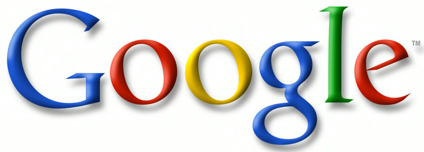
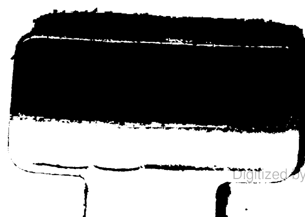






HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE.



HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE,

Depuis la première Assemblée des Notables jusqu'à la paix de Presbourg;

PAR ANT. FANTIN-DESODOARDS.

CINQUIÈME ÉDITION,
REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

.... Revocate animos mœstumque timorem
Mittite, forsan et hæc olim meminisse juvabit. Virg. Æneid.

TOME NEUVIÈME.





DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES MAME, A [illegible]RS.

PARIS,

CHEZ
Belin, libraire, rue Saint-Jacques, n.° 41.
Calixte Volland, libraire, quai des Augustins, n.° 25.
Bossange, Masson et Besson, libraires, rue de Tournon.
Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, n.° 23.
Belin, fils, libraire, quai des Augustins.

1807.



HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Intérieur de la France depuis le 30 prairial an 7, jusqu'à l'arrivée de Bonaparte.

LA fortune, après avoir favorisé durant plusieurs mois les puissances coalisées contre la France, se déclarait alors en faveur de la république. Ce changement inopiné, joint à un affaissement général, produit en Europe par la guerre la plus exterminatrice qui eût jamais menacé de détruire tous les liens sociaux dans cette belle partie du monde, et de la faire rétrograder vers les siècles de barbarie, aurait peut-être ramené les gouvernemens à des

1799.
An 8.

vues pacifiques, si des idées révolutionnaires
1799. ne se fussent réveillées en France, précisément lorsque tout annonçait qu'il était tems d'arrêter un ébranlement dont les factions les plus contraires augmentaient les secousses dans toutes les crises de la révolution, pour parvenir à leurs fins particulières.

Ces idées révolutionnaires n'appartenaient pas à la masse de la nation; les Français soupiraient généralement après la paix, qui pouvait consolider les nouvelles formes sociales, éloigner d'affreux souvenirs, guérir des plaies profondes, et ramener le règne des lois protectrices.

Mais la seule perspective de paix au dehors, de tranquillité au dedans, de lois protectrices et de bon ordre, jetait dans l'égarement du délire ces hommes affreux, ou plutôt ces monstres à forme humaine, qui bouleversèrent la France, et qui voulaient la bouleverser encore. Leurs nerfs se crispaient, le sang bouillait dans leurs veines, comme si la proie immense qu'ils dévoraient depuis si long-tems, était sur le point de leur échapper. Ils n'osaient pas prononcer formellement qu'il ne fallait jamais faire la paix, mais les conditions qu'ils y mettaient, la rendaient impossible. Nous voulons la paix, disaient-ils, mais nous la voulons glorieuse: cela voulait dire dans leur langage, qu'ils ne consentiraient à poser les armes,

que lorsque l'Europe entière serait hors d'état de leur nuire, ou qu'elle aurait adopté leurs maximes. An 8.

En vain leur observait-on que toute paix fondée sur la seule force des armes, n'est jamais durable; que les traités ne sont religieusement observés par ceux qui les ont conclus, qu'autant que les grandes puissances qui tiennent dans leurs mains les intérêts généraux, trouvent leur avantage dans cette observation (1). Des calculs diplomatiques ne faisaient aucune impression sur leurs esprits: la force était la seule divinité qu'ils invoquaient. A les entendre, ils pouvaient dévorer l'Europe; ils le

(1) Un chacun sait combien il est louable dans un prince de garder la foi, et de procéder rondement et sans finesse; mais l'expérience démontre qu'il n'est arrivé de faire de grandes choses qu'aux princes qui ont su tromper les autres; au lieu que ceux qui ont procédé loyalement, s'en sont toujours mal trouvés. *Achille* fut donné à élever au centaure *Chiron*, pour signifier que, comme le précepteur était demi-homme et demi-bête, son disciple devait réunir les deux natures.

Le prince ayant besoin de contrefaire la bête, doit quelquefois se faire renard et quelquefois lion, parce que le lion ne se défend pas des filets, ni le renard des loups. Il faut donc être renard pour connaître les filets, et lion pour faire peur aux autres. Par conséquen un prince ne doit point tenir sa parole, lorsque cela lui porte dommage, et que les occasions qui la lui font engager, n'existent plus. Cette maxime ne vaudrait rien

voulaient, et pour parvenir à ce résultat, peu
1799. leur importait d'éteindre la génération présente, et de changer la France en un vaste désert.

Leur arrière-pensée était parfaitement connue. *Antonnelle*, un de leurs coryphées, avait dit dans l'Orateur plébéien, n.° 9: *Le droit de propriété est la plus déplorable création de nos fantaisies. Je suis convaincu que l'état de communauté est le seul juste, le seul bon, le seul conforme aux purs sentimens de la nature; que hors de là il ne peut exister de sociétés paisibles et vraiment heureuses.* Et dans le journal des Hommes libres, n.° 144: *Le nombre est infini de ceux qui adoptent l'opinion que les hommes réunis en société ne peuvent trouver le bonheur que dans la communauté des biens. C'est un des points sur lesquels les philosophes, les cœurs sensibles, les moralistes sévères, les imaginations vives, les*

---

si tous les hommes étaient bons; mais comme ils sont tous méchans, et qu'ils ne tiendraient pas leur parole, tu ne dois pas non plus la leur tenir; tu ne manqueras jamais de prétextes pour colorer l'inobservation.

Mais il faut savoir bien déguiser cet esprit de rènard, il faut être propre à feindre et à dissimuler; car les hommes sont si simples et si accoutumés à céder au tems, que celui qui trompe en trouvera toujours qui se laisseront tromper. (*Le prince de Machiavel, traduction d'Amelot de la Houssaye; chap.* 18.

logiciens exacts, les esprits exercés et les esprits faibles furent et seront toujours unanimes dans leurs sentimens.

On a vu dans tous les volumes de cette histoire, que la doctrine d'*Antonnelle* fut constamment celle des anarchistes. Projetant de réduire la France à une population de dix millions d'habitans, il devait entrer dans leurs vues d'anéantir la plus grande partie de l'espèce humaine dans les royaumes voisins de la France. Il fallait donc une guerre perpétuelle, une guerre d'extermination; son véritable résultat devait être de nous réduire à la condition des peuples sauvages.

Les royalistes se réunissaient aux anarchistes pour éloigner la conclusion de la paix. Leurs vues étaient différentes; ils espéraient qu'à la suite des efforts prodigieux de tout genre faits par la France, elle tomberait dans un tel état d'affaissement et d'inertie, qu'à l'aide des puissances coalisées, les émigrés rentreraient en vainqueurs dans leur patrie désolée, et régneraient sans obstacles sur un peuple réduit aux dernières extremités du malheur, et ne desirant que le repos.

Aux royalistes et aux anarchistes, se joignait la tourbe insatiable des fournisseurs, des entrepreneurs, des agioteurs, et de toutes les sang-sues auxquelles la guerre produisait des gains immenses. A peine les amis de la paix

osaient-ils faire entendre leurs voix au milieu
1799. du bruit des armes et de celui des factions. Les révolutions ne sont donc pas faites pour les peuples, mais pour quelques individus fourbes ou adroits, qui s'en emparent, concluait le philosophe dans son réduit solitaire, en jetant ses regards soucieux sur les destinées de sa patrie ?

CHAPITRE II.

Les jacobins rouvrent leurs séances sous le titre d'assemblée politique des frères et amis.

En vain la révolution du 30 prairial promettait un avenir plus heureux. Les anarchistes, voulant tourner à leur profit cette nouvelle chance politique, publiaient que c'était pour le profit de la royauté que les anciens membres du directoire avaient amené, par la désorganisation et le gaspillage, les défaites des armées républicaines en Allemagne et en Italie. Ils avaient probablement raison ; mais ils ajoutaient que c'en était fait de la république, si ceux qui se donnaient le titre de *patriotes énergiques*, ou de *patriotes exclusifs*, n'étaient investis de toutes les dignités, de tous les emplois,

de toutes les commissions. L'antre jacobinique, fermé par la convention, vers les derniers mois de sa session, se rouvre solemnellement, sous le titre d'assemblée politique des frères et amis. An 8.

Cette société s'établit d'abord dans le local qu'avaient occupé successivement la constituante, la législative et la conventionnelle. Toute correspondance lui était interdite avec d'autres clubs, dans Paris et dans les départemens; elle ne devait avoir à sa tête ni président ni secrétaire, ni rien qui portât l'empreinte d'une assemblée délibérante.

Mais des hommes qui, dans tous les événemens de la révolution, s'étaient regardés comme supérieurs aux lois, s'arrêtaient peu aux défenses faites par le corps législatif. Ils se contentèrent de décider que leur président aurait le titre de régulateur; leurs secrétaires, celui de notateurs; et à l'égàrd des relations avec les sociétés formées dans les provinces, ils établirent un journal qui rapportait leurs séances comme les autres journaux en usaient à l'égard des deux conseils. De cette manière, les clubs particuliers trouvaient leur conduite toute tracée, sans que la société mère pût être convaincue de correspondance avec eux.

C'était le même machiavélisme avec lequel, durant l'assemblée législative, les jacobins et les cordeliers juraient le maintien de la première constitution, tandis qu'ils prenaient

1799. presque publiquement des mesures pour l'abattre. Les députés, sur-tout ceux du conseil des cinq-cents, assistaient en assez grand nombre, à l'assemblée politique du Manège. Les sociétaires se regardèrent bientôt comme les arbitres du corps législatif, de la même manière que leurs prédécesseurs l'avaient été de la convention ; dans cette persuasion, ils cachaient avec si peu d'art leurs vues destructives, que le conseil des anciens, craignant les suites de leurs séances, tenues pendant la nuit, et qui commençaient à exciter une fermentation assez vive, crut devoir les exclure du local qu'ils occupaient auprès des Tuileries. Ils firent assez de résistance pour forcer le conseil à placer une garde militaire, chargée de faire exécuter ses ordres. Les nouveaux jacobins se réfugièrent dans l'église qui avait appartenu aux Dominicains du faubourg S. Germain.

Le ressentiment de cette injure augmentant la haine vouée depuis long-tems par les anarchistes au corps législatif, l'assemblée *des frères et amis* devint encore plus sulphureuse qu'elle ne l'était au Manège. L'ombre de *Marat* et celle de *Robespierre* étaient chaque jour invoquées ; on ne parlait de rien moins que de rétablir la convention, qu'on assurait n'avoir jamais été légalement dissoute. Le système de *Babeuf* se développait de nouveau.

Plusieurs membres du directoire, conduits par l'embarras des affaires ou par le bruit qui circulait que *Sièyes* prenait des mesures pour détruire la constitution de l'an III, dont l'observation avait été si vainement jurée, favorisaient les jacobins. Non-seulement les destitutions les plus arbitraires se multipliaient dans les provinces, quoique cet abus d'autorité fût un des motifs, du moins apparent, de la chûte des anciens directeurs; mais on abusait de la loi qui permettait au directoire de déporter les prêtres réfractaires aux lois, pour interdire, d'une manière indirecte, l'exercice du culte catholique. On assure que, dans la seule Belgique, neuf mille prêtres avaient été déportés. Dans ce nombre, se trouvaient non-seulement des prêtres soumis aux lois républicaines, mais d'autres qui, s'étant mariés, avaient entiérement abandonné les fonctions sacerdotales. An 8.

Cette persécution, au moins impolitique, produisait des mouvemens dangereux dans toutes les provinces nouvellement réunies à l'empire français, sur-tout dans les départemens voisins de la Vendée, où les ennemis du nouvel ordre de choses réunissaient tous leurs moyens pour exaspérer le peuple, et le porter à une insurrection générale.

1799.

CHAPITRE III.

La société jacobine est de nouveau dispersée.

La majorité des directeurs fut peut-être persuadée qu'elle obéissait à son attachement au régime républicain, en confiant tous les emplois lucratifs aux jacobins, et en proscrivant les individus que ceux-ci signalaient comme royalistes. Ces directeurs s'aperçurent insensiblement qu'ils étaient poussés hors de leurs mesures par des extra-révolutionnaires qui, dans la vue de détruire le gouvernement pour ramener celui de la convention, voulaient opérer, par les suites d'un mécontentement universel, une vaste insurrection. Ils dispersèrent les nouveaux propagandistes.

Cette mesure salutaire était prise trop tard. L'impulsion donnée avait acquis une si grande force, que les débiles mains de *Gohier* et de *Moulin* ne pouvaient ni l'arrêter, ni même la modérer. La constitution de l'an trois, soutenue de toutes parts en apparence, partageait l'état chancelant où s'était trouvé, en 1792, l'œuvre de la constituante, lorsque les jacobins, d'un côté, les royalistes, de l'autre,

la poussaient dans le précipice. Il fallait bien qu'elle y tombât. Les jacobins tinrent leurs assemblées dans des maisons particulières ; les motions qu'on y faisait, n'étant plus tempérées par la publicité, empruntaient des ténèbres un caractère alarmant. Leur fatale influence pénétrait dans l'un et l'autre conseil. An 8.

CHAPITRE IV.

Fermentation dans les deux conseils. Décrets désastreux.

DEPUIS plusieurs mois, les séances des deux conseils se convertissaient en une arène bruyante, où les passions les plus corrosives fermentaient avec violence, et annonçaient une prochaine éruption. Quelques amis de l'ordre et de la paix, pour détourner ces sinistres présages, proposaient vainement de s'occuper de la réforme du code civil. Ils peignaient avec les couleurs de l'éloquence, le débordement de tous les vices, de toutes les passions, propagé par le code jacobinique qui régissait la France. Sa réforme prompte et totale pouvait seule mettre un terme au scandale de ces divorces perpétuels dont les effets déplorables changeaient

1799. le respectable nœud du mariage en un concubinage avoué par les lois ; à ces divorces qui, nécessaires quelquefois, sont toujours un mal, et qui doivent être assujettis à de lentes et nombreuses épreuves ; précautions indispensables contre les conseils de l'humeur, de la légèreté, de la licence.

Cette réforme, de toutes parts sollicitée, était nécessaire pour élever une barrière contre les fougueux écarts de la jeunesse, pour restituer à l'autorité paternelle son légitime empire, pour donner aux pères de famille les moyens de récompenser la piété filiale et de punir l'ingratitude, pour resserrer les liens sociaux relâchés par les effets de la révolution, pour garantir la paix de l'Etat par l'union des familles, et rendre les hommes plus faciles à conduire, en naturalisant parmi eux les habitudes vertueuses qui concourent, avec les bonnes lois, à garantir la solidité des Etats.

Un nouveau code civil, permettant au vieillard de disposer librement d'une partie de sa fortune en faveur de ceux qui lui prodiguèrent des soulagemens et des consolations, devait l'arracher au tourment d'entendre, pour ainsi dire au chevet de son lit de mort, ses avides héritiers, lui refusant les soins qui pouvaient prolonger son existence, hâter, par leurs vœux intéressés, l'instant de

partager ses dépouilles. Enfin, il fallait raffermir l'intérêt des volontés par celui des intérêts dans la vie domestique ; ramener l'ordre et l'harmonie dans toutes les classes de la société, et préparer le bonheur général de l'Etat par le bonheur individuel des familles.

Ces magnanimes idées ne faisaient aucune impression sur des hommes aveuglés par la passion de dominer, et conduits par quelques légistes ineptes, rapaces, orgueilleux, dénués de droiture et d'humanité. Les cinq-cents prenaient une série de résolutions qui semblaient dictées par *Couthon* et par *Saint-Just.* Les unes furent adoptées par les anciens, et les autres rejetées. Parmi ces dernières, on distingua celle qui déclarait traître à la patrie et mettait hors de la loi tout directeur ou tout ministre qui recevrait une proposition de paix tendant à la restitution de quelque conquête faite par la république depuis la révolution.

Cette loi, adoptée unanimement aux cinq-cents dans un mouvement d'enthousiasme qu'il est si aisé de faire naître dans une asssemblée nombreuse, rendait impraticable toute ouverture de paix. La plupart des représentans ne s'apercevaient pas qu'ils étaient le jouet d'une tourbe de cannibales qui ne voulaient perpétuer la guerre, que pour plonger la France dans un abyme de faiblesse et d'inertie, et parvenir ensuite, par l'excès de la misère com-

mune, à ce que *Babeuf* appelait le *bonheur*
1799. *commun.*

Parmi les résolutions converties en décret par les anciens, celles dont les dispositions excitèrent un mécontentement plus général, ordonnaient un emprunt forcé de cent millions qui devait être rempli par les riches progressivement suivant leur fortune réelle ou présumée; et rendaient, tant les ci-devant nobles, que les parens des émigrés nobles ou roturiers, personnellement responsables des brigandages commis dans l'intérieur de la république. En conséquence de cette loi, qui ressemblait à celles portées contre les suspects sous le règne de *Robespierre*, les administrateurs des départemens dans lesquels se manifestaient des troubles, étaient autorisés à incarcérer, en qualité d'otages, les nobles ou les parens d'émigrés les plus riches; et, s'il survenait quelque crime capital dans ces cantons, ces otages devaient être déportés, et leurs propriétés appliquées en réparations envers les particuliers ou envers la république.

On ne saurait disconvenir qu'un grand nombre des ex-nobles ne fussent les ennemis publics ou cachés du nouvel ordre de choses, et les auteurs des troubles qui se manifestaient dans les provinces; mais ces présomptions, quelque fortes qu'elles fussent, ne pouvaient jamais autoriser la déportation prononcée

contre des individus réputés innocens des crimes dont on les supposait complices. An 8.

Il est bien difficile au moraliste et au législateur de placer la borne contre laquelle doivent se briser les lois pénales qu'à la suite d'une grande révolution, un Etat, pour sa sureté, est autorisé de porter contre les fauteurs du systême détruit par le choc révolutionnaire.

Un anéantissement subit de toute espèce de commerce, fut l'effet combiné de ces deux lois. Tous les riches propriétaires resserraient le numéraire; plusieurs vendaient leurs biens à vil prix, et faisaient leurs dispositions pour passer en pays étranger, lorsqu'ils en trouveraient l'occasion. Non-seulement l'emprunt forcé ne rendit rien, mais une fatale stagnation dans les transactions commerciales diminuait sensiblement l'impôt du timbre et celui de l'enregistrement. L'argent devenait si prodigieusement rare, que l'intérêt montait à 36 pour cent. Il était à ce taux à Rome du tems de *Ciceron*. Cette usure effrayante annonçait la chûte de la liberté romaine.

Les résultats de ces deux lois se faisaient sentir avec encore plus d'amertume dans les départemens voisins de la Vendée. Les peuples, déjà exaspérés par la destruction du culte catholique, auquel ils étaient accoutumés, prenaient les armes de toutes parts. Les chefs qui

1799. les dirigeaient, établissaient un emprunt forcé à leur tour, et prenaient des otages parmi les parens des députés aux deux conseils, parmi les acquéreurs des domaines nationaux, et parmi les hommes qui leur paraissaient les plus attachés au régime républicain. Le trouble et la confusion augmentaient de proche en proche.

Pour généraliser ces fâcheuses dispositions, les révolutionnaires proposaient de déclarer, par une loi, que la patrie était en danger. On se flattait que cette publication, en volcanisant les têtes, renouvellerait les sanglans orages que fit naître *Danton*, en 1792, par le même moyen.

Des mesures extraordinaires à prendre pour sauver la patrie, devaient amener des mouvemens convulsifs. On parlait vaguement de l'assassinat prochain de *Sieyes* et de *Roger-Ducos*, de la destruction du directoire, et du rétablissement de la convention. On annonçait un gouvernement révolutionnaire, des listes de suspects, des prisons, des guillotines. Une morne inquiétude régnait sur les visages; on craignait que le voile de sang qui signala le règne de la terreur, ne couvrît de nouveau la France, lorsque *Bonaparte* et quelques-uns des généraux qui composaient son état-major, abordèrent inopinément sur le rivage de Fréjus. Il semblait que le génie de la France portait

ces guerriers sur les ailes des vents, pour opérer une nouvelle révolution. An 8.

CHAPITRE V.

Suite de l'expédition de Bonaparte *en Egypte.*

L'ISSUE de la bataille d'Aboukir, en privant *Bonaparte* de ses communications avec la France, avait augmenté le nombre des soldats confiés à ses soins. Les deux équipages des vaisseaux français échoués sur la côte, formaient de nouveaux bataillons qui partageaient l'enthousiasme des vainqueurs d'Alexandrie et du Caire. Cependant la situation de l'armée d'Egypte devenait plus épineuse.

Le directoire avait été trompé par les ouvrages des voyageurs inexacts ou superficiels. On lui avait représenté l'Egypte livrée à la merci de huit mille Mamlouks indisciplinés, et que la vue seule des bataillons français dissiperait sans attendre le combat. Mais ces Mamlouks, si différens du tableau qu'on en avait fait, se battaient avec un courage que *Bonaparte* avouait n'avoir rencontré dans aucun des ennemis qu'il avait combattus jusqu'alors. A peine vaincus, ils reparaissaient de nouveau; il fallait se battre et les vaincre encore.

1799. Chaque victoire était fatale, parce que rien ne pouvait réparer la mort d'un seul Français. Dans les villes, les Imans et les Cheiks suscitaient des insurrections que le nombre des individus pouvait rendre dangereuses, tandis qu'on insinuait aux gens de la campage, que les Français se proposaient de les réduire en esclavage, pour les traiter comme tous les Européens traitaient les nègres dans les îles de l'Amérique.

Mais quels obstacles ne surmontent pas le talent et le génie? *Bonaparte*, privé des ressources qui peuvent favoriser les grandes entreprises, voit détruire sous ses yeux la flotte qui porta ses compagnons sur un rivage où les attendent tous les dangers; il les voit jetant un douloureux regard vers leur patrie, dont les sépare le plus indomptable des élémens; il recueille sa pensée, et avec cette inspiration que des prodiges doivent justifier, il leur dit: Amis, la fortune nous abandonne; eh bien, nous ferons de plus grandes choses!....

Il dit, et l'espoir brille dans tous les yeux; la confiance du triomphe anime tous les cœurs. Un climat dangereux et nouveau, et des sables brûlans que les vents de la Lybie chassent devant les bataillons français, les menacent en vain; rien n'arrête leurs efforts; tout cède, tout fléchit. Bientôt des vainqueurs généreux font chérir leur défaite aux vaincus; ils im-

posent un frein salutaire à l'indomptable Mamlouk, ils instruisent le Cophte ignorant, ils attachent au sol l'Arabe vagabond. Dans chaque province est établi un divan, composé de propriétaires chargés de la répartition de l'impôt et des dispositions économiques, propres à augmenter le commerce et l'agriculture de l'Egypte. L'antique palais de Saladin revoit enfin dans ses murs un chef et des guerriers français apporter, au lieu du fléau des croisades, la civilisation et les arts. *Bonaparte* ordonna un système de fortification pour le Caire, dont l'effet était de garantir cette capitale des insultes des Arabes, et de retenir ses nombreux habitans dans les liens de la fidélité jurée aux Français. En même tems il fait fortifier Salchich, Belbeis, Alexandrie, Rosette et Damiette.

J'ai déjà parlé des efforts de *Bonaparte*, pour ramener la culture des sciences et des beaux arts dans le pays qui fut jadis leur berceau. Il avait formé, au Caire, un institut sur le modèle de celui de Paris. On rassemblait une bibliothèque dans cette ville. On y construisait un laboratoire de chymie. L'Egyptien, remontant vers sa noble origine, admirait les prodiges créateurs qui succédaient à la victoire des Français, et consolaient des ravages qui l'avaient précédée.

L'armée se rendait maitresse de Suez, sous

1799. la conduite du général *Bon*. Les vastes magasins renfermés dans cette ville, annoncent qu'elle fut autrefois l'entrepôt d'un grand commerce. L'amoncellement des sables qui, dans une longue série de siècles, a comblé, entre Suez et la Méditerranée la Vallée remplie autrefois par les eaux de la mer Rouge, tend perpétuellement à diminuer le volume de ce bras de l'Océan. Les vaisseaux, qui tirent beaucoup d'eau, s'arrêtent à quatre-vingts lieues au-dessus de Suez. On est obligé de charger les marchandises sur des navires presque plats, avec lesquels on peut éviter la quantité innombrable de bancs de sables qui se trouvent vers la fin du golfe, à mesure qu'on approche de cette ville.

CHAPITRE VI.

Bonaparte *examine l'ancien canal du Caire à la mer Rouge.*

On sait qu'*Alexandre*, à l'aspect d'une région située entre deux mers, dont l'une est la porte de l'Orient, et l'autre la porte de l'Occident, bâtit Alexandrie, et forma le projet d'en faire le siège de son empire et le centre du commerce de l'univers. Ce prince, le

plus éclairé des conquérans, comprit que, s'il existait un moyen de cimenter l'union du vaste empire qu'il venait de former, et des conquêtes qu'il se proposait encore de faire, c'était dans un pays que la nature avait placé entre l'Asie et l'Afrique, pour les lier à l'Europe. La mort prématurée du plus grand capitaine que l'histoire et la fable aient présenté à l'admiration des hommes, aurait anéanti ses grandes vues, si elles n'eussent été suivies par *Ptolomée-Lagus*, celui de ses lieutenans qui, dans le partage de ses dépouilles, s'appropria l'opulente Egypte.

An 8.

Sous le règne de ce prince et de ses premiers successeurs, le port d'Alexandrie servait de débouché aux marchandises venues des Indes. Le port d'Arsinoë fut mis en état de les recevoir. Pour faciliter la communication des deux villes, un canal fut creusé entre le bras le plus oriental du Nil et le golfe arabique. Par le moyen des eaux réunies avec intelligence, et d'un grand nombre d'écluses ingénieusement construites, on parvint à donner à ce canal cinquante lieues de longueur, vingt-cinq toises de largeur, et la profondeur nécessaire à la navigation des navires destinés à le parcourir. Ces vaisseaux, de même que ceux qu'on employait sur le golfe arabique, étaient longs et plats, tels, à-peu-près, qu'on les voyait flotter sur le Nil. Ce superbe ou-

vrage, construit sur un terrain sablonneux,
1799. était d'un entretien si dispendieux, qu'il se détruisit insensiblement. On y suppléa en faisant construire, dans les pays arides qu'il traversait entre le Caire et Suez, des hôtelleries et des citernes où les voyageurs se reposaient avec leurs chameaux.

Bonaparte, voulant examiner par lui-même les vestiges de cet ancien monument de l'industrie humaine, était parti du Caire, pour Suez, le 4 nivose an 7, accompagné de son état-major, des membres de l'institut national, *Monge* et *Bertholet*, et d'une partie des savans et des artistes qui l'avaient suivi en Egypte. Il campa à Birket et Hadil ou lac des Pélerins. On bivouaqua, le 5, à dix lieues dans le désert; et le 6, on arriva à Suez. Le général, après avoir ordonné la construction des ouvrages nécessaires à la sureté de ce port, passa la mer Rouge au gué près de Suez. Il se rendit aux fontaines de *Moyse*, à deux lieues et demie du rivage. Cinq sources forment ces fontaines qui bouillonnent au pied d'un petit monticule de sable; l'eau en est assez douce. Un acqueduc, à moitié détruit, en conduit les eaux dans des citernes, au bord de la mer, pour abreuver les caravanes qui se rendent à la Mecque. Lorsque *Bonaparte* revint à Suez, la marée était haute; il fallut remonter la pointe de la mer Rouge, et traverser un pays maré-

cageux, où les voyageurs avaient quelquefois de l'eau jusqu'à la ceinture. An 8.

Les circonstances de ce voyage prouvent que, depuis le siècle où *Moyse* écrivait le Pentateuque, le fond de la mer Rouge, auprès de Suez, est à-peu-près le même. Mais cette observation ne saurait détruire le sentiment de ceux qui pensent que la mer Rouge et la Méditerranée étaient autrefois réunies ; le monde est ancien, et tous nos livres sont modernes. Le canal, entre la Méditerranée et la mer Rouge, ne pourrait-il pas être exécuté en suivant le gissement des terrains sur lesquels autrefois exista la jonction des deux mers ?

Bonaparte, en cotoyant la mer Rouge au nord, reconnut, à quelques lieues de Suez, les restes de l'ancien canal; il suivit ces vestiges pendant huit milles. Il coucha le 12 à Belbeis. Le 14, il se trouva de nouveau au bord du canal de Suez, à son entrée sur les terres fertilisées par les eaux du Nil. L'ingénieur *Peyre* fut chargé de retourner à Suez et de lever le plan géométrique du canal. Pendant cette opération le général *Andréossy*, accompagné des ingénieurs *Lefebvre* et *Bouchard*, et de *Bertholet*, reconnaissait les lacs de Natron et de Menzaleh, connu dans l'histoire ancienne sous le nom de Tannis. *Lefebvre* et *Malus* examinaient le canal de Moës; *Lanorey*, ceux d'Abou-Manège et d'Alexandrie; *Nouet*

et *Mechain* déterminaient la latitude d'Ale-
1799. xandrie, du Caire, de Damiette, de Suez et des autres principales villes d'Egypte; *Denon* voyageait dans la Haute-Egypte, pour en dessiner les monumens; *Dutertre* dessinait ceux d'Alexandrie et du Caire; *Arnolet* et *Champy* observaient les minéraux sur les bords du golfe Arabique; *Delislé* classait les plantes qui se trouvaient dans le Delta; *Savigny* faisait une collection des insectes qui vivent dans le désert et la Syrie; *Géofroy* examinait les poissons du Nil et du Menzaleh; *Girard* levait le plan d'Alexandrie et du Caire; *Conté* montait un atelier de mécanique, et construisait des moulins à vent inconnus en Egypte; *Beauchamp* et *Nouet* dressaient un almanach contenant cinq calendriers, celui de la république et ceux des églises latine, grecque, cophte et musulmane. D'autres savans et d'autres artistes s'occupaient de tous les soins économiques qui pouvaient augmenter la prospérité de l'Egypte.

Achmet Djezzar, pacha de Syrie, se préparait à pénétrer dans la province de Damiette, à la tête d'une puissante armée à laquelle s'étaient réunis les beys défaits par les Français dans la Basse-Egypte. *Bonaparte* apprit à Suez que l'avant-garde des Musulmans s'approchait du fort d'El-Arisch, à l'entrée du désert du côté de la Syrie. Voulant éloigner le théâtre de la guerre du pays qu'il venait de conquérir,

ses dispositions furent faites sur-le-champ pour marcher en Syrie. An 8.

CHAPITRE VII.

Les Français pénètrent en Syrie.

Le général *Regnier*, commandant à Salchich, eut ordre de s'emparer de Cathich et de s'y fortifier. Cette entreprise fut exécutée, au mois de ventose, par le général *Lagrange*, avec la neuvième demi-brigade et deux pièces d'artillerie de campagne.

L'armée, destinée pour cette expédition, était composé de dix mille hommes d'infanterie, de neuf cents de cavalerie, de trois cent quarante du génie, de treize cent quatre-vingts d'artillerie, et de quatre cents gardes à pied ou à cheval, sous les ordres des généraux de division *Kleber*, *Bon*, *Lannes*, *Regnier*; des généraux de Brigade *Verdier*, *Junot*, *Lagrange*, *Rampon*, *Vial*, *Veaux*, *Robin*; du général de cavalerie *Murat*; du général d'artillerie *Dommartin*, et du général de génie *Caffarelli*.

La dix-neuvième demi-brigade, les troisièmes bataillons de demi-brigades employées à l'expédition de Syrie, les dépôts des corps

de cavalerie, la légion nautique et maltaise,
1799. formaient les garnisons du Caire, d'Alexandrie, de Damiette et des autres endroits, propres à contenir les provinces de la Basse-Egypte dans l'obéissance, et à les protéger contre les incursions des Mamlouks. Le commandement de la province du Caire était confié au général *Dugua*; les autres provinces de la Basse-Egypte obéissaient aux généraux *Menou*, *Belliard*, *Lanusse*, *Fugières*, *Leclerc* et *Almeiras*.

Alexandrie, par l'éloignement du général en chef, devenait presque indépendante sous les rapports militaires et administratifs. Ce commandement était d'autant plus important, que les Anglais bloquaient son port, et que des symptômes de peste s'y manifestaient. Le général de brigade *Marmont* en fut chargé. *Almeiras*, qui résidait à Damiette, avait ordre de faire embarquer des vivres et des munitions pour l'armée de Syrie, en profitant de la navigation du lac Menzaleh. On devait les déposer à Tenek, petite ville à l'extrémité orientale du lac près les ruines de l'ancienne Pelusium, et les transporter ensuite sur des chameaux au fort de Cathich, bâti à cinq lieues dans les terres. Le général *Desaix* occupait la Haute-Egypte avec sa division.

Des mesures les plus promptes étaient prises au Caire, pour réunir le nombre de chameaux

nécessaires pour le passage d'une armée, à travers quatre-vingts lieues du désert le plus aride. An 8.
Des chaloupes canonnières, construites à Boulac, furent conduites à Damiette, pour s'emparer de la navigation du lac Mensalé. Le général *Kleber* eut ordre de s'embarquer à Damiette avec sa division, pour se rendre par le lac à Tenek, et se porter ensuite au milieu du désert à Cathich, où le général *Regnier*, parti de Belbeis, se rendait en même tems.

Bonaparte avait reçu du Caire, le 21 pluviose, un courier d'Alexandrie. Il lui annonçait que l'escadre anglaise, stationnée devant les bouches du Nil, bombardait cette place. Jugeant que cette tentative n'avait d'autre but que d'arrêter son expédition en Syrie, dont les préparatifs alarmaient le divan de Constantinople, il continue sa marche. En effet, les Anglais, après avoir lancé un grand nombre de bombes, sans aucun effet, abandonnèrent Alexandrie, pour éclairer les mouvemens de l'armée française, et se porter devant S.t-Jean d'Acre.

Les divisions françaises étaient rassemblées devant le fort d'El-Arisch, le 30 pluviose. Environ deux mille hommes des troupes du pacha occupaient cette place; elle se rendit le 2 ventose: la garnison eut la liberté de se retirer. *Kleber*, avec sa division et la cavalerie, quitta sur-le-champ cette position, pour

se rendre à Kan-Iounesse, d'où l'on découvre
1799. la petite rivière de Besor et les plaines fertiles de Gaza. Le quartier-général sortit d'El-Arisch le 5; il arriva sur les hauteurs de Kan-Iounesse, sans avoir rencontré la division *Kleber*. *Bonaparte*, qui n'avait autour de lui qu'une faible escorte, craignant que cette division ne se fût égarée dans les sables, fut contraint de se replier sur Santon, quelques lieues en arrière de Kan-Iounesse. L'avant-garde de la cavalerie arrivait en cet endroit. Les guides avaient en effet égaré le général *Kleber* dans le désert. Quelques Arabes qu'il rencontra, le remirent dans sa route. Il arriva le 6, après une marche des plus pénibles, et manquant absolument d'eau. Les divisions des généraux *Bon* et *Lannes*, qui suivaient la division *Kleber*, arrivèrent successivement.

On marche de suite à Kan-Iounesse, quoique l'armée fût excédée de fatigue et de soif. La division *Regnier* avait ordre de rester dans El-Arisch, jusqu'à la complète évacuation de la place. Elle devait ensuite former l'arrière-garde à deux journées de distance.

A une lieue et demie de Kan-Iounesse, on rencontre, sur la route de Gaza, quelques colonnes de granit, et des fragmens de marbre qui annoncent les restes d'un magnifique monument. C'était probablement un Caravansérail, où s'arrêtaient autrefois les voyageurs,

à l'entrée du désert qui sépare la Syrie de l'Egypte. La vue des campagnes de Gaza inspirait aux soldats français des sentimens d'autant plus délicieux, qu'environné de montagnes couvertes de bois, ce site ressemblait à celui de France, et contrastait avec la monotonie des plaines immenses de l'Egypte et de son sable brûlant, lequel remplit constamment l'atmosphère d'une poussière irritante qui offense l'organe de la vue. An 8.

Une armée d'Ottomans et d'Arabes occupait les environs de Gaza. *Bonaparte*, sans compter le nombre des ennemis, marche à eux. Ils font plusieurs mouvemens, paraissent indécis, s'ébranlent pour venir au-devant des Français, puis, rétrogradant avec rapidité, ils évitent le combat à la faveur de la nuit.

CHAPITRE VIII.

Conquête de Gaza et de presque toutes les villes de la Syrie.

GAZA ouvre ses portes aux Français. La ville était défendue par un fort circulaire, dans lequel on trouva quinze milliers de poudre, et quelques autres munitions de guerre. Le pays fournissait abondamment des comes-

tibles et sur-tout des fruits rafaîchissans, jouissance inappréciable pour le soldat, après un voyage de cent lieues, sur un sable brûlant et aride. On se reposa quelques jours à Gaza, pour se préparer à de nouvelles fatigues.

1799.

On traverse rapidement la province de Gaza, on s'empare d'Ascalon, d'Esdodes, de Ramley, petite ville habitée presqu'entiérement par des chrétiens; de Jebna, de Rama. On arrive devant Joppé, aujourd'hui Jaffa, dans la province de Naplouse. Les Musulmans et les Arabes s'étaient rassemblés en forces dans cette place, où se trouve un petit port, le seul que les anciens Hébreux possédassent dans la Méditerranée. La division *Kleber* et la cavalerie s'étaient portées en avant, au bord du torrent de Lahoya, sur la route de Saint-Jean-d'Acre, pour couvrir le siège qui fut formé par les divisions *Bon* et *Lannes*. Jaffa est fermée d'une muraille sans fossés, flanquée de quelques tours. L'entrée du port est défendue par deux châteaux. La tranchée fut ouverte durant la nuit du 13 au 14 ventôse, et la ville fut prise d'assaut le 16. Une partie de la garnison, composée de quatre mille hommes, est passée au fil de l'épée; le reste jette les armes.

Toutes les villes de la Palestine, Naplouse, Césarée, Jérusalem, Majeddo, Cantoura, re-

çoivent *Bonaparte* dans leurs murs. La division *Regnier*, qui formait l'arrière-garde de l'armée française, arrivée à Ramley, le 19 ventose, avait reçu ordre d'occuper Jaffa, dont le port servait d'entrepôt pour toutes les munitions qui pouvaient arriver d'Alexandrie ou de Damiette, et de hâter les convois qui suivaient de loin l'armée. Cette division devait ensuite rejoindre l'armée devant Acre, en laissant dans Jaffa une garnison suffisante.

CHAPITRE IX.

Siége d'Acre. Défaite des Musulmans dans divers combats.

L'ARMÉE campait, le 26 ventose, au débouché des gorges du Mont-Carmel, sur la plaine d'Acre. La divison *Kleber* se porte sur Caïffa, que les Arabes venaient d'abandonner; on y trouva quelques rations de riz et de biscuit. Une escadre de deux vaisseaux de ligne anglais, une frégate et deux avisos, mouillait dans le port de Caïffa. Elle prit le large aussitôt que les Français furent maîtres de la ville. Caïffa est fermée de bonnes murailles flanquées de tours; un fort défend le port; un château, bâti sur une éminence, sert de cita-

delle à la ville. Ce château, dominé par le
1799. Mont-Carmel, ne peut tenir long-tems; cependant, cette place eût été d'une grande utilité pour les Français, si les Anglais et les Arabes, en se retirant, n'eussent emporté l'artillerie et les munitions; *Bonaparte* n'était pas en mesure d'y suppléer.

On arriva, le 28 ventôse, devant Acre, après avoir passé une petite rivière qui coule à quinze cents toises de la place. Le pacha de Syrie avait rassemblé dans cette ville ses principaux moyens de défense; l'impossibilité de conduire un train d'artillerie de siège à travers les déserts, avait réduit *Bonaparte* au dangereux expédient d'embarquer cette artillerie, malgré le danger évident qu'elle ne tombât entre les mains des Anglais, maîtres de la mer; on n'avait que des pièces de douze, lorsqu'on ouvrit la tranchée devant Acre, le 30 ventose.

L'armée campait sur une hauteur isolée, qui dominait une plaine d'environ deux lieues de longueur, terminée par les montagnes entre Acre et le Jourdain. Les magasins, trouvés à Caïffa et dans d'autres villes de la Palestine, furent destinés à la subsistance de l'armée. On employa les moulins de Ranoux et de Kerdanne à moudre du bled. L'armée n'avait pas eu de pain depuis son départ du Caire. *Bonaparte* fit occuper les châteaux de Saffet, de

Nazareth et de Scheffams, pour observer les débouchés des montagnes sur la route de Damas. An 8.

Le 2 germinal, l'escadre anglaise, aux ordres du commodor *Sidney Smith*, voulut surprendre Caïffa, où se trouvaient les approvisionnemens de l'armée française et quelques petits bâtimens venus d'Egypte; il fut repoussé avec perte. La faiblesse de l'artillerie avec laquelle on battait les murailles d'Acre, laissait languir le siège, défendu avec beaucoup d'intelligence par des canonniers anglais; les Français ayant enfin reçu quelques pièces de vingt-quatre et dix-huit, les établirent en batterie le 5 floréal.

Dans cet intervalle, une armée musulmane venait de Damas au secours d'Acre. *Bonaparte* avait été instruit de cette expédition par les chrétiens du pays. Le commandant du château de Saffet prévenait le général en chef, que quelques troupes turques avaient passé le Jourdain sur le pont de Jacoub. Le commandant de Nazareth avertissait qu'une autre colonne débouchait par le pont de Giz-el-Mecanié, et que des nuées d'Arabes se montraient aux débouchés des montagnes de Naplouse. Le général *Junot* avait été détaché à Nazareth pour observer l'ennemi qui se fortifiait dans le village de Loubi, à quatre lieues de Nazareth. Il se mit aussitôt en marche avec la deuxième demi-brigade d'infanterie légère, trois compagnies

de grenadiers et cent soixante chevaux. Les
1799. ennemis occupaient des hauteurs ; leur cavalerie, composée de trois mille combattans, se précipite sur les Français, qui reçoivent les assaillans sur leurs baïonnettes ; les Arabes prennent bientôt la fuite.

Kleber, à la nouvelle du combat de Loubi, marche au secours du général *Junot*, attaque les ennemis et les force à se replier sur les bords du Jourdain. Cette position devint le rassemblement général, d'où, le 25 germinal, toute l'armée turque et arabe se forme en bataille dans la plaine nommée aujourd'hui de Foubli et autrefois d'Esdrélon. Elle est jointe par un corps de Naplousains et de Samaritains. *Kleber* prévient *Bonaparte* que l'armée ennemie formait à-peu-près cinquante mille hommes et qu'il allait l'attaquer. *Bonaparte*, jugeant que le succès du siège d'Acre dépendait de la dispersion de cette armée, ordonne toutes les dispositions d'une affaire générale.

Murat part le 24 germinal du camp d'Acre avec mille hommes d'infanterie et un régiment de cavalerie, pour marcher rapidement sur le pont de Jacoub, s'en emparer, prendre à revers l'ennemi et se réunir au général *Kleber*.

Bonaparte, laisssant devant Acre les divisions *Regnier* et *Lannes*, part le 26 avec la division *Bon*, le reste de la cavalerie et huit pièces d'artillerie légère, dirigeant sa marche

sur les hauteurs de Saffarie. Parvenu, le 27, sur la croupe des montagnes d'où l'on découvre Fouli et le mont Thabor, il apperçoit au pied de cette montagne la division *Kleber* aux prises avec les Musulmans. Deux mille Français combattaient vingt mille Turcs et Arabes. *Bonaparte* forme trois carrés, dont un de cavalerie. Ses dispositions sont faites pour tourner l'ennemi, le séparer de son camp qu'on voyait tendu au pied des montagnes de Nazareth, à deux lieues du champ de bataille, lui couper retraite sur Genin, où se trouvaient ses magasins, et le culbuter vers le Jourdain; où le général *Murat* devait achever sa défaite.

La cavalerie marche avec deux pièces d'artillerie légère, pour enlever le camp ennemi. *Kleber* avait formé le projet d'attaquer les Turcs, le 27 avant le jour; mais, malgré toute sa diligence, les chemins qu'il avait à parcourir étaient si difficiles, qu'il ne parvint à la vue des ennemis que deux heures après le lever du soleil. Ils avaient eu le tems de se préparer au combat. *Kleber* avait fait occuper quelques ruines, où son ambulance était placée. L'ennemi combattait devant le village de Fouli, sa cavalerie entourait la division française qui, formée en bataillon carré, repoussait, par le feu de son artillerie et de sa mousqueterie, toutes les charges dirigées contre elle.

Bonaparte, arrivé à demi-lieue de distance

de *Kleber*, ordonne au général *Rampon* de
1799. marcher au secours de ce corps d'armée avec la vingt-deuxième demi-brigade; au général *Vial*, de se porter vers la montagne de Nouzer, avec la dix-huitième; et aux guides à pied, de diriger leur marche avec la plus grande rapidité, pour couper la retraite des ennemis sur Genin. A l'aspect des Français qui s'avancent en chantant vers leurs camarades, le désordre se met dans la cavalerie ennemie. Le village de Fouli est emporté à la baïonnette; les colonnes marchent au pas de charge sur la cavalerie arabe. Les généraux *Vial* et *Rampon* l'avaient coupée vers les montagnes de Naplouse, et les guides à pied fusillaient les Arabes qui fuyaient sur Genin. La déroute est générale; une partie des Musulmans passe le Jourdain au pont de Giz-el-Mecanié; d'autres se noient en voulant franchir la rivière à gué.

En même tems, le fils du pacha de Damas avait été surpris et enlevé avec sa suite et ses bagages, au pont de Jacoub. La colonne de cavalerie s'était emparée du camp des Arabes. Cinq cents chameaux et les provisions de l'ennemi tombaient dans les mains des Français. On trouva, dans les villes voisines, des subsistances suffisantes pour nourrir l'armée durant un an.

Les ennemis dispersés, les travaux du siège

étaient poussés avec une nouvelle ardeur; une tour est démolie par les mines; on tente de s'y loger; les grenadiers de la vingt-cinquième demi-brigade, qui arrivaient à l'avant-garde, sollicitent l'honneur de monter les premiers à l'assaut. Ces braves s'élancent. L'ennemi, prévenu par des transfuges du pays, avait formé une deuxième et une troisième ligne de feu et de retranchemens. On ordonna la retraite. Le général *Bon* fut tué dans cet assaut.

Il était difficile de réparer les pertes que faisaient journellement les Français. La ville d'Acre recevait par mer tous les secours dont elle avait besoin. D'ailleurs, le principal but de l'expédition était rempli par la dispersion de l'armée musulmane, rassemblée pour porter la guerre en Egypte. Enfin, *Bonaparte*, ayant appris que les Turcs préparaient, de concert avec les Anglais, une expédition maritime contre Alexandrie, ne crut pas devoir prolonger plus long-tems son séjour devant Acre, où les symptômes de la peste se manifestaient. Il fut décidé de lever le siège.

1799.

CHAPITRE X.

Retour de l'armée française en Egypte.

Il fallait plusieurs jours pour transporter à Jaffa les malades, les blessés et l'artillerie de siège. Ce tems fut employé à brûler le palais du pacha et les principaux édifices de la ville. Le siège fut levé le premier prairial, à neuf heures du soir, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte. Les ennemis avaient été si maltraités, qu'ils ne songèrent pas à troubler la retraite des Français. L'armée, après avoir détruit toutes les munitions qu'on ne voulait pas emporter, arrive le 5 à Jaffa; elle y séjourne trois jours. Ce tems est employé à punir quelques villages qui avaient inquiété les convois français durant le siège. On fait sauter les fortifications de la place; on jette à la mer l'artillerie de fer qui s'y trouvait; mais on respecte les propriétés des citoyens qui paient une contribution de quinze cent mille francs.

Bonaparte reçut dans Jaffa des dépêches du général *Dugua*, qui l'instruisaient que des mouvemens insurrectionnels s'étaient manifestés dans plusieurs provinces de l'Egypte. Ces

soulévemens étaient des ramifications du plan général d'attaque que devaient tenter, de concert, les Anglais, les Turcs et les Mamlouks. Pour faciliter la réussite de cette combinaison, on avait employé un ressort approprié au peuple sur lequel il devait agir. Un émissaire, venu d'Afrique, se donnait pour l'ange El Mahdi, annoncé par l'alcoran. D'autres émissaires qui se déclaraient les disciples de l'ange, assuraient les crédules Egyptiens qu'il ne se nourrissait que de la rosée du ciel. El Mahdi prêche le peuple ; il assure que l'heure de la délivrance de l'Egypte est sonnée ; que les Français seront exterminés sans pouvoir se défendre, parce que, d'après les ordres de l'Eternel dont il était l'exécuteur, leurs fusils, leurs baïonnettes, leurs sabres, leurs canons ne pourraient atteindre les vrais croyans qui marcheraient à sa suite. Il est bientôt environné d'une troupe assez nombreuse ; il la conduit sur une petite ville où soixante hommes de la légion Nautique étaient en garnison. Ces soixante hommes sont égorgés.

L'ange El Madhi, profitant de ce succès, augmente le nombre de ses disciples armés. Le chef de brigade *Lefebvre* sort du fort de Rhamanié, pour combattre une multitude qui s'avançait sur lui. Il combat jusqu'au soir qu'il rentre dans le fort, après avoir tué tout ce qui s'était approché à la portée de son feu. El

Mahdi perdait la plus grande partie de son
1799. crédit par la mort de ses disciples, que les balles françaises avaient atteints; mais les provinces restaient soulevées. Le général *Lanusse*, avec une colonne mobile, disperse entiérement l'armée fanatisée. El Mahdi, blessé lui-même, fuit, disparaît, et tout rentre dans l'ordre.

Bonaparte avait quitté Jaffa le 9, pour continuer sa route vers le désert. Le général *Regnier* qui formait la gauche, avait ordre de brûler les villages qui feraient la moindre résistance. Les divisions *Bon* et *Lannes* étaient au centre; la cavalerie, formant la droite, suivait les bords de la mer. *Kleber* était à l'arrière-garde. L'armée marche en cet ordre jusqu'à Kan-Iounesse. Tous les villages, toutes les maisons de campagne, toutes les moissons, tous les arbres sont livrés aux flammes dans la vaste plaine qui environne ce bourg. Mesure terrible, autorisée par les lois de la guerre, pour venger les assassinats commis sur les Français pendant l'expédition. Mais la ville de Gaza, qui avait reçu les Français avec hospitalité, évita la ruine commune; les personnes et les propriétés y furent respectées.

On quitta Kan-Iounesse, le 12, pour entrer dans le désert. L'armée était accompagnée d'une quantité considérable de bestiaux destinés à l'approvisionnement du fort d'El-Arisch. On compte entre ces deux places onze lieues.

Les endroits les moins rebelles à la culture sont habités par quelques hordes d'Arabes qui avaient souvent attaqué les convois français; on brûla leurs habitations et le peu de subsistances qu'ils avaient amassées. On passa par El-Arisch, par Catich, par Salchich; des garnisons suffisantes furent laissées dans ces places. On revit enfin les bords fertiles du Nil; *Bonaparte* entra dans le Caire le 26. On avait perdu en quatre mois douze cents hommes, morts de maladies ou dans les combats, et dix-huit cents blessés, la plupart légérement.

CHAPITRE XI.

Défaite des Turcs devant Aboukir.

A peine l'armée avait pris quelques jours de repos, que *Bonaparte* est informé que cent vaisseaux de différentes grandeurs mouillaient à la rade d'Aboukir. Les Turcs, débarqués le 27 messidor dans les environs d'Alexandrie, avaient emporté d'assaut le fort d'Aboukir. Leur général mettait à terre son artillerie de campagne, et se fortifiait. Toutes les colonnes françaises, réunies auprès des pyramides de Giseh, descendent le Nil; elles sont en présence des ennemis le 7 thermidor à six heures

du matin. Le général *Murat*, qui commandait
1799. l'avant-garde, fait attaquer la droite de l'ennemi par le général de brigade *Destaing*; le général *Lannes* attaque la gauche; le général *Lanusse* soutient l'avant-garde. Une petite plaine séparait les ailes de l'armée turque, commandée par *Kussei Mustapha*, pacha de la Natolie. La cavalerie française y pénètre; elle se porte avec rapidité entre la première et la seconde ligne des Ottomans. La première ligne, frappée d'une terreur panique, se disperse dans un moment; les soldats se jettent à la mer, pour gagner les chaloupes qu'ils voyaient à un mille du rivage: ils se noient presque tous.

On attaque alors la seconde ligne ottomane, retranchée dans une position formidable, entre la mer et un village crénelé. Le général *Murat* force le village, malgré le feu de trente chaloupes canonnières qui foudroyaient son flanc. Les Turcs se jetent encore à la mer. *Bonaparte* investit le fort d'Aboukir, dont la garnison était renforcée des Turcs qui avaient pu s'y sauver à la nage ou dans des chaloupes. Le fort est bombardé; il se rend bientôt; on fait prisonnier deux mille hommes avec le pacha de Natolie et son fils.

Cette expédition avait été terminée en quinze jours. *Bonaparte* prit alors la résolution de revenir en France, soit qu'il en eût reçu

l'ordre d'une partie des directeurs, ou que l'isolement dans lequel il se trouvait, depuis que les Anglais, maîtres de la mer, ne laissaient venir jusqu'à lui aucune nouvelle de France, lui imposât la loi de consulter lui-même le gouvernement sur la conduite ultérieure qu'il devait tenir. An 8.

CHAPITRE XII.

Mort de Tipoo-Zaëb sultan de Maissour. Démembrement de ses Etats par les Anglais.

On assurait en France, lorsque la flotte d'Egypte sortit du port de Toulon, que le principal but de l'expédition, confiée à *Bonaparte*, était de parvenir dans la presqu'île de l'Inde, soit par terre à travers les provinces méridionales de Perse, soit par mer sur des vaisseaux qu'on prétendait être rassemblés à l'Isle-de-France, et qui devaient se rendre dans le golfe Arabique par le détroit de Babel-Mandel. Cette disposition, dont la réussite aurait enlevé aux Anglais les sources de leur puissance et de leurs richesses, fut l'origine de la perte du sultan *Tipoo-Zaëb*, fils d'*Heider-Aly-Kan*, célèbres l'un et l'autre par leurs grandes actions, par la haine qu'ils

avaient vouée aux Anglais barbares dévas-
1799. tateurs de leur patrie, par leur fatal attachement à la France, et dont la fin tragique doit laisser dans l'ame des Français les plus douloureux souvenirs.

Tipoo-Zaëb, forcé de se réconcilier, en apparence, avec les Anglais, lorsque les cours de Paris et de Londres signèrent la paix en 1783, présumant que les Français, écrasés dans les Indes, n'avaient déposé les armes, que pour épier l'occasion de les reprendre avec avantage, préparait ses forces pour les seconder puissamment. Son but, depuis la signature de la paix, était d'engager les Marattes, les Patanes, et les autres grandes puissances de l'Indostan, à réunir leurs intérêts et leurs efforts pour expulser de l'Inde un peuple qui devait son excessive influence moins à ses forces réelles, qu'aux divisions qu'il avait eu l'art de semer parmi les princes Indous, pour les combattre les uns par les autres, et s'élever sur les ruines de tous.

Ce fut le motif d'un congrès ouvert dans Golconde en 1785; mais *Tipoo-Zaëb* n'ignorait pas que les forces maritimes des Anglais à Calcutta, à Bombai, à Madras, les mettaient en état de braver impunément les armées les plus nombreuses des Indous, par la facilité qu'elles leur donnaient de transporter rapidement, dans toutes les places menacées, les

troupes et les munitions qu'on ne pouvait y conduire par terre, que lentement et avec beaucoup de frais. En conséquence, il prévoyait qu'aucune guerre ne réussirait contre la compagnie anglaise, sans l'intervention d'une marine aussi formidable que celle de la Grande-Bretagne; la France seule pouvait offrir cette marine.

AN 8.

Ce motif avait décidé une célèbre ambassade, envoyée, en 1786, par le roi de Maissour, à la cour de Versailles.

Si les pavillons de France avaient sillonné les mers de l'Inde, tandis que toutes les puissances de cette vaste contrée réunissaient leurs forces pour accabler les Anglais par terre dans le Bengale et dans le Carnatte, ces insulaires pouvaient-ils se flatter de conserver leurs possessions orientales à cinq mille lieues de leur métropole, tandis qu'ils n'avaient pu retenir, sous leur domination, les Américains, dont ils n'étaient éloignés que de quinze cents lieues, et parmi lesquels ils comptaient de nombreux partisans? Non-seulement les Français, regardés comme les libérateurs de l'Indostan, auraient acquis une gloire immortelle, mais les plus vastes et les plus lucratives possessions devaient être le prix mérité de leurs efforts.

La cour de Versailles était bien éloignée

d'adopter ces grandes idées, à l'époque où
1799. trois ambassadeurs de *Tipoo-Sultan* venaient offrir aux efféminés courtisans du faible *Louis XVI*, le frivole spectacle d'une pompe asiatique, à laquelle leurs yeux n'étaient pas accoutumés. D'un côté l'excessive déprédation des finances ; de l'autre, les sommes qu'on remettait régulièrement à l'empereur, en guerre avec la Porte, éloignaient le conseil de tout projet hostile. La crainte de donner le moindre ombrage aux Anglais, permit à peine d'entendre les propositions faites par le sultan de Maissour. Ses ambassadeurs, accablés de tous les bons traitemens que put imaginer le génie de la galanterie, retournèrent dans leur patrie, avec des paroles vagues et dilatoires, équivalentes à des refus formels. Cette négociation devint aussi fatale à *Tipoo* qu'à ses ambassadeurs. Ce prince, persuadé qu'ils avaient rempli leur mission avec une négligence coupable, fit périr, sur un échafaud, le chef de l'ambassade, quelques mois après son arrivée à Heydernagor.

A peine les Anglais virent la révolution française commencée, que, fidèles à leurs principes d'attaquer les princes Indous, toutes les fois qu'ils croyaient le pouvoir faire avec avantage, ils déclarèrent la guerre au sultan de Maissour. Non-seulement les alliés de *Tipoo* l'abandonnèrent lâchement, lorsqu'ils surent

que la France ne lui donnait aucun secours, mais ils prirent presque tous les armes en faveur de ses ennemis. *Tipoo* fut contraint de faire une paix désastreuse au mois de juillet 1792; les Anglais lui enlevèrent une partie de ses Etats; ils exigèrent encore que ses deux fils fussent envoyés en otage à Madras. An 8.

Le malheureux *Tipoo* n'avait pas perdu l'espoir de se venger. L'avarice des Anglais lui rendit ses enfans. Il leva de plus fortes armées, fit de nouvelles alliances, et attendait l'instant de sortir de l'état d'humiliation où ses ennemis l'avaient réduit, lorsque la renommée publia aux extrémités de l'Asie l'étonnante expédition de *Bonaparte* en Egypte. Soit que ce prince eût reçu l'assurance positive que le vainqueur de l'Italie et de l'Afrique passerait incessamment au centre de l'Asie, pour expulser les Anglais de la péninsule de l'Inde, ou seulement que la ruine totale des Anglais, qui devait être la suite de cette expédition, la lui fît envisager comme aussi certaine que prochaine, il ne crut pas devoir dissimuler ses sentimens. Il est constant que l'époque de l'arrivée de quarante mille Français sur la côte de Malabar, eût été celle de la destruction totale de la puissance britannique dans l'Indostan. Le général *Harris*, commandant général des forces britanniques dans l'empire Mogol, voulant prévenir cette catastrophe, rassemble son armée et envahit le Maissour.

Tipoo - Zaëb ne connut pas d'abord toute
1799. l'étendue du malheur dont il était menacé. Regardant au contraire l'agression des Anglais comme une certitude que la régence de Bombai était informée de la prochaine arrivée de *Bonaparte* ; il sentait une secrète joie de ce que leur procédé hostile écartait le reproche qu'on aurait pu lui faire d'avoir rompu la paix. Il résolut, par sa belle défense, de donner le tems aux alliés qu'il attendait, de changer la face de la guerre.

Tandis qu'il se reposait sur ses vaines espérances, le souba du Dekan, persuadé par les agens de la compagnie britannique, que *Tipoo-Zaëb*, aidé par les Français, allait être investi du pouvoir suprême dans toute la presqu'île de l'Inde, réunissait ses forces à celles des régences de Bombai et de Madras. Le roi de Maissour ne s'attendait pas à ce nouvel orage. Accablé par le nombre de ses ennemis, il périt en combattant. Ses deux capitales, Heydernagor et Sinyng-Patnan, prises d'assaut, furent livrées au pillage par les Anglais, qui firent un butin immense. Les femmes et les enfans de *Tipoo* tombèrent entre les mains du vainqueur, ses armées se dispersèrent, ses villes se soumirent.

Les Anglais démembrèrent ce royaume que la valeur d'*Heyder-Aly-Kan* avait formé. Les provinces septentrionales furent données au souba de Dekan ; deux princes Indous pré-

tendaient avoir des droits aux couronnes du Maissour et du Canara. Ils eurent l'un et l'autre un apanage peu considérable, en se déclarant tributaires des Anglais, qui se réservèrent le reste du pays, et reléguèrent les femmes et les enfans de *Tipoo* dans le château de Velour. *Heyder-Aly-Kan* et *Tipoo-Zaëb* avaient rassemblé dans Heydernagor une superbe collection de littérature orientale ; elle fut envoyée à Londres. An 8.

CHAPITRE XIII.

Retour de Bonaparte *en France.*

Ce bouleversement s'opérait sur la côte de Malabar, vers le tems où *Bonaparte* détruisait une armée musulmane sur la côte d'Aboukir. Le général français n'en pouvait avoir aucune connaissance. Cependant il est probable qu'une combinaison d'opérations militaires qui avaient les Indes pour objet, entrait pour quelque chose dans le voyage de *Bonaparte* en France.

Ce dessein, dont le secret le plus profond pouvait seul assurer la réussite, ne fut confié qu'au général *Berthier*. Le vice-amiral *Gantheaume* avait ordre d'armer les frégates la

Carrière, la Murrhon, la Tartane, l'Indépen-
1799. dance et l'aviso la Revanche, sans connaître la croisière dont il était chargé. Le général, ayant assuré la solde de l'armée durant un an, adresse un billet cacheté à ceux qui devaient l'accompagner, avec ordre de ne l'ouvrir que sur les bords de la mer. Chacun se rend au lieu indiqué le 2 fructidor, au lever du soleil. On s'embarque sur-le-champ, les ancres se lèvent, les bâtimens sont sous voiles; mais les vents contraires ne permettent de faire route que le 7.

Bonaparte, en quittant l'Egypte, laissa, pour le général *Kleber*, un paquet cacheté, qui ne devait être ouvert que vingt-quatre heures après le départ de la petite escadre. Dans cette dépêche, *Kleber* était nommé commandant de l'armée d'Egypte, pendant l'absence du général en chef. La conduite de la guerre, dans la Haute-Egypte, était confiée au général *Desaix*. *Bonaparte* jeta l'ancre au port d'Ajaccio, le 9 vendémiaire, sans avoir aperçu d'autres vaisseaux ennemis qu'une frégate, en sortant de la rade d'Aboukir. Les vents contraires retinrent les vaisseaux français en Corse jusqu'au 16, qu'ils firent voile pour Toulon; mais étant chassés par une escadre supérieure, *Bonaparte* prit terre, à deux heures après-midi, dans la rade de S.t-Rapheau, à un mille de Fréjus. Il partit sur-le-champ pour Paris, accompagné des mem-

bres de l'institut national *Monge* et *Bertholet*; il y fut joint successivement par les généraux *Berthier*, *Lannes*, *Murat*, *Marmont*, *Andréossy*, par sa compagnie des guides et par les autres individus qu'il avait amenés avec lui d'Egypte. An 8.

L'inexplicable navigation de *Bonaparte* offrait un champ aux conjectures les plus disparates; c'était une énigme que chacun expliquait à son gré. Comment ce général avait-il abandonné son armée sur les rivages brûlans du Nil, lorsque la conquête pouvait encore être troublée! Plus la réputation de ce guerrier emportait de poids dans l'opinion publique, plus aussi supposait-on d'importance dans les motifs qui avaient déterminé son retour à Paris.

Ceux qui pensaient que les membres du directoire, dans la vue atroce de replonger la France dans les horreurs de la guerre et de rendre les hostilités renaissantes fatales au système républicain, avaient profité du caractère chevaleresque de *Bonaparte* pour l'éloigner de sa patrie, dont il était le bouclier, et pour déporter avec lui quarante mille de ses plus braves compagnons, trouvaient dans cette opinion la solution du problême qu'ils cherchaient. *Bonaparte*, disaient-ils, venait se venger, et terminer, malgré ses ennemis, l'ouvrage de la paix qu'il avait commencé à Léoben, continué à Campo-Formio, et qu'il

eût fini à Rastadt, si le gouvernement n'y
1799. avait mis obstacle.

Au surplus, ce général était considéré, comme portant dans ses mains les destinées de la France. Les deux conseils, partageant à ce sujet l'opinion publique, résolurent de lui donner un banquet solemnel dans l'église de St.-Sulpice, appelée, pendant la révolution, *le temple de la victoire*. Cette cérémonie, à laquelle étaient invités le directoire, les ministres et les généraux qui se trouvaient à Paris, eut lieu le quinze brumaire, à l'entrée de la nuit. Tout avait été disposé pour la rendre très-brillante. Les plus magnifiques tentures des Gobelins décoraient le temple. Une musique délicieuse y charmait les oreilles; cependant l'ame des festins, la douce joie, en fut absolument bannie. La défiance, l'inquiétude, l'embarras, paraissaient sur les fronts soucieux des principaux convives. Le festin dura peu. *Bonaparte* ne fit que s'y montrer; on eût dit qu'il craignait d'y rencontrer la coupe d'Atrée. Les représentans du peuple ne soupçonnaient pas, sans doute, que quelques jours après, ce général devait briser en éclats la constitution dont ils étaient les organes. Mais, s'il n'est pas donné aux hommes de lire dans l'avenir, c'est sur-tout en tems de révolution, que les règles de la prévoyance sont presque toujours en défaut.

An 8.

CHAPITRE XIV.

Préludes de la révolution du dix-huit brumaire.

Jusqu'alors, toutes les secousses dont il était résulté de nouvelles modifications du mouvement révolutionnaire, avaient été précédées d'un bouillonnement sensible, annonçant une explosion prochaine. Ainsi, les convulsions physiques de la nature sont ordinairement annoncées par des bruits souterrains, présages effrayans du malheur qui menace les hommes. Ceux qui ont suivi avec attention la marche de la révolution française, ne peuvent s'empêcher de remarquer que presque toutes les crises révolutionnaires tournèrent contre le gré de leurs premiers auteurs. Ce résultat fut l'effet du tâtonnement, de l'incertitude, qui avaient accompagné leurs démarches.

En révolution, volonté, audace, exécution prompte, voilà les garanties du succès. Si *Catilina* avait exécuté sa conjuration, le premier janvier, jour de l'installation des consuls à Rome, sans la remettre à une autre époque, *Cicéron* n'eût pas eu le tems de prendre les mesures qui la firent échouer. Si le marquis de *Bedmar* n'avait pas ajourné plusieurs fois

le complot formé contre le gouvernement de
1799. Venise, il est probable que le patriciat eût été aboli dans cette république.

Un assez grand nombre de mémoires, publiés depuis le 18 fructidor an 5, par des hommes qui eurent le plus de part à cet événement, prouvent que, si quelques royalistes voulaient l'incliner vers le rétablissement de la maison de *Bourbon* en France, la plupart des conspirateurs n'avaient d'autre projet que de détruire le directoire, de donner de l'action au gouvernement, et d'en profiter pour faire la paix. C'était à-peu-près un dix-huit brumaire qu'ils voulaient faire par anticipation.

Le germe d'une guerre civile, provoquée par la continuation des mesures révolutionnaires, se développait en France. Des attentats journaliers à la liberté individuelle; la violation des propriétés et de la pacification de la Vendée, fomentaient un mécontentement général. Les coffres de la trésorerie vides, un arriéré incalculable, le service n'allant que par des anticipations sur les recettes des années suivantes; des ventes stellionnataires, ou plutôt la dilapidation publique des domaines nationaux dévorés par des vampires, sans aucun avantage pour l'Etat; enfin, dix-huit cent millions, dissipés par un gouvernement inepte et dévorateur, annonçaient la chûte prochaine de la république.

Mais les armées françaises étaient encore sur le pied le plus imposant; on ne les avait pas corrompues par le luxe ni avilies par des exactions dont elles repoussèrent long-tems la honte avec une énergie digne des vainqueurs de l'Europe. Alors, la rapace cupidité de quelques hommes n'avait pas provoqué la haine des bons Suisses qui nous avaient nourris dans des tems de disette, et dont la neutralité respectée couvrait nos frontières, dans un tems où, cette barrière une fois renversée, les coalisés auraient pénétré sans obstacles jusqu'au cœur de la France, en traversant des provinces qui n'offraient aucun moyen de défense. An 8.

Alors, on n'avait pas violé, aux yeux de l'Europe indignée, les traités les plus solemnels, conclus avec le pape, le roi de Sardaigne, et les Etats-Unis de l'Amérique, dont la tendre sollicitude, en envoyant dans les ports de France, en 1794, cent navires chargés de bled, avait retardé de quelques mois la famine, qui devait être la suite inévitable des lois révolutionnaires, publiées par le comité de salut public de la convention. L'Amérique-Unie n'avait pas encore manifesté son mécontentement de ce que ses ambassadeurs avaient été obligés de se traîner servilement dans les antichambres du palais directorial, pour obtenir la faveur d'une audience.

Alors, nos ministres à Rastadt n'avaient pas

repoussé la paix par des pointilleries ridicules,
1799. des demandes fallacieuses, des prétentions aussi contraires aux droits des gens, qu'à ceux de l'humanité. Ils n'avaient pas refusé de remplir, envers les Belges, les articles de la paix signés par *Bonaparte*; ils n'avaient pas chicané les princes d'Allemagne sur quelques îles du Rhin, sur quelques péages établis par eux à la rive droite du fleuve, sur dix ou douze millions de dettes, au moment où ces princes consentaient à nous céder un territoire aussi vaste que productif, couvert de quinze cent mille habitans; ils n'avaient pas allumé l'indignation de la Germanie entière, par l'inhumaine opiniâtreté avec laquelle ils soutinrent que les individus qui s'étaient absentés de la rive gauche du Rhin, pour porter les armes dans les troupes de leurs souverains, dans un tems où il était au moins indécis si ces pays feraient partie de la France ou de la Germanie, seraient dépouillés de leurs propriétés et punis de mort par la république française. Ils n'avaient pas remis en question la cession de cette rive gauche du Rhin qui, depuis plus de cent ans, était l'objet de l'ambition du gouvernement français, et que la valeur de nos soldats avait enfin amenée.

Alors, nous n'avions pas perdu l'Italie, qui nous donnait trente mille hommes de troupes auxiliaires, et dont les revenus nous aidaient à supporter le fardeau de la guerre. Une armée

de héros n'avait pas été arrachée au théâtre de ses triomphes, et reléguée dans les sables de l'Egypte, où ces guerriers généreux furent voués à l'abandon le plus absolu. La France, si long-tems balottée par les factions corrosives, eût marché rapidement vers ses hautes destinées, si le dix-huit fructidor eût été un dix-huit brumaire ; mais ceux qui conspiraient alors contre le directoire, n'étaient pas des *Bonaparte*. An 8.

La lenteur et l'irrésolution des représentans du peuple qui voulaient changer le gouvernement, en fructidor an cinq, détruisirent leur ouvrage. Le directoire, prévenu des projets de ses ennemis, eut le tems de recourir à la force. Il s'entoura de baïonnettes, et ayant publié la découverte d'une conspiration royale, et que cet événement nécessitait le déploiement de la force publique, il foula aux pieds la constitution, décima la représentation nationale, relégua les fonctionnaires publics et les écrivains périodiques qui lui faisaient ombrage, dans le fond de la Guiane.

On est surpris, à chaque crise de la révolution, de voir les mêmes moyens se reproduire. L'étonnement doit cesser, en réfléchissant que dans tout événement semblable, pourvu que les hommes ou les circonstances varient, les mêmes moyens peuvent être employés avec succès par un gouvernement révolutionnaire,

dont le droit de réprimer par la force tout
1799. ce qui tendrait à jeter trop de clarté sur sa conduite, fait essentiellement partie.

Depuis la révolution du 18 fructidor, le corps législatif devait être considéré en France comme une puissance entiérement subjuguée par le directoire. Son rôle devenait absolument passif, à-peu-près comme celui de la convention, depuis la création du comité de salut public jusqu'au supplice de *Robespierre*.

Plusieurs déportés, par le directoire, dans la Guiane après la révolution de fructidor, étant parvenus à briser leurs fers, des relations de leurs compatriotes circulaient en France. Un cri d'indignation s'élevait de toutes parts contre l'atroce barbarie avec laquelle les directeurs *Rewbell*, *Barras* et *Larevellière-Lépeaux* avaient traité deux collègues dont ils jalousaient les talens, et qu'ils accusaient de royalisme pour cacher leur dépit de ce que ces deux suprêmes magistrats, dignes de la confiance publique, réunissaient leurs efforts pour procurer la paix à leur patrie, et voulaient tarir les sources de l'épouvantable gaspillage dans lequel s'absorbait la fortune publique.

CHAPITRE XV.

Observations sur les déportés de fructidor. Leur voyage de France à la Guiane.

Les mêmes sentimens se manifestaient envers les députés aux deux conseils, assez faibles ou assez corrompus pour avoir lâchement abandonné à leurs ennemis un grand nombre de représentans qu'ils savaient n'être pas coupables du délit dont on les accusait. Il n'existait plus de confiance dans un gouvernement aussi mal organisé.

Il résultait de plusieurs écrits publiés durant les années 1798 et 1799, et en particulier d'un mémoire de l'ex-directeur *Carnot*, que l'intention du directoire avait d'abord été de faire fusiller sur-le-champ ceux qui furent déportés. On assurait que le député *Bailleul* était chargé, à ce sujet, de prononcer dans le corps législatif une *carmagnole* à la manière de *Barrère*; et il est probable que la disparition de *Carnot*, de *Dumas*, de *Vaublanc* et de quelques autres auxquels on en voulait particuliérement, changea cette disposition. *Bailleul* a prétendu que ce fait était faux. Lorsque j'eus un procès avec lui à ce sujet, je reçus plusieurs lettres anony-

mes dans lesquelles on m'en offrait les preuves;
1799. mais on ne me les a pas envoyées : je ne puis donc rien dire de plus ou de moins.

J'ai parlé précédemment du départ des déportés pour le lieu de leur exil, mais je ne connaissais pas les tristes détails de ce voyage.

Ils sortirent du Temple le 22 fructidor (8 septembre), pour être enfermés sur des chariots à 4 roues, dans des espèces de cages entourées de barreaux de fer : ils étaient au nombre de seize. Le directeur *Barthélemy*, les députés *Barbé-Marbois*, *Tronçon-Ducoudrai*, *Lafond-Ladebat*, *Pichegru*, *Willot*, *Larue*, *Aubry*, *Rovère*, *Bourdon*, le général *Murinais*, *Ramel*, commandant de la garde du corps législatif; *Dossonville*, attaché à la police ; *Lavilleurnoy*, *Brottier* et *Letellier*, domestique de *Barthélemy*, dont le généreux dévoûment mérite de passer à la postérité. *Letellier*, ayant obtenu, à force de sollicitations, un ordre du directoire qui lui permettait d'accompagner son maître, se précipite sur les voitures, lorsqu'elles allaient partir, et demande une place avec instance. En vain les conducteurs du convoi lui représentent qu'en s'associant au sort des proscrits, il court à une mort certaine : Mon parti est pris, répond *Letellier* avec fermeté ; je suis heureux de partager le malheur de mon maître. Brave jeune homme! tu fus heureux sans doute, car le

bonheur est dans la conscience du bien qu'on a fait. Ton exemple prouve que, dans la période des crimes que nous parcourons, il est encore des vertus. An 8.

Pendant la route de Paris à Rochefort, les déportés furent déposés chaque soir dans des cachots; à peine leur donnait-on une nourriture suffisante pour les empêcher de mourir de faim. Madame *de Marbois* résidait dans ses biens auprès de Metz, lorsqu'elle apprit l'infortune de son mari. Elle vole aussitôt à Paris; les déportés étaient partis. Elle les suit, sans se donner le tems de solliciter auprès du directoire une permission de voir son mari à l'endroit où elle pourrait l'atteindre. Le général *Dutertre*, qui commandait un détachement de cavalerie chargé d'escorter le convoi, se sert de ce prétexte pour lui refuser la légère satisfaction qu'elle demandait. Elle obtient enfin des geoliers de Blois la faveur de pénétrer un quart d'heure dans la prison. Un geolier, la montre à la main, veillait à ce qu'elle n'eût pas une minute de plus. Un peu avant que la quinzième minute fut écoulée, *Marbois*, recueillant ses forces, conduisit vers ses compagnons sa respectable épouse. Mes amis, je vous présente madame *de Marbois*, qui, au moment de se séparer de moi, veut aussi vous faire ses adieux. Tous l'entouraient avec transport; elle leur souhaita non du courage, mais de la

1799. force et de la patience. Comme elle fondait en larmes, partez, lui dit *Marbois*, partez, il en est tems. Il emporta sa femme dans ses bras jusqu'à la porte de la prison, puis tomba évanoui sur le pavé, où l'on eût beaucoup de peine à le rappeler à la vie.

On arriva le 1.er vendémiaire à la vue de Rochefort. Un seul instant ne fut pas donné aux déportés pour prendre du repos. Ils sortirent des charriots, dans lesquels ils étaient cahotés, pour entrer dans le canot qui les conduisit à bord de la corvette la Vaillante, commandée par le capitaine *Laporte*, qui les fit descendre dans l'entre-pont. Ils n'avaient rien pris depuis vingt-quatre heures. Nous sommes destinés à mourir de faim, s'écriait *Dossonville*, celui des déportés qui souffrait le plus cruellement du manque d'alimens. Non, messieurs, dit en riant un officier de la corvette, on va vous servir à souper. Un instant après, on leur jeta de dessus le pont deux pains de munition, et on leur apporta un seau d'eau : c'était le souper promis.

La corvette mit aussitôt à la voile. Le capitaine *Laporte* descend dans l'entre-pont, accompagné de quelques soldats, appèle *Willot*, *Pichegru*, *Dossonville* et *Ramel*, les fait descendre à fond de cale, et les laisse dans les plus épaisses ténèbres, n'ayant ni hamac, ni couvertures, et ne pouvant se tenir debout

dans ce lieu infect. Les autres furent très-resserrés dans l'entre-pont. On ne leur donna pour nourriture, pendant la navigation, que du biscuit et des fèves de marais sèches, cuites à l'eau, sans le moindre assaisonnement. An 8.

Quelques momens après le départ, un bateau s'approchait de la corvette, à force de rames. On le hela; un jeune homme répondit qu'il apportait des effets appartenant aux déportés. Le capitaine lui défend d'approcher, sous peine d'être coulé bas. Le bateau était déjà sous la poupe de la Vaillante : le fils de *Lafond-Ladebat* se nomme; il supplie qu'on lui permette d'embrasser son père et de lui remettre quelques vêtemens. Le capitaine fut sourd aux cris du malheureux père qui, reconnaissant la voix de son fils, heurlait de rage, en se débattant dans l'entre-pont. Il fut inflexible aux larmes de ce bon jeune homme, qui suppliait à genoux qu'on lui permît de faire ses derniers adieux à son père. On consentit seulement que la malle apportée fut mise sur la corvette, par des matelots.

Après une traversée de cinquante jours, la corvette mouilla dans la rade de Cayenne. Le capitaine fit sur-le-champ prévenir le gouverneur. Les déportés prirent terre en face d'un hôpital bâti sur le bord de la mer. Le commandant de Cayenne se nommait *Jeannet*; il était neveu de *Danton*, qui lui avait donné

cette place peu de tems après la journée du
1799. 2 juin 1793.

Jeannet, en recevant les déportés dans une des salles de l'hôpital, laissa couler quelques larmes. Vous avez beaucoup souffert, citoyens, leur dit-il, il n'est que trop facile d'en juger. Je vous ai fait préparer ici des logemens; quelque resserrés qu'ils vous paraissent, c'est pourtant ce que j'ai de mieux à vous offrir pour le moment, c'est aussi là situation la plus salubre, et qui convient le mieux à votre état. Vous êtes dans les mains des respectables sœurs de la charité, elles ne vous laisseront manquer de rien; j'aurai soin que vous soyez pourvus de vivres et de rafaîchissemens. Comptez que, tant que je pourrai agir d'après ma volonté, vous aurez lieu d'être contens. Il se retira, sans laisser aucune consigne qui pût gêner les déportés.

CHAPITRE XVI.

Les déportés sont conduits à Synamari.

Un changement si subit dans leur situation; les soins compatissans des bonnes sœurs auxquelles la direction de l'hôpital de Cayenne était confiée; la saveur des alimens et des fruits

rendaient les déportés à l'existence. Ils ne doutaient point qu'ils n'eussent la liberté de choisir dans la Guyane le lieu qui leur conviendrait pour leur résidence. Quelques - uns d'eux se proposaient de s'établir volontairement dans une colonie qui paraissait jouir d'une tranquillité bannie depuis long-tems de la métropole. An 5.

Ces songes consolans s'évanouirent. *Jeannet* ne semblait leur avoir donné de fausses espérances, que pour rendre leur supplice plus insupportable. Soit que le capitaine *Laporte* lui eût remis des instructions particulières, dont il ne pouvait s'écarter, ou que, circonvenu par des révolutionnaires, il craignît que le directoire ne lui fît un crime de ses sentimens généreux, les déportés reçurent ordre de ne pas sortir de leurs logemens, et bientôt on les prévint de se tenir prêts pour être transportés dans le fort de Synamari. Les plus malades, paraissant hors d'état de faire le voyage, réclamaient en vain; ils furent tous embarqués et conduits dans le fort de Synamari.

C'est un carré d'environ cent toises, flanqué de quatre bastions en madriers, et entouré d'un large fossé plein d'eau; les casernes pour la garnison, le logement du commandant et quelques huttes pour les vivandiers, occupent la courtine à droite, du côté de la rivière. La garnison était composée de quatre-

vingts hommes, moitié blancs, moitié nègres;
1799. c'était un détachement de l'ancien régiment d'Alsace, entiérement renouvelé depuis son arrivée à la Guyane. Le long de la courtine opposée, est l'ancienne chapelle que les révolutionnaires blancs ont dévastée, et que les noirs respectent encore. A côté de ce bâtiment se trouve un angard, sous lequel sont bâties six cases, où l'on enfermait autrefois les criminels et les nègres marons; en face de l'entrée du fort, est le logement du garde-magasin. Les terre-pleins des bastions sont occupés par des magasins de vivres et de munitions. Celui du Nord sert de corps-de-garde; l'espace qui reste au milieu du fort, est planté d'orangers.

Le commandant conduisit les déportés vers l'angard, et leur montrant les cases: voilà le seul logement que je peux vous donner. *Billaut-Varennes* occupait une de ces cases; les sept autres furent réparties entre les seize déportés; elles pouvaient, suivant leur inégale proportion, en recevoir un plus ou moins grand nombre. *Murinais* logea dans la première; *Aubry* dans la seconde; *Pichegru* et *Marbois* dans la troisième; *Willot*, *Larue* et *Dossonville*, dans la quatrième; *Bourdon* et *Rovère*, dans la cinquième; *Lafond-Ladebat*, *Barthélemy* et *Tronçon-Ducoudray*, dans la sixième; *Brottier*, *Lavilleurnoy*, *Letellier* et *Ramel*, dans la septième; ce fut le sort qui

régla ces logemens. On donna un hamac à chaque déporté; c'était le seul meuble qui fût dans leurs huttes. On leur distribuait, par jour, une ration de biscuit, une livre de viande salée, et un verre de rhum, pour corriger l'eau qui est très-mauvaise. Ils résolurent de former des chambrées pour manger ensemble; ce ne fut plus le sort qui décida de ces associations, mais les convenances de caractère et d'opinions. *Marbois*, *Barthélemy*, *Tronçon-Ducoudray*, *Lafond*, *Murinais* et *Letellier*, formèrent la première chambrée; *Willot*, *Pichegru*, *Larue*, *Aubry*, *Dossonville*, *Ramel*, la seconde; *Bourdon et Rovère*, la troisième; *Brottier* et *Lavilleurnoy*, la quatrième. Un seul nègre faisait la soupe pour tous les ordinaires; chacun veillait à sa ration, car ce redoutable cuisinier menaçait souvent d'empoisonner ceux dont il était chargé de préparer les alimens. An 8.

CHAPITRE XVII.

Mort de quelques déportés; quelques autres font le projet de prendre la fuite.

Les déportés étaient prisonniers dans le fort, et assujétis à deux appels par jour. L'un se faisait à neuf heures du matin, l'autre à quatre heures après-midi. *Murinais* tomba malade au

1799. mois de frimaire ; on lui refusait le moindre secours. Ce vieillard donna à ses compagnons, jusqu'à son dernier moment, l'exemple du courage et de la résignation. Cet homme respectable, étranger aux intrigues dans lesquelles on l'avait enveloppé pour avoir à frapper une victime pure et illustre, ne se plaignit jamais ni de sa séparation d'une nombreuse famille, ni de la perte d'une grande fortune ; mais il s'indignait qu'on eût pu révoquer en doute la fidélité avec laquelle il devait remplir la mission dont il était chargé par ceux qui le députèrent au corps législatif. *Barthélemy* tomba malade quelques jours après les funérailles de *Murinais*. On eut heureusement le tems d'envoyer à Cayenne, pour prévenir *Jeannet*. Il fit transporter le malade à l'hôpital de cette ville. *Letellier* eut la permission de l'accompagner. *Willot* et *Bourdon*, atteints d'une fièvre dévorante, n'obtinrent pas la même faveur. Le malheureux *Bourdon* succomba sous une maladie inflammatoire, dont sa rage contre ses collègues avait augmenté les succès. *Willot* recouvra la santé.

Barthélemy fut renvoyé à Synamari, au mois de nivose 1798, quoiqu'il ne fût pas entièrement rétabli. Depuis lors la situation des déportés devint encore plus fâcheuse. *Pichegru*, *Willot*, *Larue*, *Aubry*, *Barthélemy*, *Letellier*, *Ramel* et *Dossonville* résolurent de

tout hasarder pour ravir à leurs tyrans le barbare plaisir de les voir périr lentement sous leur main de fer. *Marbois*, *Lafond-Ladebat* et *Tronçon-Ducoudray* refusèrent de s'associer à ce projet, dont le secret ne fut pas confié à *Rovère*, *Brottier* et *Lavilleurnoy*. Le plan de cette évasion varia plusieurs fois ; la première idée des déportés fut de se refugier chez les sauvages, et de parvenir, par l'intérieur du continent, jusqu'aux établissemens des Portugais ; mais ils n'avaient point de guides, et ne pouvaient espérer d'en trouver ; ce plan fut abandonné.

Au mois de floréal, *Lafond - Ladebat* et *Tronçon - Ducoudray* se sentirent en même tems fort incommodés ; quelques heures après, ils commencèrent à vomir avec violence ; ils souffraient des douleurs les plus aiguës. On écrivit à *Jeannet* ; il répondit : « Je ne sais pourquoi ces messieurs ne cessent de m'importuner ; ils devraient savoir qu'ils n'ont pas été envoyés à Synamari pour vivre éternellement. » *Tronçon-Ducoudray* fut bientôt enflé à ne pouvoir faire aucun mouvement. Les deux infortunés, placés vis-à-vis l'un de l'autre dans leurs lits de mort, se débattaient, sans que rien pût calmer leur affreux vomissement. *Lafond-Ladebat* levait les mains au ciel, appelant à grands cris sa femme et ses enfans.

Ce supplice dura vingt-cinq à trente jours.

1799. *Tronçon*, voyant approcher sa dernière heure, rassemble autour de lui ses compagnons, et faisant un dernier effort, il leur dit d'une voix éteinte : « Fuyez, mes amis, fuyez, que le ciel protège votre voyage ! Je vais mourir ; si jamais vous revoyez votre patrie, n'oubliez pas que mes derniers soupirs ont été pour elle. De retour en Europe, bravez plutôt la misère, que de troubler la France. » Il partagea entre ses compagnons le peu d'argent qui lui restait. Il vit couler leurs larmes ; il leur dit un éternel adieu. *Marbois* ferma les yeux à son ami. *Lafond*, agonisant, semblait ne devoir pas survivre à *Tronçon* ; absorbé par les douleurs physiques et morales, il articulait à peine quelques sons ; quelquefois il nommait avec attendrissement ses enfans et sa femme. La force de son tempéramment l'emporta sur la maladie ; il revint à la vie.

Les déportés avaient résolu d'abandonner Synamari, ils savaient que les habitans de Surinam prénaient un vif intérêt à leur situation. Ces habitans leur avaient même envoyé une provision de bière et de vivres. Ce secours n'était pas arrivé à sa destination ; mais l'indiscrétion du caboteur français qui s'en était chargé, et qui vint se vanter au fort d'avoir bu et mangé, avec son équipage, des provisions destinées à des *aristocrates*, par les Hollandais de Surinam, dévoila ce secret à

ces aristocrates prétendus. Ils décidèrent de prendre la route de Surinam. An 8.

Mais comment arriver sur cette terre hospitalière ? Les goëlettes, seuls bâtimens qui fréquentaient la rivière de Synamari, mouillaient à la redoute de la pointe, quelques lieues au-dessous du fort. Il était aussi difficile de se soustraire à la vigilance du commandant, que d'atteindre un de ces bâtimens, et de l'enlever au mouillage.

Se promenant sur les remparts au bord de la rivière, leurs regards inquiets se portaient sur la côte de l'Ouest, sans rien apercevoir ni sur les eaux, ni dans les bois répandus le long de cette côte inhabitée, qui pût leur inspirer une idée secourable. Il y avait au pied d'un bastion au bord de la rivière, une petite chaloupe servant à transporter à la redoute de la pointe, la garde montante, et à ramener la garde descendante. Cette chaloupe avait ses agrêts; ils l'envisageaient d'un œil d'envie. Ce ne fut cependant que poussés par le désespoir, qu'ils s'accoutumèrent à l'idée de se hasarder en pleine mer sur un si frêle esquif. Aucun d'eux ne savait conduire un bateau; ils n'avaient aucun instrument de navigateurs; il fallait se confier à quelque matelot.

Leur première tentative échoua. *Pichegru* ayant essayé de séduire un sauvage qui venait vendre des légumes dans le fort, celui-ci ré-

pandit les soupçons que cette demi-confidence
1799. avait donnés. Les déportés prirent le parti de faire part de leur projet à un habitant du canton de Synamari, qui leur avait témoigné de l'attachement et dont le nom ne m'est point connu. Cet homme, connaissant parfaitement la côte, les assura qu'ils ne pouvaient aller qu'à Surinam; il leur donna, sur les divers postes des Hollandais, les renseignemens nécessaires; mais il prétendait que la chaloupe stationnée dans la rivière ne pouvait les conduire aux postes du fort Orange et du Mont-Krick. Il ajoutait que la police de la colonie hollandaise était si sévère, qu'on repoussait tous les étrangers se présentant sans passeports en règle.

Les déportés avaient à Cayenne un ami; il leur transmit, par main sure, huit passeports signés de la main de *Jeannet*, conformes à ceux qu'on délivrait aux habitans de la colonie que leurs affaires conduisaient chez les Hollandais. Ils étaient sous des noms supposés.

Celui de *Barthélemy*, sous le nom de Gallois;
Dossonville, ... Daunon;
Pichegru, ... Picard;
Aubry, ... Desailleux;
Larue, ... Delvezei;
Letelier, ... Tollibois;
Willot, ... Toulouse;
Ramel, ... Frédéric.

A mesure que le projet mûrissait, les déportés redoublaient d'attention pour en dérober la connaissance à tous les regards; *Brottier* soupçonna le mystère sans pouvoir le pénétrer. On fit un nouvel effort pour déterminer *Marbois* à quitter Synamari, on n'y réussit pas. Il semblait qu'il fût retenu sur la terre qui avait reçu dans son sein son ami *Tronçon-Ducoudray*. La santé affaiblie de *Lafond-Ladebat* ne lui permettait pas d'entreprendre le voyage. Le jour fut pris pour le départ. Je crois devoir, pour peindre cette singulière navigation, me servir d'une des relations qui circulèrent dans Paris.

An 8.

CHAPITRE XVIII.

Les déportés s'embarquent sur la rivière de Synamari.

Il ne (1) nous manquait plus qu'un pilote, mais où découvrir dans ce désert l'homme capable d'un tel dévoûment? Comment trouver l'ange qui devait nous tirer de cet enfer?

Un ordre, donné par le directoire, d'arrêter

(1) Journal de l'adjudant-général Ramel, sur le transport, le séjour et l'évasion de quelques déportés. (*Londres*, 1799.)

tous les vaisseaux neutres, fit sortir du port
1799. de Cayenne, au mois de prairial, une foule de petits corsaires. Un d'eux, commandé par le capitaine *Poisvert*, captura à la hauteur de Synamari un bâtiment américain, commandé par le capitaine *Tilly*, dont la cargaison consistait en farine et en vins de Bordeaux et d'Espagne. La crainte d'être pris à son tour par quelque navire anglais, en louvoyant contre les courans pour remonter à Cayenne, détermina *Poisvert* à mouiller avec sa prise dans la rade de Synamari. La garnison s'empressait d'aider au débarquement de la cargaison capturée.

Mais quel fut notre étonnement, lorsque le capitaine *Tilly* vint à nous sans témoins, et nous dit les larmes aux yeux : C'est vous, infortunés, c'est vous que je cherchais. Je vous savais ici ; j'ai des nouvelles de vos familles, de vos amis, et des paquets pour vous, cachés derrière les barils de farine, auxquels je ne peux plus toucher. Je ne m'attendais pas à être attaqué par un corsaire français, je me suis laissé affaler sous le vent de Cayenne, pour avoir un prétexte de mouiller à la rade de Synamari, d'où j'espérais parvenir à vous enlever. Le ciel en a disposé autrement. Je croyais être votre libérateur, je suis prisonnier avec vous. Qu'on juge de l'impression que dûrent faire sur nous, dans de telles circons-

tances, les paroles du capitaine *Tilly* ! Sa seule présence était pour nous un bienfait du ciel. C'était, depuis notre emprisonnement à Synamary, la seule personne qui nous eût donné des nouvelles sures de notre patrie, et les consolations dont nous avions besoin pour ne pas succomber sous le poids de nos peines. An 8.

La loyauté du capitaine *Tilly* et l'intérêt qu'il nous témoignait, entraînaient notre confiance. Nous lui communiquâmes notre projet, et le conduisant sur le rempart, nous lui montrâmes la chaloupe. Il frémit. Non, non, messieurs, cette pirogue ne peut vous conduire à Surinam ; ne faites pas cette expérience, vous péririez tous. Nous lui répondîmes que nous préférions la mort à notre esclavage ; que, si nous la rencontrions dans le naufrage, le souvenir de la longue agonie de nos amis en adoucirait les horreurs. Eh bien, reprit-il, je ne crois pas que vous puissiez échapper à tant de périls ; mais ne me refusez pas de les partager. Je veux gouverner moi-même la chaloupe, j'emmenerai mon pilote, l'intrépide *Barrick* ; peut-être le ciel nous protégera.

Dès ce moment, le capitaine *Tilly* se montra aussi ardent que nous à terminer les apprêts de notre fuite. Il mit dans notre confidence le brave *Barrick*, qui ne balança pas à se dévouer pour nous. Il ne restait plus qu'à choisir le moment convenable pour tromper

1799. la vigilance du commandant du fort, attaquer la sentinelle qui gardait la chaloupe, l'enlever et gagner la haute mer avant que l'alerte fût donnée à la garnison.

Nous touchions au dénoûment, lorsque *Tilly*, qui faisait les provisions nécessaires pour notre petit voyage, nous annonça que *Jeannet* avait donné ordre de le transférer à Cayenne avec son équipage, et qu'il devait partir dans deux jours. *Tilly* voulait se cacher dans les bois à l'entrée de la nuit, et courir le lendemain matin à la chaloupe. Nous eûmes beaucoup de peine à obtenir de lui qu'il cédât au généreux *Barrick* l'honneur de cette belle action. Nous lui observâmes que la disparition de *Barrick* éveillerait moins le soupçon que celle du capitaine. *Tilly* ne se rendit qu'avec peine à cette considération; il nous quitta pour s'exposer à de plus grands dangers que nous, et porter tout le poids de la fureur de *Jeannet*.

Le 14 prairial, le capitaine *Poisvert*, prêt à quitter le fort pour conduire sa prise à Cayenne, avait invité à dîner le commandant du fort, pour lui témoigner sa reconnaissance du bon accueil qu'il en avait reçu. Tandis que les vins les plus précieux étaient bus par le commandant, on faisait distribuer à la garnison du gros vin de Bordeaux. Une jeune fille, arrivée de Cayenne depuis quelques jours, en faisait les honneurs. Elle donnait les bouteilles avec pro-

fusion aux soldats dans leurs casernes et dans leurs corps-de-garde ; aux nègres, dans leurs cases, et aux déportés, dans leur angard. Cette journée nous parut longue. Nous suivions des yeux, avec un vif intérêt, cette jeune fille si joyeuse de verser des rasades aux soldats déjà ivres. Son activité, sa sollicitude nous servaient à souhait.

A l'entrée de la nuit, nous vîmes rentrer chez lui le commandant, qu'on portait comme s'il eût été mort. Le silence avait succédé aux chants des buveurs. Les soldats et les nègres étaient couchés çà et là, le service oublié, les corps-de-gardes abandonnés. *Barrick* profita de la confusion pour sortir du fort, sans que personne ne fît attention à lui.

Nous fîmes nos adieux à *Marbois* et à *Lafond*. Neuf heures sonnèrent ; c'était la dernière de notre séjour à Synamari. Nous nous rassemblâmes vers la porte du fort, qu'on n'avait pas fermée. Tout dormait d'un profond somme. *Pichegru*, *Ramel* et *Aubry* montent sur le bastion du corps-de-garde ; la sentinelle, entiérement ivre, dormait à côté de son fusil. Ils rejoignent leurs compagnons ; personne n'était dans le corps-de-garde ; ils y prennent des armes et des cartouches. Il leur fut aisé de porter dans la chaloupe les provisions qu'ils avaient faites. *Barrick* était déjà embarqué, et tenait le gouvernail. Le cable est coupé ;

nous suivons le fil de l'eau, écoutant attenti-
1799. vement si notre fuite n'a produit aucun mouvement dans le fort ; nous n'entendons que le murmure des eaux, et la brise de terre qui bientôt enfle notre petite voile.

Quand nous approchâmes de la redoute, nous amenâmes la voile, afin de n'être pas apperçus. Nous savions que les huit hommes de garde à ce poste avaient eu leur bonne part des bienfaits du capitaine *Poisvert*. Nous ne fûmes point hêlés, la marée nous porta au-delà de la barre. La brise fraîchit, la mer était belle, mais nous étions forcés de suivre la côte, au risque de nous briser sur les écueils dont elle est parsemée jusqu'à Iracombo. La lune parut tout-à-coup, comme pour éclairer notre marche. Nous remerciâmes la providence et notre généreux pilote, qui était dans un état affreux, enflé par les piqûres des moustics.

CHAPITRE XIX.

Navigation de Synamari à Surinam.

Nous voguions heureusement depuis quelques heures, lorsqu'on entendit trois coups de canons, deux du fort de Synamari, et un de la redoute de la pointe. Le poste d'Iracombo répéta bientôt les trois coups de canon.

Nous ne pûmes douter que notre fuite ne fût découverte, mais nous ne redoutions aucune poursuite directe de Synamari. Il n'y avait pas un seul bâtiment qui pût être armé. La garnison d'Iracombo consistait en douze hommes; ils ne pouvaient venir à notre rencontre que dans une chaloupe semblable à la nôtre. Nous continuâmes à longer la côte, préparant nos armes, et déterminés à forcer le passage d'Iracombo, si nous éprouvions quelque obstacle. An 8.

A 4 heures du matin, deux coups de canon se firent entendre à l'est; il y fut répondu par un coup qui partit presque à nos oreilles. Nous étions devant le fort. Il était nuit encore, nous marchions bien; et quand le jour parut, nous n'avions plus à craindre d'être poursuivis. Il ne nous restait à vaincre que les dangers de la mer. Notre chaloupe était si petite et si rase, que les vagues nous menaçaient à chaque moment de la remplir toute entière. Nous étions obligés de travailler sans cesse à la vider avec une calebasse. Nous n'avions ni boussole, ni aucun instrument pour prendre hauteur, ce qui nous empêchait de tenir le large; mais nous pensions que les vents qui soufflent constamment d'est en ouest, nous porteraient en deux jours à Monte-Krick, premier poste hollandais.

Nous souffrîmes beaucoup de la chaleur pendant la journée du 15. Cependant la brise était

bonne ; et quand la nuit nous déroba la vue
1799. de la côte, nous estimions nous trouver par le travers de la rivière de Marowni, dont les deux rives forment les limites des possessions françaises et hollandaises, et qui n'est guères qu'à quarante lieues du poste de Monte-Krick. A onze heures du soir, au lever de la lune, nous n'aperçûmes ni dans la conformation des terres, ni dans le mouvement des eaux, rien qui annonçât l'embouchure d'une grande rivière. Le 16, nous ne fûmes pas plus heureux ; nous étions vraisemblablement encore un peu au vent de la rivière d'Amaribo, partie de la côte qui se relève un peu vers le nord-ouest, et ne permet pas de découvrir fort au loin.

CHAPITRE XX.

Les voyageurs prennent terre.

Le dix-sept, un calme surprit la chaloupe. Le peu de provisions que les voyageurs avaient fait, étaient consommées. Le soleil, dont l'ardeur n'était plus tempérée par la brise, les desséchait. N'étant plus distraits par le mouvement, ils éprouvaient toute l'horreur de leur situation. Dans ce jour de désespoir, et lorsque les déportés n'attendaient plus rien de leurs efforts

trompés par les élémens, ils jurèrent devant Dieu de sacrifier à leurs concitoyens leurs justes ressentimens, et de ne jamais porter les armes contre leur patrie. An 8.

Le 18, le vent fraîchit un peu vers les huit heures du matin. On fut bientôt en vue du fort de Marowni. Le 19, à une heure après midi, on aperçut des habitations hollandaises. Les voyageurs se trouvaient à une portée de canon du poste de Monte-Krick, lorsqu'ils furent salués de plusieurs coups de canons. Ils se succédaient si vivement, que la chaloupe eût coulé bas, si l'on n'eût gagné le large. Les voyageurs surent, dans la suite, qu'on avait voulu seulément les forcer d'arborer leur pavillon; ils n'en avaient point.

Vers les quatre heures après midi, le tems s'obscurcit; le vent augmenta; la chaloupe allait très-vîte, cependant elle fuyait avec peine devant la lame qui la poussait à la côte. *Barrick* espérait d'atteindre le fort Orange avant l'orage, mais il n'était plus possible de tenir la mer. *Barrick* dirige la barque vers le rivage. On prend terre, ignorant s'il serait possible d'arriver le long de la côte jusqu'au fort Orange, qui paraissait distant de quatre lieues.

Les voyageurs étaient exténués de fatigue et de faim, sans autre abri qu'un bois couvert

de reptiles et d'insectes. La nuit survint et ren-
1799. dait leur position plus pénible ; la pluie qui tombait par torrens, les pénétrait ; cependant ils n'abandonnèrent pas leur chaloupe. Nuds dans la mer, ils passèrent la nuit à lutter contre les flots qui entraînaient leur dernière ressource.

Au point du jour, le 20 prairial, un rayon d'espoir vint luire dans leurs ames. Ils parvinrent à faire un grand feu pour sécher leurs vêtemens. On fit cuire quelques coquillages trouvés sur le rivage. *Letellier* avait conservé une demi-bouteille de rhum, qui fut d'un grand secours.

Pendant cette journée, *Letellier*, l'héroïque ami de *Barthélemy*, lui avait arrangé un petit abri avec des branches d'arbres ; et pendant qu'il prenait un peu de repos, oubliant ses propres souffrances, il chassait les insectes avec un léger rameau, et les éloignait du visage et des mains de son maître. Un nouvel orage s'annonça le soir. La nuit fut encore employée à disputer la chaloupe à la mer en fureur. On aperçut le 21, au lever du soleil, un vaisseau que *Barrick* reconnut pour un corsaire anglais. *Ramel* et *Barrick* s'avançaient pour essayer des signaux ; ils avaient à peine fait quelques pas, qu'ils aperçoivent sur le rivage deux hommes armés. *Ramel* se rapproche de ses compagnons pour leur faire part

de cette rencontre, et *Barrick* part comme un éclair au devant de ces étrangers. An 8.

En voyant accourir *Barrick*, qui n'avait presque pas figure humaine, les deux soldats s'arrêtent et le couchent en joue. Il tombe à genoux, lève vers le ciel ses mains suppliantes, et montre la chaloupe. Les soldats l'écoutent, s'approchent de lui; c'étaient deux Allemands de la garnison de Monte-Krick. *Pichegru*, qui parlait la langue allemande, lie conversation avec eux; il apprend qu'on est à trois lieues de Monte-Krick. Les deux soldats allaient en ordonnance au fort Orange, où ils ne pouvaient manquer de rendre compte du nombre et de l'état des naufragés. Deux d'entre eux accompagnent les Allemands pour demander, au commandant du fort, les secours dont ils avaient besoin, et pour exhiber leurs passeports.

Barthélemy et *Larue* furent choisis. Ils arrivèrent au fort Orange, au moment où le commandant, instruit, de son côté, qu'une petite embarcation avait fait naufrage sur la côte, disposait un piquet de cinquante hommes pour porter les secours dont les naufragés avaient besoin. *Barthélemy* et *Larue* exposèrent que leurs compagnons étaient des marchands de Cayenne, qui avaient perdu dans le naufrage leurs provisions et leurs effets, et auxquels le mauvais état de leur bâtiment n'avait pas permis de remettre en mer après la

tempête dont ils avaient été battus. Le commandant les accueillit avec humanité ; et pendant qu'il leur faisait servir des rafraîchissemens dont ils avaient grand besoin, des ouvriers et des nègres furent chargés de réparer la chaloupe, d'aider à la remettre à flot, et de rechercher les prétendues marchandises que *Barthélemy* et *Larue* disaient avoir perdues.

1799.

Le bateau fut bientôt réparé ; mais il fallait attendre la marée pour monter au fort Orange : on passa encore la nuit dans le même endroit. Les ouvriers ne voulurent pas abandonner les Français qu'ils étaient venus secourir. On arriva le 22 dans le port. Les déportés se rendent sur-le-champ auprès du commandant hollandais, qui ne revenait pas de sa surprise, en considérant l'audace avec laquelle neuf hommes s'étaient hasardés en pleine mer dans un canot. Ce commandant parlait français ; les déportés employèrent tous leurs efforts pour le persuader qu'ils étaient marchands : leurs haillons et leur dénûment démentaient cette fable ; au surplus, sans approfondir davantage la vérité du rapport qui lui était fait, il traita parfaitement bien les neuf naufragés, par cela seul qu'ils étaient malheureux.

Le commandant, après avoir pourvu aux premiers besoins de ses hôtes, les prévint qu'il allait rendre compte de leur arrivée au com-

mandant-général de la colonie. Il ne leur cacha pas les motifs de la surveillance qui lui était particuliérement recommandée à l'égard des Français. La colonie de Surinam était préservée, par la vigilance de son gouvernement, des troubles qui avaient ruiné les principales possessions françaises. Les nègres esclaves, bien traités et laborieux, n'ambitionnaient pas le don de la liberté, au nom de laquelle on s'exterminait mutuellement à Saint-Domingue. *Jeannet*, mécontent de quelque refus qu'on lui avait fait d'argent et de denrées, avait dit plusieurs fois qu'il saurait bien révolutionner Surinam. Les Hollandais prenaient les mesures les plus exactes pour prévenir les effets de cette menace. An 8.

Les déportés ne pouvaient éviter de se faire connaître au commandant-général; ils lui exposèrent, en peu de mots, les traitemens dont ils avaient été victimes, leur évasion de Synamari, et réclamèrent, au nom de l'humanité et de l'honneur, sureté et protection. Il y a vingt-quatre lieues du fort Orange à Paramaribo, où réside le gouverneur hollandais. On ne manquait d'aucun secours, mais *Barrick* et *Dossonville*, attaqués d'une fièvre ardente, paraissaient au terme de leurs jours. Un colon, dont l'habitation n'était pas éloignée du fort, touché de l'état dans lequel se trouvaient les Français, leur proposait de venir chez lui,

sans soupçonner quels étaient les hommes aux-
1799. quels il faisait les offres les plus obligeantes ; après plusieurs refus on allait les accepter, lorsque *Willot*, de tour de service pour la garde de la chaloupe, aperçut un cavalier, et appela *Pichegru*.

Il reconnut les marques distinctives du service de Hollande, et assura ses compagnons que c'était un officier supérieur. Celui-ci, à la vue de la case habitée par les Français, et que le commandant du fort avait sans doute désignée dans son rapport au commandant-général, met pied à terre, entre dans la chambre où les Français étaient assemblés, et demande, avec une extrême agitation : MM. *Gallois* et *Picard* sont-ils ici ? *Barthélemy* et *Pichegru* se présentent, vêtus d'une veste et d'un pantalon de toile grise. L'officier hollandais fit un mouvement de surprise et d'indignation, ensuite il les serra dans ses bras, eux et leurs compagnons.

Messieurs, leur dit-il, après un moment de silence, vous avez bien jugé notre gouverneur ; il vous attend avec impatience ; et tous les habitans de Surinam sont touchés de vos infortunes. On partit sur-le-champ. Deux gondoles commodes attendaient les voyageurs : dans la première étaient préparés des rafraîchissemens, et dans l'autre du linge et des habits dont ils avaient le plus pressant besoin.

On fut coucher chez un ami du gouverneur-général, qui, prévenu du nom et de l'état des prétendus marchands français, naufragés, avait tout préparé pour leur faire oublier et les souffrances qu'ils avaient éprouvées à Synamari, et les fatigues de leur périlleuse navigation. An 8.

CHAPITRE XXI.

Leur réception dans la capitale de Surinam.

Le 25, au matin, les voyageurs s'embarquèrent dans les gondoles et côtoyèrent la rivière de Comervine, admirant la richesse des plantations, l'élégance des jardins, la magnificence des bâtimens qui bordent ses rives. On entra vers midi dans la rivière de Surinam, en face d'une belle habitation où pluplusieurs colons s'étaient réunis. La réception faite aux étrangers, contrastait avec leur barbe longue, leur visage brûlé par le soleil et déchiré par la piqûre des moustics.

La marée leur permit de remettre à la voile à quatre heures. On passa entre le fort de Nassau et celui d'Amsterdam. La nuit était close, lorsqu'on entra dans le port. Le gouverneur et son épouse reçurent les déportés

1799. avec les marques les plus expressives de sensibilité. Ils retinrent au palais du gouvernement *Barthélemy* et son fidèle *Letellier*. Les principaux habitans se disputèrent le plaisir de loger les autres déportés. On connaît la richesse des habitans de Surinam, l'état florissant de cette colonie, l'aspect riant de ses cultures, le nombre et la commodité de ses canaux qui dessèchent les terres marécageuses ; la beauté des établissemens publics et des maisons particulières ; mais les bons traitemens que recevaient les Français, les frappaient moins que cette humanité bienfaisante animant tout un peuple, et infusant dans toutes les classes de citoyens les vertus de son gouvernement. C'était ce sentiment, et non celui d'une vaine curiosité, que nos déportés rencontraient dans les Hollandais. Bien loin de fatiguer leurs hôtes de questions indiscrètes sur les maux qu'ils avaient soufferts, ils évitaient de leur en parler ; mais l'horrible tableau de Synamari, la captivité de ceux de leurs compatriotes qui y restaient détenus, et peut-être plus durement à cause de leur évasion ; enfin, la situation du capitaine *Tilly*, auquel ils devaient leur délivrance, et qui peut-être était dans les prisons de Cayenne, troublaient la douceur de leur état présent par les plus douloureux souvenirs mêlés de quelque inquiétude sur leur sort futur.

An 8.

CHAPITRE XXII.

Le commandant de Cayenne réclame les déportés.

Le 29 prairial, un parlementaire parut dans le port de Paramaribo. Le capitaine *David* qui le commandait, était chargé, pour le gouverneur hollandais, de dépêches dans lesquelles *Jeannet* l'instruisait de l'évasion des déportés. Il terminait ainsi sa lettre :

« Si ces messieurs n'ont pas été pris par des corsaires anglais, ils ne peuvent s'être réfugiés que dans votre colonie. Je dois à ma place de les réclamer au nom du directoire. Si vous parvenez à les découvrir, je vous prie, et même je vous requiers de les faire arrêter, en leur accordant les égards dûs à leur malheur. » Le gouvernement répondit qu'il n'avait aucune connaissance de l'évasion des citoyens *Barthélemy*, *Pichegru*, *Aubry*, *Larue*, *Willot*, *Ramel*, *Letellier* et *Dossonville*, mais qu'il était arrivé depuis quelques jours à Paramaribo huit marchands et un matelot, avec des passeports signés de lui ; qu'au reste, il pouvait être assuré de ses ménagemens pour les personnes qu'il lui indiquait, s'ils venaient à

Surinam. On apprit, par le capitaine *David*,
1799. l'arrivée à Cayenne de la frégate la Décade, qui avait à bord cent déportés, parmi lesquels se trouvaient deux députés au conseil des cinq cents, *Gilbert-Desmolières* et *Job Aimé*.

Un second envoyé de Cayenne arriva dans la colonie hollandaise le 8 messidor. Il apportait au commandant la réponse à sa lettre. *Jeannet* convenait que les passeports des prétendus marchands étaient en effet signés de lui; il ajoutait qu'il savait parfaitement que *Barthélemy* et sept autres déportés étaient à Paramaribo sous des noms supposés; qu'il le sommait de les faire arrêter, et qu'il frétait un bâtiment pour rendre compte de cette sommation au gouvernement d'Amsterdam. D'après cette lettre, les déportés offraient au commandant de rester cachés jusqu'au moment de leur départ prochain; il refusait de consentir à cette précaution. Cependant, ne voulant pas devenir un sujet de querelle ou peut-être de fâcheuses représailles, ils résolurent de quitter la colonie, et rien ne put changer leur résolution. Ils partirent, en messidor, sur un petit bâtiment frété par le gouverneur de Surinam.

A peine en pleine mer, un coup de canon les avertit d'amener. Ils continuent leur route; un second coup est si bien dirigé, que le boulet

renverse le pilote qui tenait le gouvernail. Le bâtiment n'étant plus dirigé, tombait sous le vent. Ils furent helés en Français. Les déportés ne doutaient pas de toute l'étendue de leur malheur, sur-tout lorsqu'ils virent le capitaine mettre son canot à la mer, manœuvré par les nègres. Heureusement le navire se trouvait à l'entrée de la rivière de Barbiche, colonie hollandaise, dont les Anglais s'étaient emparés. Il eut le tems d'arriver sous le canon du fort Saint-André, avant d'être joint par le corsaire français, qui vint mouiller hors de la portée du canon, pour bloquer la rivière. An 8.

Le commandant anglais reçut les Français avec les égards les plus affectueux. Convaincus qu'ils ne pouvaient se remettre en mer, sans tomber dans les mains des corsaires que *Victor Hugues*, commandant de la Guadeloupe, instruit de leur évasion, avait mis à leur poursuite, ils résolurent de faire quelque séjour dans cette colonie. *Letellier* y mourut. Ses compagnons se rendirent en Europe par des routes différentes.

1799.

CHAPITRE XXIII.

Arrivée de Bonaparte *à Paris.*

Une représentation nationale passée au tamis directorial, composée d'élémens hétérogènes, avilie par une longue nullité, n'ayant pu concevoir aucune idée conservatrice, ni profiter d'aucune crise pour affermir la révolution; les balances de nos destinées dans des mains inhabiles ou timides; aucun plan fixe en diplomatique, aucun système de guerre, de finance, de gouvernement; le gouffre toujours ouvert d'une banqueroute universelle, engloutissant toutes les fortunes, désolant, ruinant toutes les familles; l'éducation publique abandonnée; la génération naissante livrée au double fléau de l'ignorance et de la démoralisation; par-tout le désordre et la dissolution dévorant le corps social; des légions invisibles d'espions délateurs, moyens odieux devenus nécessaires à une administration faible et sans boussole; le soupçon et l'inquiétude en tous lieux; plus de confiance ni d'amitié; l'isolement, l'égoïsme resserrant et desséchant les ames, bannissant les sentimens affectueux et les passions généreuses; une apathique in-

différence dans tous les individus sur les intérêts de l'Etat;

On faisait trafic des emplois et des trahisons; la justice n'était qu'un mot, le patriotisme qu'un masque, la liberté qu'un fantôme, la vertu qu'un mensonge; des machinations perfides, des intrigues obscures ou la vile passion de l'avarice conduisaient les démarches des législateurs; on ne savait où l'on allait et où on voulait aller; l'Etat ressemblait à un homme ivre qui chancelle et qui ne peut plus se soutenir;

Toutes les sectes politiques, toutes les passions déchaînées spéculaient à la fois sur les malheurs publics; les intrigues et les conspirations se pressaient autour de nous; les uns voulaient nous donner un prince étranger, les autres recourir à la dictature, ou nous rejeter dans le vague des mesures arbitraires; des assassinats étaient organisés, et le gouvernement gardait le silence; la Vendée renaissait de ses cendres, et un machiavélisme pervers fomentait en secret les dissentions intérieures; la nation dégoûtée et trahie; le but de la révolution manqué; le fruit de nos travaux, de nos sacrifices, de nos victoires anéanti; la lie des factions s'agitant à l'intérieur et se disputant avec l'étranger les lambeaux de notre patrie;

A l'extérieur, nos conquêtes perdues en

Italie ; la paix devenue impossible à moins
1799. qu'elle ne fût déshonorante ; les armées se battant au nom d'une république dont le nom seul existait ; la nation ne sachant ni comment faire la guerre, ni comment faire la paix ; les républiques créées par nous, opprimées et dépouillées par la puissance même qui devait les protéger ; l'influence du cabinet des rois se glissant dans notre cabinet et dans notre sénat :

Tel était le tableau que présentait la France, dans les premiers jours de l'an 8.

La constitution de l'an 3 avait été si souvent violée, qu'elle ne présentait aucune garantie. Une crise semblait nécessaire, inévitable ; mais on tenait à ses sermens et à la crainte de franchir la barrière constitutionnelle. Une nation qui se fait une habitude de renouveler périodiquement sa constitution par des commotions politiques, devient le jouet de toutes les ambitions, de toutes les passions individuelles qui spéculent perpétuellement sur une modification nouvelle du code social. Il n'y a plus de stabilité ni même de patrie. La foi des sermens, méprisée, conduit à un état d'insouciance qui finit par entraîner la ruine du plus vaste et du plus florissant empire.

Cependant, les Français éprouvaient une impression profonde des maux passés et présens, les angoisses d'un long état de souffrance,

et le besoin impérieux d'un meilleur ordre de choses. Ils desiraient un gouvernement capable de recueillir les débris chancelans de l'édifice politique, de raffermir ses bases ébranlées, et de le reconstruire sur des fondemens plus solides; mais on ne savait ni comment, ni par qui pouvait s'opérer ce changement. An 8.

Dans ces circonstances, la fortune ramène *Bonaparte* à Paris. Sa réputation remplissait le monde. Absent depuis plus d'une année, les événemens survenus dans cet intervalle lui étaient étrangers. Ses talens militaires lui donnaient une vaste influence sur la marche du gouvernement et sur les affaires générales de l'Europe. C'était le seul homme qui pouvait étouffer tous les partis ou les concilier, et procurer à la France la paix intérieure et extérieure dont elle avait besoin pour sortir de sa longue anarchie.

A peine ce général rentrait dans sa famille, que les chefs de toutes les factions se pressaient autour de lui pour se fortifier de son suffrage. Au milieu de cette fluctuation, frappé de la nécessité de ramener promptement dans le port le vaisseau de l'Etat faisant eau de toute part, il se décide à couper le nœud gordien, et à fixer sur sa tête une immense responsabilité, comme une gloire immense, en saisissant d'une main hardie les rênes du gouvernement.

1799. Pour régulariser ce changement, *Bonaparte* aurait dû se concerter avec le corps législatif ; mais il est certain que la lenteur des formes eût fait échouer une révolution devenue indispensable. Dès que le 18 brumaire fut décidé, la promptitude avec laquelle cette mesure s'exécuta, répondit au caractère énergique de celui qui allait porter le poids d'un vaste empire. Un petit nombre de députés des deux conseils, assemblés, le 16, chez *Lemercier*, président du conseil des anciens, détermine le mode d'exécution. On convient que les deux conseils et le directoire seraient transférés à Saint-Cloud, et que la commission des deux conseils proposerait cette mesure aux anciens, dans une assemblée extraordinaire convoquée pour le 18, à sept heures du matin. Les mesures générales étant prises, la petite asssemblée se dissout; chacun des membres qui la composaient, avait promis un secret inviolable, et d'amener les députés de leur connaissance par tous les moyens de persuasion qu'inspirait la crise où l'on était, à sauver la patrie, à l'aide de la mesure qu'on venait d'adopter.

Les membres de la commission des inspecteurs employèrent la nuit du 17 à faire les lettres de convocation. On se servit de celles qui étaient disposées depuis long-tems au bureau de la commission, et qui furent rem-

plies des noms des représentans qu'on voulait avoir à la séance. Dans la séance du 19, tenue à Saint-Cloud, plusieurs députés des anciens s'étant plaints de n'avoir pas reçu des lettres de convocation, il leur fut répondu qu'on ne savait pas comment cette omission pouvait avoir eu lieu, puisqu'on avait adressé les lettres à tous les représentans. Il n'est pas moins vrai que ces lettres ne furent pas envoyées aux députés connus par leurs principes démagogiques, ou dont les déclamations auraient pu entraver les délibérations dont la réussite dépendait du moment. An 8.

CHAPITRE XXIV.

Journée du 18 brumaire. Séance du conseil des anciens.

Le 18, à cinq heures du matin, quelques sous-officiers de la garde du corps législatif furent chargés de remettre les lettres de convocation à leurs adresses. Le commandant de la garde eut ordre de doubler les postes, et de tenir prête une force respectable pour faire exécuter les volontés du conseil qui allait s'assembler extraordinairement.

Entre sept et huit heures du matin, les dé-

putés, en arrivant successivement, témoignaient
1799. l'inquiétude que leur inspirait cette séance extraordinaire. Ceux de leurs collègues qui étaient dans le secret, leur faisaient part des mesures qui allaient être proposées, en les assurant qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour éviter la tragique catastrophe dont on était menacé. Les uns disaient que les anarchistes accouraient dans Paris de tous les coins de la France, et que leurs chefs préparaient un mouvement dans les faubourgs de Paris ; d'autres ajoutaient que tout était prêt pour ce mouvement ; que les anarchistes avaient nommé *Garau* commandant de Paris, *Santerre* commandant particulier du faubourg Saint-Antoine ; qu'ils allaient proclamer la résurrection de la convention nationale et du comité de salut public, et que le premier acte émané de la montagne serait la proscription du général *Bonaparte*, des directeurs *Sièyes* et *Roger-Ducos*, et de tous les députés aux deux conseils, traités d'aristocrates par les anarchistes.

Ces propos, répétés de plusieurs manières, faisaient impression sur des hommes craignant de tomber sous le joug des démagogues. Ils entraient dans la salle du conseil, disposés à combattre à outrance les prétentions des disciples de *Babeuf* et de *Marat*. Le conseil se trouvait en majorité à huit heures, lorsque *Cornet* (du Loiret), obtenant la parole au

nom de la commission des inspecteurs, s'exprima en ces termes : An 8.

« Représentans du peuple, la confiance dont vous avez investi votre commission des inspecteurs, lui impose le devoir de veiller à votre sureté individuelle, à laquelle est attaché le salut de la chose publique. Les symptômes les plus alarmans se manifestent depuis quelques jours. Les rapports les plus sinistres nous sont faits. Si des mesures ne sont pas prises, si le conseil des anciens ne met la patrie à l'abri des plus grands dangers qui l'aient encore menacée, l'embrâsement devient général; nous ne pouvons plus en arrêter les dévorans effets; ils enveloppent amis et ennemis; la patrie est consumée ; et ceux qui échapperont à l'incendie, verseront des pleurs amers et inutiles sur les cendres qu'il aura laissées sur son passage..

» Vous pouvez le prévenir encore. Un instant suffit; mais si vous ne le saisissez pas, la république aura existé ; son squelette sera entre les mains des vautours qui s'en disputeront les lambeaux décharnés. Les conjurés se rendent en foule à Paris. Ceux qui s'y trouvent déjà, n'attendent que le signal pour lever les poignards sur les représentans de la nation. Le conseil des anciens a dans ses mains des moyens de sauver la patrie et la liberté ; ce serait douter de sa profonde sagesse, que de

penser qu'il ne les emploiera pas avec son courage accoutumé. »

1799. *Regnier* monte ensuite à la tribune ; développant l'opinion de *Cornet*, il observe que, sans la dernière stupidité, on ne peut douter des dangers qui entourent la représentation nationale. « Les preuves n'en sont que trop multipliées, ajoute-t-il ; mais ce n'est pas le tems de dérouler leur épouvantable série. Le tems presse, le moindre retard pourrait devenir si fatal, qu'il ne fût plus en votre puissance de délibérer sur les remèdes.

» Je ne fais pas aux habitans de Paris l'injure de les croire capables d'attenter à la représentation nationale ; je ne doute pas au contraire qu'ils ne lui fissent, au besoin, un rempart de leurs corps. Mais cette ville immense renferme dans son sein une foule de brigands audacieux et de scélérats désespérés, vomis parmi nous, de toutes les parties du globe, par cette exécrable faction de l'étranger qui causa tous nos malheurs. Ces instrumens du crime attendent, avec une impatience féroce, un moment d'imprévoyance et de surprise, pour vous frapper.

» Votre existence n'est plus à vous, elle est à la république. L'insouciance sur votre propre sureté serait un crime envers elle ; arrachez-la des dangers qui la menacent ; transférez le corps législatif dans une commune voisine de

Paris, et fixez votre choix de manière que les habitans de cette grande ville demeurent convaincus que votre résidence ailleurs ne sera que momentanée. Ne concevez aucune inquiétude sur l'exécution de votre décret. D'abord, il est puisé dans la constitution elle-même, à qui tout doit être soumis; ensuite, il aura pour garant la confiance publique, que vous avez méritée jusqu'ici par votre courage, autant que par votre sagesse. S'il fallait quelque chose de plus, je vous dirais que *Bonaparte* est là, prêt à exécuter votre décret aussitôt que vous l'en aurez chargé. Cet homme illustre, qui a tant mérité de la patrie, brûle de couronner ses nobles travaux par cet acte de dévoûment envers la république et la représentation nationale. An 8.

» La voix de la patrie se fait entendre; point de temporisation, elle pourrait vous coûter des regrets. Je vous propose le projet de décret irrévocable qui suit. »

Alors *Regnier* propose de transférer le corps législatif à Saint-Cloud. Les députés *Montmoyou*, *Dentzel*, *Noblet*, *Perrin*, demandent que ce projet soit discuté. *Cornudet*, *Courtois*, *Fargues* s'y opposent. Le projet est mis aux voix, il passe à une grande majorité, et aux termes de la constitution, il devient loi de la république, sans le concours du conseil des cinq-cents.

Le conseil des anciens, en vertu des articles
1799. 102, 103 et 104 de la constitution, décrète ce qui suit :

I. Le corps législatif est transféré dans la commune de Saint-Cloud; les deux conseils y siégeront dans les deux ailes du palais.

II. Ils y seront rendus demain 19 brumaire, à midi. Toute continuation de fonctions, de délibérations, est interdite ailleurs et avant ce tems.

III. Le général *Bonaparte* est chargé de l'exécution du présent décret. Il prendra les mesures nécessaires pour la sureté de la représentation nationale. Le général commandant de la dix-septième division militaire, la garde du corps législatif, les gardes nationales sédentaires, les troupes de ligne qui se trouvent dans la commune de Paris, dans le rayon constitutionnel et dans toute l'étendue de la dix-septième division, sont mis immédiatement sous ses ordres, et tenus de le reconnaître en cette qualité. Tous les citoyens lui prêteront main-forte à sa première réquisition.

IV. Le général *Bonaparte* est appelé dans le sein du conseil, pour y recevoir une expédition du présent décret, et prêter serment. Il se concertera avec la commission des inspecteurs des deux conseils.

V. Le présent décret sera de suite transmis, par un message, au conseil des cinq-cents et

au directoire exécutif. Il sera imprimé, affiché, promulgué, et envoyé dans toutes les communes de la république, par des courriers extraordinaires. An 8.

Immédiatement après l'adoption de cette loi, *Cornudet* présente un projet d'adresse aux Français, pour accompagner le décret qui venait d'être rendu. Il est adopté, sans réclamation, dans les termes suivans :

« Français, le conseil des anciens use du droit qui lui est délégué par la constitution, de changer la résidence du corps législatif. Il use de ce droit, pour enchaîner les factions qui prétendent subjuguer la représentation nationale, et pour rendre la paix intérieure. Il use de ce droit, pour amener la paix extérieure, que vos longs sacrifices et l'humanité réclament. Le salut commun, la prospérité commune, tel est le but de cette mesure constitutionnelle : il sera rempli. Et vous, habitans de Paris, soyez calmes ; dans peu, la présence du corps législatif vous sera rendue. Les résultats de cette journée feront foi si le corps législatif est digne de préparer votre bonheur, et s'il le peut. Vive le peuple, par qui et en qui est la république ! »

1799.

CHAPITRE XXV.

Bonaparte *accepte les fonctions qui lui sont confiées par les anciens.*

BONAPARTE, entouré d'un nombreux état-major, attendait dans sa maison, rue des Victoires, le résultat de cette séance. Une voiture arrive à sa porte; c'étaient les députés *Cornet* et *Baraillon*, membres de la commission des inspecteurs, et deux huissiers des conseils, chargés de notifier au général le décret qui venait d'être rendu. Je n'observerai pas que, cet acte n'étant pas revêtu de l'attache du directoire, n'avait aucune force légale; ce n'était pas une loi ordinaire, mais un acte révolutionnaire, dont les suites étaient livrées aux incertitudes des événemens.

Bonaparte se transporte sur-le-champ au palais des Tuileries. Général, lui dit le président des anciens, en le voyant paraître, on va vous donner connaissance du décret que le conseil vient de rendre; un secrétaire lit le décret. *Bonaparte* prend la parole :

» Citoyens représentans, la république périssait, vous l'avez su, et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre! je les arrêterai,

aidé du général *Lefebvre*, du général *Bertier*, et de tous mes compagnons d'armes. Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples qui pourraient retarder votre marche ; rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle au moment actuel. An 8.

» Votre sagesse a rendu le décret, nos bras sauront l'exécuter. Nous voulons une république fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile; sur la représentation nationale ; nous l'aurons. Je le jure en mon nom, et en celui de mes compagnons d'armes ».

Je le jure, répètent de concert tous ceux qui accompagnaient *Bonaparte*. Général, ajoute *Lemercier*, président ; le conseil des anciens reçoit vos sermens ; il ne forme aucun doute sur leur sincérité et sur votre zèle à les remplir. Celui qui ne promit jamais en vain des victoires à sa patrie, ne peut qu'exécuter avec dévoûment ses nouveaux engagemens, de la servir et de lui rester fidèle !

Cependant, les députés qui n'avaient pas reçu de lettres de convocation, instruits, d'une manière indirecte, de la séance extraordinaire qui se tenait, se rendaient successivement aux Tuileries. Quelques-uns d'eux demandaient qu'en attendant l'arrivée de *Bonaparte*, il leur fût permis de présenter des observations sur le décret qu'on venait de rendre en leur absence, et qui leur parais-

sait un peu précipité. Le président leur fermait la bouche, en leur objectant le texte formel de la constitution, qui prononçait que, lorsque la translation du corps législatif avait été ordonnée par le conseil des anciens, les députés qui continueraient leurs fonctions dans l'ancienne résidence des conseils, se rendaient coupables d'attentat envers la république. La séance fut levée, malgré toutes les réclamations, aussitôt que *Bonaparte* eut prêté le serment.

1799.

CHAPITRE XXVI.

Séance du directoire exécutif et du conseil des cinq cents.

A LA nouvelle de la séance inattendue du conseil des anciens, le directoire s'était assemblé extraordinairement. De cinq directeurs, trois se trouvaient dans le palais du Luxembourg; *Barras*, *Gohier* et *Moulin*. Les deux autres, *Siéyes* et *Roger-Ducos*, s'étaient rendus, vers les neuf heures, à la commission des inspecteurs des anciens. Le directoire, voulant s'instruire des circonstances du mouvement qui s'annonçait, mande auprès de lui les ministres et le commandant militaire de la place de Paris. Les ministres arrivent du

Luxembourg; le commandant militaire répond qu'un décret investit *Bonaparte* du commandement suprême de toutes les troupes dans Paris; qu'il n'est plus qu'un subalterne; qu'il faut s'adresser à *Bonaparte* pour avoir les renseignemens qu'on demande. An 8.

Les trois directeurs ne se voyant plus soutenus par la force publique, sentent le pouvoir s'échapper de leurs mains. Bientôt les détails apportés de toute part, les instruisent que leur règne est irrévocablement passé. *Barras* envoie sa démission à *Bonaparte*, et en obtient l'autorisation de se retirer à sa superbe terre de Grosbois, avec une escorte de dragons pour sa sureté.

A midi, le conseil des cinq cents ouvrit sa séance. Les députés étaient informés du décret rendu par les anciens; mais, en général, dans une grande assemblée qui n'a pas eu le tems de se concerter, il ne saurait se trouver d'ensemble. On ne connaissait les causes qui avaient déterminé la conduite des anciens, que par des traits vagues qui circulaient. Les imaginations étaient frappées par la défiance et par la crainte. La plupart des députés entraient au conseil sans aucune opinion formée, et avec le projet de se décider d'après les renseignemens qu'ils recevraient de leurs collègues.

Après la lecture du procès-verbal, la parole était vivement réclamée. Le président an-

nonce qu'il vient de recevoir un message des
1799. anciens, dont lecture doit être faite sur-le champ. Un secrétaire lit le décret qui transfère le corps législatif dans le château de Saint-Cloud. En vain on veut incidenter pour avoir la parole : le président prononce, en exécution de l'article 103 de la constitution ; que le conseil est ajourné à Saint-Cloud, où la séance doit être tenue le lendemain à midi. Les conseils ayant fini leur séance, les deux commissions des inspecteurs se réunissent dans le local destiné aux séances de celle des anciens. Elles prirent avec *Bonaparte*, les mesures convenables. Deux proclamations furent affichées aux murs de Paris : l'une adressée aux gardes nationales sédentaires, l'autre aux troupes de ligne.

Bonaparte annonçait, dans la première, que le conseil des anciens venait de le charger de veiller à la sureté du corps législatif ; que sa translation à St-Cloud avait été nécessitée, pour le garantir du danger où le conduisait la désorganisation de toutes les parties de l'administration. Il déclarait aux soldats, dans la seconde, qu'il n'avait accepté le commandement de l'armée, que pour seconder les mesures qui tourneraient à l'avantage du peuple. La république est mal gouvernée depuis deux ans, leur dit-il, vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant de maux ; vous

seconderez votre général avec la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous. La liberté, la victoire et la paix replaceront la république française au rang qu'elle occupait en Europe, et que l'ineptie et la trahison ont pu seules lui faire perdre.

Ces proclamations militaires furent accompagnées de deux affiches civiles, l'une du ministre de la police générale, l'autre de l'administration centrale du département de la Seine. Elles invitaient les citoyens à résister aux suggestions perfides de ceux qui, dans les mouvemens politiques, ne cherchent que des occasions de troubles; et à se persuader que le résultat de la mesure qui se prenait, serait le rétablissement de l'ordre intérieur, la restauration de la liberté, et l'affermissement de la république.

Vers les onze heures, le jardin des Tuileries était fermé au public; il présentait l'aspect d'un camp retranché, où l'on voyait jusqu'aux grenadiers à cheval du directoire. Les officiers-généraux qui se trouvaient à Paris, mandés ou non mandés, s'étaient rendus auprès de *Bonaparte*. Il prit avec eux les précautions exigées par la circonstance pour assurer la tranquillité de Paris. La commission des inspecteurs resta assemblée toute la nuit. Les ministres s'y rendirent successivement pour concerter les opérations propres à rassurer les

1799. esprits. On observait que le décret qui investissait *Bonaparte* de l'autorité publique, pouvait être argué de nullité, parce que les directeurs n'en avaient pas signé la formule exécutoire, et que le sceau de l'Etat n'y était pas apposé ; ce fut le sujet d'une négociation. *Gohier* se rendit enfin à la commission des inspecteurs, à trois heures après midi; il signa le décret en qualité de président du directoire; mais, lorsqu'on lui proposa de donner sa démission, il déclara qu'ayant juré de maintenir la constitution de l'an 3, il resterait à son poste jusqu'à ce que la force armée l'en chassât.

De retour au Luxembourg, *Moulin* et lui furent détenus prisonniers dans leurs appartemens : le premier prit la fuite durant la nuit; le second obtint le lendemain la liberté de se rendre chez lui, lorsque la révolution fut terminée. *Sieyes* et *Roger-Ducos*, dont l'autorité directoriale devenait inutile, donnèrent leur démission, lorsqu'ils eurent signé avec *Gohier* le décret de translation.

An 8.

CHAPITRE XXVII.

Journée du 19 brumaire. Commencement de la séance du conseil des cinq cents.

Le 19, de nombreux détachemens de toute arme occupaient tous les postes à Saint-Cloud. Nul individu, excepté les militaires et les députés n'entrait dans le château, sans une carte particulière. Elles étaient distribuées en petit nombre, par les inspecteurs des anciens, pour éviter une foule importune et peut-être turbulente. La galerie avait été disposée pour recevoir les anciens, et l'orangerie pour recevoir les cinq cents.

La séance des cinq cents s'ouvrit à une heure sous la présidence de *Lucien Bonaparte*; un bureau avait été élevé à la hâte pour le président et les secrétaires. Les députés, dans leur costume ordinaire, occupaient des banquettes. Le local ne comportait pas plus de cent spectateurs à la fois à chacune des extrémités de la salle. Un secrétaire ayant donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, *Emile Gaudin*, obtenant la parole pour une motion d'ordre, demande qu'il soit formé une commission de sept membres pour faire un rapport sur la situation actuelle de la république,

et pour présenter des mesures de salut public,
1799. et que toute délibération fût suspendue jusqu'à ce rapport.

Cette motion, précédée de réflexions rapides sur les dangers de la patrie, avait été concertée avec les membres de la commission des inspecteurs des anciens. Le rapport qu'auraient fait les sept députés, était même préparé; on se proposait de demander l'exclusion de soixante députés signalés comme anarchistes, et d'assurer de cette manière le succès de l'opération. On assure que les principaux personnages qui dirigeaient cette manœuvre, avaient imaginé un moyen qui assurait la réussite de cette exclusion. Il s'agissait de distribuer des cartes particulières aux députés, et lorsque les soixante qu'on voulait éconduire, se seraient présentés à la grille avec leur médaille de représentant, la consigne eût été de les repousser. On ajoute que cet avis fut rejeté par *Bonaparte*, qui se flattait que la majorité du conseil serait assez prononcée pour en imposer aux mécontens.

Il se trompait. A peine *Gaudin* avait achevé sa motion, que plusieurs députés s'élancent à la fois à la tribune. Des cris tumultueux partent d'un groupe rassemblé en face du bureau. A bas les dictateurs, s'écrie celui-ci! La constitution de l'an III ou la mort, ajoute celui-là! Les uns demandent qu'avant tout, il soit prêté

un nouveau serment à la constitution; les autres exigent un message aux anciens, pour connaître les motifs de la translation du corps législatif. La tribune est encombrée, le bureau assailli, le président menacé. An 8.

Au milieu de l'agitation, la voix du député *Grandmaison* parvient à se faire entendre. Il s'étonne de ce que le conseil n'est pas encore instruit des motifs de sa translation à Saint-Cloud. J'ai juré, ajoute-t-il, de mourir libre en gardant le dépôt de la constitution; je tiendrai mes sermens. Nous ne souffrirons pas qu'on nous donne un gouvernement semblable à celui de Venise. Il termine par demander que chaque député monte à la tribune pour renouveler le serment de fidélité à la constitution de l'an III, et qu'il soit fait un message aux anciens, pour connaître les détails de la vaste conspiration qu'on annonce. Sa proposition est adoptée: la prestation de ce serment dure deux heures.

Il était résulté de l'appel nominal que le conseil siégeait à Saint-Cloud en très-grande majorité. On en fit une déclaration envoyée aux anciens et au directoire. On lut ensuite un message des anciens, qui transmettait la démission du directeur *Barras*; l'ambiguité avec laquelle cette pièce était rédigée, frappait singulièrement; le mot *démission* n'y était pas prononcé; on y flattait *Bonaparte*, les troupes

et même le parti anarchiste. Cependant, per-
1799. sonne ne témoigna le moindre intérêt pour le démissionnaire. On demanda qu'une liste décuple fût aussitôt formée pour procéder au remplacement ; les débats, à ce sujet, devenaient orageux, lorsqu'une nouvelle scène s'ouvre tout-à-coup.

CHAPITRE XXVIII.

Commencement de la séance du conseil des anciens.

La démission de *Barras* exigeait les mesures les plus promptes. Réuni avec *Gohier* et *Moulin*, il formait la majorité du directoire ; ces trois hommes pouvaient exciter un soulévement dans Paris, aidés des jacobins, toujours prêts à allumer le feu de la discorde, dès qu'ils trouvaient des matières inflammables. Ces réflexions ne pouvaient échapper à *Bonaparte*, qui était alors au comité des inspecteurs avec *Sièyes*, *Roger-Ducos* et quelques officiers-généraux ; il se présente au conseil des anciens pour hâter des mesures nécessaires.

Ce conseil, réuni à deux heures, sous la présidence de *Lemercier*, offrait une contenance calme et froide qui contrastait avec l'é-

bullition des cinq cents. *Bonaparte* entre sans armes, et ayant obtenu la parole, il dit : « Représentans du peuple, vous n'êtes point dans des circonstances ordinaires ; vous êtes sur un volcan ; permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat, et suspendez, je vous prie, votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez entendu jusqu'à la fin. An 8.

» Je cherchais dans Paris quelques momens d'un repos dont j'avais besoin, lorsque je reçus le décret des anciens, qui me parlait des dangers de la république. A l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères d'armes et nous vînmes vous offrir notre appui ; nous vînmes vous offrir les bras de la nation, parce que vous en êtes la tête. Nos intentions furent pures, désintéressées ; et pour prix du dévoûment que nous avons montré hier, déjà on nous abreuve de calomnies, on parle d'un nouveau *César*, d'un nouveau *Cromwel* ; on répand que je veux établir un gouvernement militaire.

» Si j'avais voulu opprimer la liberté de mon pays, si j'avais voulu usurper l'autorité suprême, je ne me serais point rendu aux ordres que vous m'avez donnés, je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du sénat. Plus d'une fois, et dans des circonstances extrêmement favorables, j'ai été appelé à la prendre. Après nos triomphes en Italie j'y étais porté

par le vœu de la nation, par le vœu de mes
1799. camarades, par celui de ces soldats qu'on a maltraités depuis qu'ils ne sont plus sous mes ordres, de ces soldats qui sont obligés encore aujourd'hui d'aller faire dans les départemens de l'Ouest une guerre horrible, que la sagesse et le retour aux principes avaient calmée, et que l'ineptie ou la trahison viennent de rallumer.

» La patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi, je me dévoue tout entier pour faire exécuter vos ordres. Mais c'est sur vous seuls que repose son salut; car il n'y a plus de directoire, quatre des magistrats qui en faisaient partie ont donné leur démission; les dangers sont pressans, le mal augmente; le ministre de la police vient de m'avertir que, dans la Vendée, plusieurs places étaient tombées entre les mains des chouans. Le conseil des anciens est investi d'un grand pouvoir, mais il est encore animé d'une grande sagesse; ne consultez qu'elle et l'imminence des dangers; prévenez les déchiremens; évitons de perdre les deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices, la liberté et l'égalité.

Et la constitution de l'an trois, s'écrie un député, en interrompant l'orateur!

« La constitution! reprend *Bonaparte*; pouvez-vous l'invoquer? Qu'est-elle autre chose à présent qu'une ruine? N'a-t-elle pas été suc-

cessivement le jouet de tous les partis? Ne l'avez-vous pas foulée aux pieds le 18 fructidor, le 22 floréal, le 28 prairial ? La constitution ! N'est-ce pas en son nom qu'on a organisé toutes les tyrannies, depuis qu'elle existe? A qui peut-elle désormais offrir une garantie réelle ? Son insuffisance n'est-elle pas attestée par les nombreux outrages qui lui ont été prodigués par ceux même qui lui jurent en ce moment une fidélité dérisoire ? Tous les droits du peuple ont été indignement violés ; c'est à les rétablir sur une base immuable, qu'il faut de suite travailler, pour consolider enfin dans la France la liberté et la république. Je vous déclare qu'aussitôt que les dangers seront passés, j'abdiquerai le commandement qui m'est confié. Je ne veux être, à l'égard de la magistrature nommée par vous, que le bras qui la soutiendra. »

Cornudet, saisissant la parole, appuyait le discours de *Bonaparte*, et ajoutant qu'on ne pouvait révoquer en doute l'existence d'une conspiration révélée par un héros qui faisait la gloire de la France et l'admiration de l'Europe, il assurait qu'il connaissait des propositions criminelles faites à *Bonaparte*, mais qu'elles ne pouvaient être manifestées qu'en comité général. Les spectateurs ayant évacué la salle, *Bonaparte* reprit la parole : « Je pourrais vous faire des révélations qui confondraient à l'ins-

tant mes calomniateurs ; je me contenterai de
1799. vous dire que *Barras* et *Moulin* m'ont eux-mêmes engagé à renverser le gouvernement, et à me mettre à la tête des affaires. J'ai repoussé de telles ouvertures, parce que la liberté m'est plus chère que la vie, et que je ne veux servir que le peuple français. » Il termina en engageant les anciens à se hâter de faire usage de tous les moyens pour sauver la patrie.

CHAPITRE XXIX.

Réception de Bonaparte *au conseil des cinq cents ; les députés sont chassés de la salle par la force armée.*

La nuit approchait. J'ai observé que la discussion introduite au conseil des cinq cents, après la lecture de la lettre de *Barras*, dégénérait en altercations. Elles étaient très-violentes, lorsqu'un mouvement se manifeste à l'entrée de la salle. Tous les regards se portent dans cet endroit : c'était *Bonaparte* qui, ayant laissé à l'entrée de la salle quelques officiers et quelques soldats dont il était accompagné, s'avançait vers le bureau, tête nue et sans armes, pour rendre compte aux cinq cents, comme il venait de le faire aux anciens, des

propositions qui lui avaient été faites par *Moulin* et *Barras*, de l'investir de la dictature, s'il voulait se réunir à eux. An 8.

Une agitation inexprimable règne dans la salle. Les députés, en grand nombre, sortent de leurs places; les uns se portent à la tribune qu'ils encombrent, les autres entourent *Bonaparte*, le pressent, le menacent. Le général demandait la parole du geste et de la voix; mais les cris et le désordre ne lui permettent pas d'être entendu. Quelques députés, debout sur les banquettes, s'écriaient : Hors la loi! A bas le dictateur! Le général *Lefebvre* et plusieurs grenadiers volent à son secours, l'enveloppent et l'entraînent hors de cette enceinte. On dit que plusieurs démagogues, se pressant autour des soldas, cherchaient à se faire jour pour immoler *Bonaparte*, et qu'il fut manqué d'un coup de stilet que reçut pour lui un des grenadiers qui lui faisaient un rempart de leurs corps. Le coup ne fut pas dangereux; le grenadier n'eut que son habit percé.

Il est impossible de peindre la situation du conseil, lorsque *Bonaparte* fut sorti de la salle. Le président est menacé : désespérant de ramener l'ordre, il quitte le fauteuil, où il est remplacé par *Chazal*. *Lucien Bonaparte* monte à la tribune, et s'efforce de faire entendre quelques mots. Il s'écrie qu'après les services rendus par son frère, il serait odieux de sup-

poser à ce général des vues liberticides ; quel
1799. Français a donné plus de gages que lui à la liberté ? Il venait sans doute pour nous rendre quelque compte important relatif aux circonstances. L'orateur veut continuer ; sa voix est étouffée par des vociférations effrayantes.

Les uns haranguent les soldats postés aux extrémités de la salle ; on cherche à les soulever contre le général, d'autres proposent des mesures violentes. Ils veulent qu'on casse le décret des anciens qui nomme *Bonaparte* général ; qu'on quitte Saint-Cloud, pour revenir à Paris ; qu'un nouveau commandant soit nommé pour protéger le voyage ; que toutes les troupes, cantonnées à Saint-Cloud, soient déclarées faire partie de la garde du corps législatif ; enfin, qu'un décret mette *Bonaparte* hors la loi.

Toutes ces propositions se croisaient avec tant de rapidité, qu'on n'avait le tems, ni de les développer, ni de les appuyer, ni de les combattre. Un grand nombre de députés, après avoir fait de vains efforts pour être entendus, abandonnaient le conseil. *Lucien Bonaparte*, de nouveau injurié, est forcé de reprendre le fauteuil. On exige de lui qu'il prononce le décret de hors la loi, contre son frère. Accablé par la douleur et par l'indignation, des larmes brûlantes tombent de ses joues ; il déclare qu'il se dépouille de la magis-

trature dont il est investi, et en même tems il dépose sur le bureau sa toge, son manteau, son écharpe. An 8.

Un bruit s'était répandu à l'extérieur, que les jours de *Lucien Bonaparte* étaient menacés. Quelques grenadiers sont chargés, par le général, de le mettre en sureté. Ils entrent dans la salle, prennent *Lucien Bonaparte* dans leurs bras, et le portent auprès de son frère.

La confusion et le tumulte étaient alors à leur comble dans l'assemblée ; elle paraissait hors d'état de délibérer. Les uns criaient : A bas les agitateurs, quittons la séance. D'autres demandaient qu'une députation fût envoyée à *Lucien Bonaparte*, pour l'engager à reprendre ses fonctions de président. Leurs voix étaient étouffées par les cris de ceux qui continuaient de demander que *Bonaparte* fût mis hors la loi.

Le pas de charge se fait entendre dans les environs de la salle. Un corps de grenadiers paraît à la porte ; un chef de brigade invite les députés, de la sureté desquels il ne répond plus, à se retirer. Grenadiers, en avant, s'écrie un autre officier ! Les grenadiers avancent ; les députés, se précipitant les uns sur les autres, cherchent des issues de toutes parts, sortent par les croisées, s'évadent par les jardins ; quelques-uns d'eux jettent leur

costume dans les bosquets, pour se cacher
1799. plus aisément dans la foule.

Depuis que *Bonaparte* avait quitté les anciens, ce conseil, sans partager l'agitation des cinq cents, n'était cependant pas tranquille. Le bruit courait que les fauxbourgs St.-Antoine et Saint-Marceau, insurgés, s'avançaient vers Saint-Cloud, pour ramener à Paris la représentation nationale. D'un côté, on voulait qu'il fût prêté un nouveau serment à la constitution de l'an 3; de l'autre, on réclamait des mesures promptes pour organiser un gouvernement à la place du directoire, qui n'existait plus. Le tumulte augmentait, lorsqu'on apprit les événemens qui venaient de se succéder aux cinq-cents. *Fargues*, qui rendit compte de ces événemens, conclut à la formation d'un comité secret.

Lemercier quitte le fauteuil, pour appuyer cette proposition. Il observe que le respect religieux dont il a donné des preuves pour la constitution, n'est pas un asservissement littéral aux articles réglementaires de cette charte, mais aux principes éternels et sacrés sur lesquels elle est fondée. Le conseil se forme en comité général.

La séance étant rendue de nouveau publique, plusieurs membres du conseil des cinq-cents se présentent, les uns pour inculper *Bonaparte*, les autres pour prendre sa dé-

fense. La position des anciens devenait très-épineuse. *Cornudet* obtenant la parole au nom d'une commission nommée par le comité secret, observait que, le conseil des cinq-cents étant séparé, et le pouvoir exécutif n'existant plus, le conseil des anciens restait seule autorité légitime. Il demandait qu'il fût nommé une commission exécutive provisoire, composée de trois magistrats, et que le corps législatif s'ajournât au premier nivose. Cette proposition fut combattue par quelques députés, et défendue par d'autres. Les uns voulaient qu'on allât de suite aux voix, les autres s'y opposaient. Le président profite d'un moment de calme, pour mettre aux voix le projet de décret. Plusieurs députés ne prirent aucune part à la délibération. Parmi ceux qui se levèrent pour ou contre, le président crut voir la majorité pour le décret, et en proclama l'adoption. Des murmures se renouvellent; le président suspend la séance, qui ne fut reprise qu'à neuf heures du soir. An 8.

1799.

CHAPITRE XXX.

Reprise et fin de la séance. Création d'un gouvernement provisoire.

DANS cet intervalle, les membres épars du conseil des cinq-cents, s'étaient réunis ; les seuls agitateurs n'avaient osé reparaître. La séance se rouvrit à neuf heures du soir ; la tranquillité la plus parfaite régnait dans l'assemblée.

Villetart propose ce projet de décret : « Il n'y a plus de directoire. Ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès auxquels ils se sont constamment portés, Joubert (de l'Hérault), Jouenne, Talot, Duplantier, Arena, Garau, Quirot, Leclerc, Brische, Poullain - Grandprey, Bertrand, Goupilleau, Daubermesnil, Marquesy, Guesdon, Grandmaison, Groscassant, Frison, Dessaix, Bergasse, Montpellier, Constant, Briot, Destrem, Garrère-la-Garrière, Gorrand, Legot, Blin, Boulay - Paty, Souilhé, Demoor, Bigonnet, Mentor, Boissier, Bailly, Bouvier, Brichet, Declerck, Housset, Gastaing, Laurent, Beytz, Prudon, Porto, Truck, Delbrel, Lery, Doche, Stevenotte, Jourdan, Lesage-Senault, Chalmel, André, Dimarti-

nelly, Collombel, Philippe, Moreau, Jourdain, Letourneux, Citadella, Bordas. » An 8.

Le corps législatif crée provisoirement une commission consulaire, composé des ex-directeurs *Siéyes*, *Roger-Ducos*, et du général *Bonaparte*, qui porteront le nom de consuls de la république française. Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial et spécialement chargée de rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration intérieure, et de procurer une paix honorable et solide; elle est autorisée à envoyer des délégués avec des pouvoirs dans la limite du sien.

Le corps législatif s'ajourne au premier ventose prochain. Il se réunira de plein droit à cette époque, à Paris, dans ses palais. Pendant l'ajournement, les membres ajournés conservent leur indemnité et leur garantie constitutionnelle. Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentans du peuple, être employés comme ministres, agens diplomatiques, délégués de la commission consulaire, et dans toutes les autres fonctions civiles; ils sont même invités, au nom du bien public, de les accepter.

Avant sa séparation, chaque conseil nommera dans son sein une commission de vingt-cinq membres. Ces commissions statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire, sur tous les objets urgens de police, de législation et de finances.

La commission des cinq cents exercera l'ini-
1799. tiative ; la commission des anciens, l'approbation. Les deux commissions sont encore chargées de préparer, dans le même ordre, les changemens à apporter aux dispositions organiques de la constitution, dont l'expérience a fait sentir les vices et les inconvéniens.

Ces changemens ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer la souveraineté du peuple français, la république, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sureté, la propriété. La commission consulaire pourra leur présenter ses vues à cet égard. Enfin, les deux commissions sont chargées de présenter un code civil. Elles siégeront à Paris, dans les palais du corps législatif, et pourront le convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix, ou dans un grand danger public.

Plusieurs députés firent sentir successivement la nécessité d'adopter sur-le-champ cette résolution; elle passa sans réclamation, et fut portée au conseil des anciens, qui l'adoptèrent, après avoir rapporté le décret rendu deux heures auparavant. On nomme aussitôt les deux commissions législatives, dans lesquelles entrèrent les députés qui, trois jours auparavant, avaient préparé ce changement, chez *Lemercier*, président des anciens. Les nouveaux consuls prêtent le serment de fidélité à la république,

et la séance des deux conseils est levée, le 20, à deux heures du matin. An 8.

Avant la naissance du jour, une proclamation avait annoncé dans Paris l'installation du gouvernement provisoire. Il s'occupa sur-le-champ d'une nouvelle constitution, qui fut publié le vingt-quatre frimaire. Le mode adopté pour l'acceptation de ce pacte social, hâtait cette formalité. Les consuls avaient arrêté qu'aussitôt que l'acte constitutionnel parviendrait dans chaque commune, les magistrats prépareraient des registres dans lesquels chaque citoyen signerait l'approbation ou le rejet, et que ces registres seraient fermés au bout de trois jours. L'acceptation fut si prompte et si générale, que le nouveau corps législatif tint sa séance le onze nivose, correspondant au premier janvier 1800.

CHAPITRE XXXI.

Caractère des quatre constitutions qui ont gouverné la France depuis la révolution.

Depuis la révolution, quatre constitutions ont successivement gouverné la France. La première, faite par la constituante, fut connue sous le nom de Constitution de 1791 : elle tomba en désuétude lorsque la république fut

décrétée, dans la première séance de la con-
1799. vention nationale. La deuxième constitution, connue sous le nom de Constitution de 1793, fut publiée, par la convention nationale, après la journée du 2 juin an 1.er : elle n'a jamais eu aucune exécution. La constitution de l'an 3, décrétée vers les dernières séances de la convention, fut mise en activité dans les premiers mois de l'an 4. Enfin, en l'an 8 fut publié un quatrième acte constitutionnel.

La première constitution était un mélange de république et de monarchie ; le pouvoir législatif devait être exercé par une assemblée nationale, composée de sept cent cinquante représentans ne formant qu'une seule chambre, distribués entre les départemens, d'après les trois proportions combinées du territoire, de la population et de la contribution directe. Cette assemblée était permanente, le roi n'avait pas le droit de la dissoudre. Des assemblées électorales, nommées dans chaque département par les assemblées primaires, devaient la renonveler en entier tous les deux ans.

Le pouvoir exécutif était délégué au roi, des ministres et des autres agens responsables devaient l'exercer sous son autorité. La royauté, déclarée indivisible, devenait l'apanage héréditaire de la dynastie régnante, de mâle en mâle, selon l'ordre de primogéniture. Les décrets du corps législatif n'avaient aucune autorité

légale avant de passer sous les yeux du roi, qui pouvait leur refuser son adhésion. Ce refus suspendait l'exécution du décret; mais si trois législatures consécutives présentaient au roi un même acte du corps législatif, le roi était censé avoir donné sa sanction, et l'acte prenait le caractère de loi. An 8.

Des juges élus temporairement par le peuple, exerçaient toutes les branches du pouvoir judiciaire, absolument indépendant du corps législatif et du roi. Les juges recevaient leurs provisions du ministre de la justice, qui ne pouvait pas les leur refuser. Des juges de paix établis dans les villes et dans les communes rurales, terminaient, avec leurs assesseurs, les contestations de peu de conséquence, qui sont le plus journalières. Chaque département avait un tribunal civil et un tribunal criminel. L'appel des sentences civiles se portait aux tribunaux voisins, au choix de la partie qui avait été condamnée en première instance. Les tribunaux criminels jugeaient souverainement. Nul citoyen ne pouvait être mis en jugement que sur une accusation reçue par les jurés, ou décrétée par le corps législatif. La procédure était d'abord portée devant un jury d'accusation, qui décidait s'il y avait lieu ou s'il n'y avait pas lieu à accusation. Si le jury prononçait l'affirmative, l'affaire était portée devant un jury de jugement, qui prononçait si l'accusé

était ou n'était pas coupable. L'accusé avait le
1799. droit de récuser ceux des jurés qui lui étaient suspects; et ceux qui restaient, ne pouvaient prononcer au-dessous du nombre de douze. Les juges ne faisaient qu'appliquer la peine d'après la loi. L'instruction criminelle était publique; on ne pouvait refuser aux accusés le secours d'un conseil.

Un tribunal de cassation était institué dans la commune où résidait le corps législatif; les membres en étaient nommés par les assemblées électorales; leurs fonctions duraient cinq ans. Ce tribunal suprême prononçait sur les demandes en cassation, contre les jugemens rendus en dernier ressort en matière civile ou criminelle; sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre, pour cause de suspicion légitime; sur les réglemens de juges, et sur les prises à partie contre un tribunal entier.

Les délits des ministres, des principaux agens du pouvoir exécutif, et les crimes qui attaquaient la sureté générale de la nation, ressortissaient à une haute-cour nationale, formée de membres du tribunal de cassation et de hauts jurés nommés par les corps électoraux. Lorsque le corps législatif avait rendu un décret d'accusation, la haute-cour était tenue de s'assembler, sur une proclamation, dans une ville à trente mille toises au moins du lieu où le corps législatif tenait ses séances.

Il est difficile d'expliquer quel était le but de ceux qui rédigèrent la seconde constitution. AN 8.
Elle se fondait sur les bases démocratiques de la souveraineté du peuple ; quelques principes républicains y étaient même développés avec assez de vérité : mais les conséquences de ces principes, consacrées jusque dans les derniers excès de ce mode d'institution politique, donnaient une telle influence à la multitude sur l'action de son gouvernement, qu'il en résultait, dans le sein de la société, un état de guerre perpétuel qui devait conduire l'Etat, de convulsions en convulsions, à sa destruction inévitable.

Des hommes qui établissaient ce principe: *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour tout le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs*, pouvaient-ils avoir en vue de fonder un gouvernement stable dans un empire d'une aussi vaste étendue que la France, où les intérêts locaux d'un pays peuvent quelquefois contrarier les intérêts locaux d'un autre, et où il est si aisé de calomnier, au moins momentanément, les intentions des premiers magistrats, chargés du fardeau de la république ? Ne voulaient-ils pas plutôt dégoûter le peuple d'un mode d'administration dans lequel la paix intérieure pouvait être à chaque instant

troublée, et le ramener à d'autres institu-
1799. tions ?

Une courte analyse de ce code anarchique prouve qu'il aurait été aussi peu admissible dans un petit que dans un grand Etat.

Le corps législatif, composé d'une seule chambre, devait être renouvelé chaque année ; les assemblées primaires en nommaient immédiatement tous les membres ; une partie du pouvoir exécutif était de son ressort ; il formait les lois, mais elles devaient être présentées à la sanction de toutes les communes de la république, qui pouvaient les rejeter.

Le pouvoir exécutif était confié à une commission de vingt-quatre membres, élus par le corps législatif, sur la présentation des départemens, qui désignaient chacun un candidat. Ce corps devait être renouvelé, par moitié, chaque année ; il était chargé de la direction et de la surveillance de l'administration générale ; il nommait les agens en chef de l'administration générale de la république ; mais le corps législatif déterminait le nombre et les fonctions de ces agens ; il nommait les ministres de la république dans les cours étrangères, et négociait les traités ; mais l'établissement des forces de terre et de mer, la permission ou la défense du passage des troupes étrangères sur le territoire français, l'introduction des forces navales étrangères dans

les ports français, et même la nomination ainsi que la destitution des commandans en chef des armées étaient du ressort du corps législatif. An 8.

Le tribunal de cassation était conservé de même que les tribunaux criminels, mais on supprimait tous les tribunaux civils. A leur place étaient institués des juges de paix et des arbitres publics. Les juges de paix, résidant dans toutes les communes, élus par les citoyens de leur arrondissement, devaient concilier ou juger, sans frais, toutes les contestations portées à leur tribunal; et lorsque leur sentence ne contentait pas les parties, les arbitres publics, établis dans chaque département, terminaient les différends en dernier ressort, sur défenses verbales ou sur simples mémoires signés des parties, sans procédures et sans frais.

La constitution de l'an III était républicaine. Celle de l'an 1.er n'ayant pas été mise à exécution, il n'avait été fait, dans l'administration de la justice instituée par la constituante, d'autres changemens que l'addition des tribunaux révolutionnaires, dont l'existence ne devait être que momentanée. Les institutions de la constituante, qui concernaient l'ordre judiciaire, furent conservées par la constitution de l'an III.

Le corps législatif se composait d'un conseil des cinq cents et d'un conseil des anciens ou

1799. de deux cent cinquante. Les deux conseils devaient être renouvelés tous les ans, par tiers, par les corps électoraux nommés par les assemblées primaires. Ils étaient permanens. La proposition des lois appartenait exclusivement au conseil des cinq cents; la fonction des anciens était d'approuver ou de rejeter les résolutions du conseil des cinq cents. Les résolutions adoptées prenaient le nom de lois. Le conseil des anciens n'avait l'initiative des lois, que dans le seul cas où un danger imminent commandait de changer le lieu des séances du corps législatif. Le décret rendu à ce sujet, par les deux cent cinquante, devait être exécuté sur-le-champ sans avoir besoin d'aucune approbation.

Le pouvoir exécutif était délégué à un directoire de cinq membres, nommés par le corps législatif, faisant alors fonction d'assemblée électorale, au nom de la nation. Le conseil des cinq cents devait former au scrutin secret, une liste décuple du nombre des membres du directoire à nommer, et l'envoyer au conseil des anciens qui choisissait dans cette liste. Les membres du directoire devaient être âgés de quarante ans au moins; ils ne pouvaient être pris que parmi les citoyens qui avaient été membres du corps législatif ou ministres. Un des directeurs devait sortir de charge chaque année.

Le président du directoire avait la garde du sceau de la république. Le directoire devait pourvoir, d'après les lois, à la sureté intérieure et extérieure de la république ; il disposait de la force armée, et en nommait tous les chefs : mais un directeur ne pouvait commander une armée lui-même. Le directoire faisait les proclamations convenables, surveillait l'exécution des lois dans les tribunaux et dans les administrations par des commissaires de son choix ; choisissait les ministres à l'intérieur ou près des cours étrangères, et pouvait les révoquer à volonté ; nommait le receveur des impositions directes dans chaque département, les préposés en chef aux régies des impositions directes, à l'administration des domaines nationaux, et tous les fonctionnaires publics dans les colonies françaises.

Le directoire était tenu, chaque année, de présenter par écrit, à l'un et à l'autre conseil, l'aperçu des dépenses, la situation des finances, et d'indiquer les abus dont il avait connaissance. Il pouvait en tout tems inviter, par écrit, le conseil des cinq cents, à prendre un objet en considération ; il pouvait lui proposer des mesures, mais non des projets rédigés en forme de lois.

Cette constitution se trouva abrogée par la révolution des 18 et 19 brumaire an VIII, et par une loi rendue à Saint-Cloud, qui dé-

clarait la non-existence du directoire, et qui
1799. établissait un nouveau mode de gouvernement.

La constitution de l'an 8 confie le pouvoir exécutif à trois consuls. Le premier consul jouit de la principale autorité ; il nomme et destitue les ministres, les généraux, les ambassadeurs, les conseillers d'Etat.

Le corps législatif est composé de deux chambres ; l'une, composée de cent membres, porte le nom de Tribunat. Ses fonctions principales sont de discuter les lois que lui proposent les consuls par l'organe de trois conseillers d'Etat. Trois cents membres composent l'autre chambre ; ils sont chargés de prononcer sur les lois proposées par le consulat, et consenties par le tribunat.

La nomination des législateurs et des magistrats n'est plus faite par les assemblées primaires. Ces fonctions sont confiées à un corps de soixante à quatre-vingts membres, qui porte le titre de Sénat conservateur. Lorsqu'une place vaque dans le sénat, le premier consul, le corps législatif et le tribunat nomment chacun un candidat ; le sénat choisit entre les présentés. Les sénateurs conservent leur place jusqu'à leur mort ; ils élisent les consuls, les législateurs, les tribuns, les membres du tribunal de cassation, et les commissaires chargés du dépôt de la trésorerie. Toutes les autres places administratives ou judiciaires,

sont à la nomination du premier consul. Les juges de première et de seconde instance ne peuvent perdre leurs places que par mort, par démission ou par forfaiture. An 8.

La constitution de l'an 8 établit un conseil d'Etat chargé, sous la direction des consuls, de rédiger les projets de loi, les réglemens d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative. Les conseillers d'Etat sont nommés par le premier consul, qui peut les révoquer. C'est parmi eux que sont toujours pris les orateurs chargés de porter la parole, au nom du gouvernement, devant le corps législatif.

Il n'est presque rien changé dans l'organisation du pouvoir judiciaire. Seulement en matière civile, des tribunaux d'appels sont établis pour juger, en dernier ressort, toutes les contestations entre les citoyens, et les juges ne pouvaient perdre leurs offices que par mort, démission ou forfaiture.

1799.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions générales des Français, vers le tems du 18 brumaire.

TANDIS que l'empereur *Napoléon* balance les intérêts des puissances de l'Europe, je touche enfin aux bornes de la carrière que je m'étais proposé de parcourir. Mon ouvrage s'est étendu sous ma plume ; je ne pouvais le resserrer, sans passer sous silence une partie des événemens qui forment l'ensemble de la révolution française, et dont la chaîne est si fortement liée, qu'une omission importante, rompant la connexion entre toutes les parties, présenterait aux lecteurs des faits remarquables, dont il lui serait impossible de démêler les causes.

La France, excédée par dix années de vicissitudes et de catastrophes, était parvenue à cet état d'abattement dépeint par Tacite avec tant d'énergie, lorsqu'à la suite des guerres

civiles, les Romains, soupirant après le repos, le voyaient désormais dans la concentration du pouvoir : *cuncta bellis civilibus fessa.* An 8.

Des contributions épuisées avant leur perception, et devenant chaque jour plus insuffisantes ; les emplois publics décernés aux hommes les plus avides, les plus ineptes ou les plus féroces, changeant chaque mois de titulaires, comme si l'on eût voulu rendre l'administration de plus en plus inextricable ; la discorde parmi les gouvernans ; les pouvoirs publics insurgés contre la loi qui les instituait ; une constitution devenue le jouet de ses gardiens ; le discrédit public détruisant toute confiance entre particuliers ; l'industrie n'osant plus tenter aucun effort à la vue des rapines du fisc ; les transactions suspendues ; les biens-fonds sans valeur ; le commerce sans capitaux ; le numéraire englouti ; l'intérêt de l'argent proportionné à la détresse de la chose publique et à la mobilité des événemens ; la médiocrité réduite à l'indigence ; et la richesse suffisant à peine aux exactions d'un gouvernement déprédateur : tel était le tableau de la France avant le 18 brumaire an 8.

Chacun desirait d'être délivré d'une multitude d'oppresseurs, d'agitateurs, de discoureurs, de faiseurs de lois contradictoires, ouvrant ou fermant, selon leurs convenances, l'antre des jacobins ; s'accusant réciproquement

des malheurs publics, sans avoir les moyens
1799. ni la volonté de les faire cesser. On voulait un gouvernement sans secousses, une liberté sans orages, et du repos sans servitude; chacun observait que depuis l'origine de la révolution, dans le fracas des explosions patriotiques, au milieu des effusions populaires d'un saint dévoûment à la cause de la liberté, les conceptions fondamentales des principaux chefs des factions furent presque toujours de s'emparer du pouvoir, après l'avoir institué, et de s'y affermir exclusivement par tous les moyens.

L'accord avait été parfait pour détruire. L'architecte du jour écrasait celui de la veille, avec les matériaux d'un nouvel édifice, et tombait le lendemain, enseveli sous les décombres de sa propre construction; tous, cependant, avaient démontré avec la même éloquence la solidité de leur ouvrage. Chaque législateur, après avoir publié ses articles constitutionnels, et saisi les rênes de l'Etat, conjurait la nation de s'en fier à lui. La liberté, l'égalité, l'abondance, l'ordre et le bonheur, vous jouirez de tout cela, disait-on à la multitude; nous vous gouvernerons parfaitement bien, laissez-nous faire; ensuite ces *Solon*, ces *Lycurgue*, ces *Numa*, partageaient entr'eux toutes les dignités, toutes les places lucratives.

Ainsi parlaient *Robespierre* et ses satellites, lorsqu'après avoir sacrifié sur des échafauds,

ou dispersé dans les solitudes et dans les prisons les amis de la liberté, qui se trouvaient dans la convention nationale, et n'ayant plus pour collègues que des complices et une multitude d'hommes faibles tremblant devant l'idole, ils assassinaient une partie de la nation, et affamaient l'autre. Ces complices et ces hommes faibles ne firent jamais au plus infâme des tyrans la moindre représentation sur les crimes commis chaque jour; mais lorsque l'assassin des Français, se croyant affermi dans la puissance, voulut détruire les instrumens dont il s'était servi pour s'élever, les plus poltrons trouvent de l'énergie; chacun court sur la bête enragée; il n'est pas jusqu'à l'âne qui ne lui donne un coup de pied. « Nous n'avons rien dit contre ta voracité, tant que ta dent ne nous menaçait pas; tu pouvais dévorer tout à ton aise le peuple souverain. Quant à nous qui gardions le silence, ne nous devais-tu pas les emplois lucratifs? Entre dans la tombe, monstre, d'autres agens exploiteront la république! »

Ainsi parlaient à leur tour les thermidoriens, en vouant à la mort ou à l'ignominie les compagnons de *Robespierre*. Ils appelaient ennemis de la république, ceux qui, ayant accepté la constitution de l'an 3, jetant les yeux sur la conduite de leurs représentans, s'apercevaient qu'ils n'avaient travaillé qu'à leur avantage individuel, au lieu de faire celui de la nation.

1799. En conséquence, ne voulant pas que les deux tiers d'entr'eux restassent dans le nouveau corps législatif : répondez à ce dilemme, leur disaient-ils. « Pendant l'exercice de vos fonctions, vous avez été des lâches ou des scélérats; des lâches, pour n'avoir pas empêché les horreurs commises sous votre administration; des scélérats, pour y avoir participé. En vain direz-vous, pour votre justification, que les gens de probité étaient les plus faibles et les moins nombreux; leur devoir était de se retirer. » On répondit à ce dilemme, par le canon de vendémiaire.

La conduite du directoire, l'abîme qu'il creusa devant la république, et dans lequel elle eût été ensevelie sans la révolution du 18 brumaire, prouvèrent dans la suite que les dissidens avaient raison. Mais cet argument victorieux aujourd'hui, ne l'était pas en 1795; les fauteurs de l'ancien régime, mêlés constamment dans toutes les crises révolutionnaires, pour les incliner dans leur sens, contribuaient à jeter un vernis de malveillance sur ceux qui, dans cette occasion, avaient agi dans les vues les plus favorables aux nouvelles institutions.

An 8.

CHAPITRE II.

Costumes et usages introduits depuis la revolution.

J'ai parlé, en différens endroits de cette histoire, de la plupart des moyens employés, par les ennemis du nouvel ordre de choses, pour ramener l'ancien régime. Il en est deux dont le tableau ne s'est pas présenté sous ma plume. L'un fut la démoralisation générale des deux sexes, et l'autre la dégradation du costume national. Le projet formé d'anéantir les institutions républicaines, fit la fortune des jardins fameux de Tivoli, d'Idalie, d'Elisée, de Paphos, lieux consacrés à la débauche, et où, sous les yeux du directoire, se renouvelaient les orgies lubriques attribuées au petit Trianon. L'impudicité augmentait chez les femmes, à mesure que la décadence de la république s'annonçait comme prochaine; elle fut portée à son comble, lorsque les contre-révolutionnaires ne doutaient plus que le comte de *Suwarow* n'envahît bientôt la France avec la connivence du directoire. Nos *Phrinés*, nos *Laïs*, nos *Aspasie*, nos *Léontium* avaient appris que les anciens sculpteurs n'étaient parvenus à rendre transparentes, sous la draperie,

les formes de leurs statues de femmes, qu'en
1799. drapant leurs modèles avec un linge mouillé. La crainte des rhumes les empêchait de s'habiller avec un jupon trempé, elles y suppléèrent en ne portant ni chemise, ni jupe, ni poches, en s'enveloppant d'une simple robe de mousseline ou de tafetas; elles avaient grand soin, en marchant, de pincer leur robe des deux côtés des hanches; alors se moulait, pour tous les yeux, la forme de ce qu'elles voulaient montrer à la république expirante; elles faisaient voir leur jambe en entier en troussant négligemment leur robe; mais n'osant se découvrir plus haut que le genou, elles se dédommageaient de cette privation en laissant leurs bras presque entiérement nuds. Des femmes conduisaient jusque dans les églises leurs filles, et les exposaient presque nues à la curiosité des fidèles.

La coiffure des dames n'était pas moins ridicule; quelques-unes cachaient leur chignon sous un bonnet de garçon d'écurie, appelé *à la jockai*; d'autres se faisaient tondre pour avoir un air plus distingué. La plupart couvraient leur tête d'une sale perruque, dont les crins se hérissaient *délicieusement*. En général les jeunes filles qui, malgré l'empire de la mode, voulaient conserver leurs beaux cheveux, n'adoptaient pas cette coiffure. Leurs cheveux tressés à l'antique, et noués au milieu

de la tête, avec une épingle d'or, dégageaient leur figure sans laisser le front trop à nu; cette parure était avantageuse à la beauté, sans nuire à la modestie; mais les femmes se faisaient une gloire d'être chauves. On les voyait circuler dans les rues avec leurs bonnets écourtés, leur cotillon serré d'une main et leur poche dans l'autre; les merveilleuses appelaient cette poche leur *ridicule*; la manière de le porter leur donnait l'air et le plus impudent et le plus gauche. — An 8.

Cette mode devint bientôt générale. Alors les femmes du bon ton, voulant se séparer du peuple par des parties de plaisir dans lesquelles il ne fût pas admis, inventèrent un amusement bizarre; il fut connu sous le nom de bals *à la victime*. La postérité pourra-t-elle croire que des personnes dont les parens périrent sur l'échafaud, avaient institué non des jours d'affliction solemnelle et commune, où, rassemblées en habits de deuil, elles pleuraient sur des pertes aussi cruelles et aussi récentes, mais des jours de danses et de festins? Pour être admis dans ces conventicules, il fallait prouver, d'une manière authentique, qu'on avait perdu, sous le fer de la guillotine, un père, une mère, un mari, une femme, un frère ou une sœur. La mort des collatéraux ne donnait pas le droit d'assister à une pareille fête. Est-ce la danse des morts de

Holkein qui avait inspiré une pareille idée,
1799. s'écrie *Mercier* à ce sujet dans son nouveau Paris ? Pourquoi, au bruit des violons, ne fit-on pas danser un spectre sans tête ?

Mais ces assembleés, sous le voile mystérieux du plaisir, couvraient des vues politiques. Non-seulement on y frondait en liberté les actes du gouvernement, on y réglait la louange ou le blâme qui devait être distribué aux livres nouveaux suivant qu'ils favorisaient ou qu'ils déprimaient les principes républicains ; on déterminait les opinions qu'il convenait de faire circuler par l'intermède des prêtres insermentés et d'un certain nombre de gens de lettress payés assez honnêtement, et on imposait les sommes qu'en raison de sa richesse chaque initié devait fournir pour l'avancement de la contre-révolution ; mais on distribuait les rôles dont chacun devait se charger dans les circonstances différentes. Les uns arrangeaient le costume choisi pour combattre tous ensemble sous l'étendard de la mode ; d'autres indiquaient les moyens de circonvenir les principaux agens du gouvernement, et les ruses qu'il fallait employer pour éloigner les républicains de toutes les places. Fléchissons le genou, disaient-ils, devant les jacobins usurpateurs, en attendant que la fortune nous présente une occasion de les écraser. Ces gens sont si impolitiques, et quelques-

uns si peu instruits, que, pourvu qu'on les flagorne, ils nous mettront en place de préférence aux vrais amis de la liberté. Dévorons la république de toutes nos forces; c'est le moyen de la conduire plus vîte à sa perte. An 8.
Ces scènes contre-révolutionnaires se renouvelaient dans tous les quartiers de Paris; elles menaçaient de replonger la France dans le chaos, si l'œil attentif du gouvernement n'en surveillait les sinistres résultats.

Les hommes adoptaient un costume encore plus extravagant que les femmes. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit précédemment du *sans-culotisme* et des *carmagnoles* inventées par les cordeliers. Le financier *Cambon* mit à la mode les habits déchirés. Ils ne se montrait jamais dans les bureaux du grand livre, que couvert de haillons, en galoches, et avec l'air contrit d'un vieux moine. Sa mine paraissait affamée, et lorsqu'à la tribune de la convention, il parlait de la caisse à trois clefs, ou de la législation des assignats, ses yeux se mouillaient de douces larmes. Sa pauvreté était vraiment exemplaire. Souvent s'arrêtant devant les fontaines publiques pour désaltérer son *civisme*, on le voyait boire à longs traits de l'eau pure dans la tasse de *Diogène*.

Cependant, chez lui coulaient à grands flots les vins d'Aï, de Frontignan, de Malaga, de Madère, de Tokai, de Constance. Sa cuisine

se faisait dans des casseroles d'argent. Une
1799. perdrix, disait-il, un faisan, une gelinote coûtent moins qu'un bœuf; c'est pourquoi j'en mange. Ses meubles avaient été tissés à Lyon et en Perse. L'aspect éblouissant du parquet de son boudoir rivalisait avec les rayons lumineux réfléchis par les glaces de sa chambre à coucher. Le trône sur lequel, pendant la nuit, reposait son patriotisme, était l'ouvrage des plus célèbres artistes. Le duvet de Norwège y réchauffait ses membres délicats. Ainsi des tigres altérés de sang se jouaient, sans pudeur, de la crédulité des hommes.

Après le 9 thermidor, la force du ressentiment troublait presque toutes les têtes sur lesquelles avait pesé le règne de la terreur. On inventa la coiffure *à la sacrifiée*. Elle consistait à laisser pendre sur les deux côtés du visage de longues mèches de cheveux taillées en oreilles de chien, et à porter une cadenette retroussée, dont le bout menaçait le ciel. Parce que les échafauds venaient d'être abattus, chacun voulait paraître digne d'y être traîné. On faisait, en conséquence, arranger sa chevelure comme était celle des suppliciés qui montaient dans les fatales charrettes. Ensuite on porta les cheveux plâtrés, poudrés à blanc de la manière la plus bizarre, pour ressembler aux soldats chouans, qui avaient mis cette coiffure à la mode. Enfin la chevelure à

la *Titus* prévalut. Les gens du bon ton, sans réfléchir qu'il s'échappe continuellement de la tête une humeur huileuse très-puante, que les ablutions les plus fréquentes ne sauraient totalement dissiper, et que les Romains, qui ne connaissaient pas la poudre, corrigeaient avec des parfums et des essences qui, brûlant leurs cheveux, les rendaient chauves de bonne heure, faisaient couper leurs cheveux gras sur la nuque, et laissaient ceux du toupet, dégoûtamment divisés en plusieurs mèches huilées jusque sur le bout du nez. Le reste de l'habillement cadrait à merveille avec la coiffure. La partie du visage que les cheveux ne couvraient pas, était enveloppée dans plusieurs cravates remontant jusqu'a la bouche. On était vêtu d'une souquenille carrée, tombant comme un sac sur les genoux; des culottes à la marinière, et des bottes achevaient la toilette.

An 8.

Dans cet acoûtrement, les uns, armés de bâtons noueux, qu'ils appelaient leur constitution, semblaient menacer les passans; les autres marchaient, agitant leurs poings devant eux, et les portant jusque sous le nez de ceux qui se rencontraient sous leurs pas.

Quoique ce costume, aussi ridicule que peu séant, eût été adopté si généralement, qu'on eût dit que la France, privée de la cour de Versailles, était un pays de proscription, indigne d'être habité par des gens décemment

1799. vêtus, les événemens de la révolution avaient produit de nouvelles idées, et ces nouvelles idées, répandues dans toutes les classes de la société, formaient un faisceau moral, que les contre-révolutionnaires n'étaient pas en état de rompre.

Je ne parle pas des opinions disparates sur le genre de gouvernement qui convient le mieux à la France. Le bien public influe trop peu sur les actions des hommes, ou plutôt chacun envisage naturellement le bien public dans la série des combinaisons sociales, qui se concilie le mieux avec ses intérêts particuliers, tandis que la multitude, courbée, par l'habitude et le besoin, sous ses travaux de chaque jour, n'a pas même une idée distincte du bien public.

Mais la destruction de la féodalité, la suppression des dîmes, des aides, de la gabelle, la distribution égale de l'impôt entre tous les citoyens, en raison de leurs propriétés, et leur droit égal aux emplois publics, en raison de leur mérite, devenaient une possession commune, à laquelle s'attachaient tous les Français, depuis les modestes agriculteurs, jusqu'aux habitans des superbes hôtels de Paris.

Il importait peu au plus grand nombre, que le gouvernement fût plus ou moins resserré; on desirait même le retour graduel des habitudes, des formes et du ton que les *niveleurs* avaient fait disparaître au milieu des tempêtes

révolutionnaires; mais on voulut conserver ses conquêtes sur les ordres privilégiés. On n'avait pas abattu une caste patricienne, pour en élever une nouvelle. Ce vœu, prédominant dans les armées, dans les villes, dans les campagnes, devenait le trait le plus saillant du caractère français. La soumission aux lois se conciliait avec une insurrection permanente contre toutes les prétentions exclusives.

An 8.

Dans cette situation des choses, une nouvelle révolution était inévitable. Les jacobins tendaient ouvertement à rentrer dans leur possession démagogique de disposer des propriétés et de l'existence de leurs concitoyens. L'appréhension de cette calamité réunissant tous les individus qui avaient profité de la révolution, sans en partager les forfaits, ils se rangeaient, comme on l'a vu dans le livre précédent, autour du conseil des anciens, avec la conviction et le desir d'un changement prochain.

Les uns et les autres invoquaient la constitution de l'an trois, juraient de la maintenir intacte, lors même qu'ils faisaient les apprêts de son anéantissement. C'était la conjuration des parjures.

Depuis la journée du 30 prairial, qui renouvela le directoire en avilissant son autorité, on ne pouvait se dissimuler que la république se traînait entre un pouvoir exécutif chance-

1799. lant et une législature anarchique. Les jacobins, sans réussir à rendre dominant leur systême destructeur, devenaient assez redoutables pour forcer le directoire à les ménager. Deux directeurs, *Gohier* et *Moulin*, les favorisaient. *Barras* vacillait dans ses opinions, par politique et par indolence. Les fauteurs de l'ancien régime, voyant les élémens d'une secousse qui pouvait changer le pivot mobile de l'empire, embrassaient de nouveau leurs vaines illusions. Ils rêvaient le retour de la noblesse; ils poussaient les choses à une rupture éclatante, dont ils ne pouvaient calculer les résultats. Des obstacles, sans cesse renaissans, embarrassaient la marche des novateurs, lorsque le retour subit de *Bonaparte*, vint fixer les regards, les pensées, les espérances.

Un changement étant desiré par tous, devait s'opérer facilement; mais il n'était pas si aisé de le conduire vers le but auquel tendait la majorité des Français. *Bonaparte* déploya, dans cette circonstance, une profonde connaissance des hommes. Il n'ignorait pas combien il fallait employer de souplesse pour comprimer les passions contraires, mais il savait en même tems que le concours des circonstances avait réuni autour de lui la masse la plus redoutable d'intérêts homogènes.

Ceux-là se trompent grossiérement, qui pensent que long-tems un peuple se laisse gou-

verner contrairement à ses intérêts, ou même à ses préjugés. On nous donnerait en vain le despotisme oriental en preuve de la tendance des peuples à courber servilement leurs têtes sous le joug despotique. Le despotisme oriental est fondé sur le despotisme domestique, qui est la passion universelle de tous les peuples d'Asie et d'Afrique. Je pousserais plus loin cette comparaison, qu'il me suffit d'indiquer aux lecteurs accoutumés à réfléchir en lisant l'histoire. An 8.

La puissance révolutionnaire et le gouvernement qu'elle produisit, avaient aussi les plus solides appuis, autres que les talens de ceux qui avaient révolutionné la France, autres même que les intérêts et les crimes de cette horde de scélérats qui, s'étant montrés longtems aux premiers rangs, desiraient alors de se faire oublier.

Il serait également injuste de faire honneur aux gouvernans de la magie de leur pouvoir, et de les rendre responsables des discordances que ce pouvoir entraîne. L'imbécile *Claude* fut aussi absolu que le farouche et soupçonneux *Tibère*. Leur puissance n'était pas dans leur caractère, mais dans leurs entours. Les prétoriens, les spoliateurs des proscrits, les vétérans, auxquels *Auguste* avait distribué les terres des plus belles contrées d'Italie, arrachées à leurs propriétaires; les magistrats avi-

des ou corrompus, et tous les nouveaux riches n'avaient-ils pas intérêt à la conservation
1799. d'un pouvoir dont ils partageaient les jouissances ?

Bonaparte, vainqueur du directoire et des deux conseils, presque sans avoir livré de combat, n'avait, dit-on, qu'à modifier la doctrine des premiers révolutionnaires, en créant un gouvernement plus actif et plus concentré, une législature mieux choisie, moins nombreuse, moins turbulente ; une répartition des principaux pouvoirs, qui, sans heurter ouvertement les bases de la liberté, les garantît du ravage des factions ; de tels changemens eussent été généralement applaudis. Il fallait encore que le mélange harmonique des pouvoirs concourût à l'affermissement de la liberté et de la propriété. Une législation fondamentale embrasse les mœurs, les lois, les usages ; elle s'étend même sur a police domestique. Ces institutions ne se consolident qu'autant qu'elles sont assorties au tems, au pays, à la correlation entre les hommes et les choses. Leur ensemble constitue les forces sociales ; ces forces sociales se conservent par la régularité du gouvernement, et l'unité produite par la dépendance mutuelle des pouvoirs subordonnés au nœud qui les assemble.

Mais effectuer une semblable conception, est un ouvrage presque au-dessus de l'esprit

humain. La vénération religieuse dont l'antiquité entourait les instituteurs politiques, atteste l'extrême difficulté qu'elle reconnaissait dans l'exercice de leurs fonctions sublimes. Aisément elle les supposait inspirés par le ciel, tant elle jugeait de simples mortels incapables d'atteindre, sans un secours surnaturel, à la hauteur de la législation d'un peuple. An 8.

Dans l'immensité des siècles, l'histoire ne nous a transmis les noms que d'un petit nombre de législateurs dont les codes sociaux sont parvenus jusqu'à nous, à travers la filière des siècles. Les lois romaines furent la base dès institutions civiles et même politiques de l'Europe. Ses autres lois furent les effets du hásard, de la violence, de l'artifice ou du droit de conquête; effets bizarres, incertains, souvent contradictoires. C'est à l'administration, plutôt qu'aux lois; c'est aux usages peu-à-peu introduits; c'est à l'exemple et à l'invitation, plutôt qu'à des règles primitives et constantes ou raisonnées, que les Européens dûrent l'avantage de la police publique et d'une certaine stabilité qu'on trouve dans leurs régimes sociaux.

De tous les peuples connus, l'Européen est le plus turbulent, le plus inquiet, le plus novateur. L'influence combinée du passé, de l'habitude, de la religion, de l'opinion publique et de l'autorité l'a insensiblement apprivoisé

en réprimant son inconstance. Ce caractère
1799. versatile se remarque plus particuliérement chez les Français. C'est donc à eux qu'il est le plus difficile d'imposer le frein d'une constitution durable embrassant toutes les branches de la sociabilité, réunissant la liberté des gouvernés à la force des gouvernans.

Cette tâche, hérissée de difficultés dans tous les tems, en présence de plus grandes, à l'issue d'un mouvement révolutionnaire, qui a mis en expansion une protubérance, une superfétation de maximes exagérées, dont la publication menace en même tems et la tranquillité de l'état révolutionné, et celle des états voisins qu'on pourrait vouloir révolutionner aussi. Le législateur doit alors adopter des institutions dont les combinaisons arrêtent dans leur principe tout nouveau bouleversement moral. Autrement, jamais la paix ne s'établirait à l'intérieur. Les puissances étrangères refuseraient toute confiance à un gouvernement versatile et tracassier ; elles lui feraient la guerre jusqu'à ce qu'il fût détruit ou qu'elles fussent détruites par lui.

Concluons que pour faire des lois, il faut réunir au génie le plus vaste, la connaissance la plus approfondie de la nation que ces lois doivent régir ; encore n'est-il pas possible de prévoir analytiquement toutes les combinaisons : il vaut mieux remplir les lacunes à me-

sure que l'expérience vous les fait découvrir, que de dépendre de la volonté ou du caprice de quelques hommes. Les révolutions font éclore de grands parleurs et des généraux habiles, mais elles ne forment pas des législateurs; au contraire, le peuple en fermentation éloigne des grandes places les hommes capables de les remplir. Semblable à tous les souverains inexpérimentés, il accorde sa confiance aux intrigans ou aux ambitieux qui le flattent. Mais lorsqu'instruit à l'école du malheur, le repos lui devient nécessaire après de longues secousses, les phrases ampoulées et le charlatanisme des promesses ne trouvent plus pour admirateurs qu'un petit nombre d'imbéciles. An 8.

CHAPITRE III.

Nouveaux détails sur la révolution du dix-huit brumaire.

LA même impartialité avec laquelle j'ai jugé les révolutions précédentes, conduira ma plume dans l'examen de celle du 18 brumaire. Le besoin en était généralement senti; cependant elle fut, comme les autres, l'ouvrage de la violence. Quoique *Bonaparte* parût recevoir l'impulsion, il la donnait; quoique cent députés, assemblés au conseil des anciens, lui

eussent expédié un brevet de commandant, il
1799. commandait déjà en qualité de chef de la révolution. On ne vit, dans les généraux républicains, que ses aides-de-camp ; dans les bataillons stationnés à Paris, que les exécuteurs de ses volontés ; les directeurs *Sièyes* et *Ducos* furent ses ministres ; la salle des anciens, sa chancellerie ; et celle des cinq cents, le capitole sur lequel il triompha. La nation ne pouvait sortir de l'état d'angoisse dans lequel elle se trouvait que par un nouveau mouvement révolutionnaire. Elle desirait un pouvoir protecteur dont l'action fût assez habilement combinée pour comprimer toutes les factions, sans employer des mouvemens tyranniques ; *Bonaparte* offrait ce pouvoir protecteur ; tous les yeux se tournaient sur lui, tous les vœux se prononçaient en sa faveur.

Néanmoins son plan pouvait être facilement déconcerté. Devait-on penser qu'un corps législatif, dont vingt membres tout au plus étaient intéressés au succès de la conjuration, se dépouillerait volontairement de la robe sénatoriale pour rentrer dans les rangs des simples citoyens ? Il est probable qu'au moment où, dans le conseil des cinq cents, les représentans juraient fidélité à la constitution, et se préparaient à proscrire *Bonaparte*, si, cent hommes, conduits par un des généraux qui se trouvaient dans l'assemblée, avaient paru

subitement à la porte opposée, les grenadiers du corps législatif auraient arrêté ceux qui voulaient dissoudre la représentation nationale, c'en était fait de *Bonaparte* et de sa révolution. An 8.

Le secret de la conjuration avait été confié à un petit nombre de personnes ; on assure que *Rœderer*, *Talleyrand*, *Volney* et *Regnaud* (de Saint-Jean-d'Angely) furent les seuls qui en connurent tous les détails, qui en dirigèrent tous les préparatifs. Cette concentration de volontés, nécessaire au succès de l'entreprise, devait nuire à la perfection de la nouvelle charte constitutionnelle, que dans l'espace de peu de jours on voulait substituer à celle qui régissait la France depuis cinq ans. Il fut même préparé simultanément deux constitutions. *Sièyes* en avait fait une dans laquelle il se plaçait lui-même à la tête de l'administration, sous le titre de grand électeur. Cette dignité devait lui être assurée pendant sa vie, avec le droit de désigner son successeur. Ce projet tomba de lui-même par la tournure que prit la révolution du 19 brumaire. *Sièyes* fut contraint de se contenter d'un rang inférieur. Il lui fut assuré par la carte dont *Rœderer* fut le principal rédacteur. Elle fut soumise à la révision de douze représentans. *Regnier*, *Lemercier*, *Lenoir-la-Roche*, *Garat* et *Laussat* furent chargés de ce travail

par la commission des anciens. *Lucien Bona-*
1799. *parte*, *Chazal*, *Daunou*, *Chénier*, *Cabanis*, *Boulay*, *Chabaud-la-Tour* par celle des cinq cents.

Le nouveau code législatif renfermait des imperfections frappantes. Chacun pensait qu'elles disparaîtraient à mesure que le nouveau gouvernement, en prenant de la consistance, ne serait plus tenu, par des considérations accidentelles, à des ménagemens envers un grand nombre de ces hommes dont la turbulence habituelle pouvait arrêter les rouages de la machine politique dès les premiers frottemens.

Cependant malgré la précipitation avec laquelle il fut rédigé, on ne pouvait méconnaître une harmonie des pouvoirs, seule capable de maintenir la stabilité des institutions sociales chez une grande nation.

On se plaignait avec justice que les conventionnels, en instituant un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif, avaient négligé d'établir entre ces deux autorités un régulateur constitutionnel pour les retenir dans les limites de leurs fonctions respectives. L'expérience démontrait la nécessité de ce régulateur, vainement proposé par *Sièyes* à plusieurs époques de la révolution, et dont l'absence laissait le gouvernement et la législature dans un état de guerre perpétuelle.

On avait éprouvé tous les excès auxquels

la multitude était capable de se livrer. Les premières assemblées primaires furent le théâtre de ces excès anarchiques. Il fut démontré qu'une nation répandue sur un sol aussi immense que la France ne pouvait pas se gouverner immédiatement par elle-même. La convention se vit forcée, pour éviter une subversion totale, d'exclure la masse du peuple, non-seulement de l'administration suprême, mais de toute participation au pouvoir de statuer sur l'impôt, ou d'en contrôler l'emploi, de consentir ou de révoquer les lois, et de donner le mouvement à la puissance qui les décrète. An 8.

Il restait aux simples citoyens le droit de choisir ceux qui devaient nommer les membres du corps législatif et les principaux magistrats; mais ces places n'étant pas affectées en France comme elles le sont en Angleterre, où les citoyens sont attachés par leur fortune à l'ordre qui subsiste, l'expérience avait démontré que les assemblées primaires, perpétuellement dominées par l'intrigue ou par la violence, n'avaient d'autre volonté que celle des gens habiles, accoutumés à donner leur volonté particulière pour celle de tout un canton. La plupart des individus, sortant de leurs boutiques, de leurs ateliers, de leurs travaux champêtres, pour paraître à l'assemblée, se demandaient mutuellement : Que faut-il faire? à qui dois-je donner ma voix? Des gens apostés présen-

taient des listes arrêtées dans les cabarets
1799. voisins : ainsi se faisaient les élections.

Ceux qui portaient leurs vues plus loin, voyaient dans les assemblées primaires, convoquées trop fréquemment, un germe toujours présent de nouvelles insurrections. Ils observaient que ce germe, développé par un petit nombre d'ambitieux à grands moyens, devait, dans une occasion ou une autre, ramener la France à l'anarchie ou aux institutions anciennes, dont chacun desirait que la suppression fût irrévocable.

Le peuple anglais jouit avec avantage du droit d'élection au parlement britannique ; mais une seule branche du pouvoir législatif, en Angleterre, est formée par les élus nationaux ; les deux autres branches sont indépendantes de la volonté ou du caprice de la multitude. Il ne dépendrait pas d'elle de détruire la constitution ; elle trouve une garantie dans la prérogative royale et dans celle de la chambre des pairs. Cet exemple ne saurait être employé, pour justifier le système représentatif subsistant en France, et dans lequel des représentans populaires pouvaient tout détruire, détruire même l'institution sociale.

On se plaignait de ce que l'initiative, la confection et le complément des lois se trouvant dans les mains du corps législatif, une législature pouvait non-seulement refuser au

pouvoir exécutif les lois nécessaires pour diriger le vaisseau de l'Etat dans les circonstances difficiles, mais traiter la constitution de l'an 3, comme la convention avait traité celle de 1793. Le vulgaire confondait le pouvoir exécutif établi par la constitution de 1795, avec le mode de gouvernement brisé par la révolution; en conséquence il le regardait comme un ennemi dont il fallait perpétuellement se défier. Le pouvoir exécutif est essentiellement usurpateur, disait-on; il finira par absorber tous les pouvoirs, et là-dessus on en appelait à l'expérience; mais n'est-il donc jamais arrivé que la liberté soit périe, parce que des pouvoirs rivaux dévorèrent le pouvoir exécutif? AN 8.

A Rome, dit *Swift*, le sénat commença par avoir beaucoup, et le peuple rien. Point de balance, point de contre-poids. Le peuple avança pied-à-pied. Il devint puissant. Cette dispute forma un équilibre. La liberté dura aussi long-tems que la dispute; mais, dès que cet équilibre fut rompu, les démagogues, sous le nom du peuple, s'emparèrent de l'autorité publique. Tous les pouvoirs tombèrent dans les assemblées générales. La liberté fut anéantie.

Sans chercher des exemples au dehors, avons-nous oublié avec quelle facilité une assemblée législative engloutit tous les pouvoirs? L'autorité illimitée dans le sein de la convention nationale, et cette autorité déléguée à des ti-

gres, ne nous avertissent-elles pas qu'un corps
1799. législatif est aussi essentiellement usurpateur ; et peut devenir plus cruellement despote qu'un pouvoir exécutif?

On se plaignait enfin de l'action du gouvernement sur les assemblées primaires et électorales, par l'interposition de ses commissaires ordinaires et de certains commissaires secrets aux élections, agens illégaux du despotisme directorial. Si quelques élections de l'an cinq furent dirigées par des agens royaux, celles de l'an six et de l'an sept furent l'ouvrage des agens directoriaux. Ils osèrent employer, pour y parvenir, non-seulement des emprisonnemens arbitraires, mais des insertions frauduleuses sur des listes d'émigrés ; et au défaut de ces moyens, on avait recours à des scissions dans les corps électoraux. La loi du 22 floréal an 6, en excluant du corps législatif les députés qui n'avaient pas été nommés en conformité des ordres du directoire, démontrait que nul ne serait élu désormais qu'autant qu'il serait agréable aux commissaires du pouvoir exécutif.

L'effet de cette tactique devait terminer la guerre sourde existante entre les deux principaux pouvoirs de la république ; mais on n'évitait un abîme que pour tomber dans un autre. Le directoire nommant directement ou indirectement les membres de la législature, devenait l'arbitre de la législation. Tout pou-

voir se concentrait dans ses mains. Le despotisme apparaissait sous la face la plus hideuse. Il fallait changer un mode d'élection si désavantageux pour ceux que la voix publique appelait aux grandes places, et qui menaçait d'anéantir la liberté publique. An 8.

CHAPITRE IV.

Réflexions sur les amendemens réclamés par la constitution de l'an 8.

CETTE définition : *La loi est l'expression de la volonté du plus grand nombre*, n'est pas exacte. La volonté peut être un acte du caprice, de l'égarement, de la fureur, et non de la réflexion. Dire qu'une chose est juste parce qu'on le veut ainsi, c'est parler arbitrairement. L'arbitraire conduit à tous les maux imaginables. Ainsi s'énonçaient autrefois les rois de France : *car tel est notre bon plaisir.* Ce bon plaisir devenait une loi. *Jean-Jacques*, après avoir parlé vaguement *de la volonté générale qui ne peut errer*, dit franchement, dans le chapitre de la loi, que la multitude aveugle *ne sait ce qu'elle veut ;* qu'elle desire le bien qu'elle ne voit pas ; et qu'en définitif, pour faire des lois, il faut un de ces sages, excessivement rares, qu'on appelle *législa-*

teurs : et dans le chapitre du *législateur*, il
1799. convient à-peu-près que la loi est une décision de la sagesse. Cette définition est, sans contredit, préférable à l'autre; mais avec elle nous n'aurions pas vu éclore en six ans trente à quarante mille lois auxquelles personne n'entend rien.

Des flatteurs parlaient au peuple comme les courtisans parlaient aux rois, comme les moines parlaient aux papes; votre souveraineté, votre majesté, votre sainteté est infaillible; vous n'avez qu'à vouloir. Mais à coup sûr, si on eût demandé au peuple quelles lois voulez-vous, il aurait répondu, je n'en sais rien. Voulez pour moi, et quand vous aurez beaucoup voulu, vous direz que je veux ce que vous voulez. On se l'est tenu pour dit; à force de vouloir les choses les plus disparates, il a fallu refaire la constitution quatre fois en dix ans, et probablement sera-t-on forcé de la refaire une cinquième (1).

Cependant l'expérience du passé a servi de conducteur pour préserver la constitution de l'an 8 d'une partie des incohérences qui nécessitaient la chûte des constitutions précédentes. Une constitution est un axe politique; il doit être composé de plusieurs pièces pour

(1) Je faisais cette prédiction en publiant la quatrième édition de cet ouvrage. La prédiction est accomplie.

être solide. La difficulté, pour le rendre bon et durable, consiste dans le choix des substances qu'on veut allier, et dans l'art de les amalgamer de façon que, sans se confondre, elles aient des points de contact. Si vous les disjoignez tout-à-fait, vous aurez, au lieu d'un axe politique, trois cylindres qui peuvent marcher d'une manière inverse.

An 8.

La constitution de l'an trois avait divisé le pouvoir exécutif, pour diminuer les craintes qu'il inspirait au corps législatif. Il résulta de cette théorie, que le directoire, comme les comités de la convention, fut le foyer de l'intrigue et des factions. Les cinq directeurs, dégagés de la responsabilité personnelle par la délibération, n'avaient aucun intérêt, pas même celui de l'amour-propre, au succès des grandes entreprises qui leur étaient confiées. Si un des pentarques concevait une grande idée, la gloire du succès appartenait à ses quatre collègues. Si une mesure mal concertée attirait au directoire des reproches mérités, celui qui s'y était opposé, n'évitait pas la portion du blâme qui tombait sur les autres. Il se trouvait dans le directoire une majorité et une minorité; le parti d'une chambre du corps législatif et le parti de l'autre chambre. On délibérait lorsqu'il fallait agir, et les affaires publiques en souffraient.

A la place de ce pouvoir hétérogène, la

constitution de l'an 8 établit trois consuls ; mais
1799. le premier consul, chargé d'attributions particulières, dans lesquelles il pouvait être momentanément suppléé en cas d'absence par un de ses collègues, devenait le pivot sur lequel roulait la machine politique. Lui seul nommait et révoquait à volonté les membres du conseil d'Etat, les ministres dans l'intérieur, les agens de la république près des puissances étrangères, les officiers de terre et de mer, et les chefs des différentes administrations. En supposant que ce suprême magistrat fût un homme plein de moyens et d'énergie, on devait espérer qu'il concevrait et adopterait de grandes choses ; qu'il brûlerait d'attacher son nom à des succès éclatans ; qu'il serait intéressé à faire marcher la constitution, parce que la gloire des succès et la honte des revers se pressaient également sur sa tête.

Le pouvoir législatif restait confié à deux chambres de représentans. Chez tous les peuples civilisés, on a regardé comme nécessaires les tribunaux de révision. Cette nécessité se fait encore mieux sentir en matière politique. Les avantages et les inconvéniens d'un projet de décret sont encore mieux aperçus par deux chambres, que par une seule. Mais pourquoi le traitement des deux chambres n'est-il pas égal ? Pourquoi les uns doivent-ils avoir trente ans, et les autres seulement vingt-cinq ? Pour-

quoi les uns ont-ils seuls la permission de parler, tandis que les autres ne doivent pas proférer un seul mot? An 8.

Au moins il semblerait que les hommes de trente ans devraient parler, et ceux de vingt-cinq écouter, pour s'instruire. C'est tout le contraire. On suppose donc que l'effet est devenu cause; que les connaissances qui doivent naître de l'habitude, descendues tout-à-coup du ciel, dispensent de l'habitude elle-même, et que les hommes sont, avant une longue expérience, ce qu'ils doivent devenir par elle?

Il est juste que celui qui fait exécuter les lois, en ait la proposition, parce qu'il est censé connaître mieux qu'un autre les avantages et les inconvéniens qui peuvent en résulter. Mais il me paraît également nécessaire, pour la liaison des pouvoirs, qu'un autre corps jouisse du droit de proposer au pouvoir exécutif de remplir les lacunes ou les imperfections qui se remarqueront dans le code social; avec ce droit, il s'établit une salutaire communication entre les deux pouvoirs législatif et exécutif.

La constitution dépose dans les mains du sénat conservateur le droit d'élection, celui de juger les listes d'éligibles (1), et le pouvoir d'annuler les actes du gouvernement et les

(1) Ces listes d'éligibilité n'existent déjà plus.

décrets du corps législatif qui seraient incons-
1799. titutionnels. Je pense que cette mesure sera regardée, dans la suite, comme le *palladium* de la république. Mais les établissemens humains marchent si constamment entre des écueils, que cette institution tutélaire conduirait infailliblement les Français au gouvernement patricial qui subsistait à Venise, si les fonctions du sénat n'étaient astreintes à des règles très-expresses, et dont il lui serait impossible de s'écarter.

Ce corps électeur et juge de l'éligibilité, qui, sans coopérer à la formation des lois et à leur exécution, tient la balance entre la législature et le gouvernement, qui devient l'arbitre de toutes les grandes questions politiques, ne saurait être investi de prérogatives trop honorables.

Lorsque les poëtes ont feint que Mars, accusé du meurtre d'un fils de Neptune, se soumit au jugement de l'aréopage, leur but était d'indiquer la haute idée qu'inspiraient à la Grèce entière les lumières et l'intégrité de ce tribunal célèbre, dont les rapports avec notre sénat conservateur sont très-frappans.

On sait que, pour prévenir les désordres des délibérations populaires, les républiques les mieux organisées déférèrent au sénat l'initiative des lois. Mais si le bien de la république ne réclame pas absolument en faveur

du sénat français une part quelconque dans la confection des lois, au moins faut-il convenir que la constitution le prive d'une partie essentielle de ses fonctions, et le voue presque toujours à une inaction de laquelle il résulte que le peuple qui ne voit jamais son sénat, ne prend aucun intérêt ni au petit nombre de ses actes, ni à son existence même.

Notre constitution devant se composer de lois politiques, civiles et criminelles, par la raison que la liberté, la propriété et l'existence constituent notre bonheur; celui qui veille à l'observation des formes politiques, doit aussi veiller à l'observation des formes civiles et criminelles. Le tribunal (1) de cassation n'est qu'un double emploi. Il serait encore raisonnable que toutes les lois fussent enregistrées au sénat; un corps qui veillerait au dépôt des lois, qui élirait les principaux fonctionnaires publics, qui maintiendrait ou annullerait les actes qui lui seraient déférés par le gouvernement, ainsi que les jugemens des tribunaux qui lui seraient déférés par les particuliers, comme inconstitutionnels, jouirait, dira-t-on, d'une prérogative immense; ce doit être le vœu de la constitution. Ce corps, qui ne participe en rien à la

(1) Le sénat de Russie exerce les fonctions supérieures de judicature.

puissance législative ni à la puissance exécu-
1799. tive, est un véritable tribunal. Sagement tempéré, et mieux organisé que celui des Romains, il doit maintenir l'équilibre entre le gouvernement, les tribunaux et le peuple. C'est un contre-poids exigé impérieusement par la saine politique, pour empêcher que la nation française ne tombe sous le despotisme militaire ou dans l'anarchie.

Mais ce même intérêt général exige aussi que, par tous les moyens convenables, on empêche que le sénat n'exerce, pour son propre avantage, un pouvoir qui ne lui est confié que pour arrêter les entreprises des autres corps constitués.

Un corps permanent, se recrutant lui-même, placé à côté de corps amovibles, dont le renouvellement lui appartient, domine tous les corps par cette seule supériorité. Rien ne lui serait plus aisé que de concentrer toutes les dignités dans les mêmes familles (1), de les rendre insensiblement héréditaires, et de rétablir ainsi en France une nouvelle noblesse, bientôt aussi pernicieuse que l'ancienne.

Je ne répéterai pas les observations insérées dans le vingt-troisième livre de cette histoire,

(1) Cet événement n'est plus à craindre depuis que la suprême magistrature est déférée héréditairement à *Napoléon Bonaparte* et à sa postérité.

en parlant de la dernière révolution de Venise ; je plaçais sous les yeux de mes lecteurs la série d'intrigues avec lesquelles les familles patriciennes, sous prétexte d'éloigner le tumulte et la confusion inévitables dans tout gouvernement où le peuple en corps est admis à l'administration publique, et les brigues qu'entraînent les élections fréquemment répétées, parvinrent à se faire préférer, ensuite à se perpétuer dans les magistratures, et enfin à exclure formellement les simples citoyens. Mais je dois observer que la seule crainte inspirée par la possibilité de ce même événement en France, inclinerait la majorité des Français à préférer les élections faites par les assemblées primaires, malgré leurs abus évidens, si les lois les plus strictes ne garantissaient que le sénat n'abusera point de sa prérogative.

Beaucoup diraient avec un palatin de Pologne : Je préfère une liberté orageuse à la servitude la plus tranquille, *malo periculosam libertatem quàm quietum servitium.* Encore une fois, il ne suffit pas que, dans le fait, le sénat, en faisant ses élections, éloigne avec soin les nominations qui pourraient tendre à concentrer les dignités dans quelques familles. Une confiance entière ne peut naître que de l'impossibilité où se trouvera ce corps, de tomber jamais dans un pareil abus d'autorité. Ce n'est

que dans leur principe qu'on arrête les progrès des institutions vicieuses.

1799. J'ai déjà observé que la destruction de la féodalité, la répartition égale des impôts entre les citoyens, en raison de leurs propriétés, et leur droit égal aux emplois publics, en raison de leurs talens ou de leurs vertus, forment en France la base du nouveau pacte social. Qui voudra l'altérer, appellera de nouvelles tempêtes au milieu desquelles il sera submergé.

La constitution de l'an 3 défendait expressément aux cinq directeurs de choisir les généraux et les ministres parmi leurs enfans, leurs frères, leurs oncles, leurs neveux, leurs cousins germains et leurs alliés aux mêmes degrés.

La constitution de l'an 8 ne fait pas la même défense au sénat conservateur, dont les nominations sont d'une si haute importance, que si ce corps se laissait entraîner par des considérations de famille, par des affections domestiques, la république serait bientôt bouleversée. Cet oubli sera réparé dans la suite, et ne saurait l'être trop tôt; mais il est du devoir rigoureux du sénat de le réparer lui-même à l'avance, s'il est jaloux de conserver l'estime publique. Ses membres pourraient-ils oublier que leurs familles particulières s'éclipsent de-

vant l'immense famille générale dont ils représentent la volonté suprême, lorsqu'ils procédent à la nomination des principaux magistrats de l'empire; et que chacun d'eux est tenu de se dire, en formant son scrutin : je pense, sur ma conscience et mon honneur, que le choix que je fais est celui que ferait le peuple français, s'il était assemblé. An 8.

Ce côté faible de la constitution de l'an 8, me conduit à examiner un autre de ses inconvéniens qui conduirait aussi la France à un gouvernement nobiliaire, ou à la plus complette désorganisation ; je veux parler des listes d'éligibles aux fonctions publiques : la constitution s'exprime en ces termes :

» Titre I, art. 7. (1) Les citoyens de chaque arrondissement communal, désignent par leurs suffrages ceux d'entr'eux qu'ils croient les plus propres à gérer les affaires publiques ; il en résulte une liste de confiance, contenant un nombre de noms égal au dixième du nombre des citoyens ayant droit de coopérer à la faire : c'est dans cette première liste que doivent être pris les fonctionnaires publics de l'arrondissement.

(1) Je pourrais supprimer entièrement tout cet article, puisque ces titres d'éligibilité n'existent plus ; mais je me suis fait une loi de laisser mon ouvrage tel qu'il s'est composé originairement.

1799. » 8. Les citoyens compris dans les listes communales d'un département, désignent également un dixième d'entr'eux ; il en résulte une seconde liste départementale, dans laquelle doivent être pris les fonctionnaires publics du département.

» 9. Les citoyens, compris dans les listes départementales, désignent pareillement un dixième d'entr'eux ; il en résulte une troisième liste qui comprend les citoyens de ce département éligibles aux fonctions publiques nationales.

» 10. Les citoyens ayant droit de coopérer à la formation d'une de ces listes, sont appelés tous les trois ans à pourvoir au remplacement des inscrits décédés ou absens pour toute autre cause que l'exercice d'une fonction publique.

» 11. Ils peuvent en même tems retirer de la liste les inscrits qu'ils ne jugeront pas à propos d'y conserver, et les remplacer par d'autres citoyens dans lesquels ils auraient une plus grande confiance.

» 12. Nul n'est retiré d'une liste, que par la majorité absolue des citoyens ayant droit de coopérer à sa formation.

Il est probable qu'à l'époque de la révolution du 18 brumaire, le législateur profondément frappé des résultats de la démagogie, ne se crut pas suffisamment en mesure pour sup-

primer entiérement des assemblées tumultueuses regardées jusqu'alors comme la sauvegarde des révolutionnaires, et qui en imposaient à la nation ; mais assurément son projet ne fut pas de livrer la France à un petit nombre d'ambitieux, et de former, en dernière analyse, un patriciat de cinq mille intrigans ; son projet ne fut pas d'établir un consulat, un corps législatif, un tribunat, un tribunal de cassation, choisi exclusivement dans ce patriciat par un sénat inamovible, électeur de ses propres membres, le régulateur, le censeur, le balancier des autorités constituées, assez puissant pour les réunir bientôt dans les mêmes mains, puisque la constitution lui donnait le droit d'annuler les listes d'éligibles, et de les restreindre ainsi au nombre qui lui plairait. An 8.

Ce systême illusoire de république aurait également soulevé tous les partis qui divisent la France ; les mécontentemens intérieurs se seraient multipliés sous toutes les formes et dans toutes les circonstances. La violence deviendrait inévitable, pour faire exécuter une loi inexécutable ; l'action serait suivie d'une réaction, et bientôt de nouvelles secousses opéreraient de nouveaux changemens.

Que des citoyens élisent d'autres citoyens aux fonctions publiques, en conservant pour eux-mêmes le droit d'éligibilité, ils obéissent à la voix de la nature ; aux conditions néces-

saires de toute agrégation sociale ; mais, qu'ils
1799. se déclarent eux-mêmes inéligibles, ce serait une flétrissure pour des hommes libres qui, dès-lors cesseraient de l'être; car ils se seraient donné des maîtres.

Tous les trois ans, les citoyens peuvent retirer des listes les inscrits qu'ils ne jugent pas à propos d'y maintenir, et les remplacer par d'autres citoyens. Comment s'exécutera cet ostracisme ? Ceux qui ont suivi exactement les assemblées primaires, savent que, dans les tems de la première effervescence révolutionnaire, elles n'ont presque jamais été composées de la moitié des citoyens qui avaient droit d'y voter. Elles seront moins nombreuses par la suite. Cependant, d'après le texte constitutionnel, nul ne peut être rayé d'une liste que par la majorité absolue des citoyens ayant droit de coopérer à sa formation. Cette majorité absolue n'assiste presque jamais aux assemblées communales : il est donc à-peu-près impossible que ceux qui sont parvenus à se faire élire, soient jamais rayés.

J'ajouterai que, si cette radiation arrive par fois, ce sera lorsque des intrigans auront multiplié des brigues, pour monter au rang des éligibles. Alors il est probable qu'on en expulsera les inscrits sans entours, ou qui méprisent les ressources de l'artifice. Ce seront précisément les hommes les plus probes et les plus propres aux magistratures.

Il fut inséré, dans le quatorzième article du titre premier de la constitution, que les citoyens nommés pour la formation des autorités constituées, feraient parties nécessaires des premières listes. Cette nomination préalable ne les expose-t-elle pas à la dent acérée de tous les envieux ? N'est-il pas évident qu'ils seront rayés dans les listes suivantes ?

Ce serait bien peu connaître les hommes et les passions qui les entraînent, que de ne pas prévoir les cabales et même les convulsions qui agiteront des assemblées électorales dans lesquelles ceux qui ne seront pas admis sur les listes, non-seulement deviennent par cela même inéligibles aux fonctions auxquelles ils étaient propres, mais perdent encore les emplois qu'ils tenaient du sénat ou du gouvernement. Les consuls ne peuvent élire ou *conserver*, pour conseillers d'Etat ou pour ministres, que des citoyens actuellement inscrits sur les listes nationales. Les juges eux-mêmes, dont les fonctions sont à vie par le texte formel de la constitution, perdent leur état, s'ils cessent d'être maintenus sur la liste d'éligibles correspondante à leurs fonctions ; position aussi cruelle que délicate, qui, plaçant des pères de famille dans la crainte perpétuelle de perdre leur état, peut conduire un grand nombre d'entre eux à remplir, par les démarches qui leur paraisssent nécessaires pour se maintenir

en place, un tems qu'ils ne devraient employer
1799. qu'à l'étude des lois, et à rendre impartiellement la justice à leurs concitoyens.

La liste des cinq mille éligibles qui remplaceront cent mille familles nobles, auxquelles toutes les principales dignités de France étaient assurées dans l'ancien régime, loin de présenter les noms des hommes les plus recommandables de la république par leurs vertus, leurs talens, leurs lumières, ne sera définitivement composée que de ces êtres corrompus que nous avons vus, dans la révolution, prendre toutes les formes et tous les masques, se plier à toutes les circonstances, caresser bassement la multitude, se servir tour-à-tour des moyens d'audace, de ruse, de séduction, pour parvenir au premier rang. Alors et seulement alors les listes cesseront d'être perpétuellement variables. Ce fut ainsi que la démocratie dégénéra en aristocratie dans le canton de Berne. Les mêmes causes produiront chez nous les mêmes effets ; nous aurons un patriciat d'intrigans.

L'ambition portant tous les hommes vers les dignités principales, les fonctions administratives des officiers locaux ne seront recherchées que par ceux des éligibles qui désespéreront de parvenir à des emplois plus élevés.

Egalement privées de considération et de pouvoir, ces magistratures urbaines, dont

toutes les républiques sages maintinrent avec attention l'importance, tomberont dans le même avilissement où furent précipités les décurions, lorsque, pour améliorer ses finances, l'avide et imprudent *Caracalla* eut conféré à tous les habitans de l'empire qui n'étaient pas esclaves, le titre de citoyen romain.

Il est incontestable qu'un Etat ne peut s'honorer du beau nom de république, si ceux auxquels est confiée la nomination des grandes magistratures, ne montrent le respect le plus inviolable pour les choix ou pour le vœu du peuple, source de tous les pouvoirs; mais, pour connaître ce vœu, est-il nécessaire d'avoir recours à des listes sur lesquelles figureront les coureurs éternels de places, et où rarement seront inscrits les hommes de mérite, dont la modestie est le fidèle apanage, et qui se tiennent à l'écart, loin du bruit, des querelles, des partis et des prôneurs?

Quelle opinion prendrait-on d'un ministre qui, pour faire le choix des généraux d'armée, proposerait aux soldats de tous les corps de s'assembler tous les trois ans, de présenter un tableau d'éligibles, de charger ces privilégiés de s'éliminer eux-mêmes par plusieurs scrutins, jusqu'à ce que leur nombre fût réduit à quelques hommes adroits qui auraient eu le secret d'expulser leurs camarades? Et pourquoi cette opération fallacieuse? N'est-il pas

tout simple de prendre les caporaux parmi
1799. les soldats, les sergens parmi les caporaux, les lieutenans parmi les sergens, les capitaines parmi les lieutenans; enfin, les généraux en chef parmi les généraux de division dont les actions éclatantes auraient mérité cette distinction ?

Dans une république, la notabilité existe par le seul fait des emplois civils ou militaires, exercés avec honneur par un individu. Un général cesserait-il donc d'être éligible aux dignités de la nation pour laquelle il a versé son sang, parce que, lors de la formation des listes d'éligibles, son devoir le retenait à l'armée, ou parce qu'accoutumé plutôt à bien faire qu'à bien dire, il a été supplanté dans les assemblées communales par les huissiers, les gens d'affaires, les procureurs, les notaires, les parleurs, tous gens qui trouveront le secret de se rendre exclusivement éligibles.

Si la gradualité était observée dans les emplois civils comme elle l'est ordinairement dans les emplois militaires, nul ne pourrait légitimement se plaindre d'une promotion fondée sur des services antérieurs. Cette méthode est suivie à la Chine de tems immémorial. Les observateurs conviennent généralement qu'on doit lui attribuer la grande prospérité à laquelle est parvenu ce vaste empire.

Les places d'administrateurs municipaux ont

été très-fréquemment refusées. Cela devait être, puisque ces places honorables ne rendent rien et ne conduisent à rien. Il en est de même de celles des assesseurs de juges de paix. Cependant ces magistrats, par les intimes liens qui les unissent à la masse du peuple, maintiennent la police et la morale publique. Que leurs fonctions, extrêmement précieuses, deviennent la route pour parvenir aux dignités les plus éminentes ; mais il faudrait que leur nomination appartînt uniquement aux communes et aux cantons. Ceux qui auraient exercé ces magistratures gratuites, offriraient dans leur personne le vœu du peuple. Le sanctuaire dans lequel ils auraient jugé sans intérêt leurs concitoyens, serait leur liste d'inscription.

Dans l'ancien régime, et malgré la pusillanimité du gouvernement le plus arbitraire, toutes les grandes villes de France, et même les villages dans les provinces méridionales, jouissaient du droit de nommer leurs officiers municipaux, sans qu'il résultât aucun inconvénient de réunions indispensables pour ces nominations : la même chose arriverait aujourd'hui.

Si les assemblées populaires sont tumultueuses, lorsqu'il s'agit de nommer à des places faisant la fortune de ceux qui les obtiennent, l'expérience a démontré qu'elles élisent de la manière la plus paisible les magistrats qui ne

1799. jouissent d'aucun avantage pécuniaire. On répliquera peut-être que les intrigans rechercheront ces places dès qu'elles seront l'intermède pour parvenir à celles qu'ils convoitent. Cette perspective serait elle-même un avantage; on marcherait à grands pas vers la restauration des mœurs, si les intrigans se rendaient utiles par calcul d'intérêt.

Ces réflexions exigeraient plus de développement; mais je ne dois pas oublier que, si l'histoire est une leçon perpétuelle de morale et de philosophie, si l'historien est en quelque sorte un magistrat qui ne saurait combattre avec trop de force les préjugés, les erreurs et les vices, son livre ne doit cependant pas contenir des traités d'instruction politique; il suffit qu'il en offre les matériaux aux lecteurs intelligens (1). Je me contente de prédire que, s'il n'est pas fait de changement dans le mode d'éligibilité proposé par la constitution de l'an huit, il ramenera infailliblement en France une caste gouvernante, dont l'éloignement avait été le principal but de la révolution.

---

(1) Ces changemens ont été faits. Les listes d'éligibles n'existent déjà plus aujourd'hui.

CHAPITRE V.

Premières opérations des trois consuls provisoires.

Les trois consuls, *Bonaparte*, *Sièyes* et *Roger-Ducos*, chargés de gouverner provisoirement la république, avaient saisi les rênes de l'Etat, quelques heures après la clôture de la séance de Saint-Cloud, tandis que les membres des deux conseils, étourdis du coup qui venait de les frapper, mais ne le croyant pas mortel, se flattaient vainement de reprendre, le premier ventose, leurs fonctions législatives.

Toute la France se prononçait à l'envi en faveur de la nouvelle révolution, soit que le nom de *Bonaparte* inspirât cet enthousiasme général, ou seulement que chacun regardât comme un bienfait l'expulsion d'un directoire frappé de réprobation. Le régime provisionnel auquel la nation était soumise, servait d'aliment aux esprits fougueux, et à ceux aux yeux desquels toute nouveauté avait des charmes. On considérait ce régime provisionnel comme l'heureux passage qui devait conduire à un ordre meilleur. Les Français ressemblaient à ces voyageurs qui, sortant d'un pays aride et sabloneux dans lequel ils craignirent mille fois

de périr de soif et de faim, apperçoivent quel-
1799. ques arbustes qui leur promettent des plaines arrosées et cultivées.

Quoique la conversion de l'emprunt forcé en une sur-taxe sur les contributions directes eût occupé le conseil des cinq cents ; quoique la loi révolutionnaire sur les ôtages fût à la veille d'éprouver des modifications essentielles, la révocation de ces deux actes tyranniques, demandée par le consulat, et décrétée par les deux commissions intermédiaires, semblait une faveur inespérée, dont la gloire appartenait exclusivement à la révolution du 18 brumaire.

La concentration du gouvernement lui promettait plus d'empire sur les factions, plus de moyens tutélaires, plus de ressort pour maintenir l'ordre, la sureté, l'obéissance ; ses délibérations, plus secrètes, devaient être moins exposées aux contradictions. Les jacobins paraissaient alors les seuls ennemis qu'eut à redouter le gouvernement ; il résolut de les frapper de la terreur dont ils avaient frappé les autres, de les mettre ainsi dans l'impuissance de contrarier la marche des affaires.

Ce fut le sujet d'un arrêté du 26 brumaire, qui condamnait vingt-sept jacobins à la déportation, et vingt-deux autres, presque tous membres du conseil des cinq cents, à la relé-

gation dans le département de la Charente-Inférieure. AN 8.

Parmi les individus frappés de déportation, se trouvaient des septembriseurs, et d'autres scélérats couverts de crimes, et que l'échafaud réclamait; mais plusieurs de ceux qui composaient la seconde liste, étaient étrangers aux crimes des époques passées. Le gouvernement semblait poursuivre en eux l'ardeur inconsidérée avec laquelle ils avaient tenté de maintenir les principes adoptés par la France depuis 1795.

Des réclamations aussi fermes que nombreuses, s'élèvent de toutes parts. Les modérés regardaient cet arrêté comme une tache à cette révolution pure et paisible que le retour aux moyens de tyrannie ne devait pas déshonorer; les ardens républicains s'en épouvantaient comme d'un commencement de réaction; jusqu'aux brigands dont les noms abhorrés justifiaient la première nomenclature, trouvaient des défenseurs. Chacun blâma le despotisme d'un pareil acte, et l'inique association de députés trop attachés à un gouvernement qui leur procurait de grands avantages, avec des chefs d'assassins en faveur de qui la déportation était un acte de clémence.

Cette fausse démarche fut réparée sur-le-champ. Un second arrêté commuait la punition arbitraire, infligée par le premier arrêté,

1799. eu un ordre, donné aux individus qu'elle frappait, de demeurer sous la surveillance de la police ; on passa même bientôt d'une extrême rigueur à une extrême faiblesse. *Fournier*, assassin des prisonniers d'Orléans ; *Jourdeuil*, *Xavier Audouin*, camarades de *Marat* ; *Antonnelle* bourreau de vingt-deux députés républicains, assassinés en 1793 ; *Sonthonax*, un des principaux auteurs des barbaries commises à Saint-Domingue ; rentrèrent dans les rangs des citoyens : quelques-uns même obtinrent des places de confiance.

Une lettre du ministre de la police aux administrations municipales rassurait les acquéreurs de domaines nationaux, auxquels on voulait inspirer des appréhensions. Que ceux, disait ce magistrat, qui croient encore au rétablissement de la royauté, apprennent que la république est aujourd'hui affermie ; que les émigrés trouvent, s'ils le peuvent, le repos et le bonheur hors de la patrie qu'ils voulaient asservir et détruire, mais cette patrie les rejete éternellement de son sein.

Dans le même tems, *Cabanis*, membre de la députation des cinq cents, s'exprimait en ces termes dans une adresse à ses collègues : « Non, il n'y aura point de réaction ; non, les propriétés des acquéreurs des domaines nationaux ne cesseront pas un seul instant d'être aussi sacrées aux yeux de la loi, que

celles des autres citoyens. Eh quoi ! les hommes du 18 et du 19 brumaire ne sont-ils pas les mêmes qui préparèrent le 18 fructidor, pour arrêter les assassinats des brigands royaux, et pour réprimer l'audace avec laquelle les émigrés parlaient alors de rentrer dans leurs anciennes possessions ? » An 8.

» Vous avez fait voir à ces fanatiques révolutionnaires, qui ne connaissent d'autre courage que celui du délire et de la fureur, un autre courage, celui de la raison et de la conscience. Vous leur avez prouvé que les modérés savent oser quand il faut, et, que s'ils se refusent à de prétendues mesures fortes que les extra-révolutionnaires voudraient employer sans cesse, ce n'est pas qu'ils les craignent, mais ils les regardent comme fausses et inefficaces.

» Vous leur montrerez qu'il est une énergie dans la modération après la victoire ; vous apprendrez à ces hommes vindicatifs et sanguinaires, parce qu'ils sont absurdes et lâches, quel est le caractère des amis sincères de la liberté, des véritables républicains.

» On ne reviendra point sur le passé ; on n'ira pas rechercher des erreurs qui peuvent n'être que le produit de l'irréflexion ou de mauvaises circonstances. Des législateurs, des gouvernans éclairés ne connaissent, ne punissent d'autres crimes que ceux qui sont carac-

térisés comme tels par la morale de tous les
1799. pays et de tous les tems. Ceux-là seront seuls poursuivis et châtiés. C'est encore en gémissant que des républicains généreux trouveront parmi leurs ennemis des hommes atroces, auxquels il ne leur est pas permis de tendre la main.

» Quant aux royalistes, qu'ils s'enivrent à loisir de leur surperstition insensée; qu'ils cherchent même, en ce moment, dans leur bassesse quelque image du régime qui fait l'objet de leurs regrets; ils ne feront point partager cette ivresse à ceux qu'ils en fatiguent. Des ames fières sont plus difficiles en louanges; elles n'acceptent que celles des hommes libres: et pour celui qui servit dignement sa patrie, ce ne sont pas les adorations des valets, c'est l'approbation reconnaissante des citoyens qui flatte, élève et touche le cœur. Telle est la gloire des grands hommes, et dont eux seuls sentent le prix. »

An 8.

CHAPITRE VI.

Les déportés de fructidor sont rappelés. Radiation de Francais portés injustement sur la liste des émigrés.

D'APRÈS ces principes de gouvernement, presque toutes les victimes infortunées des vengeances directoriales, à la suite de la journée du 18 fructidor, rentrèrent dans le sein de leur patrie, et jouirent de la sensibilité générale qu'avait inspirée leur proscription injuste, abominable. L'allégresse, se montrant à eux sous toutes les formes, fut sans doute pour leurs cœurs la plus douce jouissance. Elle leur fit oublier la barbarie de leurs lâches ennemis. La même faveur s'étendit aux prêtres insermentés, que le directoire avait condammés à la déportation ou à la réclusion. Ils furent rendus à la liberté et à leurs familles, à la seule condition de promettre fidélité aux lois de leur pays.

Enfin, le nouveau gouvernement distingua avec soin les émigrés sortis de France pour secouer les brandons de la guerre, et rentrer en vainqueurs dans leurs antiques prérogatives, sur les ruines de la révolution, et plusieurs milliers d'infortunés que l'aspect d'une mort

1799. inévitable avait arrachés de leur domicile, pour traîner dans des climats lointains leur déplorable existence, ou qui, même sans sortir de France, avaient vécu d'une manière si retirée, si solitaire, que, regardés comme émigrés, leur nom avait été inscrit sur la liste fatale. Il établit, en faveur des derniers, une commission pour hâter une justice vainement réclamée depuis long-tems, et préparer les radiations d'une redoutable inscription, dont on avait fait l'abus le plus affreux.

Quelques fugitifs, dont les sentimens étaient parfaitemens connus, eurent la liberté de revenir sur-le-champ dans leurs familles, en demeurant sous la surveillance des administrations municipales, jusqu'à leur radiation définitive; de ce nombre était *Lafayette*, dont j'ai rapporté l'émigration dans le second volume de cet ouvrage.

CHAPITRE VII.

Renouvellement du ministère.

TOUS les actes du consulat contrastaient avec les opérations révolutionnaires, qui avaient tourmenté, épouvanté, flétri la république. On supprima même le serment de haine à la royauté, non comme s'imaginèrent

quelques rêveurs par un principe d'affection envers l'ancien régime, mais pour effacer une enseigne de jacobinisme, une formule de conjuration, un outrage envers les gouvernemens étrangers, que toute république doit respecter, lorsqu'elle ne veut pas être considérée comme l'ennemie des peuples voisins. An 8.

Presque toutes les principales nominations faites par les consuls, obtinrent les suffrages publics. Les finances étaient dans les mains de *Robert Lindet*, qui n'avait jamais connu d'autre régime que celui des confiscations; elles furent confiées à *Gaudin*, employé en chef dans les bureaux des impositions sous la monarchie, ensuite commissaire à la trésorerie nationale. Homme joignant l'habitude du travail à l'intégrité et à l'expérience, il avait eu la sagesse de refuser antérieurement cette administration. L'on devait attendre les meilleurs effets de l'esprit d'ordre, de fidélité et d'exactitude qui distinguaient cet administrateur.

Le farouche, l'ignorant *Dubois - Crancé* avait été élevé par les jacobins, au ministère de la guerre, et se conduisait sur les principes des *Pache* et des *Schérer*. Il fut remplacé par le général *Berthier*, exercé depuis long-tems aux détails de l'administration, homme laborieux, actif, resté pur au milieu des brigandages commis en Italie, où ses talens ne ser-

virent pas moins utilement la république que
1799. ceux de *Bonaparte*.

Le ministère de la justice fut confié à *Cambacérès*, ancien magistrat de Montpellier, et depuis conventionnel, jurisconsulte habile, homme de probité et de mœurs douces; incapable de commettre une injustice par intérêt ou par passion, mais auquel on refusait cette énergie de l'ame capable de s'opposer à l'empire de la méchanceté puissante. Il était plus propre, disait-on, à faire le bien qu'à empêcher le mal. Ce magistrat avait employé ses loisirs à rédiger un code civil, que toutes les législatures ont refusé de discuter. Parvenu quelque tems après au consulat, il laissa son département à *Abrial*, ancien avocat au parlement de Paris.

Des mains du jacobin *Quinette*, le ministère de l'intérieur passa dans celles du géomètre *Pierre-Simon Laplace*, aujourd'hui membre du sénat conservateur. Ce savant modeste, constamment étranger aux orages de la révolution, n'avait pas ambitionné un emploi si délicat, qui exige une connaissance approfondie des ressources de la France en tout genre; un emploi peu analogue à son genre de vie et aux études solitaires auxquelles il s'était livré. Il abandonna bientôt ce poste, encore plus difficile que brillant; il fut confié à *Lucien Bonaparte*.

Charles-Maurice Taleyrand-Périgord succéda à *Reinhart* dans le ministère des relations extérieures. Le commissaire constructeur, *Forfayt*, eut le département de la marine, en remplacement de *Bourdon*. An 8.

On voyait avec plaisir le nouveau gouvernement employer des hommes qui, ayant rendu de grands services à la révolution sous l'assemblée constituante, avaient été forcés de se tenir cachés pendant la tourmente révolutionnaire, pour échapper à la proscription prononcée contre eux par les anarchistes : conduite dont les vaines clameurs des exagérés, de tous les partis, lui montraient tout l'avantage; conduite que le bon sens devrait dicter également à tout parti faible qui a besoin d'augmenter ses adhérens, et à tout parti fort qui doit rapprocher de lui tous les hommes honnêtes et instruits qu'il peut gagner à ses intérêts; conduite dictée par la politique à la suite des dissentions civiles, et à laquelle *Henri IV*, qui ne manquait pas de finesse, malgré la bonhomie qu'on lui attribue, dut une partie de ses succès.

On voyait avec plaisir la machine de l'administration se purifier et se simplifier; une foule d'intrigans, de fripons détestables et ineptes qui surchargeaient les bureaux des ministres, en étaient expulsés à la satisfaction publique. Ceux de la guerre, en particulier,

1799. prenaient, sous la main réformatrice du général *Berthier*, une face nouvelle. La réforme s'étendit sur une nuée de commissaires, d'agens exclusifs, de subalternes oppresseurs. C'étaient les écuries *d'Augias* qui ne pouvaient être nétoyées que par un *Hercule*.

Au surplus, cette révolution, préparée rapidement, exécutée plus rapidement encore, et dont les frottemens laissaient à peine une trace, n'était que la matrice du moule, encore brut, dans lequel la France allait être jetée. C'était l'exposition de la pièce ; on attendait le dénoûment. Une nouvelle constitution allait paraître ; ses articles fondamentaux, dont plusieurs copies circulaient dans le public, avaient été remis au comité des douze, tiré de deux commissions législatives. La France entière, dans l'attente d'un nouveau pacte social dont les dispositions, combinées par la sagesse, corrigeant tous les vices des trois constitutions précédentes, fussent capables de résister aux atteintes du tems, faisait peu d'attention aux événemens qui terminaient la campagne sur les frontières.

AN 8.

CHAPITRE VIII.

Evénemens militaires depuis la retraite des Russes jusqu'au mois de Ventose. Bataille de Savigliano.

A PEINE le général *Moreau* avait quitté les monts liguriens, pour prendre le commandement de l'armée d'Allemagne, que le général *Championnet* éprouvait vivement la lourde pesanteur du fardeau dont ses épaules étaient surchargées. L'armée autrichienne, malgré le départ du comte de *Suwarow* et de ses Russes, était très-supérieure à celle des Français, qui continuaient de couvrir la forteresse de Coni et les côtes de la Ligurie. *Championnet* venait de recevoir des renforts assez considérables; il rassemble ses forces dans les défilés de Coni, au bord de la Stura, et s'empare de Savigliano, sur la petite rivière de Maira; deux colonnes venant de Saluces et de Pignerole, devaient se joindre à lui. Si ce mouvement avait réussi, les Français auraient pris leur quartier d'hiver entre les Alpes, le Pô et le Tanaro, dans un pays abondant, et d'où on pouvait faire passer des vivres dans Gênes qui en manquait.

1799. Le général *de Mélas* sentait toute l'importance de déconcerter ce projet ; il se hâta d'attaquer les Français, sans leur donner le tems de se fortifier dans les nouvelles positions qu'ils venaient de conquérir.

L'inconstante fortune se déclara pour les Autrichiens. Les Français, obligés de se replier sur les Apennins et sur les Alpes, se partagèrent en deux petites armées, dont l'une, sous les ordres des généaux *Victor* et *Lemoine*, se concentra sur la citadelle de Mondovi, bâtie sur une montagne qu'arrose l'Eléro ; l'autre, commandée par le général *Grenier*, occupa le poste de Borgo san Dalmazo, derrière la forteresse de Coni. Ces deux positions furent forcées par les Autrichiens, supérieurs en nombre et favorisés par les habitans des montagnes, au milieu desquelles on faisait la guerre. Les Français évacuèrent Mondovi, le 23 brumaire, pour se retirer sur les sommets des monts liguriens. *Grenier* avait quitté, quelques jours auparavant, le bourg de san-Dalmazo. L'armée française occupait les frontières de la république de Gênes, abandonnant Coni à ses propres forces.

Le jour même où les généraux *Victor* et *Lemoine* évacuaient Mondovi, la citadelle d'Ancône, après la défense la plus opiniâtre, était forcée de capituler faute de vivres. Le général autrichien *Frolich* reçut cette importante place

des mains des Français. Elle devint un nouveau sujet de discorde entre les deux cours impériales de Vienne et de Saint-Pétersbourg. *Paul* I.er, dont les vues se portaient toujours sur Constantinople et sur la Grèce, se proposait d'élever des fortifications redoutables dans les îles vénitiennes, dont ses troupes s'étaient emparées sur les Français. On a vu, dans les livres précédens, qu'il pressait le siège de Malte; c'était une suite de son projet d'envahir l'empire ottoman. Le titre de grand-maître de Malte, qu'il s'était fait donner par les chevaliers Maltais résidans dans ses Etats, n'était qu'un prétexte. L'île de Malte, en servant de boulevard à ses nouveaux Etats à l'entrée du golfe Adriatique, lui offrait une relâche dans laquelle il pouvait rassembler à loisir les forces de terre et de mer avec lesquelles il pouvait tenter un jour de forcer les Dardanelles, tandis qu'une autre flotte, sortie de Cherson, attaquerait Constantinople du côté du canal de la mer Noire.

An 8.

Mais ces projets de domination étaient contrariés par ceux des Anglais, liés étroitement avec les Russes par l'intérêt de leur commerce. Les Anglais font presque exclusivement le commerce de Russie. Leurs négocians ont des maisons dans les villes russes les mieux situées. Elles distribuent dans toutes les provinces de l'empire les quincailleries, l'acier et

même les productions des Indes. Les Anglais
1799. font même, par la voie de la Russie, le commerce de Perse et de Cachemire ; mais ils ne sauraient se dissimuler que, si les Russes se rendaient maîtres de Constantinople et de la Grèce, ils exploiteraient par eux-mêmes la riche mine du commerce du Levant, et que la Grande-Bretagne perdrait bientôt un de ses principaux moyens de prospérité.

On prétendit à la cour de Pétersbourg, que le général anglais commandant le blocus de Malte, dans la crainte que *Paul I.er* ne réalisât sa qualité de grand-maître de l'ordre de Malte, laissa des vivres entrer en abondance dans la place assiégée ; et, par cette négligence affectée, rendit vaines les espérances du grand-maître *Paul Ier*. La possession d'Ancône lui offrait une partie des avantages dont la conquête de Malte l'aurait fait jouir. Son port, un des meilleurs de l'Italie, recevait des vaisseaux de ligne ; ses environs, extrêmement cultivés, pouvaient fournir aux vaisseaux des vivres et des agrès, qu'il fallait apporter à Malte.

Les Russes pressaient le siège d'Ancône conjointement avec les Ottomans et les Autrichiens. Ils paraissaient d'autant plus assurés que cette place leur serait confiée, au moins jusqu'à la paix, que les Autrichiens, maîtres de Venise et de tous les ports de l'Istrie et de la Dalmatie, n'avaient pas besoin de cette nou-

velle possession pour protéger leur commerce dans l'Adriatique ; le conseil de Pétersbourg se trompait encore dans ses calculs. An 8.

Il entrait aussi peu dans les projets de *François II* que dans ceux de *Georges III*, que les Russes vinssent partager le commerce de la Méditerranée. Les généraux autrichiens éludèrent les prétentions de *Paul I.er*, en mettant Ancône sous la garde des Ottomans jusqu'au tems où l'on pensait que les chances de la guerre permettraient à l'Eglise romaine de rentrer dans ses Etats.

CHAPITRE IX.

Paul I.er *se retire de la coalition. Siège de Coni par les Autrichiens.*

Depuis que *Suwarow* avait été défait par *Massena* entre le mont Saint-Gothard et le mont Furka, *Paul I.er*, regardant ce fatal échec comme la conséquence de l'affaiblissement dans lequel l'expédition de l'archiduc *Charles*, vers Philisbourg, avait laissé les armées impériales dans la Haute-Helvétie, témoignait son mécontentement. Les Russes avaient reçu ordre de se retirer vers la Bohême ; cependant l'espoir de se rendre maître d'Ancône ou de Malte, retenait le czar dans

la coalition. Mais dès qu'il se vit frustré de
1799. cette attente, il déclara publiquement qu'il n'avait pris les armes que pour rétablir l'équilibre de l'Europe, et rendre à chacun ce qui lui appartenait; que, s'apercevant trop tard que les cours de Vienne et de Londres ne tendaient qu'à l'augmentation de leur puissance, la première sur terre, la seconde sur mer, il abandonnait une lutte dans laquelle le sang de ses sujets était follement prodigué pour des intérêts au moins étrangers à l'empire russe.

Ceux qui jugeaient des choses sans partialité, purent prévoir dès lors que, malgré les guinées des Anglais, et les hommes que l'empereur levait avec ces guinées dans toute l'Allemagne, les ennemis de la France éprouveraient les revers les plus décisifs, aussitôt que la funeste influenee du directoire n'obscurcirait plus l'horison de la république.

Depuis que *Grenier* avait abandonné sa position à Borgo-San-Dalmazo, une division de l'armée autrichienne, aux ordres du lieutenant-général prince *de Lichteinstein*, pressait vivement le siège de Coni, malgré les difficultés locales. Cette place, bâtie sur une hauteur au confluent de la Stura et du Casso, aurait résisté à des assauts que la rigueur de la saison devait bientôt interrompre, s'il eût été possible aux Français d'y faire passer des vivres, dont la garnison manquait; mais, tandis que l'armée

impériale tirait aisément de la plaine du Piémont les secours dont elle avait besoin, les communications étaient entiérement rompues entre les précipices du col de Tende, dont les Français étaient les maîtres, et la place de Coni. Ce désavantage était la suite, moins de la surveillance autrichienne qu'on pouvait mettre en défaut dans les sinuosités presque impraticables des montagnes qui environnent la vallée de Stura, que de la disposition économique des habitans du pays. An 8.

CHAPITRE X.

Caractère des Piémontais qui habitent vers les sources du Pô.

La haute chaîne des Alpes entre la France et le Piémont, depuis le Mont-Cénis jusqu'au Var, est habitée par des hommes demi-sauvages, n'ayant aucune relation avec les Italiens par les mœurs, par les habitudes, ni même par leur langage, qui se rapproche de celui qu'on parle dans les montagnes de Provence et du Haut-Dauphiné. Vers les sources du Pô, de la Doria et de la Stura, leur patiente industrie fertilisant des rochers condamnés par la nature à la stérilité la plus absolue, ils se suffisent à eux-mêmes. Les vallons leur fournis-

sent du seigle d'une excellente qualité, et des
1799. légumes. Ils tirent de leurs bestiaux une partie de leur nourriture, et la laine dont ils fabriquent des étoffes grossières pour leurs vêtemens. Leur commerce consiste en quelques chevaux ou mulets qu'ils conduisent dans les foires du Haut-Dauphiné et de la Haute-Provence par des chemins qu'eux seuls trouvent praticables. Ils rapportent en échange du sel, des toiles, des souliers, et d'autres objets de première nécessité. Les terrains morcelés qu'ils habitent, sont environnés de précipices si profonds que, dans plusieurs défilés, cent hommes suffiraient pour exterminer sans péril des armées entières.

Ces montagnards, accoutumés au maniement des armes pour défendre leurs troupeaux et souvent leurs enfans contre les loups et les ours qui vivent dans les bois de sapins dont leurs retraites sont environnées, ne prennent jamais aucune part aux querelles des nations. Mais, dès que le bruit de la guerre, réfléchi par les échos des montagnes, retentit à leurs oreilles, tous les hommes s'arment pour la défense de leurs propriétés; il ne reste, dans le fond des villages, que les femmes, les vieillards et les enfans. Ces troupes irrégulières, connues sous le nom de *Barbets*, comme les habitans des Pyrénées sous celui de *Miquelets*, désolent les armées par leurs attaques im-

prévues, et sur-tout interceptent les communications. An 8.

Ces Barbets, unis étroitement entr'eux par la nature du pays qu'ils habitent, par l'intérêt de leur sureté et par de vieilles habitudes, trouvaient dans cette unanimité la principale source de leurs avantages. L'expérience des longues guerres, entreprises par les Français en Italie, les avait instruits des gorges que les Français pouvaient tenter de forcer, et des moyens de rendre vaines leurs tentatives. Un petit nombre de pics dominent tout le pays. Ils servaient de signaux ; on y allumait des feux pendant l'obscurité des nuits, et les habitans, avertis, se portaient rapidement sur les endroits menacés, par des chemins qu'ils connaissaient seuls.

Les combinaisons de la révolution française, en rompant tant de liens, brisèrent aussi celui qui unissait les Barbets. La religion fut le principe de ce schisme. Les habitans des vallées de Pragelas et d'Angrogne, sur les confins du Briançonnais et du Quieras, professent généralement la religion protestante. Ce sont les descendans des anciens Albigeois. Chassés de France pendant les croisades du Languedoc, ils cherchèrent un refuge dans les neiges du mont Viso ; ils vécurent long-tems en paix dans ces agrestes contrées ; on les connaissait sous le nom de Vaudois.

On sait que le duc de Savoie, *Victor-Amé-*
1799. *dée*, voulant détruire le calvinisme dans ses Etats, à l'exemple de *Louis XIV*, qui persécutait les protestans d'une manière aussi atroce qu'impolitique, vers les dernières années du dix-septième siècle, publia, dans Turin, au mois de janvier 1686, un édit ordonnant aux Vaudois d'embrasser la religion romaine sous peine de mort.

Cet édit abominable fut exécuté avec tous les rafinemens de la plus astucieuse barbarie. Les Piémontais, chargés des ordres de la cour, parvenus dans les défilés des Alpes, feignent d'écouter avec intérêt les représentations des Vaudois; on propose, on discute des tempéramens.

Pendant qu'on parlemente et que des courriers s'expédiaient à Turin, sous prétexte de porter les propositions agréées de part et d'autre, les Piémontais s'avançaient insensiblement, et se rendaient maîtres des passages; alors, changeant brusquement de langage, on ordonne aux habitans éperdus de livrer les ministres du culte qu'ils professaient et d'abjurer leur religion. Les malheureux Vaudois, indignement trompés, s'armaient vainement pour défendre leurs femmes et leurs enfans; écrasés par le feu de leurs ennemis, ils fuyent vers les sommités les plus escarpées, les plus inconnues; ils sont témoins de l'incendie de

leurs maisons et de leurs récoltes. Plus de trois mille furent massacrés et dix mille faits prisonniers, hommes, femmes, enfans ou vieillards. Ceux qui survécurent à la ruine de leur pays, se réfugièrent en Helvétie, dont le climat était conforme à celui qu'ils abandonnaient. La contrée qu'ils avaient habitée, demeura déserte. An 8.

Le duc de Savoie s'apperçut trop tard de la faute qu'il avait commise; rappelant dans la suite les Vaudois fugitifs, on leur rendit le libre exercice de leur religion; il ne lui resta de cette affreuse expédition que la honte d'avoir assassiné une partie de ses sujets et dépeuplé les frontières de ses états. Les Vaudois ne furent pas troublés depuis cette époque. Occupés de leurs cultures et de leur commerce, ils paraissaient avoir oublié les malheurs de leurs pères et la tyrannie d'une cour fanatique, lorsque les semences de la révolution française, jetées chez eux par des mains intéressées à la voir germer dans des régions regardées comme les barrières de l'Italie, produisirent bientôt tous les fruits qu'on pouvait en attendre. Les Vaudois furent entraînés vers les Français, non-seulement par l'aveugle desir de la vengeance, mais par celui de rendre leur religion dominante; les superbes campagnes de *Bonaparte*, en Italie, augmentèrent cet enthousiasme.

En général, tous les sujets du roi de Sar-
1799. daigne dans les vallées d'Oulx, de Fenestrelles, d'Angrogne, de Saint-Martin, de la Pérouse, de Luzerne et de Pragelas, s'étaient déclarés pour les Français; mais ceux dont les habitations s'étendaient depuis le sud du mont Viso jusqu'au confluent du Var et du Tinéa, dans les vallées arrosées par la Vraita, la Maira, la Grana, la Stura et les rivières dont la réunion forment le fleuve du Var, attachés de tout tems à la religion romaine, embrassaient avec chaleur la cause des Autrichiens, qui s'annonçaient comme les restaurateurs de ce culte. Ces Barbets, établis dans toutes les hauteurs aux environs de la citadelle de Coni, non-seulement n'y portaient aucun comestible, mais ils opposaient des obstacles à tous les ravitaillemens tentés par les Français par le col de Cormio ou par celui de l'Argentière.

CHAPITRE XI.

Prise de Coni. Mort du général Championnet. Massena *prend le commandement de l'armée d'Italie.*

CONI fut obligé d'ouvrir ses portes au prince *de Lichteinstein*. *Championnet* mourut dans Nice d'une maladie contagieuse, qui faisait de

grands ravages dans l'armée française. *Massena* fut chargé du commandement de l'armée d'Italie, réduite à l'état le plus déplorable, et qui faisait des efforts au-dessus des forces humaines pour se maintenir au milieu des glaces des monts liguriens. An 8.

L'Italie, dévorée par la tourmente révolutionnaire, offrait, à la fin de la campagne de 1799, l'aspect le plus sombre et le plus orageux. La république ligurienne, à l'exemple de la république française, avait substitué un gouvernement consulaire à son directoire et à ses deux conseils. Cette métamorphose délivrait l'Etat d'une partie des sang-sues qui l'avaient exténué jusqu'alors, sans suppléer à la disette de vivres soufferte par les Génois, depuis que les Anglais bloquaient entiérement tous les ports des deux rivières. Gênes éprouvait les mêmes privations qu'avait éprouvées Paris en 1795. Cependant le peuple ne murmurait pas. La conduite que tenaient les Autrichiens dans les pays dont ils s'étaient rendus les maîtres, lui faisant redouter le même malheur, il réunissait ses efforts à ceux des Français, pour retenir le maréchal *de Mélas* dans le nord des Apennins.

Les Français, maîtres de l'Italie, avaient pressuré ce beau pays d'une manière déplorable; mais, s'ils renversaient des souverainetés, s'ils brisaient les anciennes lois, les anciennes

1799. habitudes ; si les besoins énormes de leurs armées anéantissaient le commerce, l'industrie, et rendaient invisibles les capitaux, au moins ils offraient aux peuples la liberté en échange de leurs sacrifices, et l'espoir d'un bonheur éloigné tempérait les angoisses du tems présent.

Cette illusion avait disparu, depuis que les Autrichiens, les Allemands, les Russes, les Ottomans et les Anglais, en publiant qu'ils entraient dans la péninsule, pour rétablir le règne de l'ordre, des lois, de la justice, de la religion et des opinions saines, augmentaient la détresse publique par le joug militaire auquel ils soumettaient la contrée. L'italie, sans éprouver aucun adoucissement dans ses infortunes, paraissait destinée à grossir l'héritage d'un maître étranger, à languir dans la vaste circonférence d'une de ces dominations colossales, sous lesquelles les peuples, perdus dans l'immensité du territoire, ne connaissent ni la langue, ni quelquefois les noms de ceux qui les gouvernent. La consternation était dans tous les cœurs, depuis les montagnes de Suisse jusqu'aux extrémités de la Calabre.

En vain le roi de Sardaigne, à la nouvelle des succès de *Mélas* et de *Suwarow*, abandonnant son île, s'était rapproché de ses Etats de Terre-Ferme ; en vain les Piémontais invoquaient la présence de ce monarque, manifestaient leur impatience et leur mécontentement,

et quelquefois ajoutaient des voies de fait à leurs éclatans murmures; cette principauté était devenue une province autrichienne, administrée militairement par des Allemands et à leur profit : troupes, revenus, arsenaux, places fortes, contributions ordinaires et extraordinaires, tout avait changé de maître; les officiers du roi de Sardaigne, auxquels on conservait quelque autorité, ne l'exerçaient que sous le bon plaisir des généraux et des commissaires de l'empereur. An 8.

La guerre avait mis le comble aux infortunes et à l'épuisement de ce malheureux pays; et son monarque, exilé dans une maison de campagne près de Florence, par les protecteurs des droits de la royauté, attendait avec anxiété le sort qu'on lui destinait.

La domination autrichienne, affermie par les armes, était exercée arbitrairement dans les provinces vénitiennes cédées à la cour de Vienne, par le traité de Campo-Formio, et dans celles qui formaient la république cisalpine, sans qu'on pût conjecturer quelle espèce d'administration civile serait entremêlée au gouvernement militaire dans ces contrées. Les gens d'église se plaignaient de ce que les ventes des biens ecclésiastiques saisis et aliénés, n'avaient pas été annullées; le peuple se plaignait bien davantage des recherches inquisitoriales, non-seulement contre les fauteurs de l'invasion

1799. française, mais contre les républicains de circonstance, que la crainte, la faiblesse ou l'ambition jetèrent dans les dignités de la Cisalpine. Un grand nombre avait été puni de mort; le gouvernement, s'apercevant enfin de l'impression fâcheuse que la multiplicité de ces supplices laissait dans toutes les ames, avait substitué à la peine capitale l'emprisonnement ou la condamnation aux travaux publics.

L'extension de ces poursuites prenait un caractère de vengeance qui discréditait l'autorité publique. Quel pouvait être le délit des hommes qui avaient occupé des places depuis la reconnaissance formelle, que fit l'empereur, de l'indépendance de la Cisalpine? Etaient-ils tenus de répondre de leur conduite à un souverain qui n'était plus le leur? A l'égard des proscriptions exercées contre les agens du gouvernement avant cette époque, ne devait-on pas prévoir que, si les chances incertaines de la guerre ramenaient les Français dans le cœur de l'Italie, ces excès exposaient aux plus horribles réactions les partisans de l'autorité royale.

Le tableau du royaume de Naples était encore plus rembruni que celui de l'Italie antérieure. Le monarque fugitif, continuant de mettre la mer entre lui et ses sujets de Terre-Ferme, et gouvernant dans Palerme le royaume de Naples, semblait ne considérer lui-même

sa capitale que comme un volcan mal éteint, soit que le nombre des individus convaincus de s'être ligués avec les Français, pour changer le gouvernement de leur patrie, fût immense ; soit que les soupçons, les recherches et les vengeances aient été encore plus loin que les rebellions. On est effrayé de la liste des supplices qui succédèrent aux bouleversemens populaires ; on ne l'est pas moins d'observer que la plus grande partie des têtes dévouées aux bourreaux, appartenait à la noblesse et au clergé. On compta, parmi les suppliciés, les plus grands noms, des femmes titrées et des hommes précieux, dont les talens supérieurs ne purent sauver les jours.

Les journaux français s'emparèrent de ces catalogues sanglans, et les déployèrent à la vue de tous ceux qui participèrent à la révolution de France, comme *Antoine* montrait au peuple romain la robe de *César*. Les proscriptions ne se bornèrent pas aux échafauds, les emprisonnemens et les exils furent plus multipliés que les décapitations ; des cargaisons entières de bannis abordèrent sur les côtes de Provence : on eût dit que *Ferdinand IV*, pour étouffer les germes des insurrections, se déterminait à ne régner que sur un vaste désert.

1799

CHAPITRE XII.

Election d'un nouveau Pape.

La même désorganisation s'étendait aux Etats de l'église. La puissance militaire et la puissance civile se partageaient, dans Rome, entre les étrangers qui avaient succédé aux Français et une *junte*, ou conseil provisoire, composée de quelques romains. Ancône était gardée par les Ottomans, Civita-Vecchia par les Napolitains, Ferrare par les Impériaux. Les trois légations, et sur-tout Bologne, qui n'avait jamais cessé de porter avec chagrin le joug de Rome, desiraient la destruction du gouvernement pontifical; sa restauration n'était pas même souhaitée ardemment dans Rome, malgré les trésors que la présence de la cour romaine devait conduire dans cette ville. Les matières les plus inflammables fermentaient dans toute la péninsule ; il ne fallait qu'une étincelle pour causer un vaste embrâsement.

Les cardinaux, dispersés depuis la captivité de *Pie VI*, apprenant la mort de ce pontife, se rassemblaient dans Venise. L'empereur consentit que le conclave fût tenu dans l'abbaye de S. Georges, dont la maison et les jardins

occupent une petite île. Les obsèques du pape commencèrent le 24 octobre (2 brumaire), et durèrent neuf jours, suivant le cérémonial romain ; les cardinaux entrèrent ensuite au conclave, en observant toutes les formalités d'usage. *François II* avait ordonné que les prélats, conduits dans Venise, par la cérémonie de l'élection d'un nouveau pontife romain, obtinssent tous les avantages d'utilité et d'agrément que leur aurait offert le Vatican, dans les tems où la cour pontificale jouissait de toute sa splendeur. An 8.

Le conclave dura près de cinq mois, soit qu'une aussi longue session, dans la conjoncture où l'on se trouvait, résultât du peu d'accord entre les puissances qui prenaient intérêt à l'élection, ou des divisions intérieures entre les cardinaux. Le cardinal *Bellisoni* obtint les suffrages nécessaires, et refusa une dignité qui, depuis un grand nombre de siècles, était le sujet de l'ambition de tous les cardinaux. Enfin le choix du sacré collège se fixa sur le cardinal *Barnabé Chiaramonti*, évêque d'Imola, parent du dernier pontife.

Le 13 mars (22 ventose) à dix heures du matin, le premier cardinal-diacre parut à une des principales fenêtres du couvent de S.t-Georges, située sur la place, et proclama le choix qui venait d'être fait. Aussitôt le bruit des cloches de toutes les églises et celui de

l'artillerie de la ville et des vaisseaux mouillés
1799. dans le canal, annoncèrent cette nouvelle. Sa sainteté, qui avait pris le nom de *Pie VII*, reçut, dans l'après-midi, les hommages publics des cardinaux, des prélats et des principaux magistrats. Le pape fut couronné le 20 mars, avec les cérémonies d'usage dans cette occasion; il entrait dans sa cinquante-neuvième année. On faisait des préparatifs pour son voyage de Rome, lorsque les suites de la révolution du 18 brumaire ramènant *Bonaparte* en Lombardie, à travers les défilés des Alpes, donnaient lieu à de nouvelles combinaisons.

CHAPITRE XIII.

Publication de la nouvelle constitution. Gouvernement de Bonaparte.

La nouvelle constitution fut publiée à Paris le 24 frimaire. Elle confiait l'administration du
1800. pouvoir exécutif aux trois consuls, *Bonaparte*, *Cambacérès* et *Lebrun* : les deux premiers étaient nommés pour dix ans, le troisième pour cinq ans.

Dans cette disposition, *Bonaparte* se trouvait spécialement chargé de la direction de la guerre et des négociations avec les puissances

étrangères ; *Cambacérès* devait veiller à l'administration de la justice ; les finances étaient sous l'inspection particulière de *Lebrun*. Ce magistrat possédait à un très-haut degré le talent d'écrire. Secrétaire du chancelier *Meaupou*, ce fut lui qui composa en 1770 les discours mâles, concis, pleins de noblesse et de raison, que prononça ce chef de la justice lors de la suppression des parlemens sous *Louis XV*. Nous avons de *Lebrun* une traduction du Tasse, qui fut attribuée dans le tems à *J.-J. Rousseau*. Il fut membre de la constituante. Père d'une nombreuse famille, il vivait depuis long-tems dans la retraite, livré à l'étude et à l'éducation de ses enfans, lorsqu'il rentra à la législature en 1796 ; ses talens et son exacte probité le rendaient très-propre aux fonctions délicates qui lui étaient confiées.

An 8.

Sieyès et *Roger-Ducos*, qui sortaient du consulat provisoire, furent chargés de composer le sénat conservateur. Ce corps mit tant d'activité dans l'élection des principaux magistrats de la république, que les nouveaux législateurs avaient ouvert leur session le 11 nivose, correspondant au premier janvier 1800. Le mode adopté pour l'acceptation ou le rejet du nouveau pacte social, hâtait cette formalité. Un arrêté des consuls, du 24 frimaire, portait qu'aussitôt après la réception de la constitution, les administra-

1800. tions centrales et municipales, les agens communaux, les tribunaux et les juges de paix ouvriraient deux registres sur papier libre, l'un d'acceptation, l'autre de non acceptation de la constitution, les administrations municipales enverraient aux notaires de leur arrondissement deux registres semblables; que ces registres, clos et arrêtés par les magistrats locaux, seraient envoyés sans délai au ministre de la justice.

On a prétendu que cette forme d'émettre son vœu dans une circonstance aussi majeure, était sujette à de nombreux abus, et que, tout se faisant dans le secret, on n'avait pas une garantie suffisante des signatures apposées au pied de l'acte d'acceptation ou de rejet.

Cependant, l'acceptation du code de l'an 8 devint remarquable par deux circonstances qui la distinguent des votes nationaux émis en faveur des constitutions précédentes. Elle s'est faite à une époque exempte d'enthousiasme et de terreur; et jamais un plus grand nombre de citoyens n'avait émis son vœu pour ou contre les autres constitutions.

On supposait en France cinq à six millions de citoyens exerçant leurs droits politiques. Trois millions douze mille cinq cent soixante-neuf votans exprimèrent leur opinion sur les registres publics, et seulement quinze cent soixante-deux opinans rejetèrent le nouveau

code. Il résulte de ce calcul que, si tous les citoyens avaient émis leur vœu, et que tous les absens eussent rejeté la constitution, l'affirmative l'eût encore emporté à une majorité de cinq cent mille citoyens. An 8.

La crainte des conséquences pourra bien empêcher un mécontent de rejeter ouvertement la loi qu'on lui présente; mais elle n'engagera pas le grand nombre d'aller solemnellement porter un vœu public que le cœur désavoue, tandis qu'on a la ressource si commode de l'absence, et de se neutraliser en ne donnant aucun suffrage.

Dans un tems où des changemens perpétuels tiennent le peuple dans une inquiétude fatale, et finissent par l'éloigner des affaires publiques, si les deux tiers de ceux qui participent aux droits politiques, sortent de leur apathie pour approuver ou pour rejeter une nouvelle loi, on doit présumer qu'ils y attachent de l'intérêt. A l'époque de vendémiaire l'an 4, le nombre des votans qui acceptaient la constitution de l'an 3, l'emportait de beaucoup sur ceux qui la rejetaient; mais une plus grande masse de citoyens n'émit aucune opinion, de sorte qu'on n'a jamais su légalement si cette constitution était ou n'était pas du goût du plus grand nombre. On fut réduit à admettre cet axiome populaire : *qui ne dit rien, consent.* Le même systême négatif se

serait manifesté en l'an 8, si la révolution du
1800. 18 brumaire n'avait pas reçu l'approbation du plus grand nombre des Français.

Il est incontestable que la joie avec laquelle la nation s'est vue délivrée du régime précédent, que le besoin généralement ressenti d'un gouvernement protecteur, concentré et anti-jacobin, consolida le crédit et la puissance de *Bonaparte*; il est incontestable aussi que sa conduite, depuis son élévation, se régla sur la direction de l'esprit national et des dispositions générales. Il a senti qu'on exigeait de lui qu'il fît précisément le contraire de ce qu'on avait fait depuis 1793; qu'il fallait conserver de la révolution tout ce qu'il était impossible d'en détacher, sans rétrograder vers les principes de l'ancien régime, et en retrancher tout ce qui ne tendait qu'à la ruine de chaque constitution, de chaque gouvernement, de chaque individu appelé aux fonctions publiques.

Bonaparte a prévu qu'en se montrant chef de la république, sans prendre l'attache d'aucune faction, il rallierait autour de lui la majorité des Français. Quiconque redoute une contre-révolution absolue et violente; quiconque craint de retomber sous le fer sanglant des jacobins; quiconque, enfin, désirant la conservation de l'Etat, voulait que ses formes administratives fussent plus conformes aux idées de tous les partis, tournait ses regards

vers *Bonaparte*. Ce général, liant à un seul faisceau tant d'intérêts divers, tant de volontés, si long-tems discordantes, enchaîna la nation à sa fortune. An 8.

Jusqu'ici les factions dominantes avaient pris pour base de leur politique, d'élever un parti sur les ruines des autres, de gouverner par l'opposition des intérêts, au risque de multiplier les ennemis de la république en multipliant les victimes de la révolution; *Bonaparte*, loin d'opprimer aucun parti, les a rendus utiles en les ménageant tous. Fructidoriens et fructidorisés, vendémiaristes, républicains de toutes les dénominations, savans, hommes à talens, propriétaires, tous ont été également appelés aux places comme ne formant qu'une religion politique dont *Bonaparte* était à la fois le protecteur et le pontife.

Le plan de ce général n'a été autre chose qu'une application juste des principes d'une bonne administration aux effets d'une révolution si longue et si meurtrière, aux opinions et aux vœux que cette révolution a généralisés, à l'ignorance publique sur les théories législatives, au besoin généralement senti du retour du bon ordre, et à l'horreur pour toute secousse nouvelle. Aussi aucun gouvernement, dans son institution, n'éprouva moins de frottemens. Trois mois suffirent pour mettre en action régulière le nouveau méchanisme

1800. politique de l'Etat, pour organiser un nouveau système administratif, et pour opérer des réformes dont une seule, en d'autres circonstances, eût nécessité des mesures tyranniques.

La seule difficulté était celle des finances ; leur pénurie, triste effet de l'anéantissement du commerce autant que de l'ineptie d'un gouvernement déprédateur, ne pouvait disparaître que par la paix. On était sûr que *Bonaparte* la desirait autant que le public : n'avait-il pas été lui-même victime de ses nobles efforts pour la procurer à la France et à l'Europe ? Nul homme n'avait autant de moyens pour terminer la guerre ; et lorsque des économies, des retranchemens auxquels on n'était pas accoutumé, diminuaient les besoins des armées, et leur rendaient l'attitude imposante, capable de surmonter tous les dangers, les démarches publiques faites par le premier consul pour déterminer les cours de Vienne et de Londres à fermer enfin la plaie, l'effroyable plaie qui rongeait l'Europe, devaient augmenter la confiance inspirée par ses talens.

An 8.

CHAPITRE XIV.

Négociation de Bonaparte *pour parvenir à la paix.*

Les négociations de *Bonaparte* avec la cour de Vienne restèrent ensevelies sous le voile diplomatique ; mais la constitution anglaise exclut ces mystères ténébreux dans lesquels s'enveloppe un monarque despotique, lorsqu'il veut cacher aux peuples les véritables raisons qui le déterminent à verser sur eux le terrible fléau de la guerre.

Non-seulement la correspondance du premier consul de France, avec le roi d'Angleterre, devint publique, mais les papiers anglais rendirent compte de la discussion qui eut lieu à ce sujet dans le parlement britannique. (1)

(1) *Lettre du ministre des relations extérieures de France, à lord Grenville, principal secrétaire d'état de sa majesté britannique, au département des affaires étrangères.*

Milord,

J'expédie, par ordre du général *Bonaparte*, premier consul de la république française, un courrier à Londres :

1800. Depuis l'origine de la guerre, dit à ce sujet Mallet-Dupan, dans le n.° du *Mercure Britannique*, du 10 février, jamais la question

---

il est porteur d'une lettre du premier consul de la république, pour sa majesté le roi d'Angleterre. Je vous prie de donner des ordres nécessaires pour qu'il puisse la remettre sans intermédiaire. Cette démarche annonce d'elle-même l'importance de son objet. Recevez, milord, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé CH.-MAU. TALLEYRAND.

Paris, 5 *nivose an* 8.

Lettre de *Bonaparte* à sa majesté britannique.

République française. Souveraineté du peuple. Liberté. Égalité.

Bonaparte, premier consul de la république, à sa majesté le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Paris, 5 *nivose an* 8.

Appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la république, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à votre majesté. La guerre, qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sureté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier, à des idées de vaine grandeur, le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires?

Ces sentimens ne peuvent être étrangers au cœur de

de la paix ne s'était présentée sous des faces plus favorables à l'éloquence des tribunes. Tous An 8.

votre majesté qui gouverne une nation libre, et dont le seul but est de la rendre heureuse.

Votre majesté ne verra, dans cette ouverture, que mon desir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne décèlent, dans les états forts, que le desir mutuel de se tromper.

La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-tems encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché a la fin d'une guerre qui embrâse le monde entier.

Signé Bonaparte.

Traduction de la lettre du lord Grenville, au ministre des relations extérieures, à Paris.

Downing-Street, 4 janvier 1800.

Monsieur,

J'ai reçu et mis sous les yeux de sa majesté les deux lettres que vous m'avez transmises. Sa majesté, ne voyant aucune raison de se départir des formalités depuis si long-tems usitées en Europe, dans la transaction des affaires entre les états étrangers, m'a ordonné de vous faire passer, en son nom, la réponse officielle que vous trouverez jointe à cette lettre. Recevez, monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé Grenville.

Le roi a donné des preuves répétées de son desir sincère de voir rétablir en Europe une tranquillité solide

1800. les argumens sur la nécessité de négocier, s'étayaient, dans les sessions précédentes, sur

---

et durable. Il ne combat ni n'a combattu pour une vaine gloire. Son unique but, dans cette contestation, a été de défendre, contre toute agression, les droits et le bonheur de ses sujets.

C'est par ce motif qu'il a résisté à une attaque gratuite; tel est encore son objet dans la prolongation de la guerre. Il n'espère pas faire disparaître la nécessité de la poursuivre, en entrant en négociation, au moment actuel, avec les personnes entre les mains desquelles une nouvelle révolution vient, tout récemment, de placer l'exercice de l'autorité en France. Aucun avantage réel ne peut résulter d'une telle négociation, pour le but désirable et important d'une paix générale, jusqu'à ce qu'il paraisse clairement que les causes qui ont produit, prolongé, et plus d'une fois renouvelé la guerre, ont cessé d'avoir leur effet.

C'est par le système à l'influence duquel la France attribue justement ses malheurs actuels, que le reste de l'Europe a été précipité dans un état de guerre aussi prolongé que destructif, et d'une nature inconnue depuis long-tems parmi les nations civilisées.

Les ressources de la France ont été prodiguées et sacrifiées, d'année en année, malgré une détresse sans exemple, à la propagation de ce système, et à l'extermination de tout gouvernement légitime. Les Pays-Bas, les Provinces-Unies, les Cantons Suisses, anciens amis et alliés de sa majesté, ont été immolés indistinctement et successivement à cet aveugle esprit de destruction. L'Allemagne a été ravagée; l'Italie, délivrée aujourd'hui de ses nouveaux maîtres, a offert un spectacle d'anarchie et de rapines sans bornes. Sa majesté elle-même a été forcée de soutenir une lutte aussi pénible qu'o-

les revers essuyés par les puissances continentales, sur la défection des alliés, sur l'isole- An 8.

---

néreuse, pour maintenir l'indépendance et l'existence de ses royaumes.

Ces calamités n'ont point frappé l'Europe seule; on les a étendues aux parties du monde les plus éloignées, et même à des peuples dont la position et les intérêts les écartaient tellement de la guerre actuelle, que son existence leur fut peut-être inconnue, au moment où elles se trouvèrent plongées dans toutes ses horreurs. Tant qu'un pareil système prévaudra; tant que le sang et les trésors d'une nation nombreuse et puissante seront prodigués à son appui, l'expérience a démontré qu'une guerre ouverte et vigoureuse est le seul moyen de défense efficace. Les traités les plus solemnels n'ont servi qu'à préparer les voies à de nouvelles hostilités, et ce n'est qu'à une résistance énergique que l'Europe doit la stabilité que conservent encore la propriété, la liberté personnelle, l'ordre social, et l'exercice libre de la religion.

Pour la sureté d'objets aussi essentiels, sa majesté ne peut donc pas placer sa confiance dans le renouvellement seul de vagues assurances, de dispositions pacifiques. De semblables professions furent de même répétées par ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe, par ceux que les chefs actuels de l'état ont déclaré avoir été, dès l'origine et uniformément, incapables de maintenir des relations de paix et d'amitié.

Ce sera le sujet d'une grande joie pour sa majesté, d'apercevoir que ce danger, dans lequel ses états et ceux de ses alliés ont été si long-tems enveloppés, est réellement évanoui; d'être convaincue que la nécessité de la résistance n'existe plus; qu'après l'expérience de

1800. ment dans lequel la Grande - Bretagne allait se trouver, sur la puissance formidable de la

---

tant d'années de crimes et de malheurs, de meilleurs principes ont définitivement repris leur empire en France, et qu'on a renoncé pour jamais à tous ces projets d'ambition gigantesques, à ces entreprises turbulentes et de destruction, qui ont mis en danger l'existence même de la société civile; mais la conviction d'un changement aussi conforme au vœu de sa majesté, ne peut résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits.

La meilleure garantie et la plus naturelle serait le rétablissement de cette dynastie de princes qui, depuis plusieurs siècles, conservèrent à la nation française sa prospérité dans l'intérieur, la considération et le respect des étrangers. Un événement semblable eût entiérement levé et levera toujours tout obstacle aux négociations ou à la paix. Il assurerait à la France la jouissance tranquille de son ancien territoire, et les autres nations de l'Europe trouveraient, dans la paix et le repos, cette sécurité qu'elles sont forcées aujourd'hui de chercher par d'autres moyens.

Cependant, quelque désirable que puisse être cet événement pour la France et le monde entier, sa majesté ne limite pas, à son accomplissement, la possibilité d'une paix sure et durable; sa majesté ne prétend point prescrire à la France la forme de son gouvernement, ni le choix des mains auxquelles elle devra confier l'autorité nécessaire pour diriger les intérêts d'une grande et puissante nation.

Sa majesté ne considère que la sécurité de ses propres états, celle de ses alliés, et la sécurité générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que ces avantages peuvent être atteints d'une manière quelconque, soit qu'ils résul-

république française, et sur les charges et les dangers dont la continuation de la guerre menaçait d'écraser l'Angleterre. An 8.

Ces motifs offraient eux-mêmes des objections aux antagonistes de la paix. Quelles propositions, disaient-ils, peut-ont faire à un gouvernement enhardi par ses succès à dicter des conditions, et à n'en recevoir aucune ? Abuserait-il moins de sa prépondérance dans un congrès, qu'il ne le fait les armes à la main ? Négocier avec lui, c'est ou se soumettre d'avance à ses lois, ou se dévouer à des affronts

---

tent de la situation intérieure de la France, source des dangers présens, soit de toutes autres circonstances qui produiront le même effet, sa majesté saisira avec ardeur l'occasion de concerter avec ses alliés les moyens d'une pacification immédiate et générale.

Jusqu'à présent il n'existe malheureusement aucune sécurité de ce genre, aucune certitude suffisante des principes qui dirigeront le nouveau gouvernement, aucune base raisonnable d'après laquelle on puisse juger de sa stabilité. Dans cet état de choses, il ne reste, pour le moment, à sa majesté que de poursuivre, de concert avec d'autres puissances, les efforts qu'exige une guerre juste et défensive; guerre que sa sollicitude pour le bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais ni de continuer au-delà de la nécessité qui la fit naître, ni de la terminer, sans aucun autre fondement que ceux qui peuvent leur assurer efficacement la jouissance de leur tranquillité, de leur constitution, de leur indépendance.

Signé Grenville.

gratuits ; à quoi servirait un traité ? L'Europe
1800. est pleine de l'infidélité avec laquelle le directoire français garde ses conventions. Où sont les principes, les exemples, les hommes qui puissent nous servir de garantie ? Ses lois sont aussi mobiles que son but est invariable. Votre perte plutôt que votre abaissement, occupe le directoire. C'est à votre constitution, à votre commerce, à votre existence, comme nation indépendante, qu'il voudrait porter les derniers coups. Vous n'avez plus le choix de la guerre ou de la paix, disait *Démosthènes* aux Athéniens, il ne vous reste qu'un seul parti, celui de la justice et de la nécessité, c'est de repousser l'agresseur.

Des considérations différentes offraient un nouveau champ à la dialectique des adversaires et des partisans de la paix. Si les premiers jetaient de la défaveur sur les propositions du premier consul français, il n'est plus nécessaire, pouvaient répondre les seconds, d'aller mendier un traité ou d'exposer un ambassadeur à des outrages. La république française sollicite un rapprochement ; elle le sollicite par l'organe d'un chef aussi puissant qu'un monarque, et plus accrédité que ne fut aucun de ses prédécesseurs dans le gouvernement de France.

Général presque toujours victorieux, il n'y a que l'irrésistible impulsion d'un intérêt su-

périeur à la force de ses habitudes, et à sa soif de renommée, qui puisse l'entraîner à fermer les plaies de la guerre. Sa situation garantit sa sincérité, car il est plus impérieusement contraint, pour consolider la nouvelle révolution, de rendre la paix à la France, que d'écouter ses inclinations guerrières, en prolongeant la guerre. An 8.

On regarde sa puissance comme n'étant pas affermie. L'analogie entre les commotions qui forment l'histoire de la révolution française, et celle qui vient de créer le nouveau consul, est peut-être très-abusive, et les inductions du passé mal appliquées. Le nouveau gouvernement s'élève sur les ruines du jacobinisme; ses auteurs abjurent les dogmes des jacobins, en annullant les actes, en condamnant l'administration, et déclarant qu'ils ne les imiteront jamais.

Ils aspirent à fixer la tranquillité intérieure, et à consolider leurs dernières lois. La paix est nécessaire à l'exécution de ces deux plans. La révolution leur a donné le sceptre; mais la révolution le briserait dans leurs mains. Il faut donc qu'ils arrêtent le mouvement révolutionnaire. Toutes leurs démarches annoncent ce but. Ainsi la guerre perd un de ses principaux motifs, celui de résister par les armes aux principes révolutionnaires.

L'instant est favorable pour écouter les pro-

1800. positions d'un ennemi bien loin d'être dompté. L'issue de la guerre n'est-elle pas toujours incertaine ? Attendrons-nous des revers pour ouvrir une négociation ? La politique ne prescrit-elle pas de traiter, lorsque nos forces sont entières, et nos alliés attachés à notre fortune ? Telles étaient les observations qu'on faisait généralement à Londres, lorsqu'on sut qu'un courier français, arrivé dans cette capitale le 31 décembre, était porteur d'une lettre des consuls, annonçant des propositions de paix. Il fut tenu, le 3 janvier, un conseil à l'issue duquel le ministre de la guerre Windham rédigea une réponse évasive, obscure, dilatoire, et qui, malgré son entortillage, laissait appercevoir clairement aux Anglais que leur gouvernement s'opposait seul au rétablissement de la paix.

CHAPITRE XV.

Note de Talleyrand, ministre des relations extérieures de France.

LE ministre des relations extérieures, *Talleyrand*, fut chargé par les consuls de répondre à la note ministérielle transmise à Paris par lord *Grenville*. Il observait que cette note reposait sur une opinion erronnée, relative-

ment à l'origine et aux conséquences de la guerre actuelle. An 8.

» Bien loin que ce soit la France qui l'ait provoquée, continuait le ministre français, on se rappèle que, dès le principe de sa révolution, elle avait solemnellement proclamé son amour pour la paix et son respect pour l'indépendance de tous les gouvernemens. Il n'est pas douteux, qu'occupée sans partage de ses affaires intérieures, elle n'eût évité de prendre part à celles de l'Europe.

» Mais, par une disposition opposée, aussitôt que la révolution française eut éclaté, l'Europe presque entière se ligua pour en arrêter les suites. L'agression fut réelle avant d'être publique. On excita des résistances intérieures; on accueillit les opposans, on toléra leurs réunions armées; on appuya leurs déclarations extravagantes; on outragea la nation française dans la personne de ses agens. L'Angleterre donna cet exemple par le renvoi du ministre accrédité auprès d'elle.

» C'est aux projets d'asservissement ou de dissolution préparés contre la France, qu'on doit attribuer les maux qui ont affligé l'Europe. De tels projets ne pouvaient manquer d'amener les plus fatales conséquences.

» Assaillie de toutes parts, la république a dû porter de tous côtés les efforts de sa défensive; et ce n'est que pour le maintien de

sa propre indépendance qu'elle a fait usage
1800. des moyens qui étaient en sa puissance. Mais aussitôt que ses ennemis ont renoncé à l'envahir, elle a manifesté des intentions de paix. Si elles n'ont pas été efficaces, si les dépositaires de l'autorité publique n'ont pas toujours montré autant de modération que la nation elle-même, ne faut-il pas en accuser l'acharnement funeste avec lequel les ressources de l'Angleterre ont été prodiguées pour la ruine de la France?

» Mais, si les vœux du roi d'Angleterre, d'accord avec ceux du gouvernement français, sont pour le rétablissement de la paix, pourquoi, au lieu d'essayer l'apologie de la guerre, ne pas travailler à la terminer?

» Le premier consul de la république française ne peut douter que le gouvernement britannique ne reconnaisse le droit de chaque nation de choisir la forme de son administration, puisque c'est de l'exercice de ce droit que le roi d'Angleterre tient sa couronne; mais, comment à côté de ce principe fondamental, S. M. place-t-elle des insinuations qui ne sont pas moins injurieuses pour la nation française, que le serait pour l'Angleterre et pour son monarque une sorte de provocation pour le régime républicain, dont l'Angleterre adopta les formes au milieu du siècle dernier, ou une exhortation à rappeler au trône cette famille

que la naissance y avait placée et qu'une révolution en a fait descendre ? An 8.

» Si, dans d'autres tems, S. M. B. a cru pouvoir provoquer elle-même des conférences de paix, comment refuse-t-elle de renouer les négociations auxquelles l'état présent des affaires promet une marche prompte ? De toutes parts la voix de l'humanité implore la fin d'une guerre dont la prolongation menace l'Europe d'un ébranlement universel. Pour arrêter ces calamités, le premier consul propose une suspension d'armes, et la nomination immédiate de plénipotentiaires qui se rendront à Dunkerque ou dans toute autre ville non moins avantageusement située pour la rapidité des communications respectives, et qui travailleront à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Le premier consul offre à cet égard tous les passeports nécessaires ».

CHAPITRE XVI.

Le parlement britannique discute les propositions de paix faites par le gouvernement français.

La réponse du ministère anglais fut encore négative (1) ; cependant la forme du gouverne-

(1) La note officielle, transmise par le ministre des

1800. ment obligeait la cour de mettre cette correspondance sous les yeux des deux chambres

---

affaires étrangères en France, et reçue, par le soussigné, le dix-huit janvier, a été mise sous les yeux du roi.

Sa majesté ne peut s'empêcher d'exprimer l'impression qu'elle a ressentie, en observant dans cette note que les agressions, non provoquées de la France, seules causes et origine de la guerre, sont systématiquement défendues par ceux qui gouvernent actuellement, sous les mêmes prétextes injurieux par lesquels on tenta, originairement, de les déguiser. Sa majesté ne s'occupera pas de réfuter des allégations aujourd'hui universellement condamnées, et qui, autant qu'elles ont trait à la conduite de sa majesté, sont non-seulement en elles-mêmes entiérement dénuées de fondement, mais également contredites, et par l'évidence antérieure des événemens auxquels elles ont rapport, et par le témoignage qu'en porta le gouvernement de France lui-même dans le tems.

Quant à l'objet de la note, sa majesté ne peut que se référer a la réponse qu'elle a déjà donnée. Elle a exposé sans réserve les obstacles qui, selon son jugement, enlèvent, pour le moment présent, tout espoir d'avantages à attendre d'une négociation.

Tous les motifs de traités sur lesquels on appuie avec tant de confiance, dans la note française, les dispositions personnelles que l'on assure prévaloir pour la conclusion de la paix et pour la future observation des traités, le pouvoir d'affermir l'effet de ces dispositions, qu'on suppose exister, la solidité et la consistance du système nouvellement établi; après une suite si rapide de révolutions, toutes ces choses forment autant de points qui ne peuvent être prouvés qu'après l'épreuve

du parlement britannique. La chambre des pairs délibéra, le 28 janvier, sur ce sujet, qui fut ensuite traité dans la chambre des communes, le 3 février. An 8.

Le lord *Grenville*, introduisant cette discussion au milieu des pairs, l'avait réduite à ces termes: « Peut-il résulter aucun avantage de l'ouverture d'une négociation avec la France?

à laquelle sa majesté s'en est déjà rapportée, le résultat de l'expérience et l'évidence des faits.

Dans ce sentiment de sincérité et de franchise que lui inspire sa sollicitude pour le rétablissement de la paix, sa majesté a indiqué à la France le moyen le plus sûr et le plus prompt d'atteindre ce but important. Mais elle a déclaré, en termes également explicites, et avec la même sincérité, qu'elle n'a aucun desir de prescrire, à une nation étrangère, la forme de son gouvernement; qu'elle ne songe qu'à la sûreté de ses propres états et de l'Europe, et qu'au moment où elle jugera que, de quelque manière que ce soit, cet objet essentiel peut être rempli, elle s'empressera de concerter avec ses alliés les moyens d'entamer une négociation immédiate et commune pour le rétablissement de la tranquillité générale.

Sa majesté persiste dans ces déclarations, et ce n'est que sur les bases qu'on y développe, que sa sollicitude pour la sureté de ses sujets lui permettra de renoncer à ce système de défense vigoureuse auquel, par la faveur de la providence, ses royaumes doivent les biensfaits dont ils jouissent.

Dowing-Street, le 20 janvier.

Signé Grenville.

1800. En supposant l'affirmative, le nouveau gouvernement consulaire de France offre-t-il une plus grande sureté en faveur de la conclusion d'un traité, que ne l'ont fait aucuns des gouvernemens révolutionnaires antérieurs. » L'orateur se déclara pour la négative.

Pour établir son opinion sur le premier article, il récapitulait la multitude des déclarations de guerre adressées successivement par la république française à presque toutes les puissances de l'Europe. Ensuite il passait en revue les traités faits et isolés par la république, depuis le détrônement du roi de Sardaigne jusqu'à l'anéantissement de l'autorité pontificale à Rome. Enfin, il cherchait dans la conduite de *Bonaparte* à Milan, à Modène, à Gênes, à Venise, à Malte, en Egypte, les argumens contre la confiance à prendre dans les avances actuelles de ce général. Il conclut qu'en proposant la paix, *Bonaparte* avait deux objets, l'un de ralentir les efforts de la nation britannique; l'autre, de semer des jalousies parmi les alliés de l'Angleterre. « Ce même individu qui parait desirer la paix avec l'Angleterre, observait vivement *Grenville*, se pressait autrefois de conclure le traité de Campo-Formio, dans le but de porter contre nous tout le poids des forces françaises. C'est lui qui, considérant alors notre ruine comme le dernier exploit de sa carrière, expédiait au

directoire ses deux confidens *Berthier* et *Monge*, et chargeait ce dernier de déclarer que la république française et le gouvernement anglais ne pouvaient subsister ensemble.

Le duc de *Bedfort* demandait, par amendement, que l'adresse au roi exprimât le vœu de la chambre pour la paix. Sans argumenter directement contre les raisonnemens du lord *Grenville*, il lui reprochait le dessein de retarder la paix jusqu'au moment où, de révolutions en révolutions, la France serait revenue à la monarchie. Considérant cet espoir comme chimérique, il se plaignait qu'on songeât à poursuivre la guerre contre la France avec des alliés dont le désintéressement ou la constance n'étaient pas éprouvés, au milieu de la situation critique où se trouvait l'Irlande, et sous le poids accablant d'un système de finances qui, de jour en jour, devenait plus onéreux. « D'ailleurs, ajoutait-il, on ne pouvait douter de la sincérité de l'ouverture, puisque la nation française et son gouvernement étaient également pénétrés du desir d'avoir la paix, et puisque toutes les manifestations publiques se réunissaient dans ce vœu. »

Un troisième avis fut exprimé par le lord *Romney*. Sans combattre le lord *Grenville*, il considérait comme une faute le refus si brusque d'écouter les propositions de la France. Il lui semblait plus politique d'entrer en négo-

1800. ciation. Cette condescendance ne ralentissait ni n'affaiblissait les efforts de la prochaine campagne. Si les conditions de *Bonaparte* étaient déraisonnables, on était toujours à tems de les rejeter, et tout l'odieux de la poursuite de la guerre retombait sur lui.

Lord *Holland* défendit la motion du duc de *Bedfort*, par des raisonnemens apologétiques de la conduite du nouveau gouvernement français. Aux reproches d'infidélité faits à la république française, il opposait la conduite des puissances alliées envers quelques Etats neutres. La chambre ayant passé aux voix, il s'en trouva soixante-seize en faveur de la motion du lord *Grenville*, et six seulement pour l'amendement du duc de *Bedfort*.

CHAPITRE XVII.

Discussion dans la chambre des communes.

SIR *Dundas* parla le premier dans la chambre des communes. Il traita avec plus d'étendue la plupart des argumens développés, dans la chambre des pairs, par lord *Grenville*. Reprenant l'histoire de la révolution française, et remontant jusqu'au décret du 19 novembre 1792, dans lequel la convention nationale déclarait que la nation française accorderait fra-

ternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté, il concluait que le gouvernement français, institué sur les principes du jacobinisme, ne pouvait vivre en paix avec aucune monarchie. L'orateur appuyait cette assertion sur l'aveu du nouveau gouvernement français, que, jusqu'au 18 brumaire, nulle des administrations antérieures n'avait offert aux puissances étrangères une sureté suffisante pour traiter de la paix.

Mais le régime actuel de la France est-il semblable à celui d'autrefois? Sir *Dundas* essayait d'établir cette identité. Il n'apercevait de différence entre le mode ancien et le nouveau, que dans le pouvoir exécutif absorbé en entier par *Bonaparte*; et pour infirmer la sincérité de ce général, il parcourait, à l'exemple du lord *Grenville*, sa carrière politique, et n'y trouvait que des raisons de se défier de sa bonne foi.

Sir *Whitbread* réfuta les allégations de *Dundas* par des allégations contradictoires. Il recommença l'histoire générale de la guerre, pour prouver que la république française n'avait pas été seule coupable d'attentats contre le droit des gens. Ses infidélités n'avaient point empêché d'envoyer lord *Malmesbury* à Paris et à Lille, pour y traiter de la paix avec un gouvernement reconnu pour jacobin.

Sans justifier l'usurpation de *Bonaparte* et les détails de sa constitution, l'orateur obser-

1800. vait qu'on jettait une tache trop générale sur la conduite de ce magistrat. Avait-il enfreint les préliminaires de Léoben et l'armistice avec l'archidue *Charles* ? Est-ce à lui qu'on devait imputer la transgression du traité de Campo-Formio ? De quelque couleur qu'on voulût revêtir l'expédition d'Egypte, devait-on oublier que le projet en appartenait au gouvernement détruit par la dernière révolution. Si d'ailleurs cet événement interdisait toute négociation avec *Bonaparte*, le partage de la Pologne par les empereurs d'Allemagne et de Russie, et par le roi de Prusse, aurait dû de même interdire à la cour de Londres toute connexion avec ces monarques.

Whitbread passa ensuite à un retour historique sur les injustices politiques reprochées à la maison de *Bourbon*, et à *Louis XVI* en particulier. Il conclut que les circonstances n'étaient pas de nature à s'opposer à des négociations avec la France.

CHAPITRE XVIII.

Discours de Pitt.

MESSIEURS *Canning* et *Erskine* parlèrent contradictoirement; les sentimens semblaient partagés, lorsque M. *Pitt* vint fixer les opi-

nions. L'orateur prétendit d'abord que les partisans des négociations avec la France ne pouvaient défendre leur avis, qu'en prouvant que l'état présent de la révolution française ne renferme aucun principe propre à rendre les négociations inefficaces, ou la paix sans solidité ; qu'ils devaient ensuite démontrer que les derniers changemens survenus promettaient pour l'avenir une sureté jusqu'alors sans exemple. Il fallait enfin qu'ils établissent que le poids des calamités sous lesquelles gémissait l'Angleterre, rendait une négociation précaire préférable aux risques qu'entraînait la continuation de la guerre. An 8.

La discussion de ces hypothèses forma la substance du discours de *Pitt*. Il est impossible, disait-il en continuant, d'ouvrir une carte géographique, et d'y trouver une contrée où la France n'ait pas commis quelque dévastation ou enfreint quelque traité. On la vit s'emparer d'Avignon et du Comtat-Vénaissin, et forcer les habitans à recevoir un joug qu'ils repoussaient ; on la vit envahir l'évêché de Bâle et la Savoie ; de proche en proche, elle étendit ses usurpations, non qu'aucun grief contre les puissances spoliées les justifiât, mais en vertu de ce que la nature avait adossé aux Alpes et au Rhin les limites de la France.

Déroulant le tableau de la conduite de la France envers l'Italie, Malte, l'Egypte, *Pitt*

attribua ce systême de conquête à la nature
1800. même de la révolution française. « Ce systême, disait-il, fut invariable sous *Brissot* comme sous *Robespierre*, sous *Siéyes* comme sous *Barras*. »

Mais la dernière révolution, subie par le gouvernement de France, ne doit-elle pas inspirer plus de confiance dans la fixité de son régime et dans la modération de ses entreprises ? *Pitt* assura le contraire, en répétant tous les raisonnemens du lord *Grenville*, contre le caractère de *Bonaparte* ; enfin il exposa des motifs de ne pas désespérer du rétablissement de la monarchie en France : le soulévement des royalistes de l'Ouest ; l'épuisement de la république, l'état de ses revenus qu'il prétendit n'être levés que par violence ; il conclut qu'il fallait continuer la guerre.

CHAPITRE XIX.

Discours de Fox.

La séance se continuait durant la nuit, lorsque *Fox*, succédant à *Pitt* dans la tribune, prit la parole. Depuis long-tems ce célèbre orateur s'absentait du parlement, son retour et la nature de la question agitée doublaient l'empressement de l'entendre, quoique la lon-

gueur de la séance eût épuisé les forces d'une partie des auditeurs.

Fox commença par vouer au ridicule ces fictions périodiquement répétées, touchant le dernier terme des ressources de la France : ce roman de chaque hiver, démenti chaque année, ne lui parut propre qu'à éterniser la guerre.

Quelque étrangère que pouvait paraître à l'objet précis de la discussion la controverse touchant l'aggression à reprocher à la France ou à la grande-Bretagne, elle fut traitée avec étendue. *Fox* déclara agresseurs non-seulement le roi d'Angleterre, mais l'empereur et le roi de Prusse.

Fox opposa aux excès reprochés à la république française, le partage de la Pologne, et le carnage de Varsovie par Suwarow; quant aux argumens contre la stabilité du régime introduit en France, par la révolution du 18 brumaire, l'orateur en nia la justesse. En admettant, disait-il, que le gouvernement fût devenu militaire, est-ce un préjugé contre sa durée? Rome ne fut-elle pas gouvernée ainsi durant six siècles? Combien d'empereurs égorgés, sans que le despotisme militaire fût anéanti? Nous traiterons aussi surement avec un général Français qu'avec *Louis XVI, Louis XVII* ou *Louis XVIII*.

1800. On demande des gages de la sincérité de *Bonaparte* ! Ces gages ne sont-ils pas sensibles à tous les yeux ? Amoureux de la gloire militaire, le premier consul peut craindre de voir des défaites ternir ses anciens triomphes, lorsque la victoire ne dépendra plus de son habileté, et qu'il sera contraint d'employer d'autres généraux. Cette crainte fut celle de tous les empereurs romains. D'ailleurs la France a besoin de respirer, de réparer ses pertes; *Bonaparte* est surement plus touché de cette considération que de l'éclat de nouveaux triomphes. Une péroraison très-animée termina cette harangue; cependant la motion de sir *Dundas* passa à une grande majorité.

Ce résultat était prévu d'avance; il ne changea rien à l'opinion des particuliers, mais il devint le principe que *Pitt* fit valoir quelques jours après, pour déterminer les deux chambres à voter des subsides abondans en faveur de l'empereur et de plusieurs princes d'Allemagne.

An 8.

CHAPITRE XX.

Heureuses suites du 18 brumaire.

Tandis que dans Paris, dans Londres, dans Vienne, dans Milan, on ne parlait que des avances faites par *Bonaparte* pour parvenir à une pacification générale, et qu'on en concluait, d'après le rapport unanime de tous les royalistes, qu'il lui était impossible de rassembler l'argent, les chevaux et même les hommes nécessaires pour tenter une nouvelle campagne, les dispositions les plus formidables s'agloméraient dans toutes les provinces de France ; la concentration du gouvernement, favorable au secret des préparatifs guerriers, en préparait la réussite.

Lorsque le cardinal *de Richelieu* prit les rênes du gouvernement français en 1624, il écrivait à l'ambassadeur de France à Rome : « Le roi a changé de conseil, et le ministère, de maximes ; on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le pape moins incertain, et les Espagnols plus traitables. » *Voltaire* observe, avec raison, qu'il y a peu de ministres qui ne se soient crus des *Richelieu* ; mais les grands hommes sont rares. Ce changement de maximes dont parlait le ministre de *Louis*

1800. *XIII*, était aperçu par tous les esprits exercés depuis le 18 brumaire.

On voyait les factions, celles même dont l'influence fut la plus opiniâtre, disparaître de la scène, et s'assoupir devant une autorité publique qui leur était étrangère. L'unité se rétablissait entre les diverses magistratures; elles trouvaient, dans la puissance du premier consul, un centre et une direction dont il leur était plus difficile de s'écarter.

Lorsqu'après la journée du 30 prairial, les jacobins menaçaient d'asservir de nouveau la France sous leur joug odieux, quelqu'un eût-il prévu qu'à huit mois de distance, le gouvernement ordonnerait de rendre des honneurs publics à la cendre d'un pontife martyr de la haine philosophique et de l'inhumanité réfléchie du directoire; que les temples se rouvriraient sans qu'aucun murmure révolutionnaire se fît entendre; que les prêtres seraient rendus à la liberté de leurs fonctions, et rappelés de leur exil sans autre formalité qu'une déclaration sans serment, purement civile, d'obéissance aux lois républicaines?

Aurait-on prévu que les tribunaux militaires chargés de condamner à mort les émigrés, seraient suspendus; qu'on admettrait des distinctions entre ces victimes, uniformément dévouées jusqu'alors au glaive et à la confisca-

tion; que les réclamations et les preuves contre l'inscription sur la liste des émigrés, seraient examinées et jugées, qu'enfin ce registre fatal sur lequel les jacobins et les agens de l'autorité savaient établir leur patrimoine, leurs moyens de vengeance et de terreur, se fermerait définitivement; et que ceux qui faussement étaient réputés émigrés, pourraient entrer en France, et y poursuivre leur radiation, sans autre risque que celui d'être obligés de s'expatrier de nouveau, s'ils échouaient dans leurs espérances? An 8.

Le gouvernement, après avoir écarté ce mélange burlesque d'orgueil, de grossiéreté, de tyrannie et de licence dont la France était flétrie, a cherché à mettre de l'ordre, du calcul, de la suite dans les mesures administratives dont on ne connaissait depuis long-tems que les secousses bruyantes et désordonnées. Il a arrêté les dilapidations, cassé les marchés usuraires; les ministres et leurs commis n'ont plus osé vendre leur influence. L'impudeur de l'ancien directoire allait au point, qu'on se partageait au conseil directorial les pots-de-vin et ce qu'on appelait les *bons en masse*. On assure que, pendant le consulat provisoire, *Roger-Ducos* annonça à *Bonaparte* qu'il restait dans la caisse de partage quatre cent cinquante mille livres à diviser entre les trois consuls: Je ne veux pas entendre parler de cette infa-

mie, répondit *Bonaparte*, envoyez cet argent
1800. au trésor national.

L'économie dans toutes les branches de l'administration produisait des ressources auxquelles on ne s'était pas attendu ; la circulation, le mouvement des affaires recouvraient quelque activité; les armées recevaient enfin les secours dont elles étaient privées depuis long-tems ; et les soldats, forcés d'aller chercher dans leurs familles des souliers, des habits et du pain dont ils manquaient sur les frontières, revenaient en foule sous les drapeaux à la voix d'un homme que la confiance environnait. La force la plus redoutable se préparait en silence. Les commandemens en chef, états-majors, commissaires des guerres, fournitures, recrutemens, besoins de l'armée, occupaient particuliérement *Bonaparte* ; ce général portait son discernement, sa vigilance, son activité dans toutes les parties du régime militaire dans lesquelles il était versé, et qu'il lui importait si fort de perfectionner.

L'habileté de ses combinaisons parut bientôt dans la rapidité avec laquelle il termina la guerre de la Vendée, plaie désastreuse que les puissances coalisées envenimaient avec un art infernal, et qui fondait leur principal espoir de subjuguer la France.

An 8.

CHAPITRE XXI.

L'archiduc Charles *quitte le commandement de l'armée impériale.*

Quoique les troupes russes, qui avaient fait partie de l'expédition du Helder, fussent en garnison dans les îles de Gersey et de Grenesey, d'où elles menaçaient les côtes de Normandie et de Bretagne, la cour de Londres n'ignorait pas, dans les premiers mois de 1800, que l'empereur de Russie s'était retiré de la coalition; mais cette défection ne lui paraissait pas un malheur. Malgré les éloges pompeux de *Suwarow*; qui surchargeaient les gazettes vouées au ministère, on ne pouvait se dissimuler que des armées venues de cinq cents lieues, et qu'il était extrêmement difficile de recruter dans des climats si différens de ceux dans lesquels elles étaient accoutumées de vivre et de combattre, ne rendraient jamais des services bien importans. L'argent employé à solder ces troupes hyperboréennes pouvait être plus utilement employé. L'Allemagne offrait une pépinière presque intarissable de guerriers, il ne s'agissait que d'accorder à l'empereur un subside assez abondant pour les attirer sous ses drapeaux. Ces troupes joignaient à

1800. l'avantage de faire la guerre dans des pays qu'elles connaissaient celui de réparer facilement les pertes que le sort des combats leur faisait éprouver.

Avec ces subsides, François second avait levé, pendant l'hiver, les armées les plus redoutables. Les Anglais, maîtres de la mer, se chargeaient de leur procurer des armes, des munitions, des habillemens; mais pour cela il fallait porter les principaux efforts militaires vers les bords de la mer. Cette disposition détermina le plan de campagne des coalisés. Il fut résolu que l'empereur se tiendrait sur la défensive en Allemagne, et qu'il enverrait en Italie des forces si considérables, que non-seulement elles envahiraient aisément le territoire génois et les pays qui restaient encore aux Français à l'est des Alpes, mais que des détachemens nombreux se tiendraient prêts à s'embarquer dans le port de Livourne, pour transporter le théâtre de la guerre en Provence, aussitôt que le maréchal *de Melas*, maître de Coni, pourrait forcer le col de Tende, et pénétrer sur les bords du Var.

Les circonstances de ce plan déterminèrent la retraite de l'archiduc *Charles*, vainement attribuée à des indispositions prétendues, ou à une prétendue mésintelligence entre ce prince et l'empereur. Il était au-dessous de la dignité de l'archiduc de commander une armée pu-

rement défensive ; il eut pour successeur le général *Kray*, lorsque la campagne allait s'ouvrir ; l'archiduc se retira dans son gouvernement de Bohême. An 8.

Pour la réussite du plan projeté non-seulement les Anglais avaient fortifié leurs flottes de la Manche et de la Méditerranée, aux ordres des lords *Saint-Vincent* et *Nelson*, mais des armées nombreuses s'organisaient dans les provinces maritimes, prêtes à mettre à la voile pour insulter les côtes de France et de Hollande, et sur-tout pour secourir les insurgés de la Vendée, aussitôt que les vents, devenus plus assurés au retour de la belle saison, permettraient aux escadres anglaises de croiser sur la côte de Bretagne. L'activité de *Bonaparte* mit cette tactique en défaut.

CHAPITRE XXII.

Le général Brune *est envoyé dans les départemens de l'Ouest.*

Le général *Hédouville*, commandait les forces républicaines dans les provinces de l'Ouest. il jouissait de la confiance publique, autant par son esprit conciliateur que par ses talens militaires ; il avait concouru à la pacification de ces contrées, et l'olivier de la paix, planté

par ses mains généreuses, aurait constamment
1800. couvert de son ombre favorable les bords de la Loire, si les inconcevables démarches d'un directoire ou vendu aux puissances coalisées, ou grossiérement trompé par des traîtres qui l'entouraient, n'avaient fourni des armes aux émigrés et aux brigands qui égaraient les agrestes habitans de la Basse-Bretagne et du Bas-Poitou. J'ai vu traiter de royalistes et de chouans des hommes aussi républicains qu'instruits et intègres, qui, pour éteindre jusqu'aux derniers prétextes de mécontentement avec lesquels les ennemis de la révolution étaient parvenus à soulever des peuples simples, attachés inviolablement aux idées religieuses qu'ils tenaient de leurs pères, desiraient que les lois portées contre les prêtres insoumis aux réglemens ecclésiastiques de la constituante, ne fussent pas mises en vigueur dans les départemens où l'insurrection de l'Ouest s'était manifestée.

Leur réclamation recevait une nouvelle force de ce que l'œuvre entière de la constituante, se trouvant abrogée par les constitutions subséquentes, ne devait produire aucun effet. *Hédouville* s'était souvent plaint, avec autant de fermeté que de franchise, de ce que les persécutions que les prêtres, appelés insermentés, éprouvaient de la part des agens du pouvoir exécutif, menaçaient les

provinces de l'Ouest d'un nouvel embrâsement. Cet embrâsement était sourdement désiré par ceux qui avaient envoyé *Bonaparte* en Egypte, pour enfreindre, plus à leur aise, le traité de Campo-Formio. Bientôt les lois des otages et de l'emprunt forcé développèrent des germes de rebellion, que de nombreuses injustices précédentes avaient fait éclore. Tous les départemens de l'Ouest prenaient simultanément les armes depuis les bords de la Charente jusqu'à ceux de la Seine, et des côtes de Brest aux portes de Tours. Des généraux accrédités, les *Chatillon*, les *d'Autichamp*, les *Bourmont*, les *Georges*, les *Frotté* se présentaient pour les conduire aux combats.

Il est probable que, sans la révolution du 18 brumaire, le directoire eût destitué le général *Hédouville*, le rendant responsable d'une guerre qu'il avait au contraire éloignée de tout son pouvoir; et lorsque toute son influence échouait contre les noirs complots d'un gouvernement perfide, aussi adroit à semer les divisions, qu'à cacher la main dont il se servait pour bouleverser la France.

L'arbre du jacobinisme, coupé par le pied, le 18 brumaire, conservait quelque sève; on s'en aperçut aux nominations qui suivirent cette époque célèbre, soit que *Bonaparte*, absent de France depuis deux ans, ne connût pas tous les hommes que les circons-

1800. tances le conduisaient à placer au timon des affaires, ou que plusieurs de ceux auxquels il donnait sa confiance, eussent le malin desir de projeter les élémens d'une réaction ; mais ces dispositions administratives n'avaient aucun rapport à la guerre de la Vendée.

Le général *Hédouville*, dont l'esprit de modération formait le caractère connu, très-capable de faire chérir le gouvernement dans une province soumise au joug tutélaire des lois, pouvait être aisément soupçonné par un gouvernement neuf et sans point de contact avec le gouvernement précédent, de n'être pas propre à un mouvement violent, dans lequel on se proposait d'employer, s'il le fallait, toutes les extrêmes horreurs qu'entraîne la guerre pour détruire précipitamment un vaste foyer d'insurrection, et ne lui laisser aucun moyen de renaître de ses cendres dispersées.

Le général *Brune* fut chargé par *Bonaparte* de cette mission délicate. *Brune*, assailli dans les marais de la Nord-Hollande par une armée anglaise, de beaucoup supérieure à celle qu'il commandait, s'était vu contraint à des démarches rigoureuses. Cependant, telle avait été l'habileté de sa conduite ferme et loyale, qu'il emportait l'estime des Hollandais et des ennemis. D'ailleurs, à la dignité de général d'armée, il joignait celle de conseiller

d'Etat de la république; et, sous ce double rapport, les habitans de la Vendée devaient voir en lui un magistrat et un guerrier armé du glaive de Mars et de celui de la justice. An 8.

Hédouville, loin de témoigner aucune jalousie, offrit de servir en qualité de premier lieutenant du nouveau général, et de l'environner de toutes les connaissances locales qu'il tenait d'une longue expérience. Ainsi, sous *Louis XIV*, le maréchal de *Catinat*, devenu lieutenant du maréchal de *Villeroi*, mit le comble à sa réputation. *Brune* et *Hédouville*, réunissant leurs efforts, parvinrent à déterminer les chefs de la Vendée à se soumettre; et lorsqu'une tranquillité inespérée succéda au bruit des armes dans les contrées de l'Ouest, le génie qui préside aux destinées de la France, sourit aux doux espoir d'une paix générale.

CHAPITRE XXIII.

Proclamation des consuls aux départemens insurgés.

Une armée de soixante mille hommes marchait rapidement sur les départemens insurgés. L'arrivée de ces forces redoutables avait été précédée d'une proclamation dans laquelle

étaient exprimées les causes de la reprise des
1800. hostilités avec les chouans.

Le gouvernement disait aux habitans de l'Ouest : « Tout ce que la raison a pu conseiller, on l'a fait pour ramener le calme et la paix au sein de vos foyers. Après de longs délais, un délai nouveau a été donné pour le repentir. Un grand nombre de citoyens a reconnu ses erreurs, et s'est rallié au gouvernement qui, sans haine et sans vengeance, sans crainte et sans soupçons, protège également tous les citoyens, et punit ceux qui en méconnaissent les devoirs.

» Il ne peut plus rester armés contre la France que des hommes sans foi comme sans patrie, des perfides, instrumens d'un ennemi étranger ou des brigands noircis de crimes que l'indulgence même ne saurait pardonner.

» La sureté de l'Etat et celle des citoyens veulent également que de pareils hommes périssent par le fer, et tombent sous le glaive de la force nationale. Une plus longue patience serait le triomphe des ennemis de la république. Des forces redoutables n'attendent que le signal pour disperser et pour détruire ces brigands. Que le signal soit donné !

» Gardes nationales, joignez l'effort de vos bras à celui des troupes de ligne. Si vous connaissez parmi vous des hommes partisans des brigands, arrêtez-les : que nulle part ils ne

trouvent d'asile contre le soldat qui va les poursuivre; et s'il était des traîtres qui osassent les recevoir et les défendre, qu'ils périssent avec eux! An 8.

» Habitans des départemens de l'Ouest, de ce dernier effort dépendent la tranquillité de votre pays, la sécurité de vos familles, la garantie de vos propriétés. D'un même coup, vous terrasserez et les scélérats qui vous dépouillent, et l'ennemi qui achète et qui paie leurs forfaits. »

Cette proclamation était accompagnée de deux arrêtés; l'un contenait des réglemens généraux pendant la durée (1) de la guerre,

---

(1) Les consuls de la république arrêtent ce qui suit:

I. Il est défendu à tous les généraux et fonctionnaires publics de correspondre, en aucune manière, et sous quelque prétexte que ce soit, avec les chefs de rebelles.

II. Les gardes nationales de toutes les communes prendront les armes, et chasseront les brigands de leur territoire.

III. Les communes, dont la population excède cinq mille hommes, fourniront des colonnes mobiles, pour secourir les communes d'une moindre population.

IV. Toute commune qui donnerait asile et protection aux brigands, sera traitée comme rebelle, et les habitans pris les armes à la main, seront passés au fil de l'épée.

V. Tout individu qui prêcherait la révolte et la résistance armées, sera fusillé sur-le-champ.

et l'autre soumettait les départemens insurgés
1800. au gouvernement militaire jusqu'au rétablissement de la paix.

VI. Le général commandant l'armée de l'Ouest fera tous les réglemens nécessaires pour l'organisation des gardes nationales, et pour prescrire les arrondissemens que les grandes communes doivent surveiller; et il donnera les ordres pour que toutes les troupes, les compagnies franches, les colonnes mobiles soldées soient exclusivement employées à parcourir les campagnes et à poursuivre les rebelles.

Les consuls de la république, vu la loi du 23 nivose, qui suspend l'empire de la constitution dans les lieux des douzième, treizième, quatorzième et vingt-deuxième divisions militaires auxquels le gouvernement croira nécessaire d'appliquer cette mesure, arrêtent ce qui suit:

I. L'empire de la constitution est suspendu dans les départemens des côtes du nord, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Inférieure.

II. Le réglement arrêté ce présent jour, vingt-six nivose, pour les lieux où la constitution est suspendue par la loi du vingt-trois nivose, sera exécuté dans les départemens précités, suivant sa teneur.

III. Les ministres de la justice, de la guerre, de la police générale, de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le général commandant en chef de l'armée de l'Ouest pourra faire des réglemens, même portant peine de mort, pour les lieux où la constitution est suspendue. Il pourra imposer des contributions par forme de peine, et prendre les mesures usitées en pays ennemi, pour assurer le paiement de ces contributions, et le maintien de la tranquillité publique.

A peine *Brune* était arrivé dans la Bretagne, qu'il apprit que tous les départemens insurgés à la gauche de la Loire avaient fait leur soumission, et qu'ils rendaient leurs armes. La paix avait été signée à Montfaucon, le 28 nivose. Les mesures avaient été prises sur-le-champ pour le licenciement entier des chouans. Il devait être achevé le premier pluviose. AN 8.

Cet événement concentrait les opérations militaires entre la Loire et la côte de Port-Malo, dans la presqu'île de la Bretagne. On assurait que les insurgens étaient au nombre de quarante à cinquante mille, retranchés dans les montagnes et forêts qui remplissent les départemens du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère. Mais, d'un côté, ils ne possédaient aucune place importante qui leur servît de point de ralliement; de l'autre, la division constamment manifestée entre leurs chefs, dans le cours des hostilités précédentes, diminuait leurs forces.

Les chefs qui les dirigeaient, fondaient leur principal espoir sur les secours puissans que leur promettait le ministère britannique. On assurait, dans la Bretagne, que le comte d'*Artois*, à la tête de tous les émigrés réfugiés en Angleterre, allait aborder dans les environs de Saint-Pol, de Treguier, de Saint-Brieux ou de Dol; qu'il était suivi d'une armée de trente mille Anglais ou Russes, munie d'une artillerie

1800. formidable et de toutes les ressources en argent ou en munitions, dont avaient besoin non-seulement ces phalanges étrangères, mais celles qui se rassemblaient dans la Bretagne et l'Anjou, pour combattre sous les drapeaux de la royauté.

Cette espérance était illusoire. Soit que les vents ne permissent pas aux escadres anglaises d'approcher des côtes de Bretagne, ou que les Anglais, fidèles au plan suivi par eux jusqu'alors d'attiser le feu de toutes les insurrections en France, sans fournir aux insurgés les moyens qui pouvaient les faire triompher; soit aussi que le refus des troupes russes, stationnées à Jersey et à Grenesey, de marcher conjointement avec les Anglais contre la France, changeât les dispositions de la cour de Londres, non-seulement les vaisseaux de ligne qu'on attendait n'arrivaient pas, mais quelques frégates, qui apportaient aux chouans de l'argent et des armes qui leur étaient absolument nécessaires, prétextant que la pacification des provinces situées à la gauche de la Loire nécessitait de nouveaux arrangemens, remirent à la voile, sans débarquer les cargaisons qui leur étaient confiées. Ainsi le gouvernement anglais, à l'exemple de toutes les compagnies de commerce, refusait de livrer ses marchandises, sans être assuré de l'intérêt qu'elles devaient lui rendre.

CHAPITRE XXIV.

Opérations du général Brune.

Le général *Brune*, en prenant dans le Morbihan le commandement de l'armée qui lui était confiée, publia deux proclamations énergiques, dont l'effet devait développer, chez les habitans des campagnes égarés par des suggestions perfides, les sentimens d'inquiétude que la conduite astucieuse des Anglais faisait naître parmi eux.

Il disait aux habitans : « Les agens de l'Angleterre, unis à des brigands, soulèvent les paisibles agriculteurs, et préparent le plus terrible des fléaux, la guerre civile. Sans doute les passions et l'ignorance ont grossi les rassemblemens séditieux ; mais les intentions paternelles du gouvernement, son respect pour les droits des citoyens, la sureté des propriétés et la liberté des consciences, ont été assez manifestés pour qu'il ne reste plus de doute dans les esprits.

» Que l'ordre et la tranquillité renaissent dans vos malheureuses contrées ! Posez les armes, infortunés citoyens, quittez ces signes de révolte, redevenez Français, la patrie vous

1800. l'ordonne ; mais si, sourds à sa voix, vous persistez dans des projets aussi vains que coupables ; si je n'étais plus que le ministre rigoureux des lois de la guerre, quels effroyables maux n'attireriez-vous pas vous-mêmes sur votre patrie, sur vos champs, sur vos familles? Il est tems de finir une lutte scandaleuse d'un petit nombre contre tous. Les opprimés l'exigent, la république l'ordonne.

» Il disait aux soldats : « Camarades, le gouvernement m'a donné une nouvelle marque de confiance en me plaçant à votre tête. Je trouve parmi vous les mêmes braves que j'ai déjà commandés, et dans les rangs desquels j'ai combattu souvent. Nos succès rendront bientôt la paix à la patrie ; le général Hédouville les a préparés; il consent à les terminer, en acceptant le poste d'un des lieutenans de l'armée, dans lequel, sous *Hoche*, il acquit tant de gloire.

» *Hédouville* vient de pacifier la Vendée ; il ne reste plus que quelques départemens en armes. Les Anglais, habiles à semer les troubles, vomissent sur nos côtes la guerre et la corruption ; servez-vous de vos armes et de vos vertus, pour triompher de l'une et de l'autre.

» Les crédules campagnards, égarés par des ennemis qui, sous prétexte de les protéger, les méprisent et les pillent, s'empresseront

sans doute d'abjurer leur fatale erreur. Ils trouveront un gouvernement qui pardonne; mais ceux qui ne poseront pas les armes, ne sauraient être considérés que comme des traîtres à la patrie et des esclaves des Anglais.

» Il est sans doute pénible de tirer le glaive contre des Français; mais ceux-là cessent d'être Français, qui prennent les armes contre la France. C'est pour la liberté que nous allons combattre; bientôt le pardon ou la force vous auront fait triompher; et plus heureux, je pourrai guider votre valeur dans les contrées étrangères où la gloire vous appelle.

» Je vous recommande d'observer une discipline exacte; elle soutient la réputation et l'honneur. Je donne ordre au commissaire-ordonnateur en chef de pourvoir, par les moyens les plus réguliers, à la subsistance, habillement et solde des troupes. Je défends à tout autre que lui ou ses délégués immédiats, de faire des réquisitions de fonds, et dans tous les cas elles devront être approuvées et signées de moi. Lorsque le hasard des marches extraordinaires forcera de vivre chez l'habitant, les chefs des colonnes répondront personnellement de tout excès commis. Les ordres déjà donnés par mon estimable prédécesseur, continueront à être exécutés. »

1800.

CHAPITRE XXV.

Pacification de la Vendée.

L'ARRÊTÉ des consuls concernant les funérailles de *Pie VI* avait déjà produit le meilleur effet parmi des hommes simples, auxquels on assurait que *Bonaparte* n'était pas moins ennemi du culte catholique, que le théophilantrope *Larevellière-Lépeaux*. L'arrivée d'une armée redoutable, capable de surmonter toutes les résistances, l'abandon où l'Angleterre laissait ses partisans dans les départemens insurgés, et les instructions que *Brune* faisait répandre dans les campagnes, déterminèrent peu-à-peu les habitans à préférer les avantages que leur assurait la pacification, aux calamités évidentes auxquelles ils s'exposaient en continuant la guerre. A peine quelques légers combats furent rendus par des guerriers qui avaient bravé mille fois les dangers les plus affreux, et lorsqu'on s'attendait que la querelle allait être terminée par une bataille générale, la désertion subite de presque tous les agriculteurs, que les chouans avaient forcés de s'enrôler dans leurs bataillons, forçait les chefs de recourir à la voie des négociations.

A peine un mois s'était écoulé depuis que *Brune* commandait l'armée de l'Ouest; tous

les chefs des chouans avaient déposé leurs armes. Il restait quelques compagnies de brigands qui attaquaient les voyageurs sur les grandes routes, et qu'une gendarmerie vigilante suffisait pour dissiper. Les habitans des campagnes reprenaient gaiement leurs occupations rurales, et la plupart des hommes qui n'avaient d'autre métier que la guerre, s'enrôlaient dans les armées républicaines. An 8.

Une campagne aussi expéditive fut d'abord révoquée en doute en Angleterre; et lorsque les circonstances en furent entiérement connues, on prétendit que les sentimens des chefs qui s'étaient soumis pour la troisième fois, après avoir repris trois fois les armes, ne pouvaient être sincères. Il est certain que la perfidie de quelques chefs, et l'avidité du petit nombre de brigands qui restaient armés, pouvaient entretenir long-tems une funeste inquiétude dans ces malheureuses contrées. Ces brigands, chassés du foyer de la guerre, ou abandonnés par les agriculteurs, qui sentaient le prix de la tranquillité, se portaient à la circonférence; leurs injonctions terribles, par les cruels souvenirs qu'elles rappelaient, et qui avaient presque toujours été suivies par des crimes atroces, effrayaient tellement les paisibles citoyens qui avaient abandonné des bourgs et des villages, pour se réfugier dans des villes populeuses, que plusieurs d'entr'eux refusaient de rentrer dans leurs habitations.

1800. La pacification de la Vendée faisait infiniment d'honneur aux généraux *Brune* et *Hédouville*; mais il restait beaucoup à faire au gouvernement, pour cicatriser des plaies qui saignaient depuis long-tems. Il fallait soutenir, par l'assurance d'une protection habituelle et prompte, le courage trop long-tems abattu des agriculteurs et des manufacturiers; on avait cédé plutôt aux mesures de douceur et de persuasion, qu'à une force militaire avec laquelle à peine s'était-on mesuré. Le résultat heureux des intentions pacifiques de *Bonaparte* lui avait assuré une force incalculable dans un pays que la révolte séparait, depuis 1791, du reste de la république. Sa puissance ne pouvait y être cimentée que par la fidélité du gouvernement dans les engagemens qu'il avait pris, l'attention scrupuleuse avec laquelle on accorderait la protection promise, et on rendrait la justice la plus prompte entre les violateurs des conditions sous lesquelles les départemens de l'Ouest s'étaient soumis aux lois de la république. Ces dispositions exigeaient que la police des pays pacifiés restât long-tems dans les mains des troupes de ligne; et les Anglais, persuadés que cette combinaison retiendrait sur les bords de la Loire toute l'armée que *Brune* y avait commandée, espérèrent que, malgré l'issue de la guerre de la Vendée, leur plan général de campagne ne serait pas dérangé.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Formation d'une armée de réserve aux environs de Dijon.

LORSQUE le général *Brune* pacifiait les départemens de l'Ouest, *Bonaparte* prenait des mesures efficaces pour contrarier le plan de campagne adopté par les cours de Londres et de Vienne : il avait ordonné la formation d'un camp de soixante mille hommes, dans les environs de Dijon, sous le nom d'armée de réserve. L'arrêté qui déterminait cette mesure extraordinaire (1) était accompagné d'une proclamation dans laquelle les consuls rendaient

(1) Les consuls de la république arrêtent :

I. Il sera créé une armée de réserve forte de soixante mille hommes.

II. Elle sera directement commandée par le premier consul.

III. L'artillerie sera commandée par le général *Saint-Remy*; le parc, par le chef de brigade *Cassendi*; le génie, par le premier inspecteur du génie *Marescot*.

compte aux Français de la situation politique
1800. de la France.

IV. L'ordonnateur *Dubreton* remplira les fonctions d'ordonnateur en chef.

V. Les différens corps et les conscrits qui doivent composer cette armée, se mettront en marche, sur-le-champ, pour Dijon; ils seront cantonnés dans les villes à vingt lieues à la ronde.

VI. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté; il prendra toutes les mesures pour faire réunir à Dijon tous les objets nécessaires pour l'armement, l'habillement et l'équipement de l'armée de réserve.

Tous les anciens soldats qui auraient obtenu leur congé; tous ceux qui, même faisant partie des compagnies de vétérans, sont encore en état de faire la campagne; tous les jeunes gens de la réquisition et de la conscription, seront sommés, au nom de l'honneur, par une proclamation des préfets et des généraux commandans les divisions, de rejoindre leurs drapeaux avant le quinze germinal; ceux qui ne seront attachés à aucun corps se rendront au quartier-général à Dijon, où ils seront armés et habillés.

Le ministre de la guerre donnera les ordres nécessaires pour qu'ils soient formés en bataillons volontaires. Ceux qui auraient des moyens de se procurer des chevaux, seront formés en escadrons volontaires. Les préfets de chaque département enverront, le vingt germinal, au ministre de l'intérieur, l'état des jeunes gens qui auront joint l'armée. Il en sera fait un rapport aux consuls de la république, qui feront proclamer, dans les départemens et à la tête des armées, les dix départemens qui en auront le plus fourni, comme les plus sensibles à la gloire nationale.

» Vous desirez la paix, disait *Bonaparte* : votre gouvernement la desire avec plus d'ardeur encore ; ses premiers vœux, ses démarches constantes, ont été pour elle. Le ministère anglais la repousse ; le ministère anglais a trahi le secret de son horrible politique. Déchirer la France, détruire sa marine et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe, ou l'abaisser au rang des puissances secondaires ; tenir toutes les nations du continent divisées, pour s'emparer du commerce de toutes, et s'enrichir de leurs dépouilles : c'est pour obtenir ces affreux succès, que l'Angleterre répand l'or, prodigue les promesses, multiplie les intrigues.

» Mais, ni l'or, ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre n'enchaîneront à ses vues les puissances du continent ; elles ont entendu le vœu de la France ; elles connaissent la modération des principes qui la dirigent ; elles écouteront la voix de l'humanité, celle de leur intérêt.

» S'il en était autrement, le gouvernement qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est à vous de la commander ; pour la commander, il faut de l'argent, du fer, des soldats.

» Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune ; que les jeunes citoyens marchent ; ce n'est plus pour

1800. des factions ; ce n'est plus pour le choix des tyrans, qu'ils vont s'armer ; c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher, c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité et de la liberté, c'est pour l'honneur de la France.

» Déjà les armées ont repris cette attitude, présage de la victoire ; à leur aspect, à l'aspect de la nation entière, réunie dans les mêmes intérêts et dans les mêmes vœux, n'en doutez point, Français, vous n'aurez plus d'ennemis sur le continent.

» Si quelque puissance encore veut tenter le sort des combats, le premier consul a promis la paix, il ira la conquérir, à la tête de ces guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire ; avec eux il saura retrouver ces champs encore plein du souvenir de leurs exploits. Mais, au milieu des batailles, il invoquera la paix ; il jure de ne combattre que pour le repos de la France et le bonheur du monde.

AN 8.

CHAPITRE II.

Les Anglais furent trompés sur la force de l'armée de réserve.

TOUS les hivers, les émigrés répétaient, dans les cafés de Londres, que les efforts faits par les Français, durant la campagne, étaient le dernier terme des ressources de la France. Le peuple, par-tout à-peu-près également crédule, adoptait avidement une opinion qu'il était de l'intérêt de son gouvernement d'accréditer, pour arrêter les murmures occasionnés par la longueur et les dépenses de la guerre. On était persuadé, en Angleterre, qu'avec un peu de persévérance, les Français, écrasés sous l'augmentation des charges résultant des formes du nouveau système politique, allaient solliciter eux-mêmes le retour de la royauté, en abandonnant toutes leurs conquêtes.

Ces prédictions se renouvelaient avec plus d'énergie, toutes les fois que de nouveaux mouvemens révolutionnaires agitaient la république. L'événement du 18 brumaire était représenté comme renfermant les élémens de la prochaine et inévitable dissolution du corps social en France.

Malet-Dupan voyait la France aussi oppri-
1800. mée depuis cette époque, qu'elle le fut sous *Robespierre*; regorgeant de mécontens unanimes dans leurs opinions, et soumise uniquement, par le despotisme militaire, au nouveau chef qui lui était donné. Il y voyait dix factions en mouvement pour détrôner ce chef; l'inconstance nationale, déjà lassée de sa domination; ses coadjuteurs, aspirant à devenir ses rivaux, et formant autant d'ennemis secrets; les royalistes, indignés de son usurpation, se disposant à le punir; les républicains, également conjurés contre ce monarque consul; le jacobinisme, caché sous le trône, lui servant de piédestal, et l'inspirant toujours.

Il y voyait des troubles par-tout, jusques dans le sein de la plus parfaite tranquillité; une force d'opinion publique qui, du Finistère à la Méditerranée, rappelait toutes les institutions renversées. Il voyait les finances englouties, les armées dans un état de faiblesse comparative, irrémédiable; tous les moyens de contrainte usés, tous les moyens de persuasion sans valeur, tous les moyens de gouvernement sans efficacité. Il voyait par-tout la mendicité, l'inculture, l'incertitude des propriétés, le découragement, l'apathie, le désespoir : le gouvernement de *Bonaparte* ne pouvait durer six mois.

Ces assertions, combattues long-tems par

le parti de l'opposition, prenaient insensiblement le caractère d'opinion publique. Les efforts que le gouvernement venait de faire pour étouffer la guerre de la Vendée, étaient considérés comme les dernières convulsions d'un corps robuste luttant vainement contre une mort inévitable. AN 8.

Tous les papiers anglais représentaient la France comme une vaste solitude, dans laquelle on voyait errer quelques femmes, quelques enfans, quelques vieillards réduits aux derniers excès de la misère. Lorsqu'on apprit que *Bonaparte* rassemblait une armée de réserve à Dijon, les rues de Londres furent remplies de caricatures tournant cette armée en ridicule; la cavalerie était montée sur des ânes, l'infanterie se composait de vieillards, d'invalides, et d'enfans armés de bâtons avec des baïonnettes au bout; l'artillerie consistait en deux espingoles du calibre d'une livre.

Le gouvernement français méprisait ces vaines illusions. Elles pouvaient même entrer dans les vues de sa politique, en répandant parmi ses ennemis une sécurité qui les dispensait de déployer tous les efforts qui étaient en leur pouvoir. Cette sécurité augmentait par l'incertitude où l'on était, à Paris même, si *Bonaparte* irait ou n'irait pas à Dijon. L'existence de l'armée de réserve, devenue un pro-

blême pour Paris, devait l'être bien davan-
1800. tage pour Vienne et pour Londres.

Cependant quelques brochures, en développant les arrières-pensées du cabinet de Saint-James, annonçaient les efforts que la France allait déployer. On distingua un écrit, attribué à *Lucien Bonaparte*, dans lequel on lisait : « Le premier consul de la république française a dit au roi d'Angleterre : La guerre qui ravage les quatre parties du monde doit-elle être éternelle ? Le ministère anglais a répondu : Oui ; il ne reste au roi qu'à poursuivre une guerre juste et défensive.

« Mais une guerre commencée contre un peuple qui réformait ses lois, sans attaquer celles de ses voisins, et que l'on continue, quoique ce peuple ait offert deux fois de déposer ses armes courbées sous les lauriers, est-elle juste, est-elle défensive ?

« Le cabinet de Londres nous accuse de l'avoir commencée ; mais le traité de Pilnitz, mais l'ordre donné à l'ambassadeur *Chauvelin* de quitter Londres dans trois jours, mais les intrigues avec lesquelles il soufflait le feu de la discorde dans tous les cabinets de l'Europe, démentent cette assertion.

» On accuse notre gouvernement de n'être pas stable ; mais trois millions de citoyens l'ont affermi par leur vote libre et isolé. Si le ministre anglais se soumettait au vote isolé

des hommes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, trouverait-il le même assentiment ? Le sentiment de la justice fait la force et la sécurité de ce nouveau gouvernement. Il trouve l'un et l'autre dans les cœurs et non dans les baïonnettes. Notre gouvernement, dit-on, n'offre pas de garantie !.... mais qui nous répond que le cabinet anglais ne changera pas demain de systême, si un seul de ses ministres change ? — An 8.

» Il faut, dit lord *Grenville*, que le systême français change pour le repos des sociétés civilisées..... Le cabinet anglais est-il chargé de stipuler pour les sociétés civilisées ? Quels sont ses titres à cette honorable mission ? Est-ce l'envahissement de Livourne, ou le vol de la flotte hollandaise ? Est-ce son habitude de violer, depuis huit ans, le droit des nations ouvertement, lorsqu'il est le plus fort, et avec une insidieuse lâcheté, lorsqu'il est le plus faible. Il parle de civilisation, lui qui a célébré la mort du premier consul avec les transports d'une férocité inouie, sur une fausse nouvelle de cet événement ; lui qui s'est allié sur les côtes de la Syrie avec *Achmet* pacha, que les peuples épouvantés ont surnommé le *boucher* ; lui qui a opprimé *Tipoo-Zaëb* et envahi son royaume, pour augmenter la puissance britannique dans l'Inde. Les horreurs commises par son ordre ont rappelé au monde

le massacre de l'équipage de la frégate la
1800. Modeste, dans le port de Gênes; le supplice du courageux *Votftoon* en Irlande, l'incendie de quarante vaisseaux napolitains au milieu de la Méditerranée.

» Il rappèle les fureurs de la révolution; qui mieux que lui peut nous en apprendre les véritables causes, lui qui a organisé l'incendie et l'assassinat au milieu de nous? Après avoir dirigé sur des têtes fameuses la hache révolutionnaire, il appèle aujourd'hui à son secours, pour rétablir l'ordre et les mœurs, les bourreaux de Varsovie, les furies sanguinaires de Naples.

» Le noble lord parle de la clémence des rois!..... a-t-il oublié le tribunal révolutionnaire de Geffrays et les boucheries judiciaires qui suivirent le gracieux retour de *Charles II* sur le trône de ses ancêtres? On nous parle de gouvernement légitime et d'usurpation; mais, dans la doctrine de l'hérédité, le gouvernement de *Georges* serait-il légitime? Ce prince a-t-il oublié les *Stuarts* et leurs longues infortunes?

» Mais ce n'est pas la république, c'est la France qu'ose menacer le cabinet de Saint-James; la France qui, de quelque manière qu'elle soit constituée, fut l'éternel objet de sa haîne. La France seule peut arrêter le funeste ascendant de l'insatiable *Albion*; elle seule

peut assurer la liberté des mers et le commerce des nations. De là, cette haîne qui n'est pas née de la révolution, mais des siècles, et qui, dans les tems les plus reculés de la monarchie, intervint constamment dans nos troubles domestiques. An 8.

» Les ministres anglais feignent de s'intéresser au sort de la dynastie des *Bourbons*, à la destruction de laquelle ils ont travaillé eux-mêmes. Ils veulent une révolution nouvelle, qui donnerait à la France épuisée un trône faible et provisoire, incapable de mettre obstacle à leurs usurpations. Mais qu'ils renoncent à ce chimérique espoir, et qu'ils écoutent des vérités qui ne leur sont pas étrangères!

» Les anciens gouvernemens révolutionnaires, constitués avec l'exhérédation de plusieurs classes de citoyens et la proscription de quelques autres, se plaçaient dans la minorité par leur institution même. Ils étaient forcés de gouverner comme un parti. De-là, les lois tyranniques, les actions, les réactions. Le gouvernement actuel, en appelant tous les Français au domaine commun de la liberté, en se plaçant au-dessus de tous les partis, est devenu celui de tous. Ceux-là même qui desiraient la monarchie sous les rapports du repos et de la sûreté, se sont rangés sous l'égide consulaire. Les amis exaltés de la démocratie, instruits par de longs malheurs, ont

pris le même parti. Les uns ont renoncé à la
1800. licence pour jouir de la liberté ; les autres, aux préjugés de l'hérédité, pour jouir du repos. De-là doit naître le peu d'effet des tentatives britanniques pour rallumer la discorde en France.

» Le roi d'Angleterre, avant de recommencer la guerre, ne devait-il pas calculer la puissance de la nation réunie sous la rapide impulsion de l'autorité consulaire ? Les compagnons de *Hoche* ne sont pas morts : debout sur le rivage, ils peuvent invoquer demain des vents favorables. »

CHAPITRE III.

Gouvernement civil et judiciaire de France d'après la constitution de l'an huit.

AUX préparatifs de guerre, multipliés en France, le gouvernement joignait l'institution des lois organiques nécessaires pour consolider la nouvelle constitution.

D'après les principes des constitutions précédentes, chaque département était gourverné par une administration centrale, et chaque canton par une administration municipale, dont les membres étaient nommés directement

ou indirectement par les assemblées primaires. La même autorité créait dans chaque départe- An 8.
ment un tribunal civil et un tribunal criminel. Le tribunal criminel jugeait souverainement ; mais l'appel des jugemens prononcés par le tribunal civil se portait, au choix de l'appelant, au tribunal civil de l'un des trois départemens les plus voisins déterminés par la loi.

La suppression des assemblées primaires exigeait un changement dans ce mode d'administration. On avait déjà consacré, pour le gouvernement général de la république, les magistratures usitées dans la république romaine, les consuls, les sénateurs, les tribuns. On adopta de même les formes avec lesquelles les Romains gouvernaient leurs provinces éloignées.

Dans les tems les plus brillans de cette république, les grandes provinces étaient régies par des proconsuls. *Caïus-Julius César* jouissait de cette dignité dans les Gaules, lorsqu'il s'empara de l'empire après la bataille de Pharsale. Ses successeurs, voulant concilier la réalité du pouvoir monarchique avec les apparences des formes républicaines, partagèrent avec le sénat le gouvernement des provinces. Leur seule politique fut de céder au sénat les provinces situées au centre de l'empire, et qui n'avaient pas besoin d'être gardées, en se réservant les provinces frontières dans lesquelles

1800. toutes les armées étaient stationnées. Les provinces sénatoriales furent nommées consulaires parce qu'elles continuaient d'être gouvernées, selon les formes antiques, par des proconsuls ou des propréteurs. On donna le nom de provinces présidiales à celles qui étaient soumises immédiatement à la puissance impériale, parce qu'à leur tête était un officier nommé président.

Le corps législatif, en adoptant cette forme d'administration par une loi du 28 pluviose, ne donna au magistrat qui devait gouverner un département sous les ordres des consuls, ni le nom de proconsul, ni celui de président : on préféra la dénomination de préfet. Il fut statué qu'il y aurait dans chaque département un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général de département. Le préfet était chargé des détails de l'administration ; le conseil de préfecture, du contentieux ; et le conseil général, de la répartition des impôts entre les arrondissemens.

Les six mille cantons de la république étaient réduits à trois cent quatre-vingt-dix-huit arrondissemens communaux, dans chacun desquels se trouvaient un sous-préfet et un conseil d'arrondissement. Le sous-préfet remplaçait les administrations de canton ; le conseil d'arrondissement était chargé de répartir les impôts entre les communes.

A la tête des petites communes était un maire

et un adjoint. Les villes plus considérables avaient un maire et plusieurs adjoints. La police était séparée des fonctions municipales dans les villes dont la population s'élevait à cent mille habitans. Elle était confiée à des commissaires généraux de police subordonnés au préfet. Paris avait un préfet de police qui n'était subordonné qu'au ministre. Il y avait encore dans chaque commune un conseil général pour délibérer sur ses besoins domestiques. Les conseils généraux de département, ceux d'arrondissement et ceux de municipalités ne pouvaient rester assemblés que quinze jours chaque année. Ils avaient le droit d'exprimer leur opinion sur l'état et les besoins des habitans. Tous ces officiers étaient nommés par le gouvernement.

La forme de cet ouvrage ne saurait admettre une discussion sur les avantages et les désavantages de cette administration. Le conseiller d'état *Rœderer* observa, dans la séance du corps législatif du 27 pluviose, qu'elle offrait une grande économie. Les traitemens des administrateurs dans la constitution de l'an 3, s'élevaient à cinq millions; ceux des préfets n'allaient pas à la moitié de cette somme. Les frais de bureau étaient de vingt-quatre millions; ils ne devaient pas excéder dix millions dans l'administration nouvelle.

A l'égard de l'administration judiciaire, une

1800. loi du 14 ventose portait que, dans chaque arrondissement communal, il y aurait un tribunal civil de première instance, composé d'un certain nombre de juges et de suppléans, variable suivant la population. Le département de Paris ne devait avoir qu'un seul tribunal de première instance. Chaque départemen avait un tribunal criminel. On établissait vingt-neuf tribunaux d'appels. Tous ces officiers étaient à la nomination du gouvernement. L'institution des jurés subsistait; leur nomination provisoire était confiée aux préfets jusqu'à ce qu'on eût trouvé un mode plus favorable à la liberté individuelle des citoyens.

CHAPITRE IV.

Suite de l'expédition d'Egypte depuis le départ de Bonaparte.

DEPUIS le retour de *Bonaparte*, quelques mois s'étaient écoulés sans qu'on fût instruit positivement de la situation de l'armée française en Egypte. Victorieuse dans un grand nombre de combats, elle s'affaiblissait par ses triomphes même. Il serait injuste d'en croire sur sa détresse les récits des papiers anglais. Ce gouvernement était trop intéressé à calom-

nier la réputation de *Bonaparte*, pour inspirer quelque confiance, lorsqu'il publiait des relations qu'il lui était si aisé de fabriquer dans Londres. Mais cette armée, n'ayant depuis longtems aucune communication avec la France, manquait des choses les plus nécessaires. Il était sur-tout impossible de remplacer les fusils des soldats, qu'un usage trop fréquent rendait hors d'état de servir. Les essais de fonderie n'avaient réussi que médiocrement. La poudre de guerre, le fer coulé, le plomb devenaient rares. Une nourriture à laquelle les soldats n'étaient pas accoutumés, augmentait les infirmités auxquelles le climat de l'Egypte les rendait sujets. D'ailleurs, l'armée était réduite de moitié, par le fer ennemi, par la fatigue et les maladies. Forte de trente-trois mille hommes au premier vendémiaire l'an sept, son effectif n'était que de vingt-deux mille à la même époque de l'an huit. Il fallait en déduire deux mille malades ou blessés.

AN 8.

On avait cinq cents lieues de pays à garder; on était contraint d'envoyer des détachemens jusque dans les campagnes, pour recueillir les contributions et les subsistances; les places pourvues, il était impossible de réunir sept mille hommes en un seul point, pour les opposer aux efforts des ennemis. Cependant ces troupes se battaient continuellement et presque toujours avec avantage, sans être rebutées,

ni par les fléaux physiques qui les dévoraient,
1800. ni par le nombre de leurs ennemis ; elles venaient de défaire de nouveau *Mourad*, bey, dans la Haute-Egypte ; elles avaient repoussé un corps turc débarqué à Damiette, et rendu inutile une descente à Cosséir.

Le grand visir avait rassemblé les principales forces de l'empire ottoman. Après huit mois de marches et de campemens, cette armée était parvenue à Gaza ; son passage en Syrie et son arrivée à Damas furent une scène continue de désolation et de désordre : incendies, violences, pillages, têtes coupées dans les camps comme dans les villes et dans les campagnes ; tels furent les moyens dont il se servait pour se procurer les chameaux et les subsistances nécessaires à son armée, forte de quatre-vingt mille hommes, pour traverser le désert malgré les détachemens français, maîtres du petit nombre de puits qu'on y trouvait.

On assure que le visir, malgré la puissance dont il était environné, redoutait tellement les Français qu'il était chargé de combattre, que, pour se mettre en sureté contre eux, il avait résolu d'élever tout le long du désert une muraille terrassée, et que les Anglais, qui se trouvaient dans son armée, eurent beaucoup de peine à lui faire abandonner ce ridicule projet.

Les Anglais dirigèrent les attaques contre le fort d'El-Arich, où quatre cents Français gar-

daient des puits d'une excellente eau; ce fort fut attaqué le 9 nivose. Les Ottomans ne trouvaient alors aucun obstacle pour pénétrer jusqu'au Caire, tandis que la flotte anglaise, commandée par *Sidney Smith* bloquait les ports de l'Egypte. An 8.

Dans cette position, *Kléber* crut devoir entrer en négociation avec le général ottoman; il rendit lui-même compte de cet événement, dans une lettre adressée au directoire, datée de son camp de Salahieh, le 10 pluviose. Je crois devoir en rapporter les principaux articles.

CHAPITRE V.

Lettre du général Kléber, *contenant un traité relatif à l'évacuation de l'Egypte par l'armée française.*

« Je viens de signer le traité relatif à l'évacuation de l'Egypte; je vous en envoie la copie (1). Vous êtes informé des négociations

(1) *Convention sur l'évacuation de l'Egypte, entre le général de division Desaix, et l'administrateur des finances Poussielgue, plénipotentiaire du général en chef Kléber; et Mustapha-Ruschild-Effendi-Testedar; et Mustapha-Rachil-Effendi-Rieuffeul-Knitab, plénipotentiaire du suprême visir.*

L'armée française d'Égypte, voulant donner une

1800. que le général *Bonaparte* avait commencées avec le grand visir, et que j'ai dû continuer.

---

preuve de son desir d'arrêter l'effusion du sang, et de voir cesser les malheureuses querelles survenues entre la république française et la sublime Porte, consent à évacuer l'Égypte, d'après les dispositions de la présente convention, espérant que cette concession pourra être un acheminement à la pacification générale de l'Europe.

I. L'armée française se retirera, avec armes, bagages et effets, sur Alexandrie, Rosette et Aboukir, pour y être embarquée et transportée en France, tant sur ses bâtimens, que sur ceux qu'il sera nécessaire que la sublime Porte lui fournisse; et, pour que lesdits bâtimens puissent être plus promptement préparés, il est convenu qu'un mois après la ratification de la présente, il sera envoyé, au château d'Alexandrie, un commissaire avec cinquante personnes, de la part de la sublime Porte.

II. Il y aura un armistice de trois mois en Égypte, à compter du jour de la signature de la présente convention; et cependant, dans le cas où la trève expirerait avant que lesdits bâtimens à fournir par la sublime Porte fussent prêts, ladite trève sera prolongée jusqu'à ce que l'embarquement puisse être complettement effectué. Bien entendu que, de part et d'autre, on emploiera tous les moyens possibles pour que la tranquillité des armées et des habitans, dont la trève est l'objet, ne soit pas troublée.

III. Le transport de l'armée française aura lieu d'après le réglement des commissaires nommés, à cet effet, par la sublime porte et par le général en chef Kléber; et si, lors de l'embarquement, il survenait quelque discussion entre lesdits commissaires, sur cet objet, il en sera nommé un par M. le commodore *Sidney Smith*,

» Quoiqu'à cette époque je comptasse peu sur le succès de ces négociations, j'espérais cepen- An 8.

---

qui décidera les différens, d'après les réglemens maritimes d'Angleterre.

IV. Les places de Catich et de Salahieh seront évacuées par les troupes françaises, au plus tard, le dixième jour après la ratification de la présente convention. La ville de Mansoura sera évacuée le quinzième jour; Damiette et Balbeys seront évacuées le vingtième; Suez, sera évacuée six jours avant le Caire; les autres places, situées sur la rive orientale du Nil, seront évacuées le dixième jour. Le Delta sera évacué le quinzième jour après l'évacuation du Caire. La rive occcidentale du Nil et ses dépendances resteront entre les mains des Français jusqu'à l'évacuation du Caire; et cependant, comme elles doivent être occupées par l'armée française, jusqu'à ce que toutes les troupes soient descendues de la haute Égypte, ladite rive occidentale et ses dépendances pourront n'être évacuées qu'à l'expiration de la trêve, s'il est impossible de les évacuer plutôt. Les places évacuées par l'armée seront remises à la sublime Porte, dans l'état où elles se trouvent actuellement.

V. La ville du Caire sera évacuée dans le délai de quarante jours, si cela est possible; et, au plus tard, dans quarante-cinq jours, à compter du jour de la ratification de la présente.

VI. Il est expressément convenu que la sublime Porte apportera tous ses soins pour que les troupes françaises des diverses places de la rive occidentale du Nil, qui se replieront, avec armes et bagages, vers leur quartier-général, ne soient, pendant leur route, inquiétées ni molestées dans leurs personnes, biens et honneur, soit de la part des habitans de l'Égypte, soit par les troupes de l'armée impériale ottomane.

dant qu'elles ralentiraient assez la marche et
1800. les préparatifs de guerre du visir, pour vous

VII. En conséquence de l'article ci-dessus, et pour prévenir toutes discussions et hostilités, il sera pris des mesures pour que les troupes turques soient toujours suffisamment éloignées des troupes françaises.

VIII. Aussitôt après la ratification de la présente convention, tous les Turcs et autres nations, sans distinction, sujets de la sublime Porte, détenus en France ou en Égypte, et réciproquement tous les Français, détenus dans toutes les villes et échelles de l'empire ottoman, ainsi que toutes les personnes, de quelque nation que ce soit, attachées aux légations et consulat français, seront également mis en liberté. La restitution des biens et des propriétés des sujets de part et d'autre, ou le remboursement de leur valeur aux propriétaires, commencera immédiatement après l'évacuation de l'Égypte, et sera réglée, à Constantinople, par des commissaires nommés respectivement pour cet objet.

X. Aucun habitant de l'Égypte, de quelque religion qu'il soit, ne sera inquiété, ni dans sa personne, ni dans ses biens, pour les liaisons qu'il pourra avoir eues avec les Français, pendant leur occupation de l'Égypte.

XI. Il sera délivré à l'armée française, tant de la part de la sublime Porte, que des cours ses alliées, c'est-à-dire, celles de Russie et de la Grande-Bretagne, les passeports, sauf-conduits et convois nécessaires pour assurer son retour en France.

XII. Lorsque l'armée française d'Égypte sera embarquée, la sublime Porte, ainsi que ses alliés, promettent que, jusqu'à son retour sur le continent de la France, elle ne sera nullement inquiétée; comme de son côté, le général en chef Kleber et l'armée française, en Égypte, promettent de ne commettre, pendant ledit

donner le tems de m'envoyer des secours en hommes et en armes, ou au moins des ordres An 8.

---

tems, aucune hostilité, ni contre les flottes, ni contre les pays de la sublime Porte et de ses alliés, et que les bâtimens qui transporteront ladite armée, ne s'arrêteront à aucune côte qu'à celle de France, à moins de nécessité absolue.

XIII. En conséquence de la trève de trois mois stipulée ci-dessus avec l'armée française pour l'évacuation de l'Égypte, les parties contractantes conviennent que, si, dans l'intervalle de ladite trève, quelques bâtimens de France, à l'insu des commandans des flottes alliées, entraient dans le port d'Alexandrie, ils en partiraient après avoir pris de l'eau et les vivres nécessaires, et retourneraient en France, munis de passeports des cours alliées; et, dans le cas où quelques-uns desdits bâtimens auraient besoin de réparations, ceux-là seuls pourraient rester jusqu'à ce que lesdites réparations fussent achevées, et partiraient aussitôt après pour la France, comme les précédens, par le premier vent favorable.

XIV. Le général Kleber pourra envoyer sur-le-champ, en France, un aviso auquel il sera donné les saufs-conduits nécessaires, pour que ledit aviso puisse prévenir le gouvernement français de l'évacuation de l'Égypte.

XV. Étant connu que l'armée française a besoin de subsistances journalières pendant les trois mois dans lesquels elle doit évacuer l'Égypte, et pour trois autres mois, à compter du jour où elle sera embarquée, il est convenu qu'il lui sera fourni les quantités nécessaires de blé, viande, riz, orge, paille, suivant l'état présentement remis par les plénipotentiaires français, tant pour le séjour que pour le voyage. Celles desdites quantités que l'armée aura retirées de ses magasins après la

1800. sur la conduite que j'avais à tenir dans les circonstances pénibles où je me trouvais. Je fon-

---

ratification de la présente, seront déduites de celles à fournir par la sublime Porte.

XVI. A compter du jour de la ratification de la présente convention, l'armée française ne prélevera aucune contribution quelconque en Égypte; mais, au contraire elle abandonnera à la sublime Porte les contributions ordinaires exigibles qui lui resteraient à lever jusqu'à son départ, ainsi que les chameaux, munitions, canons et autres objets lui appartenant, qu'elle ne jugera pas à-propos d'emporter, de même que les magasins de grains provenant des contributions déjà levées, et enfin, les magasins de vivres. Ces objets seront examinés et évalués par des commissaires envoyés en Égypte, à cet effet, par la sublime Porte et par le commandant des forces britanniques, conjointement avec les préposés du général en chef Kléber, et remis, par les premiers, aux taux de l'évaluation ainsi faite, jusqu'à la concurrence de trois mille bourses, qui sera nécessaire à l'armée française pour l'accélération de ses mouvemens et de son embarquement : et si les objets ci-dessus désignés ne produisent pas cette somme, le surplus sera avancé par la sublime Porte, à titre de prêt, qui sera remboursé, par le gouvernement français, sur les billets des commissaires préposés par le général en chef Kléber, pour recevoir ladite somme.

XVII. L'armée française ayant des frais à faire pour évacuer l'Égypte, elle recevra, après la ratification de la présente convention, la somme stipulée dans l'ordre suivant, savoir :

Le quinzième jour, cinq cents bourses; le trentième jour, cinq cents bourses; le quarantième jour, trois cents bourses; le cinquantième jour, trois cents bourses;

dais cet espoir de secours sur ce que je savais que les flottes française et espagnole se trou- An 8.

---

le soixantième jour, trois cents bourses; le soixante-dixième jour, trois cents bourses; le quatre-vingtième jour, trois cents bourses; enfin, le quatre-vingt-dixième jour, cinq cents bourses : toutes lesdites bourses de cinq cents piastres turques chacune, lesquelles seront reçues, en prêt, des personnes commises à cet effet par la sublime Porte; et, pour faciliter l'exécution desdites dispositions, la sublime Porte enverra, immédiatement après l'échange des ratifications, des commissaires dans la ville du Caire, et dans les autres villes occupées par l'armée.

XVIII. Les contributions que les Français pourraient avoir perçues, après la date de la ratification et avant la notification de la présente convention, dans les divers points de l'Egypte, seront déduites sur le montant des trois mille bourses ci-dessus stipulées.

XIX. Pour accélérer l'évacuation des places, la navigation des bâtimens français de transport, qui se trouvent dans les ports d'Egypte, sera libre pendant les trois mois de trève, depuis Damiette et Rosette jusqu'à Alexandrie; et d'Alexandrie, à Damiette et Rosette.

XX. La sureté de l'Europe exigeant les plus grandes précautions pour empêcher que la contagion de la peste n'y soit transportée, aucune personne malade, ou soupçonnée d'être atteinte de cette maladie, ne sera embarquée; mais les malades, pour cause de peste, ou pour toute autre maladie qui ne permettrait pas leur transport, dans le délai convenu pour l'évacuation, demeureront, dans les hôpitaux où ils se trouveront, sous la sauve-garde du suprême visir, et seront soignés par des officiers de santé français, qui resteront auprès d'eux jusqu'à leur guérison et leur départ. Les articles

vaient réunies à Toulon, et n'attendaient, pour
1800. en sortir, qu'un vent favorable ; elles en sont sorties en effet, mais pour repasser le détroit et retourner à Brest.

» Cependant le grand-visir s'avançait de Damas ; d'un autre côté une flotte parut devant Damiette au commencement de brumaire ; elle débarqua d'abord quatre mille janissaires qui devaient être suivis d'un pareil nombre ; mais on ne leur en donna pas le tems. Les premiers furent attaqués et complétement battus en moins d'une demi-heure : le carnage fut affreux ; on leur fit huit cents prisonniers.

» Cet événement ne rendit pas les négociations plus faciles. Le visir manifestait les mêmes in-

---

XI et XII de cette convention leur seront appliqués. Le commandant en chef de l'armée française s'engage à donner les ordres les plus stricts aux officiers commandans des troupes embarquées, de ne permettre que les bâtimens ne les débarquent dans d'autres ports que ceux qui seront indiqués par les officiers de santé, comme offrant les plus grandes facilités pour la quarantaine usitée et nécessaire.

XXI. Toutes les difficultés qui pourraient s'élever, et qui ne seraient pas prévues par la présente convention, seront terminées, à l'amiable, entre les commissaires délégués à cet effet par le suprême visir, et par le général en chef *Kléber*, de manière à faciliter l'évacuation.

XXII. Le présent ne sera valable qu'après les ratifications respectives, lesquelles devront être échangées dans le délai de huit jours, en suite de laquelle ratifi-

tentions, et ne suspendait sa marche que pendant le tems qui lui était nécessaire pour former ses établissemens, et se procurer des moyens de transport. Son armée était alors estimée de soixante mille hommes; mais plusieurs pachas le suivaient et levaient de nouvelles troupes dans toutes les parties de la Turquie asiatique jusqu'au Mont-Caucase. La tête de cette armée arriva bientôt à Jaffa. An 8.

» Le commodore *Sidney Smith* m'écrivit vers cette époque; et comme je connaissais toute son influence sur le visir, j'ai cru devoir non-seulement lui répondre, mais lui proposer pour le lieu des conférences le vaisseau qu'il

---

cation, la présente convention sera religieusement observée de part et d'autre.

Fait, signé et scellé de nos sceaux respectifs, au camp des conférences près d'El-Arich, le quatre pluviose an huit de la république française, vingt-quatre janvier mil huit cent (*v. s.*); le vingt-huit de la lune de Chabban, l'an de l'Egyre 1214.

Signé: le général de division, *Desaix*; le cit. *Poussielgue*, plénipotentiaires du général *Kleber*; *Mustapha-Ruschild-Effendi-Testedar*, et *Mustapha-Raschid-Effendi-Rieuffeul-Knitab*, plénipotentiaires de son altesse le suprême visir.

Pour copie conforme à l'expédition française remise aux ministres turcs, en échange de leur expédition en turc. Signé *Poussielgue*, *Desaix*.

Pour copie conforme: Kleber.

montait. Je répugnais également de recevoir
1800. en Egypte des plénipotentiaires anglais ou turcs, ou à envoyer les miens au camp de ces derniers. Ma proposition fut acceptée, et dès-lors les négociations prirent une marche plus déterminée ; tout cela cependant n'arrêtait point l'armée ottomane.

La guerre continuait aussi dans la Haute-Egypte. Les beys dispersés se réunissaient à *Mourad*, bey, qui toujours poursuivi et jamais abattu, entraînant dans son parti des hordes d'Arabes et les habitans de la province de Benissouet, occupait une partie des forces françaises.

La peste nous menaçait aussi de ses affreux ravages. Enfin, le premier ventose, le général *Desaix* et le citoyen *Poussielgue*, que j'avais nommés plénipotentiaires, ouvrirent à bord du Tigre les conférences avec sir *Sidney Smith*, à qui le grand-visir avait donné des pouvoirs pour traiter. Ils devaient tenir les parages de Damiette à Alexandrie, au lieu de gagner au large. Ils tinrent la mer durant dix-huit jours: au bout de ce tems, ils descendirent au camp du visir. Ce dernier s'était porté sur El-Arich, et s'était emparé, le 9 nivose, de ce fort; il ne dut ce succès qu'à la lâcheté insigne de la garnison, qui se rendit sans combattre, le septième jour de l'attaque.

Cet événement était d'autant plus malheu-

reux, que le général *Regnier* était en marche pour faire lever le siège avant que le gros de l'armée turque fût arrivé. Dès cet instant, on ne pouvait plus espérer de traîner les négociations en longueur. Il s'agissait d'examiner mûrement le danger de les rompre, d'écarter les motifs d'une vanité personnelle, et de ne point exposer les Français, dont la vie m'était confiée, aux suites terribles que plus de délais rendaient inévitables.

Les rapports les plus récens portaient l'armée ottomane à quatre-vingt mille hommes; elle devait s'augmenter encore. Douze pachas, dont six du premier rang, quarante-cinq mille hommes se trouvaient devant El-Arich avec cinquante pièces de canon et des caissons en proportion; cette artillerie était traînée par des mulets. Vingt autres pièces étaient à Gaza avec le corps de réserve. Le reste des troupes se trouvait à Jaffa et dans les environs de Ramlé. Un cabotage actif approvisionnait le camp du visir; toutes les tribus d'Arabes secondaient cette armée, et lui fournissaient plus de quinze mille chameaux. On m'a assuré que les distributions s'y faisaient régulièrement. Toutes ces forces étaient dirigées par des officiers européens, et cinq à six mille Russes étaient attendus d'un moment à l'autre.

A cette armée, j'avais à opposer huit mille cinq cents hommes, divisés sur les trois points

1800. de Kaiëh, Salahieh et Balbey ; cette répartition était indispensable pour faciliter nos communications avec le Caire, et pour porter des secours à celui de ces postes qui aurait été le premier attaqué.

Le reste de l'armée était distribué ainsi qu'il suit : mille hommes, aux ordres du général *Verdier*, formaient la garnison de Lesbé, pour lever des contributions, et retenir d'ans l'obéissance le pays entre le canal d'Achmoon et celui de Moës, agités sourdement par le cheik *Leskam*. Dix-huit cents hommes étaient aux ordres du général *Lanusse*, pour former les garnisons de Rosette, Aboukir et Alexandrie, contenir le Delta et le Bahire. Douze cents hommes étaient demeurés au Caire et à Gizé, pour garder ces deux postes, et fournir des escortes aux convois de l'armée. Enfin, deux mille cinq cents hommes se trouvaient disséminés dans la Haute-Egypte, sur une lisière de plus de cent cinquante lieues.

Malgré cette disproportion, j'aurais hasardé une bataille si j'avais eu la certitude de quelques secours ; mais la saison des débarquemens étant arrivée sans obtenir de renforts, j'étais obligé d'employer au moins cinq mille hommes pour défendre les côtes. Il me restait trop peu de monde pour protéger un pays ouvert de toutes parts contre l'invasion de trente mille cavaliers, secondés par les Arabes

et les habitans, sans places fortes, sans vivres, sans argent, sans vaisseaux. An 8.

Il ne me restait aucun moyen de salut. J'ai donné ordre à mes plénipotentiaire de ne rompre les négociations que dans le cas où l'on proposerait des articles qui pussent compromettre la gloire ou la sureté de l'armée. Au reste, l'armée française, pendant son séjour en Egypte, a gravé dans l'esprit des habitans le souvenir de ses victoires, celui de l'équité et de la modération avec laquelle nous avons gouverné, le sentiment de ses forces, et de la puissante nation dont elle fait partie. Le nom français sera long-tems respecté, non-seulement dans cette province de l'empire ottoman, mais encore dans tout l'Orient.

CHAPITRE VI.

La cour de Londres refuse de ratifier le traité.

En conséquence de cette convention, on attendait, dans le port d'Alexandrie, soixante vaisseaux turcs, venus de Constantinople, de Smyrne et de Salonique. L'armée ottomane était parvenue, sans opposition, sur les bords du Nil. Les Français évacuaient la Haute-Egypte, pour se concentrer sur les bords de

1800. la mer. Le général *Desaix* et quelques autres officiers s'étaient même embarqués pour le continent de France, qu'ils atteignirent heureusement.

La Porte-Ottomane était si persuadée que son autorité allait être rétablie en Egypte, qu'elle s'occupait avec beaucoup d'ardeur des moyens de raviver le commerce de cette partie intéressante de l'empire des Osmanlis. On préparait, dans les places maritimes, les navires de transport nécessaires. Le capitan pacha devait lui-même faire voile pour Alexandrie, et protéger la navigation des Français. Cependant, le lord *Elgin*, ministre britannique à Constantinople, témoignait son mécontentement; il se montrait supris que dans une convention avec les Ottomans et les Français, on eût pris les engagemens qui liaient les cours de Londres et de Pétersbourg, il laissait entrevoir que le gouvernement d'Angleterre refuserait probablement de ratifier cette capitulation, à moins d'être déterminé à cette condescendance par quelque avantage considérable. Il proposait au divan de céder à la Grande-Bretagne les ports d'Alexandrie et de Rosette. Dans cette supposition, tout le fruit de l'expédition du grand-visir eût été perdu pour l'empire ottoman; l'Egypte n'aurait échappé aux joug des Français que pour tomber sous celui des Anglais.

Les Turcs et les Français vivaient en bonne intelligence, satisfaits les uns et les autres de l'événement qui avait terminé la guerre. Les sommes promises au général *Kleber* étaient payées ponctuellement. Cependant, plus d'un mois s'était écoulé depuis la ratification de la convention, sans que les vaisseaux promis parussent à la vue des ports; et lorsqu'on devait s'attendre que les Français auraient toute liberté de sortir à leur gré d'Alexandrie et de Rosette pour revenir en France, les bouches du Nil se trouvaient étroitement bloquées par une escadre anglaise, envoyée par l'amiral *Keith*, successeur de *Nelson*, dans le commandement des forces britannique dans la Méditerranée.

Enfin, *Kleber* eut des avis certains que les Anglais avaient refusé de souscrire à la capitulation faite sous la médiation du commodore *Sidney-Smith*, et qu'ils s'opposeraient au passage des vaisseaux destinés au transport de l'armée française. Il sut que plusieurs navires neutres, qui profitaient de la convention pour quitter le port d'Alexandrie, avaient été saisis par les croiseurs anglais. Ces étranges nouvelles furent confirmées par une lettre de *Sidney-Smith*. Ce commodore mandait au général français que les pouvoirs, en vertu desquels il avait traité avec les Français venaient d'être révoqués, et que l'amiral *Keith* exigeait que l'armée française se rendît prison-

nière de guerre, en abandonnant à l'Angleterre les fusils, les canons et toutes les munitions de guerre qui lui appartenaient.

1800.

CHAPITRE VII.

Bataille d'Heliopolis. Siège du Caire.

KLEBER se trouvait dans une circonstance où la moindre tergiversation pouvait ruiner son armée. L'abandon fait par elle du plus grand nombre des places qu'elle occupait en Egypte, lui rendait une force imposante, mais elle pouvait être affamée. Le général se décide promptement ; il livre à l'impression, le 27 ventose, les lettrec des Anglais, et une proclamation qui instruit l'armée de la perfidie avec laquelle la capitulation venait d'être rompue. L'indignation que montre l'armée, lui trace la route qu'il doit suivre ; il fait annoncer au grand visir la rupture de l'armistice, et le 29 ventose, il attaque, avec un corps de dix mille hommes, l'avant-garde ottomane, commandée par l'aga des janissaires ; elle est taillée en pièces dans la plaine d'Heliopolis. Le grand visir campait à peu de distance du janissaire aga ; il rassemble son armée pour renouveler le combat, elle refuse de marcher et se mêle parmi les fuyards.

Nazif, pacha, qui venait d'être nommé par la Porte gouverneur général d'Egypte, accourait au secours du grand visir avec un corps nombreux de Turcs et de Mamlucks ; ils sont défaits le 30 ventose auprès de Belbeis. Une terreur panique se répand dans l'armée turque ; le grand visir fuit, abandonnant tentes, bagages, artillerie, caisse militaire ; il traverse le désert, et après avoir perdu plus de vingt mille hommes, il se réfugie dans Gaza.

A peine les Français avaient quitté le Caire, qu'un soulévement, fomenté par quelques Osmanlis, menaçait cette grande ville d'une prochaine destruction. *Nazif*, pacha, profitant de cette disposition, entre dans la place avec ceux de ses soldats qu'il avait pu réunir, et s'y fortifie. L'armée française, victorieuse, arriva devant le Caire le 6 germinal. Il fallut en faire le siège. La révolte s'étendait de tous côtés. *Kleber* attaquait en même tems le Caire, Boulacq et Sués. Les Ottomans, au nombre de six mille hommes, abandonnèrent le Caire, le 5 floréal, pour se retirer dans la Syrie. Les places se soumettaient successivement. Toutes les garnisons célébrèrent, le 20 floréal, la victoire d'Heliopolis.

Pendant le siège du Caire, la paix fut conclue avec *Mourad-Bey*. *Kleber* lui céda les provinces de Girgé et d'Assuan, pour en jouir en qualité de gouverneur pour la république

1800. française, et à la charge de remettre au Caire le subside que ces provinces payaient à l'empire ottoman.

Dix millions furent imposés sur la ville du Caire, pour la punir de sa révolte. On augmenta les fortifications de cette place et celles des autres points de défense. Les Anglais devaient ressentir amèrement la faute par eux faite de s'opposer à l'évacuation paisible d'un pays dont la possession était la plus belle acquisition que jamais pût faire la France, d'un pays dont le revenu territorial était plus que suffisant pour couvrir les dépenses entraînées par la souveraineté, et dont, par conséquent, tous les produits d'un commerce immense étaient un bénéfice net.

CHAPITRE VIII.

Assasinat du général Kleber. *Le commandement de l'armée d'Orient passe au général* Menou.

LE général *Kleber* se promenait avec un architecte sur une terrasse du quartier-général du Caire, qui domine sur la place Ezbekier, et donnait ses ordres pour quelques réparations, lorsqu'il fut assassiné, le 25 prairial, par un misérable, expédié de Gaza par

l'aga des janissaires, pour commettre ce crime. L'assassin arrivé au Caire après avoir traversé le désert, s'était logé à la grande mosquée d'Eléazar. Il en sortait chaque jour pour épier l'occasion de commettre l'attentat dont il s'était chargé. Il confia son dessein à quatre petits cheiks de la loi, qui firent leurs efforts pour en arrêter l'exécution; mais qui, ne l'ayant pas dénoncé, furent arrêtés sur la déposition de l'assassin, et condamnés à mort. An 8.

Kleber fut percé de quatre coups de poignard, et mourut sur-le-champ. L'architecte, voulant défendre le général, reçut six coups de poignard. L'assassin, découvert dans un tas de décombres, fut conduit au quartier-général. Son procès s'instruisit publiquement par une commission composée du général de division *Reynier*, du général de brigade *Robin*, des adjudans-généraux *Morand* et *Martinet*, des chefs de brigade *Goguet*, *Faure* et *Bertrand*, et du commissaire des guerres *Regnier*. Le commissaire-ordonnateur *Sartellon* fit les fonctions de rapporteur; et le commissaire des guerres *Lepere*, celles de commissaire du pouvoir exécutif.

L'assassin fut condamné à être empalé, et à rester sur le pal jusqu'à ce que son cadavre fût mangé par les oiseaux de proie. Trois des cheiks de la loi furent condamnés à perdre la tête; le quatrième avait évité sa condamnation

1800. en prenant la fuite. L'exécution eut lieu le 28 prairial, sur la butte du fort de l'institut, après l'enterrement du général *Kleber*, et en présence de l'armée.

Depuis l'instant où *Kleber* cessa de vivre jusqu'à celui de ses funérailles, un coup de canon fut tiré de demi-heure en demi-heure, suivant les usages militaires. Le 28 prairial, au lever du soleil, une salve générale d'artillerie annonça que l'armée allait rendre à son général les honneurs funèbres.

Le convoi partit du quartier-général d'Ezbekier, et traversa la moitié du Caire pour se rendre dans le camp retranché d'Ibrahim bey. Le corps de *Kleber* était porté sur un char funéraire couvert d'un tapis de velours noir, parsemé de larmes d'argent, entouré de trophées et traîné par six chevaux arabes drapés en noir et panachés en blanc. Le général *Menou* et son état-major marchaient immédiatement après; ils étaient suivis des membres de l'institut, des agas et cadis, des évêques, prêtres et moines grecs, et d'un nombreux détachement de l'armée. Le reste des troupes bordait la haie depuis le Caire jusqu'au champ funèbre, au milieu duquel le corps fut déposé sur un socle antique, entouré de candelabres. L'état-major mit pied à terre pour saluer les restes du général, et les militaires de toutes

armes ornèrent son tombeau de couronnes de lauriers et de cyprès.

Au milieu de la cérémonie la plus imposante, fut improvisée cette oraison funèbre de *Kleber*.

« Environné de la douleur publique, qu'il me soit permis de jeter quelques fleurs décolorées sur la tombe d'un homme qui vous est cher, et que l'histoire a déjà placé dans ses fastes. Trois jours ne sont point encore écoulés depuis que vous avez perdu *Kleber*, général en chef de l'armée française en Orient. Cet homme, que la mort avait respecté dans les combats, et dont les hauts faits retentirent sur les rives des fleuves d'Italie, d'Allemagne, de la Syrie et de l'Egypte, vient de périr sans défense sous les coups d'un assassin.

» Lorsque vous jeterez désormais les yeux sur cette place, dont les flammes ont presque entiérement dévoré l'enceinte, et qu'au sein de ces décombres, qui attesteront long-tems les ravages de la guerre, vous apercevrez cette maison isolée, où cent Français soutinrent, pendant deux jours entiers, tous les efforts d'une capitale révoltée, ceux des Mamlouks et des Ottomans; c'est le lieu fatal où le poignard a tranché les jours du vainqueur de Maëstricht et d'Héliopolis.

» Lorsqu'il eût expulsé de l'Egypte l'armée du grand-visir *Youseph*-pacha, les traîtres et

les séditieux fuyaient ou tombaient à ses pieds.
1800. Détestant les cruautés qui signalent les victoires d'Orient, il jura d'honorer par sa clémence le nom français, qu'il venait d'illustrer par les armes. Cette promesse fut religieusement accomplie. *Kleber* ne rechercha aucun coupable, aucun d'eux ne périt; le vainqueur seul expire au milieu de ses trophées.

» Un homme agité par la sombre fureur du fanatisme, est désigné dans la Syrie, par les chefs de l'armée vaincue, pour commettre l'assassinat du général français. Il traverse rapidement le désert, il suit sa victime pendant un mois; l'occasion se présente, le crime est consommé.

» Négociateurs sans foi, généraux sans courage, votre crime sera connu comme votre défaite. Les Français vous livraient leurs places sous la foi des traités, vous touchiez aux portes de la capitale, lorsque les Anglais ont refusé d'ouvrir la mer. Exigeant que les Français exécutassent une convention que vous aviez rompue, vous leur offriez pour asyle le désert et la mort. L'honneur, le péril, l'indignation enflamment les courages; en trois jours vous avez perdu trois camps, soixante pièces de canon et toutes les places d'Egypte, depuis Damiette jusqu'au Saïd. La seule modération du général français a prolongé le siège du Caire; ville malheureuse, dans laquelle vous

avez laissé répandre le sang des hommes désarmés. Cette multitude de soldats, rassemblés du fond de l'Asie, s'est dispersée dans le désert. Alors vous avez confié votre vengeance à un assassin. An 8.

» Mais quels secours nos ennemis attendaient-ils de ce forfait? En frappant ce général victorieux, ont-ils cru dissiper l'armée qui lui obéissait? Et si une main abjecte suffit pour couvrir cette enceinte d'un crêpe funéraire, peut-elle empêcher que l'armée française ne courre à la vengeance, commandée par un nouveau chef? Non, sans doute; et si, dans ces circonstances difficiles, il faut des vertus plus qu'ordinaires pour soulever le fardeau de cette mémorable entreprise, ne sont-elles pas réunies dans le général qui possédait l'estime de *Bonaparte* et de *Kleber*, et qui leur succède aujourd'hui? Il n'y aura aucune interruption ni dans les honorables espérances des Français, ni dans le désespoir de leurs ennemis.

» Armée, qui réunissez les noms d'Italie, du Rhin et de l'Egypte, le sort vous a placée dans des conjonctures extraordinaires; il vous donne en spectacle au monde entier. La patrie admire votre sublime courage, et consacrera vos triomphes par sa reconnaissance. N'oubliez point que vous êtes sous les yeux de ce grand homme que la fortune de la France a choisi pour fixer les destinées de l'Etat, ébranlé par

1800. les malheurs publics. Son génie n'est pas borné par les mers qui nous séparent de notre patrie ; il plane sur vos têtes. Les exemples de *Bonaparte* vous excitent à la valeur, à la patience, sans laquelle la valeur est souvent inutile. Ses mains préparent les couronnes qui doivent ceindre vos fronts, lorsque vous aurez rempli votre glorieuse carrière.

» O vous *Kleber*, objet illustre de cette imposante cérémonie, reposez en paix ! Que votre ombre magnanime et chérie habite, au milieu des monumens de la gloire et des arts, une terre depuis long-tems célèbre ! Que votre nom s'unisse à ceux de *Germanicus*, de *Pompée*, et de tant d'illustres capitaines qui laissèrent dans cette contrée d'immortels souvenirs ! »

Une des premières opérations du général *Menou*, successeur de *Kleber*, fut de lever dix millions imposés sur la ville du Caire, en punition de sa révolte. Tout l'arriéré de la solde de l'armée fut payé ; on perfectionna les fortifications du Caire. Soixante-dix vaisseaux turcs ou grecs qui, n'ayant pas connaissance de la rupture, étaient entrés dans le port d'Alexandrie pour l'évacuation de l'Egypte, furent retenus. On employa, à payer les troupes, les marchandises qu'ils avaient apportées. L'armée, forte de dix-huit mille hommes, s'était recrutée de plusieurs milliers de Grecs ; elle brûlait de se mesurer une seconde fois avec le

grand visir, s'il parvenait à rassembler son armée et à repasser le désert. An 8.

CHAPITRE IX.

Organisation de la Marine. Mort de Washington.

Toutes ces étonnantes nouvelles n'étaient pas encore parvenues en France, lorsque *Bonaparte*, sur le point de prendre le commandement de l'armée de réserve, terminait quelques différends survenus entre la république française et les Etats-Unis de l'Amérique, et achevait les réglemens locaux exigés par la nouvelle constitution. On apprit alors que le célèbre *Washington* avait terminé sa carrière. Le premier consul ordonna que, pendant dix jours, des crêpes noirs seroient attachés à tous les drapeaux et guidons de la république.

Le conseil d'état arrêta, dans sa séance du 4 floréal, l'organisation de la marine. Le territoire de la république fut divisé en six arrondissemens. Le premier comprenait les côtes de la Manche, depuis Dunkerque jusqu'aux frontières bataves; son chef-lieu était Ostende. Le second s'étendait depuis Dunkerque jusqu'à Cherbourg inclusivement; son chef-lieu était

le Havre. Le troisième, dont le port de Brest
1800. était le chef-lieu, comprenait les ports et côtes de l'Océan, depuis Cherbourg exclusivement jusqu'à Quimper inclusivement. Le port de Lorient était le chef-lieu du quatrième arrondissement, qui s'étendait de Quimper à la rive gauche de la Loire. Les côtes, depuis la rive gauche de la Loire jusqu'aux frontières d'Espagne, formaient le cinquième arrondissement, dont Rochefort était chef-lieu. Enfin, le port de Toulon était le chef-lieu du sixième arrondissement; il comprenait toutes les côtes de France sur la Méditerranée et l'île de Corse.

Un préfet maritime était établi dans le chef-lieu de chaque arrondissement; ces officiers chargés de la sureté des ports, de la protection de la côte, de l'inspection de la rade, de la direction de tous les bâtimens armés, et des travaux du port, devaient avoir sous leurs ordres les individus employés dans tous les genres du service de la marine.

Le service des ports et arsenaux de Brest, Rochefort, Toulon et Lorient, était divisé ainsi qu'il suit : 1. Etat-major, officiers, troupes d'artillerie et de marine; 2. constructions navales; 3. mouvement du port; 4. parc d'artillerie; 5. administration et comptabilité.

Ces détails étaient confiés à des chefs, sous l'autorité du préfet maritime. L'inscription maritime devait faire partie des attributions du

chef de l'administration. Dans chaque arrondissement devait être préposé, par le premier consul, un inspecteur pour vérifier si l'emploi des hommes de mer de tout état et des ouvriers des ports, était conforme à la destination qui leur était assignée ; pour comparer le nombre d'hommes employés, avec la quotité de solde et le nombre des rations fournies ; pour contrôler l'emploi des matières demandées ; enfin, pour veiller à l'observation des formes établies par les lois dans tous les actes, baux, adjudications, marchés, recettes et comptabilité. An 8.

Il était réglé que les travaux maritimes seraient exécutés par des ingénieurs des ponts et chaussées, sous les ordres du ministre de la marine et sous l'inspection du préfet.

Un conseil d'administration, composé du préfet maritime et des chefs de différens détails du service, devait prendre connaissance des marchés, adjudications et entreprises faites dans les ports ; prononcer sur le rapport des commissaires nommés par lui ; sur les comptes de consommation de fonds, et du matériel des ports, ainsi que sur les comptes rendus au retour de la campagne ; vérifier, d'après les états qui lui étaient soumis, la quantité de matière de toute espèce employée dans la construction de chaque vaisseau, et la dépense de la main-d'œuvre.

1800. L'inspecteur était tenu d'assister au conseil, n'y ayant qu'une voix représentative. Le préfet maritime présentait les objets soumis à la discussion, et pouvait y appeler les personnes qu'il jugerait capables de l'éclairer sur les matières contentieuses ; les délibérations devaient être signées par le président et le secrétaire, et envoyées au ministre de la marine.

Dans les ports ou ne résidaient pas les préfets maritimes, le premier consul désignait celui des chefs d'administration qui en remplirait les fonctions dans le conseil. Les autres chefs lui devenaient subordonnés ; ce réglement était composé de quatre-vingt-six articles.

CHAPITRE X.

Le général de Mélas *attaque les monts liguriens.*

Le cabinet de Vienne ayant résolu, d'après le plan concerté avec la cour de Londres, de porter en Italie le principal effort de ses armes, ses forces dans la péninsule montaient à cent dix mille combattans au commencement de germinal. L'armée de *Condé* avait quitté le service de Russie pour passer à celui d'Angleterre ; elle franchissait les Alpes allemandes, et devait se rendre à Livourne pour s'embar-

quer sur la flotte du lord *Keith*, et former en Provence le noyau d'une armée royale, aussitôt que les succès des Autrichiens, dans les monts liguriens, leur permettraient de franchir la barrière du Var. An 8.

Le général *Mélas*, commandait en chef les Autrichiens ; il regardait le succès de ses opérations comme d'autant plus certain, que, maître de toutes les forteresses bâties à l'entrée des Alpes, depuis le fort de Bard, dans la vallée d'Aoste, jusqu'à Coni, il n'avait à combattre, dans les domaines de la république de Gênes, qu'environ quarante mille Français aux ordres du général en chef *Massena* et des généraux de division *Soult* et *Suchet*. Cette armée avait passé l'hiver au milieu des neiges et des privations les plus cruelles, disséminée depuis le poste de la Bocheta jusqu'aux Alpes du Dauphiné, sur une ligne que quatre-vingt-mille combattans n'auraient gardée que très-difficilement.

Une lettre écrite de Nice, le 9 décembre, insérée, comme authentique, dans le Moniteur du 2 nivose (1), constatait l'état déplo-

(1) L'armée d'Italie occupe une ligne de cent quarante-trois lieues, sur des montagnes presqu'inhabitables durant l'hiver. Cette ligne a vingt-cinq débouchés qui exigent chacun une force d'environ trois mille hommes. Cette armée, réunie à celle des Alpes et de Naples, n'a jamais été au-delà de soixante à soixante-trois mille

rable où se trouvait cette brave armée au com-
1800. mencement de l'hiver ; cet état devint encore plus fâcheux pendant la mauvaise saison.

---

hommes, dont deux mille de cavalerie. Pour bien connaître tout ce qu'elle a souffert, et ses titres à la reconnaissance nationale et à l'admiration de tous les peuples, il suffira de comparer les besoins d'une armée de cette force, avec les ressources qu'elle a reçues depuis le 11 octobre mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf.

Besoins en subsistances.

En pain, cent mille rations par jour.

Cent mille quintaux de blé. Ce service exigeait, depuis trois mois, une somme de. . . . . 2,000,000 fr.

Cent mille rations de viande, à quatre sous six deniers chacune, font, pour trois mois, une dépense de. 1,500,000

Dix mille rations de fourrage étaient nécessaires, tant pour la cavalerie que pour l'artillerie et les transports, à une livre dix sous par ration, la dépense s'élevait à quinze mille francs par jour; et dans les trois mois à. 1,300,000

A la fin de l'an sept, l'armée n'avait ni habits, ni capotes, ni souliers; pour ce service, il fallait une somme de . . 2,400,000

Le nombre des malades ou blessés n'a jamais été moindre de douze mille; la dépense était de douze mille francs par jour, et pour les trois mois, de . . . 1,080,000

La solde pour soixante mille hommes, y compris les officiers généraux, les

8,280,000 fr.

Mélas, maître de l'Italie entière, et qui recevait, par mer, toutes les provisions dont An 8.

Ci-contre.	8,280,000 fr.
états-majors et les officiers attachés au corps, s'élève à une somme d'un million huit cent soixante-quinze mille fr. par mois, et dans les trois mois, à. . . .	5,625,000
Dépenses extraordinaires, cent mille francs par mois, pour les trois mois. .	300,000
Tot. pour les divers services et la solde	14,205,000 fr.

Elle n'a reçu, depuis le commencement de l'an huit, que deux marchés de la compagnie *Ouvrard* et *Boissonand*, passés entre ces deux sociétés et le ministre de la guerre. Ces deux compagnies n'ont jamais paru, ni jamais envoyé un sac de blé. Il y avait été suppléé par une permission donnée à des maisons de commerce de la Ligurie de transporter des grains en France; cette permission a été annullée par le directoire exécutif qui a prohibé l'exportation, sans rien envoyer.

En effets d'équipement et d'habillement, cette armée n'a reçu que six mille habits, point de capotes, trente mille chemises, douze mille paires de souliers.

Chevaux pour les transports, aucun.

Pour l'ambulance, aucun.

Les moyens pécuniaires qu'elle a reçus pour suppléer à une aussi horrible pénurie, consistaient dans les ressources suivantes : en argent envoyé par la trésorerie nationale, dans les trois mois, un million quatre cent mille livres; en bons de syndicat, trois cent seize mille livres.

Il est facile d'analyser, avec la même précision, ce qui lui était nécessaire en moyens militaires, et ce qu'elle

1800. il pouvait manquer, avait rassemblé d'immenses magasins au bord de toutes les grandes

---

a reçu. Approvisionnemens de siège, il n'en a été fait aucun. Artillerie, cent cinquante bouches à feu étaient nécessaires: l'armée n'a jamais eu de chevaux pour atteler vingt pièces de canons. Quinze millions de cartouches étaient indispensables, elle n'en a reçu que trois millions, et elle a toujours manqué de moyens pour faire des cartouches elle-même.

Ce que le soldat a souffert, par cette horrible crise, ne saurait être décrit par aucune plume. Ceux qui sont isolés dans les montagnes couvertes de neige, sans toit, sans habits, sans feu, ont passé plusieurs journées privés de nourriture, et plusieurs sont morts de faim. Ceux qui sont stationnés dans les villages, après avoir épuisé toutes les ressources des infortunés paysans, regardent, comme une faveur précieuse, le jour où ils reçoivent le quart d'une ration ordinaire.

Tous les chevaux sont morts par le manque de fourrages. Tous les officiers sont démontés; les chefs et les états-majors peuvent à peine faire un mouvement. Le petit nombre de chevaux qui ont survécu à la famine, ne trouvent plus de fourrage. Nulle subsistance, sur les routes, pour le soldat qui voyage; nul soulagement, dans les hôpitaux, pour le malade ou le blessé qu'on y transporte.

Telle est la situation de l'armée d'Italie, obligée de soutenir, depuis plus de huit mois, les efforts d'une armée victorieuse, supérieure en forces, pourvue d'une artillerie immense, soutenue par une cavalerie formidable, et abondamment fournie de munitions et de subsistances.

Masséna donne une preuve du plus généreux dévoûment, en acceptant le commandement en chef d'une

rivières ; assuré de ses subsistances et de ses munitions de guerre, il laissait dans les forteresses de Venise, du Milanais, des Légations et du Piémont, les troupes absolument nécessaires pour les garder. An 8.

En quittant Milan, vers les fêtes de Pâques, pour se porter dans la Ligurie, il publia une proclamation dans laquelle il disait à ses soldats : « La saison vous rappèle dans la carrière brillante où vous moissonnâtes, durant la dernière campagne, tant de lauriers et tant de gloire. Je méconnaîtrais vos nobles travaux, si je doutais un moment que les généraux et les officiers de l'état-major n'eussent employé le petit nombre de jours consacrés au repos, à prendre toutes les mesures qui peuvent assurer à l'armée les objets nécessaires pour l'ouverture de la campagne, et pour seconder sa louable passion de la gloire.

» Le voisinage d'un ennemi qui se trouvait en face de nous, exigeait que nous prissions des cantonnemens très-resserrés. La déplorable situation des provinces accablées du fardeau de la guerre, un concours d'autres circonstances fâcheuses, m'ont mis dans la triste impossibilité de ménager à une partie de l'ar-

---

armée aussi délabrée. Nous souhaitons qu'il arrive en Italie avec les moyens de sauver les troupes de la famine et de la misère.

mée le repos qui lui était nécessaire, comme
1800. je le desirais si ardemment.

» Autant je suis pénétré de douleur de n'avoir pu accomplir, sous tous les rapports, ce qui était juste et mérité, autant, d'une autre part, je me rassure par cette confiance que les commandans des différens corps se seront expliqués envers leurs soldats, sur les circonstances critiques qui sont survenues, auront ranimé leur ardeur, les auront excités à cette courageuse persévérance, dont non-seulement l'obéissance militaire nous fait un devoir, mais qui est encore la première vertu d'un guerrier.

» Notre patrie reconnaissante a fixé sur nous ses regards attentifs. L'ennemi sent encore les suites cruelles des pertes qu'il a souffertes; la terreur accompagne ses pas : ses désastres sont un encouragement pour nous à déployer un nouveau courage : ses craintes nous garantissent de nouvelles victoires. Oui, nous répondrons à la juste attente de nos compatriotes; la fortune, compagne de nos armes dans les plaines de l'Italie, ne nous abandonnera pas sur les Alpes et sur les Apennins; elle nous conduira à de nouveaux triomphes.

L'armée allemande, forte de quatre-vingt-dix mille hommes, et maîtresse des forteresses de Coni, d'Alexandrie et de Tortonne, était en état d'attaquer à la fois toutes les positions françaises; mais avant que de pénétrer dans

le comté de Nice, elle voulait emporter la ville de Gênes et la forteresse de Savone, afin de donner aux vaisseaux anglais la facilité de concourir efficacement aux opérations ultérieures. An 8.

L'attaque commença le 16 germinal. Le baron de *Mélas* se porta en personne sur la Bochetta, tandis que le lieutenant feld-maréchal baron *d'Elnits* attaquait les hauteurs de Vado, vers les sources de la Bormida, pour pénétrer dans le marquisat de Final, et couper l'armée française, dont la droite s'étendait des bords de la Scrivia à Sassello, le centre de Sassello à Final, et la gauche occupait la principauté d'Oneille, le comté de Tende et les sommités des montagnes, depuis Millesimo jusqu'aux frontières de Provence.

CHAPITRE XI.

Siège de Gênes par les Impériaux.

MÉLAS pressait le poste important de la Bochetta, avec dix-huit mille hommes et une artillerie redoutable. Cependant ses premiers efforts furent infructueux; mais une colonne de son armée étant parvenue à Savone, par le chemin d'Acqui et de Sassello, *Soult*,

avec une partie de sa division, se replia dans
1800. Gênes, après avoir mis une garnison dans le château de Savone. *Massena* qui défendait en personne la Bochetta, n'ayant plus à ses ordres qu'environ douze mille hommes, se vit contraint d'abandonner ce poste, pour défendre la capitale de la Ligurie et les hauteurs environnantes d'où cette place pouvait être bombardée.

Le reste de la division du centre et celle de la gauche passèrent sous le commandement du général *Suchet*. Les divisions de l'escadre anglaise s'étaient montrées, le 15 germinal, sur les côtes du levant et du ponent; c'était le signal de l'entrée de l'armée impériale dans la Ligurie.

Dans le tems où *Massena* s'enfermait dans Gênes, on répandait dans les rues, on affichait même sur les murs une proclamation du feld-maréchal de *Mélas* : « Peuple génois, y disait le général autrichien, j'entre dans votre patrie, non pour la conquérir, ni pour vous subjuguer, mais pour combattre l'ennemi. L'empereur ne desire point de faire des conquêtes, mais de vous délivrer d'un joug qui vous a réduit dans l'état le plus déplorable; il respecte les propriétés, et protège la vraie religion. Je vous promets un gouvernement provisoire, composé des plus sages et des plus vertueux de vos compatriotes; il jouira de la

protection de l'armée impériale victorieuse. Vos ports seront libres, votre commerce protégé ; c'est le seul moyen de vous garantir de la misère et des calamités qui vous ont trop long-tems oppressés, mais qui feront place à l'abondance et à la tranquillité. Vainqueur de votre ennemi, je suis votre défenseur et votre soutien ». AN 8.

Une sourde fermentation régnait dans Gênes. Quels que fussent les sentimens du peuple, une ville aussi populeuse, et dont le port était étroitement bloqué par les Anglais, devait bientôt éprouver les dernières extrémités de la famine. *Massena*, ne pouvant multiplier les comestibles qui se trouvaient dans la ville, n'avait d'autre ressource que de les ménager et de les distribuer avec économie. Cette sollicitude exigeait une surveillance qui pouvait être regardée comme inquisitoriale. Le général français, dans cette pénible circonstance, crut devoir resserrer le gouvernement. Une députation fut investie de tous les pouvoirs civils et militaires. Cette mesure était indispensable, disait *Massena* dans une proclamation, pour sauver la Ligurie et la ville de Gênes : l'une et l'autre ne peuvent éviter leur ruine que par la force dont seront investis les gouvernans, et par la célérité qu'on mettra dans l'exécution des mesures par eux prises.

Le 17, les Autrichiens avaient occupé les

hauteurs de Montenote et de San-Giacomo. Ils
1800. étaient maîtres de Final, de Vado, et de la ville de Savone. L'escadre anglaise, pour favoriser les opérations de *Mélas*, s'approchait de la côte, et foudroyait tous les endroits accessibles. *Suchet*, qui défendait San-Giacomo, avait été forcé de se replier dans la ligne de Borghetto. On se battit avec un acharnement inexprimable, le 18, le 19, et le 20. Les Autrichiens, supérieurs en nombre, faisaient des progrès.

Le 21, le général *Suchet* reprit quelques-unes des hauteurs qu'il avait perdues les jours précédens; mais *Massena* fut obligé d'abandonner la plupart des positions qu'il occupait encore hors de Gênes. Le combat continua le 22, le 23 et le 24, avec des succès balancés. Le 25, *Mélas* se mit en marche avec cinq brigades divisées en trois colonnes, et se dirigea sur les cîmes les plus élevées de l'Armelta et Sassello, où les Français avaient pris une très-forte position. L'armée allemande, dont l'aile droite occupait les hauteurs d'Albizzola, s'étendait au-dessus de Stella, di Guistina, vers Chiappo. L'aile gauche était postée sur le mont Lodrino, d'où elle observait le fort de Sassello, encore occupé par les Français. Une brigade s'était fortifiée à la Moglie, au détroit de la vallée d'Erro. A trois heures après midi les Autrichiens furent attaqués dans toute leur

ligne. Quelques-uns de leurs postes furent même forcés ; mais les renforts que *Mélas* faisait parvenir dans tous les endroits qui en avaient besoin, rétablirent le combat. La nuit survint sans qu'aucune des deux armées eût un avantage marqué. An 8.

Quarante mille Français, combattant contre quatre-vingt-dix mille Allemands, devaient, à la longue, être repoussés malgré leur courage et la bonté des positions dans lesquelles ils s'étaient fortifiés. L'armée était excédée de fatigue ; cependant elle montrait la même fermeté. Aucun poste n'était abandonné sans avoir été arrosé long-tems du sang des Autrichiens, et dans les précipices des Apennins, où chaque pas offrait de nouvelles positions qu'on pouvait défendre, les colonnes françaises ne quittaient une montagne que pour se retrancher sur une autre.

Des combats partiels remplirent les journées des 26, 27, 28 et 29 ; le 30, le général *Suchet* fut, depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit, aux prises avec les Autrichiens, sur les hauteurs de Savone, sans avoir gagné ni perdu du terrain, quoiqu'on eût plusieurs fois croisé la baïonnette. Les Français firent un assez grand nombre de prisonniers des régimens de Wukassowits, de Latterman et de Paar. *Massena* publia deux proclamations ; l'une pour organiser les Cisalpins réfugiés dans Gênes, et qui

avaient pris les armes ; l'autre, pour inviter
1800. les citoyens à remettre dans les magasins les provisions de biscuits qu'ils pouvaient avoir, afin qu'on pût envoyer quelques subsistances aux garnisons des forts les plus éloignés de la ville.

Le premier floréal, la disette qui régnait dans Gênes engagea le conseil de guerre à rendre la liberté aux officiers allemands faits prisonniers depuis le 16 germinal. Ils donnèrent leur parole d'honneur de ne pas combattre contre les Français pendant la campagne. Le général en chef adressa une proclamation à ses troupes, dans laquelle il les exhortait à se défier des malveillans qui tentaient de répandre l'insubordination, et invitait les chefs à les chasser ignominieusement des rangs qu'ils déshonoraient.

Le 2, les Autrichiens eurent quelques avantage; le 3, ils s'avancèrent jusques dans le faubourg de Saint-Pierre d'Arena. Ne trouvant pas beaucoup de résistance, la tête de leurs colonnes s'approcha de la porte de la Lanterne, pour tenter de la surprendre. L'escadre anglaise s'était approchée de terre, et contribuait aux opérations. *Massena* publia une proclamation, dans laquelle il disait aux Génois : « Citoyens, l'ennemi, comptant peu sur sa force, emploie des moyens de corruption pour opérer des mouvemens qui lui soient favo-

rables. Ses partisans faisaient courir le bruit que j'allais abandonner votre ville. Aujourd'hui, on publie une lettre du général *Mélas*, qui m'exhorte à capituler. Le déserteur *Asseretο* vous offre protection au nom de la puissance à laquelle il s'est lâchement vendu. Les partisans de l'ennemi poussent plus loin l'imposture. A les entendre, une capitulation est déjà signée. J'ai rejeté toute espèce de capitulation, et je fais imprimer la lettre que j'ai écrite à ce sujet au général *Mélas*. (1) Je ne veux pas, et je ne dois pas capituler, parce que j'ai des forces pour vous défendre; parce que le premier consul forcera bientôt les Autrichiens à se retirer; et parce que la France ne vous abandonnera jamais à vos ennemis.

An 8.

» Ces ennemis ont tant d'intérêt de s'emparer de votre ville, que les sacrifices ne leur coûteraient rien pour parvenir à ce but. Mais ne vous laissez pas tromper; les vues secrètes de la maison d'Autriche sont de vous subju-

(1) Monsieur le général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous m'offrez une capitulation honorable. Je ne suis pas encore dans cette extrémité; il me reste assez de troupes pour vous prouver que je puis me défendre, quand même le général *Suchet* serait battu, ce que j'ai bien de la peine à croire.

1800. guer, d'anéantir votre commerce, et de se venger de la généreuse résistance que vous opposâtes à ses efforts, en 1746. J'éloignerai de vous cette funeste perspective ; ni mes camarades, ni moi, nous ne séparerons jamais notre cause de la vôtre. »

Les Génois, électrisés par le feu de la liberté et par les efforts inconcevables que faisaient les Français, pour repousser les ennemis, s'étaient tous armés pour la défense commune. Ils répétaient, avec orgueil, qu'en 1746 eux seuls défendirent leurs remparts contre les Autrichiens. Cependant la ville était entiérement cernée ; nul secours, nulle provision ne pouvaient y entrer ni par terre, ni par mer. La famine se faisait sentir, malgré l'attention scrupuleuse avec laquelle les subsistances étaient distribuées aux habitans. On tuait les chevaux pour fournir les boucheries; ce moyen fut d'une grande ressource. On avait aussi une assez grande provision de vin et d'eau-de-vie; mais les farines manquaient presque absolument. Les habitans et la garnison étaient réduits à quatre onces de pain par jour, dès le dixième jour du siège, et cette modique ration diminua dans la suite.

Les Français avaient perdu environ dix mille hommes pendant la bataille continuelle qui dura depuis le 16 germinal jusqu'au 5 floréal. La perte des Autrichiens s'élevait à vingt-cinq

mille combattans, tués, blessés ou prisonniers; mais leur énorme supériorité rendait presque insensible cette diminution de l'armée impériale. *Suchet*, affaibli, avait été obligé d'abandonner les hauteurs de Sassello et de Millesimo, pour se rapprocher du comté de Nice, menacé par le lieutenant feld-maréchal baron *d'Elnits*. La forteresse de Savone, ne pouvant plus être secourue, était tombée entre les mains des Autrichiens. An 8.

CHAPITRE XII.

Le siège est changé en blocus. Mélas *se porte sur Nice.*

L'AMIRAL *Keith* avait débarqué à Voltri les canons de gros calibre et les mortiers nécessaires aux généraux autrichiens, pour pousser avec vigueur le siège de Gênes. La résistance de la garnison était si opiniâtre, que le général *de Mélas*, craignant que la longueur de cette opération ne nuisît au projet de transporter le théâtre de la guerre en Provence; convaincu d'ailleurs que les extrémités de la famine suffiraient seules pour le rendre maître d'une ville qui renfermait une population de quatre-vingt-dix mille habitans; laissant devant la place les généraux *Ott* et *Hohenzol-*

lern avec cinquante bataillons, se met en
1800. marche, le 8 floréal, accompagné du général *Zacht*, avec vingt-huit bataillons et la plus grande partie de sa cavalerie, vers San-Giacomo, pour se réunir au général *Elnits*, et attaquer l'armée française, commandée par les généraux *Suchet* et *Rochambeau*. Cette armée, dans laquelle on comptait à peine vingt mille hommes, défendait la principauté d'Oneille, celle de San-Remo, et le comté de Nice.

Le pays appartenant à la république de Gênes, depuis cette capitale jusqu'à Vintimille, appelé Côte occidentale de Gênes, ou *Riviera di ponente*, n'est qu'une langue de terre resserrée par la mer et par les Apennins. Sa longueur est d'environ quatre-vingt milles d'Italie. Le sol de cette côte est aride et pierreux; il produit peu de bled, mais on y fait beaucoup d'huile, et, quoiqu'elle ne soit pas très-bonne, c'est la matière d'un grand commerce. Entre ces montagnes, on trouve plusieurs vallées extrêmement fertiles, entre autres celles de Polcevera, de Bisagno, d'Arocia, de Teia, de Final, d'Oneille et de San-Remo. Ces districts sont remplis d'orangers, de citronniers, de cédrats, d'oliviers, de palmiers. La vue et l'odorat sont également satisfaits, lorsque le printems et l'automne y déploient les richesses de la nature, et que l'air est parfumé par les

douces odeurs qu'exhalent les fleurs et les fruits de ces arbres précieux. Mais, en beaucoup d'endroits, les montagnes escarpées s'avancent jusqu'aux bords de la mer. On a été obligé de tailler un chemin dans le roc, où deux chevaux ont bien de la peine à passer de front ; ce qui a fait donner à cette route périlleuse le nom de *Corniche*, comme je l'ai dit ailleurs. An 8.

Elle n'est presque pas fréquentée. Ceux qui vont de Gênes en Provence, prennent ordinairement le chemin de la mer, sur des félouques, petits bâtimens qui longent le rivage. C'est une navigation extrêmement agréable, lorsque les tempêtes, très-communes dans ce golfe, n'en troublent pas le cours. Représentez-vous des montagnes couvertes d'arbres odorans, de villes de distance en distance, Voltri, Arenzana, Varragine, Savone, Vado, Noli, Final, Albinga, Oneglio, San-Remo, Ventimiglia, Monaco, Ville-Franche, Nice, sans compter les bourgs et les villages en grand nombre ; tous ces objets, qu'on aperçoit distinctement, forment une grande scène champêtre et citadine des plus riantes et des plus variées. Ce voyage se fait en deux jours ; on débarque à Antibes.

Les personnes qui craignent la mer, allongeant leur chemin au nord des Apennins, font un circuit de soixante-quatre lieues, ou de

trente-deux postes. Sortant de Gênes par le
1800. faubourg d'Arena, on monte à Campo-Marone et à la Bochetta, d'où la vue s'étend sur Gênes et sur le vallon dans lequel coule le torrent de la Polcevera; on passe par Voltagio, par Novi, où l'on quitte les Etats de Gênes pour entrer dans ceux du roi de Sardaigne; de Novi à Alexandrie, d'Alexandrie à Asti, d'Asti à Coni. Les voyageurs se séparent de leur voiture en cet endroit, pour continuer leur route sur des mules ou dans des chaises à porteur. On passe par Borgo-Limon, d'où l'on découvre le mont Viso à quarante milles, et le mont Cenis à soixante milles; l'un et l'autre couverts de neige aussi ancienne que le globe. On monte pendant trois heures jusqu'à Tende, et on emploie deux heures à descendre cette montagne jusqu'à la Chiandola, village bâti dans une situation très-pittoresque, et d'où l'on voit, à une lieue de distance, le bourg de Saorgio, si singuliérement situé sur le sommet d'une montagne, qu'il paraît suspendu en l'air. On arrive à Nice après avoir gravi la montagne de Scarena.

Les Autrichiens, maîtres du Piémont, pouvaient prendre cette dernière route, et n'avaient alors à forcer que le passage de Tende. Il ne devait pas résister long-tems aux forces redoutables avec lesquelles ils étaient en mesure de l'attaquer. Mais, d'un côté, il était

presque impossible de conduire de l'artillerie par le col de Tende ; de l'autre, *Mélas* ne voulait laisser derrière lui aucune position française ; et l'escadre anglaise qui longeait la côte, et dont les bâtimens légers touchaient le rivage, diminuait les périls de son armée le long de la route de la Corniche ; les deux routes furent parcourues parallélement. La gauche des Autrichiens, débouchant par le Mont Ferrat, dans le marquisat de Final, s'était emparée, le 15, d'Albinga, après avoir passé le Cento.

L'armée française, partagée en deux divisions pour défendre la route de la Corniche et celle de Tende, était trop faible pour remplir l'un ou l'autre but. La division de la droite abandonna les hauteurs de Corvo, aussitôt que les Autrichiens furent maîtres d'Albinga ; elle se porta sur Marina di Diano ; ce n'était que pour donner le tems aux gros bagages de l'armée de se mettre en sureté. On quitta Diano le 17 ; les Autrichiens, qui poursuivaient les Français, étaient protégés par plusieurs frégates anglaises. On apprit, le 18, que l'aile droite de l'armée autrichienne était parvenue au col de Tende, et que ce poste ne pouvait tenir long-tems ; il fallut précipiter la retraite sur Oneglio, sur Porto-Mauricio, sur San-Laurenzo, sur San-Remo, sur Bordigherra, sur Vintimille, sur Monaco, sur Ville-Franche et sur Nice.

1800. La ville de Nice fut évacuée durant la nuit du 20 au 21 ; on laissait une garnison suffisante dans le château et dans celui de Montalban. Presque toutes les demi-brigades se trouvaient, le 21, à la droite du Var. Le sort des combats avait placé aux bords de ce fleuve le terme des succès du général *de Mélas*.

CHAPITRE XIII.

Distribution des armées française et autrichienne en Allemagne.

L'ARMÉE autrichienne, commandée en Allemagne par le général d'artillerie baron *de Kray*, affaiblie par les corps nombreux détachés pour renforcer celle d'Italie, s'étendait des bords du Mein à ceux de l'Adda. Sa droite, aux ordres du comte *de Starray*, était cantonnée depuis Francfort jusqu'à Baden, sur la Murg. Elle se composait des divisions du général *Szenteresky*, dans les environs de Francfort, du prince *d'Hohenlohe*, entre Manheim et Heidelberg et du général baron *de Klingling*, auprès de Rastadt. Toutes les troupes d'Empire devaient faire partie de ce dernier corps ; elles se rassemblaient le long du Rhin.

Le centre, depuis la Murg jusqu'au lac de Constance, était commandé par le général en chef; la division du général *Kenmager* occupait les environs d'Offembourg; celle du général *Giulai*, le Brisgaw et la ville de Fribourg; celle du prince *Ferdinand* d'Autriche gardait les bords du Rhin et du lac de Constance, depuis Schaffouse jusqu'à Lindaw. Le corps de réserve, composé des bataillons de grenadiers, se trouvait auprès de Villengen.

L'aîle gauche, depuis le lac de Constance jusqu'aux bailliages italiens de la Suisse, le long des montagnes rhétiques, était composée du corps du général prince *de Reuss*, dans les Grisons; de celui du général *Huller*, dans le Voralberg; et de celui du général *Dedovich*, vers le mont St.-Gothard et les bailliages italiens appartenant à la Suisse.

Cette armée, dans laquelle on comptait à peine quatre-vingt mille combattans, était évidemment trop faible pour défendre la vaste étendue de pays sur lequel elle était cantonnée; il eût fallu aux Autrichiens un corps très-nombreux sur le lac de Constance, pour remplacer les Russes, et tenir en échec l'armée française en Suisse, commandée par *Lecourbe*, pendant que *Kray* aurait agi contre *Moreau*.

Deux fois pendant la campagne précédente, les Français remontèrent le Necker pour forcer

1800. l'archiduc à quitter ses excellentes positions de Doneskingen, et deux fois ils furent repoussés jusqu'à Manheim. Alors *Massena* se resserra à cause de *Suwarow*, dont l'armée, campée sur le Lech, aurait avancé sur lui. Les choses n'étant plus dans le même état, l'armée de *Lecourbe* eut la facilité de tourner la gauche des Autrichiens ; elle décida les succès qu'eurent les Français à Stockach, à Biberach, à Memmingen.

L'armée française se partageait aussi en trois corps : la gauche, commandée par le général *Sainte-Suzanne*, ayant sous ses ordres les divisions *Colaud*, *Legrand* et *Souham*, occupait la rive gauche du Rhin depuis l'embouchure de la Moselle jusqu'à Strasbourg ; le centre s'étendait depuis Strasbourg jusqu'à la rive gauche de l'Aar : ces divisions étaient menées par les généraux *S.t-Cyr*, *Delmas*, *Leclerc* et *Richepanse*, *Ney* et *Baraguay-d'Hilliers*. *Lecourbe*, qui avait succédé à *Massena*, commandait l'aile droite de l'armée stationnée dans les montagnes de la Suisse. On comptait dans l'armée entière environ cent dix mille combattans.

Kray, instruit des mouvemens faits par les Français pour se porter à la droite du Rhin, dans le Brisgaw, avait rassemblé aux environs de Rastadt et d'Offembourg environ trente mille hommes d'infanterie et dix mille de ca-

valerie ; il avait ordonné au général *Starray* de se rapprocher de Philisbourg, pour être en état de le soutenir, s'il était attaqué ; et il conservait une force imposante dans le poste important de Doneskingen, vers les sources du Danube, d'où très-aisément il pouvait se porter, suivant les circonstances, dans le duché de Wirtemberg, ou sur les bords du lac de Constance et les frontières du Tyrol. AN 8.

Ces forces étaient très-inférieures à celles que leur opposait le général *Moreau* ; mais, d'un côté, les Autrichiens ne pensaient pas que le général *Lecourbe* osât quitter la Suisse pour se porter vers la haute Souabe, au risque des incursions que pouvaient tenter les divisions impériales stationnées dans les montagnes des Grisons et vers les sources du Rhin et du Tesin; de l'autre, telle était la confiance de la cour de Vienne, dans son expédition projetée contre les provinces méridionales de France, qu'il pouvait entrer dans son plan, de laisser les Français s'enfoncer dans la Souabe, afin qu'il leur fût plus difficile de porter à tems des secours à la Provence, qu'on se proposait d'envahir par mer et par terre. J'ai déjà observé qu'on ne témoignait aucune appréhension de l'armée de réserve, assemblée entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Les royalistes, à force de répéter que cette armée n'existait et ne pouvait exister

1800. que sur les journaux payés par le gouvernement français, étaient parvenus à se le persuader et à le persuader aux puissances coalisées.

CHAPITRE XIV.

Passage du Rhin par les armées françaises.

Les armées françaises s'étaient insensiblement rassemblées sur les bords du Rhin; leurs mouvemens avaient pour objet de se porter en avant du fleuve et en arrière de la Forêt-Noire, pour se réunir sur Schaffouse et Smettingen; ce qui était difficile en raison des défilés qu'il fallait traverser, et de la position centrale des Autrichiens, à Doneskingen, qui leur permettait de se porter rapidement sur tous les points menacés par leurs ennemis.

Le 5 floréal, le Rhin fut traversé à Kell, par *Sainte-Suzanne*, et à Neu-Brisack par *St-Cyr*; le premier, après un combat très-vif, prit position, sa droite à Vilstett, Giessen et Tandt; sa gauche à Boderverer, Velassen et Appenvir. Le second se rendit maître de Fribourg. Le même jour une division du corps de réserve, commandée par le géné-

ral *Richepanse*, passant le fleuve sur le pont de Bâle, se porta sur les montagnes de Stuhlingen, et se rendit maître des défilés de Kander. An 8.

Le 6, *S.te-Suzanne* garda sa position; *S.t-Cyr* manœuvra comme s'il voulait déboucher par les défilés Waldkirk, dans la vallée de Kintzig, pour se porter à la gauche du Danube. Le 7, *S.t-Suzanne* reçut ordre de se replier sur Kell, pour venir à Brisach par la gauche du Rhin, et ensuite sur Fribourg. *S.t-Cyr* se porta, par des marches forcées, à S.t-Blaise, abbaye de bénédictins, dans la Forêt-Noire, au bord de la rivière d'Alb.

Les deux divisions des généraux *Delmas* et *Leclerc*, pénétrant en Allemagne, par le pont de Bâle, entrèrent à Seckingen, sans trouver d'obstacles. Le général *Richepanse* eut ordre de s'avancer sur S.t-Blaise, par la vallée de Veissen, tant pour favoriser les opérations du général *S.t-Cyr*, que pour couvrir la droite des divisions *Delmas* et *Leclerc*.

Le 9, le général *Delmas* avec un bataillon de la quatorzième, deux de la cinquantième et le quatrième de hussards, força quatre bataillons autrichiens, fortement retranchés sur les bords de l'Alb. Le général *Sainte-Suzanne* se portait en même tems sur l'abbaye de Saint-Blaise, et le corps de réserve sur la Wutach.

1800. A mesure que les divisions françaises de la gauche et du centre se concentraient entre le Danube et le Rhin, le général *Lecourbe* passait le fleuve entre Schaffouse et Stein. Toute l'armée française se trouvait réunie, le 12, sur la Wutach. Elle chassait devant elle l'armée autrichienne, qui prit une position formidable sur les hauteurs de Psullendorf. Sa droite, adossée au Danube, auprès de Sigmarengen; son centre à Mœskirch, et sa gauche sous les murs de la petite ville de Stockach, bâtie au bord d'un ruisseau qui se jete dans le petit golfe formé par le lac de Constance, auprès de Bodmen et d'Uberlingen.

CHAPITRE XV.

Bataille de Mœskirch.

Les deux armées étaient en présence le 13, à la pointe du jour. L'avant-garde française, commandée par *Lecourbe*, entretenait la communication avec le lac de Constance et la ligne des troupes placées sur les frontières des Grisons. Le centre occupait les hauteurs de Nellenbourg. L'arrière-garde, conduite par *S.te-Suzanne*, touchait au Danube. La bataille commença le 13, à midi, et dura trois jours consécutifs. Soixante mille Autrichiens se

croyaient inexpugnables dans les retranchemens qu'ils avaient formés à la droite de la rivière d'Ablach. On avait vu peu d'affaires où l'attaque et la défense eussent été aussi opiniâtres. Le centre et la droite de l'armée française combattirent seuls, le 13, et le succès fut douteux. Le combat recommença le 14, au lever du soleil. Le centre des Autrichiens eut quelque avantage sur les Français; mais leur aile gauche fut chassée de Stockach, qui renfermait des magasins de la plus grande importance. Le 15, toutes les colonnes françaises étant parvenues sur le terrein qu'elles devaient occuper, les Autrichiens, après avoir fait des prodiges de valeur, furent contraints de se retirer sans être entiérement rompus. Leur droite passe le Danube à Sigmarengen. Leur centre et leur gauche se réunirent d'abord sur les bords du lac Federsée, auprès de Biberach; et bientôt abandonnant cette position, l'armée entière fit sa retraite à la droite de l'Iller, sous le canon de Ulm, à la droite et à la gauche du Danube. An 8.

Par les suites de la bataille de Mœskirch, les Français se trouvaient maîtres de tout le cercle de Souabe. Quelques corps allemands, que le général *Starray* avait laissés le long du Necker, se retiraient sur les bords du Danube, auprès de Donavert, à l'entrée de la Bavière. Le duc de *Wirtemberg* avait abandonné sa résidence

1800. de Stutgard, où *Sainte-Suzanne* avait mis garnison. La forteresse de Philipsbourg était de nouveau bloquée. *Moreau* s'était emparé de tous les magasins formés par les Impériaux sur les bords du Danube, depuis la source de ce fleuve jusqu'à Ulm, sur ceux du Neker et sur ceux du lac de Constance. *Lecourbe* avait placé un corps de troupes dans la ville et dans les gorges de Bregens. Les corps avancés de l'armée étaient entrés dans Augsbourg, dans Kempten, dans Memmingen, et faisaient des courses au-delà du Lech, jusque dans le cœur de la Bavière. Le général Kray n'avait plus de communications avec les corps autrichiens stationnés dans les montagnes du Tyrol et dans les bailliages italiens, appartenant aux Suisses, qu'en faisant de longs circuits dans les vallées du Tyrol, vers les sources du Lech et de l'Inn.

La cour de Vienne paraissait faire peu d'attention aux succès des Français, dont elle croyait voir le terme très-prochain dans la réussite de l'expédition projetée contre les provinces de France, sur les bords de la Méditerranée; mais une nouvelle scène s'ouvrait. Elle devait changer toutes ces combinaisons.

L'armée de réserve, créée par *Bonaparte*, s'assemblait rapidement; elle était composée non-seulement des jeunes gens, parvenus à l'âge de vingt ans achevés, et faisant partie de la conscription militaire, mais d'une grande

partie des troupes qui avaient concouru, sous le commandement du général *Brune*, à la pacification de la Vendée. A mesure que les corps se rassemblaient dans la ville de Dijon, indiquée pour le quartier-général, on prétextait que les habitans de cette ville et des campagnes environnantes seraient incommodés par le séjour d'une trop grande quantité de troupes sur leur territoire; en conséquence, on leur donnait une route pour aller ailleurs. Soixante mille hommes étaient cantonnés sur les bords du lac de Genève, lorsqu'à peine on savait à Paris que quelques conscrits se rendaient à Dijon. An 8.

La proclamation ordonnant la levée de cette armée, portait expressément qu'elle serait commandée par le premier consul; cependant, le général *Berthier* venait d'être nommé à ce commandement, et *Carnot* lui succédait au ministère de la guerre. Les uns assuraient que *Bonaparte* ne quitterait pas Paris; d'autres prétendaient qu'ayant solemnellement promis de se mettre à la tête de l'armée de Dijon, il tiendrait sa parole, mais que sa campagne ne serait qu'un voyage de quinze jours, et qu'après avoir passé tous les corps en revue, il reviendrait au palais des Tuileries.

Cette incertitude mettait en défaut les espions des Anglais, accréditait l'opinion répandue par les royalistes, que cette armée ne serait jamais redoutable; on en faisait

1800. les plaisanteries les plus ridicules, non-seulement en Angleterre et en Allemagne, mais jusqu'en Italie.

CHAPITRE XVI.

Départ de Bonaparte *pour l'armée de réserve. Cette armée franchit le grand St.-Bernard pour entrer dans le Piémont.*

CEPENDANT *Bonaparte* était parti de Paris, le 16 floréal, à trois heures du matin. Le quartier-général avait déjà quitté la ville de Genève; les troupes traversaient le pays de Vaud en suivant les bords du lac. Les approvisionnemens nécessaires à cette armée avaient été faits avec un secret et une activité qui tenaient du prodige, dans un tems où toutes les gazettes étrangères assuraient unanimement que les finances françaises étaient dans un état de nullité absolue, qui s'opposait invinciblement à toute entreprise ultérieure de la part du gouvernement. *Bonaparte* passa la revue de l'armée, le 23, dans les environs de Lausanne, elle se mit sur-le-champ en marche pour l'Italie, en continuant sa route le long du lac de Genève, et ensuite en cotoyant la rive droite du Rhône par Villeneuve, l'Aigle, Bex, jus-

qu'à l'embouchure de la Drance dans le Rhône, auprès de Martinach.

Jusqu'alors les chemins avaient été praticables ; mais depuis Martinach, pour entrer dans la vallée d'Aoste, il faut traverser, pendant l'espace de plus de vingt milles d'Italie, la montagne appelée le grand Saint-Bernard, entre le Simplon et le Mont-Blanc.

Au milieu de la longue chaîne des Alpes, qui sépare l'Italie de l'Allemagne et de la Suisse, s'élève le Mont-Blanc, toujours couvert de neige, et sur lequel personne n'est monté. A droite et à gauche de cette montagne ; sont le grand et le petit S.t-Bernard ; cette région s'appelait autrefois le mont Pennin, et elle donna son nom aux Alpes-Pennines, au rapport de *Tite-Live*. Un savoyard, nommé *Bernard de Menthon*, fonda, au dixième siècle, dans le premier de ces passages, un monastère qui subsiste encore aujourd'hui, et lui donna son nom. Ce monastère passe pour le point le plus élevé où l'homme ait osé fixer sa demeure. Un éternel hiver règne dans ce séjour. Le voyageur, ébloui par l'éclat de la neige, y chercherait inutilement un tableau de verdure, sur lequel il puisse reposer ses yeux ; on ne rencontre, à deux lieues à la ronde, ni un arbre, ni un arbuste, ni une plante.

Après avoir passé le Rhône auprès de Mar-

tinach, on monte continuellement en suivant
1800. un vallon que forme la Drance, on passe par les villages de Vence et de Vuege. La rivière ne laisse en cet endroit aucun espace libre dans les précipices qu'elle franchit avec rapidité. On laisse le val Bagnes à la gauche, pour monter le col Major en traversant les villages de Branchie et d'Ozere. Le voyageur descend au hameau de Saint-Peter, où se trouve la source de la Drance. De Martinach à Saint-Peter, le chemin, extrêmement mauvais, n'était cependant pas absolument impraticable. On voyageait dans les sinuosités des montagnes couvertes de hauts sapins, et qui fournissent aux habitans d'excellens pâturages, pendant trois mois de l'année ; mais après avoir passé Saint-Peter, la nature est entièrement morte, on ne voit autour de soi que de la neige et des rochers nus.

Dans ces agrestes contrées, on ne rencontre d'autres êtres vivans que le chamois, l'alouette des Alpes, le tetras ou le choquard. Ces animaux ne se trouvent que jusques vers le milieu de la montagne. A mesure que le voyageur s'élève, en gravissant, il s'éloigne de tout ce qui respire. Parvenu à une certaine hauteur, il se voit absolument seul ; les nuages se forment à ses pieds ; il n'aperçoit que des masses énormes de neiges qui se perdent dans les airs ; il n'entend que le bruit des avalanches

qui se précipitent dans les abymes avec un fracas épouvantable.

On compte trois lieues de Saint-Peter au sommet du mont Saint-Bernard, par un chemin où ne peut passer qu'un homme de file. Sur la cime de ce mont, dans ce pays oublié de la nature entière, quelques bons cénobites pratiquent tous les devoirs inspirés par la plus sublime vertu. Séquestrés du reste des humains, en communication seulement avec ceux que le hasard, la curiosité ou l'infortune conduisent dans leur solitude ; sans préjugés nationaux ou religieux, ils accueillent avec le même empressement tous les hommes qui leur demandent l'hospitalité, quels que soient leur rang, leur pays, leur religion. Ils ne se bornent pas à cet acte habituel de bienfaisance ; le but essentiel de leur institution est de guider les voyageurs égarés, de chercher ceux que le froid aurait saisis au milieu des neiges, ou que des avalanches auraient précipités dans des fondrières.

Lorsque le tems est chargé d'épais brouillards, ou que la neige tombe à gros flocons, ces hommes intrépides se mettent en marche pour parcourir les glaciers qui les environnent. Ils sont armés de longues perches pour sonder le terrain. Des chiens accoutumés à cette chasse, marchent devant eux, et les ramènent sur la route couverte de neige, quand volon-

tairement ou par accident ils s'en sont écartés.
1800. Ces excellens animaux sentent un corps humain, à quelque profondeur qu'il soit enseveli dans la neige. Alors, avec la longue perche pointue, on sonde le terrain, où le corps est bientôt dégagé. Que ces hommes soient morts, ou qu'ils ne soient qu'asphixiés, on les porte avec la plus grande précaution au monastère, où tous les secours de l'art leur sont prodigués. Ils sont souvent inutiles, mais quelquefois on parvient à les rappeler à la vie.

Bónaparte savait que, malgré toute la bonne volonté de ces bons cénobites du mont Saint-Bernard, il leur était impossible de fournir des alimens à une armée de cinquante mille hommes; il leur avait envoyé de Lausane une somme d'argent pour cet usage. Jamais argent ne fut employé avec plus d'exactitude et plus d'avantage. Les troupes, parties du village de Saint-Peter, arrivaient accablées de fatigues, après cinq heures de marche, au sommet de la montagne, qui sépare la Suisse du Piémont. Ici s'offrait un spectacle non moins touchant que pittoresque. Des tables étaient dressées sur la neige, chaque soldat y trouvait du vin, de la viande, du pain, et faisait un repas inattendu, dont il avait le plus pressant besoin. Ces estimables religieux présidaient à la distribution avec une gaîté et une patience admirables. Auguste religion, dont

la pratique fait des héros, et l'abus fait des monstres, qu'ils sont coupables ceux qui voulurent dénaturer ton essence ! An 8.

La descente du mont Saint-Bernard à Verney, premier village du Piémont, offrait moins de fatigues et plus de dangers. Un chemin d'une lieue est pratiqué sur une montagne escarpée. Le cavalier est obligé d'y précéder ou d'y suivre son cheval. Il ne peut se placer à côté, sans risquer de tomber dans un abyme. D'un côté, la route est bordée de précipices affreux; de l'autre, des montagnes de neige paraissent suspendues sur la tête des voyageurs. Ces masses, se détachant quelquefois pendant les beaux jours de l'été, roulent du haut de la montagne, grossissent par la neige qu'elles trouvent dans leur course et qu'elles rassemblent, écrasent et renversent tout ce qu'elles rencontrent dans leur chemin. Ces éboulemens subits sont connus, dans les Alpes, sous le nom d'avalanches ou de lavanges. Une de ces avalanches emporta un canon de huit, et trois canonniers.

L'armée passa le mont Saint-Bernard, dans les journées des 27, 28, 29 et 30 floréal. On ne perdit, pendant la descente, que quatre à cinq chevaux, tombés dans des précipices. Chaque corps était trois heures à descendre. Quelques soldats imaginèrent un singulier moyen d'abréger le voyage, ils se laissèrent glisser sur une neige polie, le long d'une pente

1800. extrêmement rapide, et parvinrent en quelques minutes au point où l'on ne pouvait arriver qu'en quelques heures, en suivant le sentier. C'était une petite plaine, où se trouve un lac dont la glace avait plus de vingt-cinq pieds d'épaisseur.

Bonaparte, pour donner aux soldats un exemple qui économisait le tems, descendit lui-même du haut du Saint-Bernard, en glissant sur la neige, traversant ainsi des précipices, et passant par-dessus des torrens couverts de glace.

En descendant plus bas, l'air devenait plus doux; on revit de l'herbe, et quelques fleurs ornaient le gazon. Une demi-heure après, en descendant toujours très-rapidement, la chaleur devint étouffante; de sorte que, dans une journée, l'armée éprouvait les trois saisons de l'hiver, du printems et de l'été.

La plus grande difficulté consistait à conduire de l'artillerie dans des chemins couverts de neige, où jamais voiture n'avait passé. *Bonaparte* offrit mille francs par pièce de canon amenée dans la vallée d'Aoste. On se pressait autour des pièces; c'était dans toute l'armée un conflit d'ardeur et de dévoûment, pour obtenir l'honneur périlleux de les traîner. L'artillerie parvint aux bords de la Dora-Baltea; et lorsqu'on offrit aux braves travailleurs la récompense promise, ils refusèrent cet argent,

et demandèrent qu'il fût déposé dans la caisse, pour les besoins extraordinaires de l'armée. Que *Bonaparte* dut être glorieux de commander à de pareils soldats ! Il était bien sûr, à leur tête, de vaincre les ennemis. An 8.

Le général *Marmont* commandait l'artillerie; il employa deux moyens pour surmonter toutes les difficultés que présentait le mont Saint-Bernard. Le premier était de simples arbres creusés en forme d'auges, et dans lesquels on couchait les pièces de huit et les obusiers. Cent hommes s'attelaient à un cable, ils traînaient la pièce, que d'autres hommes dirigeaient et retenaient sur les abymes avec des leviers. Le second moyen consista dans des traîneaux sur roulettes, dont le chef de brigade *Gassendi* avait donné le modèle, et qu'on avait fait venir d'Auxonne. Les affûts furent démontés, et portés pièce à pièce, hormis les affûts des pièces de quatre, que dix hommes portaient sur des brancards. On fut obligé de décharger les caissons; on mettait les munitions dans des caisses, que portaient des hommes ou des mulets. Dans deux jours l'artillerie traversa le mont Saint-Bernard.

1800.

CHAPITRE XVII.

L'armée française pénètre dans la vallée d'Aoste.

LORSQUE *François I.er* marchait en Italie, en 1515, les Suisses gardaient le pas de Suze, où se réunissent les deux routes reconnues comme les seules qui puissent conduire une armée de Lyon en Piémont. Les généraux français, ayant pour guide un Piémontais envoyé par le duc de Savoie, tentèrent le passage de la vallée de Barcelonnette. Toute l'artillerie fut conduite à bras d'hommes sur la montagne de l'Argentière, regardée comme impraticable pour l'artillerie et la cavalerie. Il est impossible de se peindre la surprise des Suisses, lorsque les Français parurent subitement à l'est des Alpes maritimes. *Prosper Colonna* commandait l'armée du duc de Milan; il était sorti de Carmagnola, suivi de mille chevaux, pour conférer, dans Pignerole, avec les principaux chefs des Suisses. Sa sécurité était si entière, que, se voyant vers l'heure de dîner auprès de Villa-Franca sur le Pô, il fit halte, se mit tranquillement à table, et fut enlevé par la *Palice* et *Bayard*, qui n'avaient que quinze cents chevaux avec eux; mais le gros de l'ar-

mée française n'était éloigné que de quelques milles. An 8.

Les soldats français doivent lire le quinzième livre de *Paul Jove*, où cette marche des troupes est décrite avec exactitude. Il est probable que c'est la route prise par *Annibal*. Quand on considère que, du sommet de la montagne d'Esparvières, on découvre Coni et les plaines d'Italie, il est difficile de ne pas reconnaître, dans ce site, le local où ce général célèbre montrait à ses compagnons, excédés de fatigue, le théâtre de leur gloire et le terme de leurs travaux.

Ce passage n'a pas été tenté depuis *François I.er*. Les difficultés sont devenues plus grandes, à mesure que les souverains du Piémont firent construire, sur cette route, le château de Démont dont les fortifications, augmentées depuis la prise de cette place par le prince de Conti, en 1744, viennent d'être démolies. Ce passage est défendu, du côté de la France, par le camp de Tournous.

La route tenue par *François I.er* dans les Alpes, est une de ces preuves, multipliées dans l'histoire, que tous les obstacles cédent aux efforts de l'industrie humaine, et que la célérité est infiniment précieuse dans les opérations militaires. *Prosper Colonna*, un des plus grands capitaines du seizième siècle, mais dont la vivacité n'égalait pas la valeur, n'imagina

jamais qu'une armée française redoutable pût
1800. franchir, en cinq jours, les rochers, les glaces, les torrens, les précipices, dont l'ensemble composait la route épineuse qu'elle avait prise. Cette faute entraîna sa perte, celle de la moitié de l'armée qu'il commandait, et lui ravit une partie de sa renommée.

Le même sort était réservé au général *Mélas*. Il était si convaincu que le passage d'une armée de cinquante à soixante mille hommes, à travers les défilés du Haut-Valais, et les glaces du mont Maudit, avec son artillerie et ses bagages, était d'une impossibilité physique, qu'il répondait par des plaisanteries aux avis réitérés que lui donnaient les commandans des corps autrichiens, placés dans les Alpes cottiennes et grecques.

Lors même que *Bonaparte* parut sur les bords de la Sessia, *Mélas* ne le croyait accompagné que d'un corps de dix à douze mille hommes, dont l'irruption, sur les frontières du Milanais, n'avait d'autre but que de donner le change aux généraux autrichiens, et de retarder, par de vaines appréhensions, la prise de Gênes et l'invasion projetée de la Provence.

L'avant-garde de l'armée française, commandée par le général *Lannes*, était dans Aoste le 28 floréal. On suivit la route de Turin, en cotoyant la Dora-Baltea.

A quelques lieues d'Aoste, sur le chemin d'Ivrée, marquisat célèbre dans les guerres d'Italie, les deux montagnes qui forment la vallée d'Aoste se rapprochent, et ne laissent entr'elles qu'un espace de vingt-cinq toises, occupé par la Dora-Baltéa. Dans ce détroit est bâtie, sur un plateau, la petite ville de Bard, assez mal fortifiée, mais défendue par un excellent château construit sur un rocher au bord de la rivière, pour fermer de ce côté l'entrée du Piémont. Les Français enfoncent les portes et pénètrent dans la ville; mais la citadelle interceptait les communications, et les Autrichiens occupaient toutes les hauteurs environnantes. Quinze cents hommes, commandés pour pratiquer un chemin sur la montagne d'Albarade, y travaillent sans relâche; des escaliers sont construits dans les endroits où la pente eût été trop rapide. AN 8.

Dans d'autres endroits, le sentier, devenu plus étroit encore, se terminait à droite et à gauche par des précipices; des murs sont élevés pour garantir de la chûte; et lorsque des rochers se trouvaient séparés par des excavations trop profondes, on y jete des ponts pour les réunir. Enfin, sur une montagne regardée comme inaccessible à l'infanterie, la cavalerie française effectue son passage.

Un effort, plus extraordinaire encore, étonne l'ennemi. Tandis qu'on travaillait au chemin

1800. de la montagne d'Albarade, des soldats traînent, avec des fatigues incroyables, plusieurs canons sur des pointes de rochers, et au bout de trente heures de travaux, ils parviennent à les établir en batterie sur des hauteurs qui dominent la forteresse de Bard. Alors, l'artillerie, qui ne pouvait passer sur la montagne d'Albarade sans de graves inconvéniens, se hasarde à traverser la ville sous le feu du château, et sous la protection de la nouvelle batterie L'armée prend possession de la ville d'Yvrée; et le château de Bard, ne pouvant plus être secouru, est obligé d'ouvrir ses portes aux Français. *Bonaparte* était dans Yvrée le 7 prairial.

CHAPITRE XVIII.

L'armée française entre dans le Milanais.

L'ARMÉE française, maitresse de lá citadelle de Bard et de la ville d'Yvrée, voyait devant elle deux routes pour marcher au secours de Gênes; l'une par Chivasso, par Turin, par Asti, par Alexandrie; l'autre par Verceil, par Novarre, par Milan, par Lodi et par Plaisance, après avoir passé le Pô au-dessus et au-dessous de la Trebie, entre le Tidone et la Nura. La première route était un

peu plus courte, mais il fallait passer sous le canon de Turin et d'Alexandrie. On prit la seconde, qui réunissait à l'avantage d'éviter des places fortifiées, dont le siège aurait consommé des momens précieux, celui de s'emparer des principaux magasins de subsistances et de munitions, établis par les Autrichiens sur les rives du Tesin, de l'Adda et de l'Oglio. Cette marche fut un triomphe continuel. An 8.

Le général *Turreau* venait de Briançon à Turin par la route de Suze, en suivant les bords de la Dorariparia. Cette disposition faisant présumer aux Autrichiens que *Berthier*, pour se réunir à *Turreau*, suivrait la rive droite du Pô, ils s'étaient retranchés au nombre de onze mille hommes, cavalerie et infanterie, auprès du village de Romano, au bord de la petite rivière de Chiusella. *Berthier*, pour les maintenir dans leur erreur, les fait attaquer, le 6 prairial, par le général *Lannes*. Ils sont forcés de se retirer sur Turin.

Pendant ce combat, la plus grande partie de l'armée marchait sur Verceil. *Bonaparte* arriva sans obstacles dans cette ville, où se trouvaient des magasins très-précieux. Toutes les villes du Piémont, entre la Chiusella et la Sessia, recevaient les Français comme des libérateurs. *Bonaparte* était maître de Chivasso, de Masserano, de Biella, de Trino, de Varallo, de Borgo di Sessia, et de tout

le Haut-Piémont, depuis Fenestrelle jusqu'au
1800. confluent de la Sessia dans le Pô. Les succès de *Moreau* en Allemagne lui avaient permis de détacher de son armée un corps de vingt-cinq mille hommes, commandé par le général *Moncey*. Ce corps entrait dans la Cisalpine par le Simplon et le Saint-Gothard.

Le général *Murat* occupait Novarre le 10 prairial, et marchait sur-le-champ sur le Tesin, où toute l'armée était réunie le onze, commandée par le premier consul en personne. Les Autrichiens, conduits par le général *Laudohn*, s'étaient retranchés au bord de cette rivière torrentueuse et grossie par les neiges. Ils avaient conduit de leur côté tous les bateaux qu'ils avaient pu se procurer. Le général *Murat* disposa sa cavalerie de manière à inquiéter l'ennemi sur cette rivière, depuis le lac de Como jusqu'au-dessous de Vigevano, tandis qu'une division se présentait devant Buffalora, dont *Laudohn* avait fait replier le pont de bateaux.

Le général en chef manœuvrait comme si son intention eût été de passer la rivière auprès de Voltegio. Instruit que quelques bateaux étaient cachés dans un petit bras du Tesin, la soixante-dixième demi-brigade, soutenue par un corps de cavalerie et par quelques pièces de campagne, eut ordre de se présenter au port de Galiata, et de surprendre ce passage.

Les bateaux sont enlevés; les soldats les chargent sur leurs épaules, et parviennent à les transporter sur le principal bras du Tesin, à travers d'une grêle de mitraille. Quelques compagnies de grenadiers passent dans une île d'où l'on pouvait faire un feu de mousqueterie avantageux. En même tems l'artillerie française prenait en flanc celle de l'ennemi. Les Autrichiens sont forcés de s'éloigner du point où l'on voulait passer la rivière. Un pont volant est jeté avec rapidité. En moins de six heures, cette entreprise est exécutée. Quinze cents hommes et deux pièces de canon sont à l'autre rive. L'ennemi, qui avait reçu des renforts, se concentrait dans le village de Turbigo. Ce poste est attaqué de toutes parts, et emporté après la plus vive résistance. Alors toute l'armée passe le Tésin. Elle était, le 13, à la gauche de cette rivière avec son artillerie et ses bagages. Le premier consul et le général *Berthier* la traversèrent sur le pont de bateaux de Buffalora, qu'on avait rétabli.

L'armée, ayant à sa tête le premier consul, entra le même jour dans Milan, dont la garnison s'était retirée dans le château, qui fut investi sur-le-champ. La légion italique, composée de deux mille hommes, commandés par le général italien *Lecki*, s'avançant rapidement sur le lac Majeur, à la rencontre du général *Moncey*, se remit en possession de tous les

1800. pays faisant partie de la république Cisalpine, entre la Sessia et le Serio, à l'exception du fort d'Arona qui fut remis à *Bonaparte* après la bataille de Marengo. Le général *Lannes* se portait sur Pavie ; les Autrichiens venaient d'évacuer à la hâte cette place, abandonnant cent cinquante pièces de canon de siège et de campagne qu'ils n'avaient pas eu le tems d'embarquer sur le Tesin. Toutes les villes qui avaient appartenu à la république Cisalpine jusqu'au Garza, secouaient simultanément le joug que les Autrichiens leur avaient imposé.

Les événemens qui se succédaient, pouvaient être considérés comme l'effet d'un inconcevable ascendant qui se jouait en même tems de la tactique militaire, et de tous les raisonnemens d'une vaine prudence.

CHAPITRE XIX.

Rétablissement de la république Italienne.

En moins de quinze jours, *Bonaparte*, s'élançant du sommet glacé des Alpes, se plaçait au centre de ses anciennes conquêtes, et semblait commander à la destinée. Les magasins et les munitions des Autrichiens étaient dans ses mains ; il avait fait prisonnières tous les garnisons laissées par le général *Mélas*, dans

le Haut-Piémont, dans le Milanais, dans le Crémasque et dans le Bergamasque. Sa position centrale interceptait entiérement la communication de *Mélas* avec le Tyrol. La république cisalpine se réorganisait aussi tranquillement que si les Autrichiens n'avaient jamais occupé le Milanais. Les républicains que les Autrichiens tenaient renfermés dans les prisons, étaient rendus aux embrassemens de leurs familles, qui n'espéraient plus de les revoir. Les principaux magistrats cisalpins, réfugiés dans Paris, lorsque *Schérer* poursuivi par *Suwarow*, abandonna lâchement les rives du Mincio, de l'Oglio, de l'Adda, du Tesin, de la Sessia, s'étaient rendus à Chambery, sur l'invitation du gouvernement français, lorsque *Bonaparte* quittait Paris pour prendre le commandement de l'armée; ils accompagnaient le premier consul, et les transports avec lesquels les recevaient leurs concitoyens, les récompensaient de leurs sacrifices, et leur faisaient oublier les chagrins dont ils avaient été abreuvés. An 8.

Mélas, en quittant Milan, dans les premiers jours du printems, pour marcher sur Gênes, avait désarmé la garde nationale; elle fut bientôt réorganisée; les magasins impériaux lui fournirent des armes et des munitions; et les Cisalpins se chargeant de garder les places, toute l'armée française avait la liberté de marcher

1800. en avant pour combattre les Autrichiens à la droite du Pô.

A l'égard du gouvernement civil, la nature des circonstances ne permettait pas le rétablissement de l'ancienne administration, dont les défauts s'étaient fait vivement sentir. *Bonaparte* fit publier trois proclamations (1). La

(1) *Bonaparte*, premier consul de la république française, considérant que la république cisalpine a été reconnue libre et indépendante par l'empereur et par la plus grande partie des puissances de l'Europe, et qu'il est de la loyauté du peuple français de procéder à la réorganisation de ladite république, arrête :

I. Il sera établi dans Milan un ministre extraordinaire du gouvernement français.

II. Ce ministre sera chargé de toutes les relations du gouvernement français avec le gouvernement cisalpin. Aucun agent français ne pourra avoir de communication avec ce gouvernement, que par son entremise.

III. Les fonds provenant, soit des contributions établies par le gouvernement français ou par le général en chef, ou des biens appartenant aux puissances en guerre avec la France, seront perçus sous l'autorité et la surveillance du ministre extraordinaire. Il sera, à cet effet, établi auprès de lui un trésorier français, dans la caisse duquel tous les fonds seront versés.

IV. Les fonds versés dans la caisse extraordinaire ne pourront en sortir que par les ordres du ministre français, et pour les besoins de l'armée.

V. Le ministre extraordinaire pourra seul convoquer l'assemblée générale de la *consulte* établie pour préparer le travail de la constitution et de la législation de la république cisalpine, et la présidera.

première établissait, dans Milan, un ministre plénipotentiaire du gouvernement français, An 8.

Bonaparte, premier consul de la république, arrête :

I. Il sera réuni dans Milan une consulte chargée de préparer l'organisation de la république, et de rédiger les lois et les réglemens relatifs aux différentes branches de l'administration publique.

II. La consulte sera composée de cinquante membres, et présidée par le ministre extraordinaire de la république française.

III. La consulte, dans sa première séance, arrêtera son ordre de travail et sa division en sections.

IV. La consulte sera tenue de s'occuper de tous projets de réglemens urgens dont la demande lui serait faite par la commission extraordinaire du gouvernement.

Bonaparte, premier consul de la république française, arrête :

I. Le gouvernement de la république cisalpine sera provisoirement exercé par une commission extraordinaire de neuf membres, qui réuniront tous les pouvoirs de la république, excepté le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif.

II. Cette commission proposera, à la consulte établie par l'arrêté de ce jour, les lois et les réglemens qui lui paraîtront nécessaires pour le bien public.

III. Elle pourra conserver dans les tribunaux actuels les membres en exercice, ou les remplacer à son choix.

IV. Elle établira dans chaque département un commissaire qui sera chargé de tous les détails de l'administration.

V. Le commissaire aura sous ses ordres tous les agens municipaux et tous les fonctionnaires civils de son arrondissement. Il correspondra directement avec la commission extraordinaire.

1800. chargé de toutes les relations de ce gouvernement avec celui de la république cisalpine. La deuxième ordonnait la réunion d'une assemblée nationale pour préparer l'organisation de la république, et faire les réglemens provisoires nécessaires. La troisième créait un gouvernement provisoire qui devait réunir tous les pouvoirs de la république, excepté les pouvoirs législatif et judiciaire.

La commission extraordinaire prit sur-le-champ les rênes de l'administration, par une proclamation publique (1). Le nouveau gou-

---

VI. Les impositions actuelles seront maintenues telles qu'elles ont été établies pour l'année mil huit cent; la commission pourra en créer de nouvelles avec le consentement formel de la consulte.

VII. Tous les fonctionnaires publics seront tenus de rester à leur poste, et de continuer leur service sous l'autorité du gouvernement provisoire, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

(1) L'administration provisoire a la satisfaction de manifester à ses concitoyens les sentimens du premier consul de la première nation, l'invincible *Bonaparte*. Elle est autorisée à publier les articles suivans, qui doivent être inviolablement observés.

I. La république cisalpine est réorganisée comme libre et indépendante.

II. Le libre et public exercice de la religion catholique sera conservé dans le même état qu'à l'époque de la première conquête de l'Italie. En conséquence, toute espèce d'outrage ou d'insulte contre cette religion, ses ministres, ses rites, ses symboles, est défendue, ainsi

vernement paraissait si solidement établi, que des ambassadeurs arrivaient d'Helvétie, chargés de le complimenter et de renouer les liaisons subsistantes entre les deux républiques. An 8.

CHAPITRE XX.

Les Français passent le Pô et s'emparent de Plaisance.

Ces opérations économiques de *Bonaparte* ne ralentissaient pas d'un seul instant les opérations guerrières. Tandis qu'il donnait à la

---

que tout acte qui tendrait à en troubler, d'une manière quelconque, l'entier exercice. Les infractions à cette défense seront punies par les peines les plus rigoureuses, même de la peine capitale, d'après les jugemens des autorités compétentes.

III. Il est défendu de faire usage d'aucune dénomination propre à rappeler des divisions de parti ou de sentiment.

IV. Dans les heureuses circonstances où ces maximes sont proclamées, l'administration n'a pu voir, sans peine, que plusieurs citoyens aient abandonné leur patrie. En conséquence, et de l'ordre exprès du premier consul de la république française, les citoyens absens sont invités à revenir dans leurs foyers, aussi promptement que pourra le permettre la distance dans laquelle ils se trouveront au moment de cette publication. Sont formellement exceptés ceux qui, ayant pris les armes contre la

1800. république cisalpine un gouvernement provisoire, tandis que les évêques du Milanais, assemblés par son ordre, prêtaient serment de fidélité à ce nouveau gouvernement, la cava-

---

république cisalpine après le traité de Campo-Formio, doivent être considérés comme traîtres à leur patrie.

V. Toutes les lois promulguées, depuis le jour de l'invasion des troupes autrichiennes jusqu'au retour des armées françaises, devant être tenues pour nulles, et rendues, sans autorité légale, dans un état reconnu libre et indépendant par la plus grande partie des puissances de l'Europe, et par l'empereur lui-même, dans le traité de Campo-Formio, sont levés tous séquestres apposés sur les biens possédés, soit à titre d'ancienne propriété, soit en vertu d'acquisition légitime, sous quelque prétexte et à quelqu'occasion que lesdits séquestres aient été ordonnés.

VI. La circulation des cédules de la banque de Vienne, répandues dans cet état, ne pourront ni avoir cours dans les transactions particulières, ni être reçues dans les caisses publiques.

L'administration provisoire est persuadée que tous les habitans de la république cisalpine jugeront, par ces dispositions préliminaires, que les armées françaises et le héros qui les conduit, n'ont d'autre but que de conquérir la liberté. Animés de la plus juste reconnaissance, les habitans de la république cisalpine doivent s'empresser de concourir, de tous leurs moyens, au succès des armes de leurs libérateurs, et au retour d'une paix qui, après la liberté reconquise, est le seul bien desirable.

Milan, à la maison commune, le 4 juin 1800. Les membres de l'administration provisoire, signé *Marliani, Sacchi, Goffredo*, délégués.

lerie et l'avant-garde de l'infanterie, commandées par les généraux *Murat* et *Lannes*, parcouraient rapidement la rive gauche du Pô, pour s'emparer d'un pont de bateaux, construit par les Autrichiens, en face de Plaisance. An 8.

La tête de ce pont avait été fortifiée par les ordres du général *Mélas*. Les Français lui livrent l'assaut, le 16 prairial (4 juin). Les fortifications sont emportées à la baïonnette, mais les impériaux avaient eu le tems de couper les derniers bateaux du côté de plaisance. On employa la nuit à rassembler d'autres bateaux. Le lendemain, au lever du soleil, des batteries étaient élevées sur différens points du Pô, pour disséminer les forces de l'ennemi; et, pendant ce tems-là, deux demi-brigades passaient le fleuve à Noceto, et pénétraient dans Plaisance. Le pont de bateaux fut bientôt rétabli, l'armée se préparait à marcher au secours de Gênes, en remontant la rive gauche de la Trébie. Les bizarres événemens de la guerre changèrent cette destination.

1800.

CHAPITRE XXI.

Les Autrichiens abandonnent le comté de Nice.

Depuis que les Autrichiens étaient parvenus dans le comté de Nice, les généraux *Mélas*, *Elnits* et *Latterman* employaient près de quarante mille hommes à forcer la barrière du Var, pour pénétrer en Provence, où le lord *Keith* devait conduire ses vaisseaux. Ils s'étaient chargés, dans Livourne, d'une armée de débarquement, d'une grande quantité de munitions de guerre et de bouche, et de l'artillerie nécessaire pour former, par terre et par mer, le siège de Marseille et de Toulon. La cour de Vienne, oubliant que toutes les tentatives qu'elle avait faites, depuis le règne de *Charles-Quint* jusqu'à la révolution de Gênes en 1746, pour envahir la Provence, s'étaient terminées constamment par la ruine des armées auxquelles cette dangereuse commission avait été confiée, se croyait parvenue au moment d'opérer le morcellement de la France, projeté dans le traité de Pilnitz. Cet espoir se fondait non-seulement sur l'état extrême de faiblesse, de nullité où tous les émigrés décla-

raient de concert que la France se voyait réduite ; mais aussi sur l'assurance positive, donnée par ces mêmes émigrés, des dispositions morales que montrait le peuple dans les provinces méridionales. An 8.

A les entendre, il ne fallait que déployer un drapeau blanc fleurdélisé sur les bords du Rhône, et les habitans des deux rives de ce fleuve allaient se réunir en foule pour abattre eux-mêmes les trophées révolutionnaires. Vaines déclamations, follement répétées, et qui ne tendaient qu'à prolonger un désolant incendie que toutes les nations de l'Europe avaient un égal intérêt d'éteindre.

Le faible corps d'armée du général *Suchet*, après avoir approvisionné les forts de Vintimille, de Montalban, de Villefranche et de Nice, et avoir mis en sureté dans Antibes les effets militaires, défendait le passage du Var, avec une intrépidité et une intelligence qui mettaient en défaut toutes les ressources des généraux autrichiens. *Suchet* avait placé un télégraphe dans le fort de Montalban. Ce fort, bâti sur la cime d'un rocher, se trouvait au milieu de l'armée autrichienne. Aucun de ces mouvemens ne pouvait échapper à un observateur attentif, et son télégraphe, correspondant à celui qu'on avait élevé sur les hauteurs à la droite du Var, instruisait les généraux français de toutes les dispositions faites dans

1800. les environs de Nice. Ils dirigeaient leurs forces suivant les indications données, et paraissaient les multiplier pour défendre tous les points que les Autrichiens voulaient attaquer.

Des secours arrivaient de toutes les parties de la Provence. Le général *Saint-Hilaire*, qui commandait à Marseille, accourait avec les forces dont il pouvait disposer. Les colonnes mobiles du département du Var se réunissaient. La tête du pont du Var était couverte par d'excellentes redoutes. Les Autrichiens, pendant dix jours de suite, tentèrent vainement de les forcer.

Cependant le bruit de l'expédition de *Bonaparte* retentissait sur les rives de Provence. Le général *Mélas* persistait à la regarder comme imaginaire, et s'obstinait à vouloir pénétrer dans les environs de Vence; six bataillons de grenadiers hongrois étaient encore arrivés, le 30 floréal, sur les hauteurs qui couronnent la gauche du pont du Var. *Mélas* reçut un courrier qui le forçait de passer sur-le-champ le col de Tende, pour se rendre à Turin; mais telle était sa sécurité, ou la précision des ordres qu'il tenait de sa cour, qu'il laissa, devant le pont du Var vingt-cinq mille hommes protégés par deux frégates anglaises et une artillerie nombreuse. Ces troupes attaquèrent, pour la dernière fois, tous les retranchemens français; le 2 prairial, elles fu-

rent repoussées avec beaucoup de perte. Les généraux *Suchet*, *Rochambeau*, *Saint-Hilaire* et *Brunet*, se portaient à la gauche du Var, et reprenaient l'offensive. Les efforts des Autrichiens se ralentirent dès-lors ; ils ne conservaient leurs positions que pour protéger la retraite de leurs effets militaires qu'ils ne pouvaient ramener au nord des Apennins, vers les bords du Tanaro et de la Bormida, qu'avec des peines extrêmes dans des routes presque inaccessibles. An 8.

Le général autrichien, baron *d'Elnits*, évacua Nice, le 9 prairial ; son arrière-garde fut vivement poursuivie jusqu'au 14, que les Impériaux avaient entiérement évacué les monts Liguriens pour se concentrer entre le Tanaro et la Bormida.

CHAPITRE XXII.

Capitulation de la ville de Gênes.

Suchet, après avoir repris tous les postes du comté de Nice jusqu'aux portes de Coni, rassemblait son armée ; il se proposait de marcher vers Gênes, par la route scabreuse de la Corniche, malgré les difficultés presque insurmontables de conduire l'artillerie et les sub-

sistances nécessaires ; mais il n'était plus tems
1800. d'exécuter cette généreuse résolution.

La ville de Gênes est environnée de remparts construits sur les rochers, ou taillés dans le roc, ainsi que les fossés qui bordent les ouvrages ; ils renferment toutes les hauteurs qui dominent la ville, et sont garnis d'une multitude de retranchemens, d'ouvrages extérieurs et de deux cent cinquante pièces de canon de gros calibre. Les principales de ces fortifications sont le fort du Diamant, celui des Deux-Frères et le Bastion du Sperone. L'enceinte extérieure des murailles, commencée en 1626, et achevée en 1633, forme un circuit de huit milles d'Italie, ou de quatre lieues de France.

Ces remparts étaient défendus par une garnison de dix mille Français, et par tous les Génois en état de porter les armes : mais il est un ennemi contre lequel les murs d'airain ne sauraient prévaloir, cet ennemi, c'est la faim. La ville de Gênes n'avait pas été approvisionnée ; une population de cent mille ames, en comptant la garnison française, manquait de subsistances dès les premiers jours du siège. Les Anglais, parfaitement instruits que la famine seule soumettrait Gênes à l'empereur, bloquaient exactement la côte ; non-seulement leurs vaisseaux et leurs frégates interceptaient tous les convois de vivres qui pouvaient ve-

nir d'Italie, de Corse, de Sardaigne ou d'Afrique, mais de petits bâtimens armés suivaient les bords de la mer, pour enlever les tartanes qui se hasardaient à sortir des ports de Provence et du comté de Nice, pour porter quelques secours aux Génois, en cotoyant le rivage. An 8.

Depuis les premiers jours de prairial, le peuple de Gênes était sans pain, l'armée n'en recevait que quelques onces composées d'un mêlange moitié son, moitié maïs; pendant les derniers jours du siège, le maïs avait été remplacé par du cacao: les chevaux étaient mangés; la famine, parvenue à son comble, excitait chaque jour des mouvemens insurrectionnels; on était parvenu à les étouffer, en faisant envisager l'espoir d'une délivrance prochaine. Mais le gouvernement cessait d'être écouté par des hommes réduits au désespoir: on ne voyait dans les rues que des squelettes ambulans; un grand nombre de Génois et quelques soldats français étaient morts de faim, et ceux qui survivaient, privés de forces physiques, n'étaient plus en état de faire le service militaire.

Il fallut capituler le 16 prairial. Le général *Ott* venait de recevoir l'ordre d'abandonner le blocus, et de combiner ses mouvemens avec ceux du général *Mélas*, pour arrêter les progrès de *Bonaparte*, lorsqu'il reçut les pro-

1800. positions de *Massena* (1); sa position ne lui permettait pas d'être difficile, il consentit à ce

---

(1) 1. L'aile droite de l'armée française, chargée de la défense de Gênes, le général en chef et son état-major sortiront avec armes et bagages, pour aller rejoindre le centre de l'armée.

R. L'aile droite, chargée de la défense de Gênes, sortira au nombre de huit mille cent dix hommes, et prendra la route de terre pour aller, par Nice, en France; le reste sera transporté, par mer, à Antibes. L'amiral *Keith* s'engage à faire fournir à ces troupes la subsistance en biscuit, sur le pied des troupes anglaises. Tous les prisonniers autrichiens, faits dans la rivière de Gênes par l'armée de *Massena* dans la présente année, seront rendus en masse, en compensation. Sont exceptés ceux déjà échangés : au surplus, l'article 1 sera exécuté en entier.

2. Tout ce qui appartient à ladite aile droite, comme artillerie et munitions en tout genre, sera transporté, par la flotte anglaise, à Antibes, au golfe de Jouan.

R. Accordé.

3. Les convalescens et ceux qui ne sont pas en état de marcher, seront transportés par mer jusqu'à Antibes, et nourris, ainsi qu'il est dit dans l'art. 1.

R. Accordé.

4. Les soldats français, restés dans les hôpitaux de Gênes, y seront traités comme les autrichiens; et, à mesure qu'ils seront en état de sortir, ils seront transportés, ainsi qu'il est dit dans l'art. 3.

R. Accordé.

5. La ville de Gênes ainsi que son port, seront déclarés neutres; la ligne qui déterminera cette neutralité, sera déterminée par les parties contractantes.

R. Cet article ne regardant que des objets purement

que l'armée qui sortait de Gênes avec armes et bagages, pût se réunir sur-le-champ à celle An 8.

---

politiques, il n'est pas au pouvoir des généraux des troupes alliées d'y donner un assentiment quelconque. Cependant, les soussignés sont autorisés à déclarer que l'empereur s'étant déterminé à accorder aux habitans de Gênes son auguste protection, la ville de Gênes peut être assurée que tous les établissemens provisoires que les circonstances exigeront, n'auront d'autre but que la félicité et la tranquillité publiques.

6. L'indépendance du peuple ligurien sera respectée. Aucune puissance, actuellement en guerre avec la république ligurienne, ne pourra opérer aucun changement dans son gouvernement.

R. Comme à l'article précédent.

7. Aucun ligurien, ayant exercé ou exerçant encore les fonctions publiques, ne pourra être recherché pour ses opinions politiques.

R. Personne ne sera molesté pour ses opinions, ni pour avoir pris part au gouvernement précédent l'époque actuelle; mais les perturbateurs du repos public, après l'entrée des Autrichiens dans Gênes, seront punis conformément aux lois.

8. Il sera libre aux Français, aux Génois et aux Italiens domiciliés ou refugiés à Gênes, de se retirer avec ce qui leur appartient, argent, marchandises, meubles ou autres effets, soit par la voie de la mer ou par celle de terre. Il leur sera délivré, à cet effet, des passeports, lesquels seront valables pour six mois.

R. Accordé.

9. Les habitans de Gênes seront libres de communiquer avec les deux rivières, et de continuer de commercer librement.

R. Accordé, d'après la réponse à l'article 5.

du général *Suchet*, à la seule condition que
1800. les Autrichiens, prisonniers dans Gênes, se-

---

10. Aucun paysan armé ne pourra entrer, ni individuellement, ni en corps, dans Gênes.

R. Accordé.

11. Les habitans de Gênes seront approvisionnés dans le plus court délai.

R. Accordé.

12. Les mouvemens, pour l'évacuation des troupes françaises, seront réglés, dans la journée, entre les chefs de l'état-major des armées respectives.

R. Accordé.

13. Le général autrichien commandant à Gênes accordera les escortes nécessaires pour la sureté des embarcations des effets appartenant à l'armée française.

R. Accordé.

14. Il sera laissé un commissaire français pour le soin des blessés et des malades, et pour surveiller leur départ. Il sera nommé un autre commissaire des guerres pour assurer, recevoir et distribuer les subsistances de la troupe française, soit à Gênes, soit en marche.

R. Accordé.

15. Le général *Massena* enverra en Piémont, ou partout ailleurs, un officier au général *Bonaparte*, pour le prévenir de l'évacuation de Gênes ; il lui fera fournir les passeports et sauves-gardes nécessaires.

R. Accordé.

16. Les officiers de tout grade, de l'armée du général en chef *Massena*, faits prisonniers de guerre depuis le commencement des hostilités de la présente année, rentreront en France, et ne pourront servir qu'après leur échange.

R. Accordé.

17. La porte de la Lanterne où se trouve le pont levis

raient mis en liberté. *Massena*, de son côté, jaloux de hâter le moment où les infortunés habitans de Gênes recevraient des subsistances, sans lesquelles ils allaient tous être moissonnés par la famine, remplit sur-le-champ les conditions de la capitulation. AN 8.

Cet événement devait influer sur les opérations de l'armée de *Bonaparte*; elle avait entiérement traversé le Pô, depuis le 17 jusqu'au 21. Le premier consul, avant de se rendre lui-même à la droite du fleuve, avait publié cette proclamation : « Soldats, la plus grande partie du territoire du peuple ligurien était envahie ; la république cisalpine, anéantie, devenait le jouet du grotesque régime féodal ; un de nos départemens était envahi ; la consternation se répandait dans le midi de la France.

» Soldats ! vous marchez, et déjà le territoire français est délivré. La joie et l'espé-

---

et l'entrée du port seront remis à un détachement de troupes autrichiennes et à deux vaisseaux anglais, aujourd'hui quatre juin, à quatre heures après midi. Immédiatement après la signature, il sera donné des ôtages de part et d'autre. L'artillerie, les munitions, plans et autres effets militaires appartenant aux Génois, seront remis aux commissaires des armées alliées.

Sur le pont de Corneliano, le 4 juin 1800.

Le baron *d'Ott*; *Keith*, vice-amiral; *Massena*, général en chef.

1800. rance succèdent dans votre patrie à la crainte et à la consternation. Vous êtes dans la capitale de la Cisalpine. L'ennemi épouvanté n'aspire plus qu'à regagner ses frontières. Vous lui avez enlevé ses hôpitaux, ses magasins, ses parcs de réserve. Le premier acte de la campagne est terminé. Des millions d'hommes vous adressent des actes de reconnaissance.

» Mais, aura-t-on donc impunément violé le territoire français? Laisserez-vous retourner en Allemagne l'armée qui porta l'alarme dans vos familles? vous courez aux armes; eh bien! marchons à sa rencontre; opposons-nous à sa retraite; arrachons-lui les lauriers dont elle s'est parée; et apprenons au monde qu'une fatale malédiction tombe sur les insensés qui osent insulter le territoire de la grande nation. Le résultat de nos efforts sera gloire sans nuages et paix solide. »

CHAPITRE XXIII.

Bataille de Marengo.

L'ARMÉE française, instruite de la perte de Gênes, ne devait plus s'éloigner du Pô. Malgré le grand nombre de prisonniers faits par *Bonaparte* à la gauche du fleuve, les Autri-

chiens étaient encore au nombre de quatre-vingt mille dans les monts liguriens ; mais il ne leur était pas aisé de se réunir en un seul corps. La moitié de cette armée occupait les environs de Gênes; l'autre se trouvait dans le comté de Tende, vers les sources du Tanaro. La hauteur et l'étendue des montagnes qui couvrent la Ligurie occidentale, et au milieu desquelles coulent dans des vallées profondes et très-étroites, le Belbo, les Deux-Bormida, l'Erro, l'Orba, l'Emma et plusieurs torrens presque sans eau durant l'été et l'automne, mais qu'il est difficile de franchir lorsque le soleil d'avril et de mai fond les neiges des Apennins, forçaient *Mélas* de prendre un long détour le long du Tanaro, pour se réunir à la division du baron de *Ott*, sous les murs d'Alexandrie.

Les Autrichiens auraient pu passer le Pô entre Valenza et Verue, et transporter le théâtre de la guerre dans le Milanais; mais, par cette contre-marche, non-seulement ils perdaient leurs communications avec la Ligurie, la Toscane et la flotte anglaise qui payait l'armée, ils abandonnaient encore les garnisons de Coni, de Ceva, de Tortone, d'Alexandrie, et même de Turin, qu'il leur aurait été impossible d'approvisionner. Il devait donc arriver que *Mélas* réunirait toutes ses forces pour combattre les Français dans les superbes

plaines qui s'étendent d'Alexandrie à Tortone,
1800. et où la supériorité de sa cavalerie lui promettait du succès.

Pour empêcher cette jonction, *Bonaparte* marchait rapidement sur la Bormida en traversant le Tidone, la Versa, la Verra, la Corpa, la Stafara, la Curona, la Scrivia, et enfin la Bormida. En réussissant dans ce projet, il se fût fortifié entre le Tanaro et les montagnes. Placé dans le milieu, il pouvait attaquer à son gré la division qui venait de Gênes par Gavi, par Novi, ou celle qui venait de Nice par Ormea, par Asti, et les détruire l'une après l'autre. Il renouvelait la superbe opération qui lui avait réussi à Castiglione contre le maréchal de *Wurmser*.

Ott, pour prévenir ce fatal événement, ayant réuni son armée par des marches forcées entre la Bormida et la Scrivia, se portait en avant, et retardait, autant qu'il était en lui la marche des Français. C'étaient tous les jours de nouveaux combats, dont le plus considérable fut livré le 20 prairial entre Broni et Voghera. Le baron de *Ott* reculait peu-à-peu en s'arrêtant à tous les postes susceptibles de défense. Il campait le 23 dans la plaine de San-Guilio, entre la Scrivia et la Bormida. Les Français passèrent la Scrivia le 24. Les généraux *Lannes*, *Victor* et *Murat*, qui formaient l'avant-garde, attaquent vivement

les Autrichiens ; ils font la plus forte résistance, et se retirent à l'entrée de la nuit à la gauche de la Bormida. An 8.

Les Français faisaient leurs dispositions pour passer cette rivière ; mais alors l'armée autrichienne était complétement réunie, et *Mélas* se disposait de son côté à courir les chances d'une bataille générale. Les Autrichiens franchissent la Bormida sur deux ponts. Le 25 prairial, au lever du soleil, ils forment leurs colonnes, et marchent en bataille sur l'avant-garde française. Les divisions, commandées par *Victor*, formaient le centre et la gauche qui s'étendait jusqu'à la Bormida. *Lannes* tenait la droite. Les deux ailes étaient soutenues par la cavalerie commandée par *Murat*. La bataille commença à sept heures du matin. Les Autrichiens débouchaient par trois colonnes ; celle de la droite remontait la Bormida ; le centre se portait par la grande route sur le village de Marengo ; la gauche s'étendait du côté de Castel-Ceriolo.

Berthier ne perdait pas un moment pour faire avancer le centre et l'arrière-garde de l'armée. Le premier consul s'était porté sur le champ de bataille, où l'on combattait de part et d'autre avec un égal acharnement. Le front des Autrichiens était couvert par cent bouches à feu. Leur supériorité numérique dans toutes les armes, et sur-tout dans la cavalerie ; était

1800. considérable. Cependant ils n'avaient fait aucun progrès après six heures de combat. Le feu le plus violent régnait sur toute la ligne, et des charges audacieuses se renouvelaient souvent. A une heure après midi, les Autrichiens parvinrent à s'emparer du village de Marengo. Quelques soldats, manquant de cartouches, abandonnaient en désordre le champ de bataille. Le général *Victor* crut devoir ordonner un mouvement rétrograde vers la réserve. Cette évolution entraînait le corps commandé par le général *Lannes*.

Les Autrichiens se croyaient assurés de la victoire ; une cavalerie nombreuse, soutenue de plusieurs escadrons d'artillerie légère, débordait la droite de l'armée française, et menaçait de tourner l'armée.

Les grenadiers de la garde des consuls s'avancent pour soutenir la droite, ils marchent, et repoussent, sans perdre un pouce de terrain, trois attaques successives de la gauche des Autrichiens : rien ne peut ébranler cette brave colonne. Les grenadiers se serrent et manœuvrent avec le même sang-froid que s'ils avaient fait un simple exercice ; un rang éclairci est rempli par d'autres braves : cette immobilité en impose à l'ennemi. Cependant deux demi-brigades avaient été dirigées par *Berthier*, sur le village de Castel-Ceriolo, avec ordre de charger les bataillons qui sou-

tenaient la cavalerie autrichienne. Ce corps traverse la plaine, et s'empare de Castel-Ceriolo ; mais le centre et la gauche continuant de reculer, sans cependant quitter leurs rangs, la droite fut obligée de suivre le même mouvement. An 8.

L'armée française arrive dans la plaine de San-Guilo, où la réserve, commandée par le général *Desaix*, s'était formée sur deux lignes flanquées à droite par douze pièces d'artillerie commandées par le général *Marmont*, et soutenue, à gauche, par un corps de cavalerie aux ordres du général Kellermann.

Il était quatre heures après midi. Le général *Desaix*, à la tête de la réserve, s'élance avec impétuosité au milieu des bataillons ennemis qui poussaient des cris de victoire. A la vue de ce mouvement, le reste de l'armée s'arrête; le premier consul, exposé au feu le plus vif (1), la passe en revue, et parcourt tous les rangs; chaque soldat se place à son poste avec une intelligence qu'il est difficile de décrire. Le général *Desaix*, dont la division soutenait seule tout l'effort de l'armée ennemie, est frappé d'un coup mortel. La mort de cet officier distingué, dont la France pleurera long-tems la perte, enflamme d'une nouvelle ardeur ses intrépides compagnons; tous jurent

(1) Il reçut deux balles dans son chapeau.

1800. de le venger ou de périr avec lui. La première ligne autrichienne est enfoncée, elle se retire sur la seconde, et toutes deux exécutent une charge à la baïonnette; mais toute l'armée française marchait alors en avant pour soutenir la réserve. Une division autrichienne de six mille grenadiers est coupée et faite prisonnière; le reste se retire, abandonnant vingt-cinq pièces de canon.

Les Autrichiens avaient encore une troisième ligne d'infanterie. Le général *Lannes*, avec la division *Vatrin*, les grenadiers à pied de la garde des consuls, et la division *Boudet*, marchent contre cette ligne; ils sont soutenus par l'artillerie commandée par le général *Marmont*, par la cavalerie aux ordres du général *Murat*, et par les grenadiers à cheval conduits par le chef d'escadron *Bessières*. La ligne autrichienne est rompue; la consternation et l'épouvante se mettent bientôt, dans tous les rangs, chacun fuit vers le pont de la Bormida; cavalerie, infanterie, artillerie. L'arrière-garde qui, pour protéger la retraite du reste de l'armée, se battait encore une heure après le soleil couché, fut taillée en pièces.

Jamais combat ne fut plus opiniâtre, jamais victoire ne fut disputée avec plus d'acharnement; Autrichiens et Français admiraient respectivement la bravoure de leurs ennemis.

Les deux armées s'étaient trouvées engagées pendant treize heures, à la portée de la mousqueterie. An 8.

Les Autrichiens perdirent quinze mille hommes, parmi lesquels se trouvaient sept mille prisonniers; ils n'en firent presque point sur les Français. Le compte rendu par le chef de l'état-major de l'armée française, portait la perte de cette armée à cinq mille hommes tués ou blessés.

CHAPITRE XXIV.

Mort du général Desaix.

Le succès fut dû en grande partie au généreux dévoûment du général *Desaix*. Atteint du plomb mortel, il mourut en disant au jeune *Lebrun* qui combattait à ses côtés : *Je finis ma carrière avec le seul regret de n'avoir pas assez fait pour vivre dans la postérité* : témoignage d'une rare modestie, qui donnait encore plus d'éclat au courage héroïque, au caractère sans tache et aux talens supérieurs de ce jeune guerrier.

J'ai observé plusieurs fois dans cet ouvrage, que si le choc des plus terribles passions et des intérêts les plus actifs, pendant les oscillations de la révolution française, produisit des scènes

1800. de carnage et d'horreur inconnues dans les fastes du monde, rien ne saurait affaiblir le juste tribut de gloire que méritèrent les soldats français dans les champs de l'honneur. Non-seulement la plupart d'entre eux méprisaient les ridicules prétentions de ces sectes, dont chacune attachait à son triomphe passager le salut de la république ; mais combattant uniquement pour la gloire du nom français, ils ignoraient jusqu'aux dénominations de ces époques dont se glorifiait chaque parti. Si mon livre est destiné à consacrer la mémoire des guerriers généreux qui sacrifièrent leur existence pour sauver leur patrie, ce bonheur me tiendra lieu de gloire.

Desaix était né parmi les nobles qu'on se plaît à déprimer aujourd'hui, autant qu'avant la révolution les nobles déprimaient les roturiers. Il fut élevé à l'école militaire, et entra ensuite au régiment de Bretagne. Attaché à l'armée de *Moreau*, dès le commencement de la guerre, il commanda plusieurs fois son avant-garde, et eut une part brillante à la célèbre retraite de ce général, en l'an 4.

Après l'armistice de Léoben, *Desaix* ayant obtenu un congé du général de l'armée d'Allemagne, vint à Milan, auprès du vainqueur de l'Italie, pour visiter les champs dans lesquels trois armées autrichiennes avaient été ensevelies. A son arrivée, *Bonaparte* fit mettre

à l'ordre de l'armée ces deux lignes : « Le général en chef avertit l'armée d'Italie que le général *Desaix* est arrivé de l'armée du Rhin, et qu'il vient reconnaître les positions italiennes où les Français se sont immortalisés. » An 8.

Le traité de Campo-Formio permettait aux guerriers de jouir, dans le sein de leurs familles, des embrassemens de leurs amis. *Desaix* apprend que *Bonaparte* conduit les phalanges françaises sur les bords du Nil ; il vole dans ces lointains climats, pour ajouter de nouveaux lauriers aux couronnes immortelles qui couvraient son front. Chargé du gouvernement de la Haute - Egypte, il sut, avec un petit nombre de soldats, conquérir le Saïd, et contenir au-delà des cataractes les débris turbulens des Mamlouks.

Le général *Kleber* conclut un traité avec la cour ottomane. *Desaix*, n'ayant plus d'ennemis à combattre en Afrique, profite de la première embarcation pour revenir en Europe. Il est arrêté par les croiseurs de l'amiral *Keith*, et éprouve de sa part un traitement qui couvre le nom anglais d'une tache d'infamie. La légalité des passeports que présentait le général français, force *Keith* à lui rendre la liberté. *Desaix* ne revoit les rivages de sa patrie, que pour voler auprès de *Bonaparte* ; il arrive au quartier-général trois jours avant la bataille de Marengo.

1800. La justesse des vues de ce guerrier et la sagesse de ses plans suppléaient au nombre des combattans. Faisant la même réflexion que *Turenne*, qu'il faut trente ans pour former un homme, il ménageait avec soin le sang des soldats. Il mourut âgé de trente-huit ans, estimé des Français, honoré des ennemis, pleuré de tous ceux qui lui furent chers, et des nombreux amis que sa réputation et ses excellentes qualités lui avaient faits, sans qu'il les connut.

CHAPITRE XXV.

Suites de la bataille de Marengo.

Dans les batailles, c'est moins la perte réelle faite par les armées, que l'opinion du succès, qui décide des opérations ultérieures. Le nom de bataille perdue en impose aux vaincus et les décourage ; le soldat battu craint de l'être encore ; il est presque impossible à un général d'arrêter cette influence morale. A la bataille de Malplaquet, le maréchal *de Villars* avait tué ou blessé environ dix-huit mille hommes aux Anglais, aux Autrichiens, aux Hollandais, et n'avait perdu que la moitié de ce nombre d'hommes ; mais son centre ayant été forcé et ses ailes coupées, ceux qui avaient fait le

plus grand carnage, furent obligés d'abandonner le champ de bataille. L'armée, qui n'avait d'autre avantage que celui de coucher au milieu des morts et des mourans, alla faire le siège de Mons et prit cette place.

Le général *Mélas*, après la bataille de Marengo, disposait encore d'une armée égale à celle de *Bonaparte*; sa perte la plus considérable était celle de son artillerie, qu'il ne pouvait plus remplacer. Cependant sa position était extrêmement alarmante. Resserré dans des montagnes, entre la Bormida et le Tanaro, il lui était presque impossible de fournir des subsistances à ses soldats. La grande route d'Alexandrie à Gênes, par Novi, par Gavi, par Bochetta, se trouvait au pouvoir des Français, et il ne pouvait communiquer avec cette place que par des chemins presque impraticables; il était absolument séparé de la Toscane et des provinces vénitiennes, sujettes à l'empereur; le moindre échec l'eût réduit à mettre bas les armes.

Cédant à la nécessité, il offre au premier consul de lui remettre les forteresses de Gênes, de Savone, de Coni, de Ceva, de Turin, de Tortone, d'Alexandrie, de Milan, de Pizzigitone, d'Arona et d'Urbin, toute la Ligurie, tout le Piémont, toute la Cisalpine, à l'exception des villes de Peschiera, de Mantoue, de Borgo-Forte, de Ferrare et d'Ancône, à

1800. condition que l'armée autrichienne aurait la liberté de traverser les cantonnemens français pour se retirer derrière la ligne de Mincio. Cette convention (1) fut signée le surlendemain

---

(1) Art. I. Il y aura armistice et suspension d'hostilités entre l'armée de sa majesté impériale et celle de la république française en Italie, jusqu'à la réponse de la cour de Vienne.

II. L'armée de sa majesté impériale occupera tous les pays compris entre le Mincio, la Fossa-Maestra et le Pô; c'est-à-dire, Peschiera, Mantoue, Borgo-Forte; et depuis là, la rive gauche du Pô; et sur la rive droite, seulement la forteresse de Ferrare.

III. L'armée de sa majesté impériale occupera également la Toscane et Ancône.

IV. L'armée française occupera les pays compris entre la Chiesa, l'Oglio et le Pô.

V. Le pays entre la Chiesa et le Mincio ne sera occupé par aucune des deux armées. L'armée de Sa Majesté impériale pourra tirer des vivres des parties de ce pays qui faisaient partie du duché de Mantoue; l'armée française tirera des vivres des pays qui faisaient partie de la province de Brescia.

VI. Les châteaux de Tortone, Alexandrie, Milan, Turin, Pizzigitone, Arona, Plaisance, seront remis à l'armée française, du vingt-sept prairial au premier messidor.

VII. Les châteaux de Coni, Ceva, Savone, la ville de Gênes, du premier au quatre messidor.

Le fort d'Urbin, du quatre au six.

IX. L'artillerie des places sera divisée de la manière suivante. Toute l'artillerie des calibres et fonderies autrichiennes appartiendra aux armées autrichiennes; celle des calibres et fonderies italienne, piémontaise et fran-

de la bataille de Marengo; et pour l'exécution paisible des articles qu'elle renfermait, on convint d'une suspension d'armes jusqu'au retour d'un courrier que le général *Mélas* envoyait An 8.

çaise, à l'armée française. Les approvisionnemens de bouche seront partagés : moitié sera à la disposition du commissaire-ordonnateur de l'armée autrichienne, moitié à l'ordonnateur de l'armée française.

X. Les garnisons sortiront avec les honneurs militaires, et se rendront avec armes et bagages, par le plus court chemin, à Mantoue.

XI. L'armée autrichienne se rendra à Mantoue, par Plaisance, en trois colonnes; la première, du vingt-sept prairial au premier messidor; la deuxième, du premier au quatre; la troisième, du quatre au six.

XII. Des commissaires seront nommés à l'effet de pourvoir aux détails d'exécution de la présente convention, pour la formation des inventaires, pour pourvoir aux subsistances et aux transports, ou pour tout autre objet.

XIII. Aucun individu ne pourra être maltraité pour raison de services rendus à l'armée autrichienne, ou pour opinions politiques. Le général en chef de l'armée autrichienne fera relâcher les individus qui auraient été arrêtés dans la république cisalpine, pour opinions politiques, et qui se trouveront dans les forteresses sous son commandement.

XIV. Quelle que soit la réponse de la cour de Vienne, aucune des deux armées ne pourra attaquer l'autre, qu'en se prévenant dix jours d'avance.

Alexandrie, 27 prairial an huit de la république française.

ALEXANDRE BERTHIER, MÉLAS.

1800. à Vienne pour prévenir l'empereur des événemens qui le forçaient d'abandonner la rive droite du Pô. Le général *Suchet* entra dans Gênes, qui lui fut remise par le prince d'*Hohenzollern*, le 5 messidor, le dix-neuvième jour depuis que les Autrichiens s'en étaient rendus maîtres. L'amiral anglais Keith, prétendant, après la capitulation d'Alexandrie, comme il avait prétendu après la convention d'Egypte, que les traités faits par les alliés de l'Angleterre, n'étaient pas obligatoires pour elle, enleva tous les objets propres à la marine qui se trouvaient dans le port; il est même probable qu'il eût gardé la ville de Gênes malgré la capitulation, en employant une armée de débarquement destinée pour les côtes de Provence, et qui se trouvait dans le port de Livourne, s'il n'eût craint que, pour punir ce manque de foi, *Bonaparte* n'eût retenu prisonnière la troisième division de l'armée de *Mélas*, qui ne devait quitter les bords de la Bormida que du 4 au 6 messidor, et dans laquelle se trouvait la plus grande partie des effets militaires.

Il est peu de batailles comparables à celle de Marengo, par l'importance de ses résultats. *Bonaparte* se trouvait maître de l'Italie antérieure, et de tous les passages des Alpes qui conduisent d'Italie en France. *Mélas*, de son côté, cessant d'être tenu en échec par ses en-

nemis, recouvrait sa communication avec l'Allemagne. L'armistice lui conservait le grand duché de Toscane et le port de Livourne, sans la possession duquel il était difficile à la flotte anglaise de croiser long-tems sur la côte orageuse de Gênes. *Mélas* s'était encore réservé à la droite du Pô la forteresse de Ferrare, qui devenait son point de communication entre la Vénétie et la Toscane. An 8.

La position réciproque des armées favorisait également la conclusion de la paix, ou l'arrivée des secours dont les armées avaient besoin, si les hostilités recommençaient. Mais, dans cette supposition, les Français avaient de grands avantages sur les Allemands en Italie. Les possessions des premiers formaient une masse qui se soutenait par sa seule gravité. Les seconds, au contraire, n'ayant à la droite du Pô que la seule ville de Ferrare, il était aisé de couper leur communication avec la Toscane, qui tombait, presque sans coup férir, sous la domination de *Bonaparte*. L'armée impériale se voyait resserrée entre la mer, le Pô, le Mincio, le lac de Garda et les Alpes allemandes. Dans cette situation des choses, on devait se flatter que l'armistice d'Alexandrie conduirait à une heureuse reconciliation entre la république française et la Germanie.

1800.

CHAPITRE XXVI.

Descente des Anglais sur les côtes de France.

SUR ces entrefaites, le cabinet de S.t-James, pour forcer les Français à partager leurs forces, tentaient des descentes sur les côtes de l'Ouest. Le général *Bernadotte*, après la pacification de ces contrées, avait remplacé le général *Brune*, chargé d'assembler une nouvelle armée de réserve, destinée à se porter en Allemagne ou en Italie, suivant les circonstances. Le port de Brest continuait de receler les armées navales de France et d'Espagne, trop faibles pour se mesurer avec la flotte britannique commandée par l'amiral *Saint-Vincent*, qui croisait à l'entrée de la Manche. Le gouvernement anglais avait rassemblé quinze mille hommes à Portsmouth ; ce corps était destiné à favoriser l'insurrection des chouans sur les côtes de Normandie ou de Bretagne, de concert avec les Russes, qui avaient passé l'hiver dans les îles de Jersey et de Grenesey. Mais, d'un côté, les nouvelles dispositions de *Paul I.er*, qui ne voulait prendre désormais aucune part active à la coalition ; de l'autre, la pacification de la Vendée, malgré tous les efforts

des agens britanniques, changeaient le but de cet armement. Une partie de ces troupes fut portée dans l'île de Minorque, soit pour en fortifier la garnison, ou pour être en mesure de participer à la brillante expédition projetée par les coalisés contre la Provence, lorsque le général *Mélas*, maître de la rivière de Gênes et du comté de Nice, aurait franchi la barrière du Var. On destina le reste à tenter quelques descentes sur les côtes de Bretagne ou du Bas-Poitou, pour essayer de réchauffer les cendres de la chouannerie. AN 8.

Il n'est pas probable que les Anglais attendissent aucun solide succès de ces vaines attaques, assez semblables aux vagabondes courses des Tartares. Leur unique but, en promenant sur la mer quelques bataillons, depuis la presqu'île de Quiberon jusqu'en Zélande, se bornait à la nécessité où l'incertitude de ces excursions mettait le gouvernement français de laisser des troupes nombreuses dans les provinces maritimes : c'était un secours indirect que les Anglais prêtaient aux Autrichiens. Ils débarquèrent cinq à six mille hommes dans la presqu'île de Quiberon, vers le 15 prairial. On s'avança sous le canon du Fort-Penthièvre, sans oser attaquer cette place ; et après avoir vainement attendu quelques hordes de brigands qui se cachaient dans les forêts, depuis la pacification de la Vendée, on se rembarqua

assez précipitamment à l'approche des pha-
1800. langes républicaines, emportant, en signe de triomphe, quelques poules et quelques moutons. Les bataillons anglais se retirèrent tranquillement à quelques lieues du rivage, dans les petites îles d'Houat et d'Hédic, entre Belle-île et l'embouchure de la Vilaine. De cet asyle, où les Anglais ne craignaient pas d'être poursuivis, ils pouvaient examiner les préparatifs des Français sur les côtes. Croyant l'occasion opportune, ils débarquent de nouveau à Quiberon, dans les premiers jours de messidor. Les Français s'étaient éloignés du rivage, pour laisser croire à leurs ennemis que la côte était sans défense. Les Anglais s'avançaient sans défiance; les Français paraissent bientôt; la fuite était impossible, il faut combattre. Quinze cents Anglais sont tués, quinze cents faits prisonniers, les autres s'éloignent à la faveur des chaloupes, et parviennent à gagner leurs vaisseaux.

CHAPITRE XXVII.

Suite de la campagne d'Allemagne. Bataille de Hochstet. Mort du brave Latour-d'Auvergne.

Les succès des Français sur les bords du Danube n'étaient pas moins importans. *Moreau*, pour éloigner le maréchal baron de *Kray* de la ville de Ulm, avait chargé le général *Lecourbe* de marcher vers les bords du Lech. Ce général s'était rendu maître d'Augsbourg, et menaçait Munich. Cependant *Kray* n'abandonnait pas son camp sous les murs de Ulm. Cette ville, bâtie à la gauche du Danube, qu'on y passe sur un pont, est célèbre par la bonté de ses fortifications, autant que par l'étendue de son commerce. De cette position centrale, les Autrichiens avaient la facilité de se porter à leur gré sur les deux rives du fleuve. *Moreau* se décide à passer lui-même à la gauche du Danube, entre Ulm et Donawert; il attaque la division de *Starray*, le 30 prairial, et la met en déroute, après lui avoir tué ou blessé environ cinq mille hommes, et lui avoir enlevé vingt pièces de canon. Cette bataille fut donnée dans ces mêmes plaines de Hochstet ou de Bleinhein, où le

maréchal de *Tallard* avait été défait par le
1800. prince *Eugène* et le duc de *Malborough*, en 1704.

L'issue de ce combat avait obligé le général Kray d'abandonner Ulm à ses propres forces, pour se réunir à l'aile droite de son armée, dans le cercle de Franconie. Sa nouvelle position rendait ses communications très-difficiles avec la gauche de son armée, commandée par le prince *Ferdinand*, dans la Bavière et par le prince de *Reuss*, dans les montagnes du Tyrol. Elle livrait aux Français une partie du cercle de Franconie et celui du Bas-Rhin, depuis la Souabe jusqu'à la ligne de neutralité du nord de l'Allemagne, protégée par le roi de Prusse.

Un nouveau combat eût lieu, le 9 messidor, dans les environs de Neubour; les Autrichiens furent encore battus. Les Français perdirent dans cette action le brave *Latour d'Auvergne*, que les consuls avaient décoré du titre de premier grenadier des armées de la république.

Latour-d'Auvergne-Corret, arrière-petit-fils du maréchal *de Turenne*, était né à Pontivy; il embrassa, dès ses plus jeunes années, l'état militaire; et, conciliant le goût des lettres avec celui des armes, on lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue les *Origines gauloises*. A l'époque de la révolution, il oublia les préjugés de sa naissance,

pour donner l'exemple du plus généreux dévoûment aux intérêts de son pays. Devenu capitaine des grenadiers, il commandait toutes les compagnies de grenadiers qui formaient l'avant-garde aux Pyrénées occidentales. Après la paix avec l'Espagne, *Latour-d'Auvergne*, s'étant embarqué sur un bâtiment français pour se rendre en Bretagne, fut pris par les Anglais. Il fit peu de séjour en Angleterre; on le comprit dans un échange, il revint dans sa patrie. An 8.

Les fatigues de plusieurs campagnes, durant lesquelles, marchant constamment à pied, le sac sur le dos, à la tête de ses camarades, il avait partagé toutes les privations des simples soldats, lui rendaient le repos nécessaire. Il vivait à Paris dans la retraite, lorsqu'il apprend qu'un de ses amis, vieillard octogénaire, vient d'être privé, par la réquisition, d'un fils unique, nécessaire à son existence. Il se présente au directoire, obtient la faculté de remplacer le jeune soldat, se rend à l'armée du Rhin en qualité de volontaire, et renvoie le conscrit à son père.

Couvert de cheveux blancs, mais encore ardent comme on l'est dans la première jeunesse, *Latour d'Auvergne* se trouvait à tous les postes les plus périlleux. Il animait les grenadiers par ses discours et par son exemple. Pauvre, mais fier, il avait refusé le don d'une

1800. terre que lui offrait le chef de sa famille. Il ne jouissait que du traitement de capitaine à la suite, et ne se plaignait jamais de la modicité de sa fortune. Par-tout les braves l'avaient proclamé le plus brave d'entre eux. *Bonaparte*, voulant lui décerner une récompense digne de sa grande ame, lui fit expédier le brevet de premier grenadier de l'armée.

On a recueilli une lettre que *Latour d'Auvergne* écrivait à ce sujet à un de ses amis. Elle peint également et son extrême modestie et l'estime qu'il avait pour ses camarades. « Vous me connaissez bien peu, si vous pensez que mon cœur a pu s'ouvrir à la joie sur l'événement qui m'arrive. Quelqu'un qui ne sut compter avec sa patrie que pour briguer l'honneur de la servir, et qui rangea toujours parmi les choses les plus indifférentes les éloges, les honneurs, les rangs et les distinctions, pourrait-il n'être pas vivement affecté de voir attacher à ses faibles services un prix aussi énorme ? Supérieur aux craintes comme aux espérances, tout me fait un devoir de refuser un titre qui, à mes yeux, ne paraît applicable à aucun soldat français, et sur-tout à un soldat attaché à un corps où l'on ne connut jamais ni premier, ni dernier. Je suis trop jaloux de conserver l'estime et l'amitié des valeureux grenadiers, pour consentir à blesser leur délicatesse. Les voies où j'ai marché, ont toujours

été droites et faciles. J'attendais, de mes services, un salaire plus conforme à mes goûts, et plus digne d'un homme de guerre, qu'on ne s'en rappelât qu'à ma mort ». An 8.

Latour-d'Auvergne fut tué d'un coup de lance ; ses yeux mourans virent fuir l'ennemi, il expira satisfait ; et, comme *Turenne*, il demeura comme enseveli dans son triomphe.

Le général *Moreau*, digne estimateur du mérite militaire, fit publier dans Augsbourg, à l'ordre de l'armée, le 12 messidor : « Mes camarades, le brave *Latour-d'Auvergne* a trouvé une mort glorieuse dans le combat livré, le 9 messidor, sur les hauteurs de Neubourg. Les tambours des compagnies des grenadiers de toute l'armée seront, pendant trois jours, couverts d'un crêpe noir. Le nom de *Latour-d'Auvergne* sera conservé à la tête du contrôle de la compagnie de la quarante-sixième demi-brigade, où il avait choisi son rang. Sa place ne sera pas remplie ; il sera élevé un monument sur la hauteur en arrière de Dauberhausen, au lieu même où *Latour-d'Auvergne* a été tué. Ce monument, consacré aux vertus et au courage, est mis sous la sauve-garde des braves de tous les pays.

1800.

CHAPITRE XXVIII.

Armistice publié en Allemagne. Retour de Bonaparte *à Paris.*

Les corps impériaux qui occupaient la Bavière à la droite du Danube, se retiraient derrière l'Iser et bientôt derrière l'Inn. Les Français occupaient presque toute la Bavière ; leur quartier-général était arrivé à Munich le 16 messidor.

La ligne impériale couvrait les Etats de la maison d'Autriche sur les bords du Mein et de la Rednitz, occupés par l'armée austro-mayençaise, sur les confins de la Bavière et de la Bohême, jusqu'aux bords du Danube, occupés par le comte de Klenau ; et, en suivant la rive droite de l'Inn, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'aux montagnes qui séparent le Tyrol des Grisons, où le général baron de Kray commandait en personne. Les Autrichiens abandonnèrent les Grisons, pour se concentrer entre l'Inn, le Tyrol et les Etats d'Italie ; qui leur restaient par la convention de Marengo.

L'armée française formait une ligne non interrompue des bords du Rhin auprès de

Francfort, à ceux de la Méditerranée dans les environs de Lucques. Les postes de cette ligne immense occupaient les pays entre la Lahn et le Mein, sous les ordres du général *Augereau*, venu de Hollande avec trente mille hommes; son quartier-général était à Hoechst: la Franconie, le Palatinat du Rhin et le Brisgaw, sous les ordres du général *S.te-Suzanne*, dont le quartier-général était à Strasbourg; ses divisions, commandées par les généraux *Colaud*, *Souham*, *Laborde* et *Klein*, campaient dans l'évêché de Wurstbourg, dans l'électorat de Mayence, dans le Palatinat, dans l'Ortenau et dans le Brisgaw. Le général *Grenier*, ayant sous ses ordres les lieutenans-généraux *Richepanse*, *Rey*, *Legrand*, occupait les deux rives du Danube, depuis sa source jusqu'à Straubingen. Le centre de l'armée d'Allemagne, sous les ordres du général en chef, s'étendait dans la Bavière; le quartier-général avait quitté Munich pour s'établir dans Augsbourg; la division du général *Decaen* était restée dans Munich, et s'étendait jusqu'à l'Inn. Le général *Leclerc* commandait dans la Bavière septentrionale; son quartier-général à Landshul; l'aile droite, sous les ordres du général *Lecourbe*, s'étendait dans la Haute-Souabe, le Voralberg et les Grisons; c'est-à-dire, dans la partie de la Souabe entre le Danube, le Lech et le lac de Constance;

An 8.

1800. quartier-général à Kempten. Elle était composée de trois divisions : celle de *Montrichard*, dans l'évêché d'Augsbourg et quelques districts impériaux ; quartier-général à Burgau : celle de *Gudin*, entre les deux rives de l'Iller ; quartier-général à Memmingen : celle de *Molitor*, sur le lac de Constance, dans le Voralberg et les Grisons ; quartier-général à Lindaw.

Le général *Molitor* communiquait, par sa droite, avec le général *Moncey*, qui commandait dans la Valteline l'aile gauche de l'armée d'Italie. Des détachemens de cette armée campaient à la vue de Mantoue. Elle était maîtresse du Piémont, de la rivière de Gênes, de la Cisalpine, de Lucques, de Massa-Carrara, de la Romagne, et des bords de l'Adriatique, à la droite du Pô.

Dans cette position, l'armistice provisoire qui subsistait en Italie fut étendu aux armées d'Allemagne. On convint que les Français ne passeraient pas la rivière d'Iser ; que les Impériaux se retireraient à la droite de l'Inn ; depuis les sources de cette rivière jusqu'à Passaw, et que les pays situés entre l'Inn, l'Iser et le Danube seraient neutres pendant la durée de la suspension d'armes signée à Munich le 25 messidor.

Bonaparte, ayant remis le commandement de l'armée d'Italie au général *Massena*, était

revenu en France avec *Berthier* et quelques-uns des généraux qui l'avaient accompagné au-delà des Alpes. En passant à Lyon, il posa la première pierre des deux superbes bâtimens qui décoraient la place de Belle-Cour avant la révolution, et que le génie infernal du jacobinisme avait démolis. *Bonaparte* arriva à Paris le 13 messidor; il en était parti le 16 de floréal. Son étonnante expédition en Italie, environnée d'obstacles en tout genre, avait été commencée et terminée dans l'espace de deux mois. An 8.

CHAPITRE XXIX.

Position respective des armées durant l'armistice.

L'ARMISTICE d'Allemagne augmentait les espérances de paix que l'armistice d'Italie avait fait naître. Quelles que fussent les dispositions des puissances du Nord envers le nouveau gouvernement français, on ne pouvait jeter les yeux sur la position des armées respectives, et se persuader que le cabinet autrichien voulût sérieusement recommencer les hostilités. L'armée austro-mayençaise, réduite à moitié par la désertion de la plus grande partie des paysans levés en masse, ne pouvait militaire-

ment conserver ses positions. On devait pré-
1800. voir qu'à la rupture de l'armistice, elle serait contrainte d'abandonner toute la rive droite du Mein au-dessous de son confluent, avec la Rednitz, parce que les Français pouvaient la tourner par Schweinfurd, et l'enfermer soit dans le Wurtsbourg, ou dans les bois du Spessart.

En Bavière et dans le Tyrol, les positions autrichiennes n'étaient pas moins périlleuses. Il était difficile que le général Kray défendît en même tems les bords du Danube et les montagnes du Tyrol. En portant ses principales forces sur le Danube, pour couvrir ses magasins et maintenir ses communications avec le général comte de Klenau, il découvrait le Tyrol. *Moreau* pouvait détacher une forte colonne vers Kleffstein, pénétrer dans le Tyrol en remontant la gauche de l'Inn jusqu'à Inspruck, tandis qu'une autre colonne s'y porterait des Grisons par Martinsbruck; ce qui devait forcer le corps d'armée du Tyrol de se replier par le Puster-Thal dans la Carinthie.

Si le baron de Kray portait ses principales forces dans le Tyrol et le pays de Salzbourg, pour conserver ses communications avec l'armée d'Italie, il s'exposait à la perte de ses magasins dans Passaw et dans Lintz, les deux rives du Danube restaient en proie aux excursions des Français jusqu'aux portes de

Vienne. L'armée impériale pouvait être enfermée dans les gorges des montagnes, sans vivres et sans communications directes avec la capitale de l'empire. Les Autrichiens, qui formaient un demi-cercle autour des Français, de Stadtamhof à Passaw, de Passaw à Braunau, de Braunau remontant l'Inn jusqu'à Kleffstein, se prolongeaient sur la frontière septentrionale du Tyrol jusqu'à l'Engaden, et présentaient l'aspect d'une armée après la perte d'une bataille, où son centre aurait été enfoncé et séparé de ses ailes. Le général *Moreau* se trouvait en position de se rendre maître de toute la partie occidentale du Tyrol jusqu'à Inspruck, Saint-Meran et Bolzen, et de faciliter au général *Moncey*, cantonné dans la Valteline, l'entrée du Tyrol italien et de l'évêché de Trente. Dès-lors il devenait difficile que *Mélas* se maintînt dans sa position sur le Mincio ou même sur l'Adige; il ne lui restait d'autre parti à prendre que de précipiter sa retraite par le Frioul dans la Carinthie, ouvrant ainsi à l'armée française d'Italie toutes les provinces vénitiennes de Terre-Ferme. AN 8.

A ces considérations, tirées de la position respective des armées autrichiennes et françaises, se joignait une foule d'autres motifs qui semblaient devoir décider l'empereur à terminer la guerre. D'un côté, les insurrections qui se succédaient dans le royaume des Deux-

1800. Siciles, pouvaient changer la face de tous les gouvernemens d'Italie; de l'autre, la paix que la France venait de signer avec la régence d'Alger, lui procurait les moyens d'approvisionner les ports de la Ligurie, et ouvrait une voie de communication avec l'Egypte. La république cisalpine, ressuscitée, levait une armée nombreuse à laquelle se réunissaient les milices du Piémont et de la Ligurie. Les Français, fortifiés par ses secours, devaient s'emparer, presque sans résistance, du grand-duché de Toscane, qui offrait toutes les ressources pour payer et nourrir l'armée, et les moyens d'éloigner les Anglais des côtes, en occupant le port de Livourne.

Si les Autrichiens étaient contraints de se retirer dans les Alpes allemandes, on devait s'attendre que les Vénitiens, accoutumés au régime républicain, prendraient les armes pour aider les Français à fermer aux Allemands les portes de l'Italie. La forteresse de Mantoue, abandonnée à elle-même et sans espoir d'être secourue, ne devait faire qu'une vaine résistance. La reprise des hostilités pouvait donc non-seulement enlever à la maison d'Autriche toutes ses possessions en Italie; mais il n'était pas hors de vraisemblance que les suites de cette combinaison ne conduisissent les différens Etats d'Italie à se réunir pour former une république fédérative.

Pour écarter ces funestes présages, les Anglais donnaient à l'empereur un subside de cinquante millions ; ils promettaient même de conduire à Livourne et dans la Toscane une armée anglaise de trente ou trente-cinq mille combattans. Agités par une politique sanguinaire, ces insulaires remuant tous les cabinets, armant toutes les passions, achetant toutes les consciences, ennemis secrets des puissances même auxquelles ils semblaient unis, payaient le sang des hommes avec l'or aspiré par l'étendue de leur commerce. Le ministre qui délayait inconsidérément ces levains dangereux, plaçant le continent et son pays lui-même dans la situation la plus périlleuse, ne doit pas s'enivrer des vapeurs de l'orgueil. Comment les Anglais peuvent-ils admirer, comme de belles actions, des crimes qui déshonorent l'humanité? et trompés par un fourbe, le tirer de la liste des brigands pour le placer sur celle des grands hommes?

Plus actif que prévoyant, plus audacieux que profond, *Pitt* ne dut qu'au hasard et aux circonstances le vain appareil de grandeur dont il paraît environné. Diviser pour régner fut toute sa politique; c'était celle de *Mazarin*, qui, sans doute, n'était pas un grand homme.

Vous avez satisfait pleinement vos fureurs, fils de *Chatam*; la niaise Europe, soulevée par vous, chancelle sur ses fondemens; plu-

sieurs millions d'hommes sont tombés sous le
1800. fer meurtrier ; à votre pays seul appartint un moment le commerce de l'univers ; tandis que les idées d'indépendance et d'anarchie, fermentant de Gibraltar aux bords du Dniester, volcanisent toutes les têtes ; l'Allemagne, la Hollande, l'Italie et l'Espagne ont été ravagées; les feux d'insurrection, après avoir consumé les Pays-Bas, l'Helvétie, l'Irlande, la Catalogne, dévorent aujourd'hui le royaume de Naples, et menacent bientôt la Hongrie. Que vous soyez le criminel auteur ou la cause innocente de ces vastes bouleversemens, quelle imprudence à vous, d'employer les trésors de votre patrie à la destruction de l'Europe ! quelle ridicule présomption de croire que vous pouvez, sans danger, soulever l'univers pour l'asservir ensuite ; et, comme le dieu des tempêtes, appaiser ou conduire un océan orageux !

Si *Pitt*, placé sur cet échafaudage de crimes, parut un géant, c'est qu'il avait en tête d'imbécilles pigmées, ou des tigres devenus enragés. Mais que, du sein de la France, il s'élève un homme qui profite habilement des grands moyens que lui donne la révolution, qui oppose le génie conservateur à l'astuce destructive, la moralité d'un cœur droit, d'une ame saine à l'étroite politique des cours, et les devoirs de l'homme au pompeux galimathias de

ses droits, bientôt l'Europe reconnaîtra le piège dans lequel l'astucieuse Angleterre l'a fait tomber. Bientôt, se réunissant toute entière contre un peuple de marchands qui jouit insolemment des dépouilles du monde, et qui incendierait un continent fertile et populeux, pour augmenter le numéraire d'une île aride et jalouse, *Pitt* marcherait à Tyburn, portant sur la poitrine l'écriteau infamant des traîtres. An 8.

Cet homme extraordinaire a paru en France; à sa voix puissante, une conspiration continuelle, qui sapait les fondemens de la révolution française, s'éteint insensiblement; les hommes que le génie du mal avait bannis de leur patrie, rentrent dans leurs foyers; les haines s'affaiblissent, la confiance renaît dans les cœurs, l'espoir consolateur d'un avenir heureux calme les douleurs les plus violentes, et présage leur guérison. Je n'ai pas besoin de nommer ce génie tutélaire, son nom est dans toutes les bouches, il remplit le monde entier.

Bonaparte proposait la paix au cabinet de Vienne; ses offres portaient un caractère de franchise d'autant plus frappant, que les Anglais affectaient alors cet esprit de domination et de suprématie dont ils attribuaient la pensée à la république française, pour exciter contre elle la jalousie de l'Europe. Sur l'Océan, les Anglais visitaient tous les vaisseaux neutres qui commerçaient avec la France et l'Espagne,

et arrêtaient ceux qui refusaient de se soumettre
1800. à cette humiliante vexation. Sur la Méditerranée, le général *Albercrombie*, à la tête de sept à huit mille hommes, s'était rendu à la rade de Livourne, sur la flotte de l'amiral *Keith*, et prétendait, malgré l'armistice, s'emparer de ce port, de la même manière que l'amiral *Hood* s'était emparé de Toulon en 1793. Les Anglais restèrent plusieurs jours en rade, d'où quelques officiers seulement descendirent à terre. Mais le commandant de Livourne refusa de recevoir l'escadre de *Keith* dans le port, pour ne pas donner aux Français, maîtres de la ville de Lucques, l'occasion de se porter sur Livourne par terre, pour combattre les Anglais, à l'égard desquels il n'existait aucune suspension d'armes.

CHAPITRE XXX.

Nouveau gouvernement introduit dans le Piémont et la Ligurie.

J'AI parlé du rétablissement de la république cisalpine et du nouveau mode d'administration qui s'y introduisait. Une assemblée nationale, présidée par un ministre plénipotentiaire français, était chargée des détails politiques. Le même ordre de choses s'introduisait dans le

Piémont. A l'égard de la république ligurienne, ayant substitué un gouvernement consulaire à son directoire et à ses deux conseils, peu de tems après la journée du 18 brumaire, il ne fut introduit d'autre changement dans son administration, que l'envoi d'un ministre plénipotentiaire chargé de toutes les relations du gouvernement français avec le gouvernement ligurien. Ces ministres remplissaient à Milan, à Turin et à Gênes à-peu-près les mêmes fonctions attribuées, par le conseil de Vienne, à un agent diplomatique entretenu, avant la révolution, auprès du gouverneur-général du Milanais. An 8.

CHAPITRE XXXI.

La révolution du 18 brumaire s'étend en Suisse.

DEPUIS quelques jours, le bruit se répandait en Helvétie d'un prochain changement dans l'administration générale. Les uns prétendaient qu'en vertu d'un accord secret entre les gouvernemens de Paris et de Vienne, l'Helvétie, déclarée neutre, aurait le droit de choisir le gouvernement qui lui conviendrait, sans égard aux innovations introduites depuis que les Français et les Autrichiens, maîtres du

pays par la force des armes, forçaient le peuple à se courber aux institutions sociales qui convenaient à leurs intérêts respectifs.

1800. La commission exécutive adressa aux deux conseils, le 19 termidor, un message dont voici l'extrait : « Si jamais délibération mérita l'attention la plus impartiale et l'abstraction absolue de tout intérêt particulier, c'est celle qui vous est aujourd'hui soumise. La commission exécutive, pressée par le sentiment impérieux du devoir, vous expose la situation alarmante de la patrie, et la seule mesure qui puisse la sauver d'une ruine totale et prochaine.

» Il suffit d'un coup-d'œil rapide sur l'ensemble de notre organisation sociale, pour se convaincre qu'elle marche à grands pas vers sa dissolution : une constitution qui n'est calculée ni sur nos besoins, ni sur nos ressources, sans garantie pour sa propre existence, et pleine de contradictions ; aucune loi organique qui assigne aux ressorts, par lesquels cette constitution serait maintenue, leur place et la sphère de leur activité ; tous les anciens rapports dissous, et les nouveaux laissés dans le vague.

» La sureté des personnes et de la propriété exposée aux atteintes de l'arbitraire par le défaut de formes protégeant la liberté civile ; une foule surabondante de fonctionnaires pu-

blics, produit informe des choix d'un peuple non préparé à cet exercice de sa souveraineté: ces fonctionnaires succombant sous le poids des sacrifices qu'ils ont faits depuis deux ans à la chose publique, et attiédis par l'effet même de la contrainte qui les enchaîne à leurs places; un système de finance vicieux dans ses bases, et sans moyen d'exécution; le capital de la fortune publique dévoré pour subvenir aux dépenses courantes; le crédit national anéanti; les asyles ouverts à la maladie et à l'indigence, privés de revenus, de ressources; la classe respectable des ministres de la religion, luttant contre la misère; l'autorité publique tombée dans le discrédit.

» Un mépris pour les lois, mépris qui eût entraîné dès long-tems toutes les horreurs de l'anarchie, si le caractère paisible du peuple, et la compression de deux ans de malheurs, en ajoutant à cette force d'inertie, n'eussent résisté au progrès de la désorganisation.

» Tels sont les motifs qui obligent la commission exécutive à vous proposer, par le projet de décret joint à ce message, le changement des autorités législative et exécutive. Ce changement, pour atteindre son but, ne peut s'effectuer que dans les formes proposées: toute modification apportée à ces formes, tout délai dans une décision qui est

1800. extrêmement urgente, ne prouveraient qu'un desir de rejeter l'unique moyen de salut public qui se trouve dans nos mains. »

Le message était accompagné du décret suivant : « Sur le message de la commission exécutive du 7 août, considérant que l'état actuel des ressources, ainsi que la nécessité de préparer l'établissement d'une nouvelle constitution, demandent impérieusement une réduction dans le corps législatif; le grand conseil, après avoir déclaré l'urgence, a résolu :

» A compter de la date du présent décret, les conseils législatifs sont ajournés. A leur place est établi un conseil législatif de quarante-trois membres. Pour former ce conseil, la commission exécutive devra, dans l'espace de vingt-quatre heures après la réception du présent décret, faire choix de trente-cinq membres pris dans la ci-devant législature. Aussitôt après les avoir convoqués, la commission exécutive se démettra entre leurs mains de ses pouvoirs, et les membres qui la composaient, prendront place dans le conseil législatif. Ce conseil ainsi constitué, s'adjoindra encore huit membres qui seront pris sur la généralité des citoyens, et nommera aux places qui pourraient vaquer par refus ou démission. Immédiatement après, le conseil législatif fera choix de sept membres pris dans son sein, qui formeront un nouveau conseil

exécutif. Le conseil législatif réunira l'autorité et les fonctions que la constitution attribue aux deux sections de la législature. Le conseil exécutif exercera les pouvoirs que la constitution attribue au directoire. Le conseil législatif sera tenu, dès qu'un projet de loi aura été adopté par la majorité de ses membres, de le communiquer sur-le-champ au conseil exécutif pour qu'il donne son avis sur ce projet. Le conseil exécutif est tenu de donner son avis dans l'espace de deux jours, si le projet de décret est accompagné d'une déclaration d'urgence, et dans celui de dix jours, si cette déclaration ne s'y trouve pas. Après avoir entendu l'avis du conseil exécutif, le conseil législatif pourra, selon les circonstances, ouvrir une nouvelle discussion; mais, dans tous les cas, le projet devra être mis aux voix de nouveau, et ne deviendra loi qu'après le second vote. Les deux autorités établies par la présente loi, demeureront en fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution ait été publiée, acceptée par la nation helvétique, et mise en exécution.

Une discussion fort peu animée, s'ouvrit sur-le-champ au grand conseil. Tous les orateurs paraissaient convaincus de la nécessité d'adopter la mesure proposée. Un représentant ajouta même qu'il était très-assuré que la loi serait exécutée, quand même le grand

conseil la rejeterait. Elle passa presque sans
1800. contradiction. Un meunier de Zurich, nommé *Reltap*, fut pour ainsi dire le seul opposant.

Le sénat ne montrait pas autant de condescendance. Le message de la commision exécutive fut renvoyé à l'examen d'un comité qui devait en rendre compte le lendemain. La commission, craignant ou feignant de craindre que ce délai ne compromît la tranquillité publique, somme le président de convoquer le sénat pour qu'il procédât dans le jour à l'acceptation ou au rejet de la résolution du grand conseil. Le sénat s'assemble et passe à l'ordre du jour sur la proposition qui lui est faite de s'occuper sur-le-champ de cette affaire.

Cependant, vingt-un membres, formant la moitié du sénat, déclarèrent au gouvernement qu'ils donnaient leur aveu à la loi telle qu'elle était.

Le 8 août, les sénateurs opposans s'étant réunis en comité secret, déclarèrent, après une discussion très-orageuse, qu'ils ne pouvaient adopter la résolution du grand conseil, et se séparèrent. La commission exécutive, sans s'arrêter à cette disposition, fit choix de trente-cinq législateurs qui devaient rester, et parmi lesquels se trouvèrent quelques opposans. La salle du sénat fut fermée par ordre du gouvernement. On procéda dans la même

journée, à la nomination de huit législateurs pris dans toute l'Helvétie. AN 8.

Le 9, les membres du sénat qui avaient refusé leur adhésion à la résolution du 7, ayant trouvé le lieu ordinaire de leurs séances fermé, s'étaient rassemblés dans une auberge, et destituèrent le nouveau gouvernement. Il fut proposé de transférer dans une autre ville le siège du sénat, et de prendre les mesures nécessaires pour renverser le gouvernement usurpateur.

Cependant, le corps législatif assemblé dans la salle du grand conseil, procédait à la nomination des sept membres qui devaient composer le conseil exécutif : ce furent les citoyens *Frisching*, *Savary*, *Dolder* et *Glayre*, ex-membres de la commission exécutive ; *Zimmerman*, du grand conseil ; *Schmidd*, préfet national du canton de Basle ; et *Ruttimann*, préfet national du canton de Lucerne. Le nouveau gouvernement s'installa sur-le-champ.

Il publia une proclamation dans laquelle il disait aux Suisses : La situation de notre patrie rendait nécessaire un changement dans les premières autorités. Depuis long-tems les conseils législatifs avaient manifesté le vœu d'une réduction dans le nombre de leurs membres. Les opinions ne se partagèrent que sur le mode d'exécution de cette mesure. Enfin, le 7 et le 8 août, les conseils législatifs, sur

1800. la proposition de la commission exécutive, ont arrêté leur propre ajournement : et, vu l'impossibilité de se retirer, ils ont remis leurs fonctions à un conseil exécutif moins nombreux, chargé de procéder à la formation d'un nouveau conseil exécutif. La loi rendue à ce sujet reçoit son exécution. Le conseil législatif et le conseil exécutif, dont vous connaîtrez la composition, se trouvent en activité ; et si des hommes de mérite se sont éloignés de leurs places, on doit attendre d'eux que, simples citoyens, ils ne chercheront pas moins à procurer le bien de la patrie, qu'ils ne l'ont fait comme fonctionnaires publics ».

» Aucune vue que celle du bien public n'a présidé à cette mesure. Délivrés des obstacles qu'opposait sans cesse la marche ancienne des affaires, les magistrats seront uniquement occupés désormais des moyens de soulager les maux que ressent le peuple, et de préparer un avenir plus heureux. L'esprit de dissention et la licence faisaient chaque jour de nouveaux progrès au milieu de nous, et menaçaient de briser les liens les plus solides de l'organisation sociale ».

» Le nouveau pouvoir exécutif, en prenant le timon des affaires, contracte l'obligation solemnelle d'assurer à la loi, sans aucune considération personnelle, le respect et l'obéissance qui lui sont dus. Aucune plainte ne sera re-

poussée, aucune demande ne restera sans examen; mais, lorsque la loi aura parlé, tous devront se soumettre; car ce n'est point pour quelques individus qu'elle est rendue.

» Cependant, citoyens de l'Helvétie, il faut avoir le courage de vous dire que vos plaies sont trop profondes pour être refermées en peu de jours. Sans des circonstances heureuses, aucun soulagement ne peut être attendu. La paix seule ramenera la tranquillité et le bonheur dans nos demeures. Il nous est permis de croire que ce moment n'est pas éloigné. Nous devons fonder encore les plus précieuses espérances sur les intentions que le gouvernement actuel de la France manifeste à notre égard. Mais si de nouveaux sacrifices se trouvaient nécessaires, ils seront de courte durée, et le prix qui doit les suivre appartiendra à toutes les générations.

La sensation générale que faisait sur l'esprit du peuple la révolution des 7 et 8 août, ne permettait pas aux membres du sénat, qui refusaient leur adhésion à cette mesure, de se flatter d'opérer un mouvement en leur faveur. Après de vaines protestations, ils cessèrent leurs séances, et se soumettant à l'impérieuse nécessité, chacun d'eux se retira. Les portes de Berne avaient été fermées le 8. La tranquillité était parfaitement rétablie le jour suivant. Chacun se soumit à la nouvelle loi,

quoiqu'elle ne fût pas constitutionnelle. Les
1800. membres du nouveau gouvernement prirent les rênes de l'Etat ; et il fut résolu qu'on ne s'occuperait d'une nouvelle constitution qu'à la paix.

LIVRE VINGT-NEUVIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Intérieur de la France pendant les derniers mois de l'an 8 et les premiers de l'an 9.

DEPUIS dix ans, les événemens se sont pressés autour de nous avec tant de rapidité, que plusieurs ne laissèrent, dans notre mémoire, que des traces fugitives, bientôt effacées par d'autres faits, que des circonstances nouvelles plongèrent à leur tour dans l'oubli. Témoins de tant de révolutions qui changent la face de l'Europe, tout ce qui n'est pas extraordinaire, fait peu de sensations sur des hommes accoutumés aux résultats les moins prévus. Mais le récit des particularités qui se lient avec des changemens importans ont à nos yeux un intérêt bien plus vif, que les autres monumens historiques élevés par les plus grands maîtres.

C'est notre histoire qu'on nous raconte. Chaque circonstance, présentée par l'écrivain, nous rappèle les sensations que nous éprouvions à la même époque. Nos sensations douces

1800. ou pénibles, nos liaisons avec tant d'hommes moissonnés par la faulx de la révolution, nos espérances trompées, nos habitudes confondues, nos fortunes bouleversées, nos opinions prenant presque malgré nous une tendance nouvelle, mille sentimens contradictoires occasionnés par une série de prodiges, prêtent un charme aux phrases de l'historien qui nous ramène dans les sentiers que nous avons parcourus.

Je ne saurais me flatter d'avoir atteint la perfection en crayonnant cet immense tableau; j'en broyais les couleurs au sein des convulsions sans cesse renaissantes; et lorsque l'ivresse générale, produite par le mouvement irrésistible d'une grande révolution, l'influence des circonstances les plus difficiles, et même la discordance des lois, se réunissaient avec la profonde perversité de quelques monstres, pour entraîner dans le gouffre, creusé par les plus viles passions, les hommes qu'une ardeur immodérée du bien public, une franchise indiscrète, et l'habitude d'un enthousiasme dont ils ne calculaient pas les résultats, rendaient leurs dupes, lorsqu'ils voulaient avec sincérité servir leur patrie.

J'ai peint les hommes comme je les ai vus, sans être arrêté par aucune considération personnelle; et les événemens, comme ils se sont succédés sous mes yeux, sans chercher à les

atténuer, et sans leur prêter une consistance qu'ils n'avaient pas. Ceux qui écriront l'histoire de la révolution dans les tems futurs, pouvant employer le résultat, comme un régulateur, pour symétriser les événemens, feront des tableaux dont toutes les parties correspondront parfaitement ensemble; ils prouveront peut-être un jour que ce qui est arrivé devait arriver nécessairement par la combinaison mécanique entre la pente naturelle des choses et les dispositions morales de ceux qui les conduisaient. An 8.

Vaines allégations ! les armées françaises s'élancèrent avec une constante, avec une incalculable énergie vers le but que la nation voulait atteindre, lorsqu'aux dépens de sa tranquillité présente, elle brisait en éclats une forme sociale, dont les abus insensiblement amoncelés, devenaient incompatibles avec sa prospérité future. Mais au dedans, les chefs révolutionnaires, perpétuellement entraînés par de misérables passions qui se heurtaient, n'avaient peut-être pas eux-mêmes une idée bien nette des événemens qu'ils prétendaient diriger, ou du moins leur seul but était d'amasser de l'argent, et de se perpétuer dans leurs places.

Il semble que *Machiavel*, dans l'histoire de Florence, fasse la peinture des convulsions interminables dans lesquelles nous avons été

1800. enveloppés, mais dont nous sommes sortis plus heureusement que cette petite république. « L'ordre social n'étant pas solidement assis, nous dit ce célèbre écrivain, on ne voyait, dans les querelles civiles, aucun point fixe, distinct, immuable; les partis s'acharnaient les uns contre les autres. Personne ne connaissait les vues de ses ennemis; peu de gens connaissaient leurs propres vues. Mais précisément parce qu'on n'avait point de vues, on s'en prêtait réciproquement; c'était toujours les plus noires, les plus criminelles envers la république. Comme les partis succédaient perpétuellement à des partis, comme ils se divisaient et se subdivisaient, il ne se trouvait aucune union entre les membres d'une même faction; on n'apercevait que des individus rôdant à côté les uns des autres, avec une férocité mêlée de frayeur. On ne portait plus l'arme des batailles, mais celle des assassinats. Toute vérité disparut avec toute morale. Chaque parole fut un mensonge, chaque action un crime ou une erreur. Le gouvernement, entouré des hommes les plus ineptes, les plus perfides, et privé du flambeau de l'expérience, regardait la justice comme une chimère; il rédigeait des codes de doctrine pour l'imposture ou pour la tyrannie. Cette malheureuse république ne pouvant plus trouver d'asyle contre sa propre dépravation, que

dans le tombeau du despotisme ; ce tombeau s'ouvrit, elle s'y précipita. » An 8.

La révolution française offre mille exemples d'effets dont on ne saurait assigner les causes. Presque tous les événemens tournèrent contre le gré de ceux qui en avaient donné l'impulsion. On regarda comme aussi mal-habiles à connaître leurs intérêts que ceux de leur patrie, des hommes qui périssaient les uns après les autres dans les catastrophes qu'ils avaient préparées. Cette opinion, cependant, n'était pas juste ; la plupart ne succombèrent, au milieu des efforts faits par les différens partis révolutionnaires pour se disputer les rênes de l'Etat, que par l'intermédiaire des ennemis de la révolution qui, mêlés avec les combattans, travaillaient de leur côté à détruire l'édifice révolutionnaire pour ramener l'ancien régime.

Ces ennemis de la révolution, devenus des *Prothées*, se déguisaient de cent manières différentes.

Tandis qu'un certain nombre d'entr'eux attaquaient, à main armée, les nouvelles institutions, plusieurs feignaient un tendre attachement pour le nouveau régime ; ennemis d'autant plus dangereux, que leurs coups se portaient dans l'ombre. Les uns, sous prétexte de modération, arrêtaient les mesures

1800. énergiques ; les autres, sachant que la multitude prête plus volontiers sa confiance à ceux qui lui parlent le langage des passions dont elle est enivrée, qu'à ceux qui lui parlent le langage de la raison qu'elle n'entend pas, et qu'entre le défenseur de ses droits et celui de ses excès, c'est à ce dernier qu'elle donne la préférence, rendaient les mesures énergiques inutiles, dangereuses même, en excédant les bornes posées par la prudence.

Un grand nombre de contre-révolutionnaires, coiffés du bonnet rouge de *Marat*, et répétant les carmagnoles de *Barrère*, prêchaient perpétuellement le meurtre, l'incendie, la dévastation. Ils furent appelés ultra-révolutionnaires, lorsqu'on vint à bout de reconnaître la perversité de leurs intentions ; mais pour l'ordinaire, ils se couvraient avec tant d'art d'un masque patriotique au milieu de l'effervescence générale, que souvent ils parvinrent à se faire considérer comme les plus fermes soutiens de la révolution.

De là cette inextricable discordance, qui signala tous les mouvemens révolutionnaires, depuis les journées des 5 et 6 octobre 1789, jusqu'à celle du 18 fructidor 1796.

On a vu, dans le cours de cet ouvrage, en combien d'occasions et avec quelle aveugle férocité des révolutionnaires lançaient sur l'échafaud d'autres révolutionnaires. Ceux qui se

livraient à ces atroces vengeances, ne remontaient probablement pas eux-mêmes à la première et véritable source de leurs inconcevables fureurs. Soupçonnaient-ils qu'ils obéissaient à l'impulsion des contre-révolutionnaires, dont la fatale politique était d'égorger les républicains les uns par la main des autres ?

Ces contre-révolutionnaires, couverts d'un manteau républicain, s'insinuaient jusques dans les comités les plus secrets du gouvernement, exaspéraient les haines, semaient les défiances, précipitaient en torrens du haut de la montagne toutes les passions incandescentes ; convaincus que les divisions de la représentation nationale devaient produire le bouleversement de la république, ils s'appliquaient avec un art infernal à augmenter ces divisions, à les rendre interminables.

En parlant aux membres du côté droit, ils se gardaient bien de séparer les élémens dont la montagne était composée. Parmi quelques monstres dont l'instinct, semblable à celui des bêtes féroces, appercevait à combien d'extravagances et de forfaits il est possible d'entraîner un peuple dont on vient de briser les chaînes religieuses et les chaînes politiques, on voyait sur la montagne, comme dans un poste militaire, des hommes élus dans les hameaux et dans les ateliers, qui ne reconnaissaient un républicain que sous le costume porté par

eux-mêmes ; des hommes d'un caractère mé-
1800. lancolique, dont l'ame profondément frappée d'avoir aperçu trop souvent la fausseté unie à la politesse, ne croyaient à la vertu et à la liberté que lorsqu'elles se présentaient sous un aspect sombre et farouche ; et des hommes qui, trop jeunes et plus faits pour servir la république dans les armées que dans le sénat, ayant vu naître la révolution au sein des orages, pensaient que de nouveaux orages pouvaient seuls la consolider. On voyait parmi eux plusieurs députés, sortis des classes proscrites de la noblesse et du clergé ; exposés perpétuellement aux soupçons ; ils cherchaient un asyle sur la montagne pour éviter l'accusation de ne pas atteindre à la hauteur des principes révolutionnaires. Au côté gauche, enfin, aimaient à voter, quels que fussent d'ailleurs leur esprit et leurs talens, les députés qui, par les ressorts trop tendus de leur imagination, étaient disposés à marcher au-delà plutôt que de rester en deçà de la borne révolutionnaire. On confondait tous ces hommes à vues si différentes, et l'on assurait que la république ne pouvait s'établir, si le parti jacobin n'était expulsé en entier de la convention.

On tenait un langage contraire aux montagnards. Tous les députés du côté droit étaient signalés comme des hommes qui voulaient substituer l'orgueil et la puissance des talens à l'or-

gueil et la puissance des nobles; comme des hommes dont le projet était de renouveler la caste patricienne de Venise, et de gouverner seuls la république. Au moyen des insinuations les plus perfides, on parvint à persuader, à chacun des deux partis, que son existence était incompatible avec l'existence du parti contraire. Les montagnards accusaient les girondins, les girondins accusaient les montagnards de conspirer contre la patrie. Ces accusations ne furent d'abord que les soupçons de la haine, elles se poursuivirent de part et d'autre, avec un acharnement qui annonçait la profonde conviction des esprits. On disait d'un législateur, qu'il était un traître, aussi facilement que d'un écrivain qu'on n'aime pas, qu'il est un sot. Chaque parti regarda la ruine et la mort de ses ennemis, comme son devoir le plus sacré. Les uns ne parlaient que de se lever contre d'ambitieux dominateurs; les autres, que de remettre le glaive de la république à des juges sévères, chargés de frapper à mort les anarchistes et les royalistes. On répétait dans les rues, dans les groupes, dans les tribunes, qu'il fallait sauver la patrie. Le nom de *Brutus* était chaque jour invoqué par des hommes ne respirant que l'assassinat.

Bientôt les factions se choquèrent; les hommes à passions violentes l'emportèrent sur les hommes à grands talens; les seconds se fus-

sent probablement contentés de chasser les
1800. jacobins, et de gouverner à leur place ; mais les jacobins, victorieux, vouèrent à la mort tous leurs ennemis. Des torrens de sang inondèrent le corps législatif, et préludèrent à cette vaste extermination de la race humaine, dont le lugubre souvenir souillera la révolution française.

Les propagateurs secrets de ces combats atroces n'eurent pas à se féliciter du succès de leurs noires machinations. Devenus eux-mêmes le jouet d'une horde de cannibales, ils périssaient au sein d'une calamité générale, et lorsqu'on voyait disparaître toutes les institutions qui embellissent ou qui consolent la vie humaine.

Après la séparation de la convention nationale, le génie malfaisant qui avait excité toutes les convulsions de cette assemblée, s'empara du directoire ; une combinaison de conseils perfides poussait les Pantarques vers des mesures qui augmentaient la fermentation générale au dedans, tandis qu'elles rendaient la guerre interminable au dehors. Des hommes qu'une longue habitude avait familiarisés avec les intrigues des cours, circonvenaient le gouvernement ; cachant, sous des paroles emmiélées, le fiel qui les dévorait, ils tendaient les rêts subtils de la flatterie, dans lesquels il est si difficile aux gouvernans de ne pas se laisser prendre.

Toutes les histoires nous apprennent à combien d'incertitudes se livrent les conducteurs des peuples, lorsqu'au milieu des événemens dont ils ne pénètrent pas les causes sècrètes, ils reçoivent des impressions contradictoires ou perfidement combinées pour les induire en erreur. Souvent les pilotes les mieux exercés, craignant de mal diriger le vaisseau au milieu d'une tourmente, abandonnent le gouvernail, mettant leur espérance dans les vents prêts à les engloutir.

AN 8.

Pour opérer une désorganisation générale, les ennemis de la révolution, semés au dedans et au dehors de la France, avaient soulevé une immense tempête, elle pouvait submerger l'Europe entière. La guerre de la Vendée recommençait; un systême d'assassinats effrayait les provinces; les routes étaient infestées d'une si grande quantité de voleurs, que le commerce paraissait interrompu. Tandis que la guerre étrangère, dévastant l'Allemagne et l'Italie, moissonnait la fleur de la jeunesse européenne, on augmentait en France la confusion et le désordre en flétrissant du souffle empoisonné de la calomnie les individus dont les talens, les lumières, les vertus et l'attachement aussi pur que désintéressé aux vrais principes de la révolution, pouvaient aider le gouvernement à triompher des obstacles du

1800. dehors et du dedans, et à consolider la révolution sur les bases de la paix.

Des *Sinons*, plus artificieux et plus fourbes que le fils de *Sisyphe*, plaçaient dans les emplois des hommes qui leur étaient dévoués, et dont le principal talent consistait à cacher habilement, sous des dehors trompeurs, la haine profonde qu'ils portaient au nouvel ordre de choses. Ils se flattaient que la révolution, en proie à toutes les convulsions physiques et morales qui peuvent saper les fondemens d'un ordre social que le tems n'a pas encore affermi, s'écroulerait enfin sous la multitude de ces attaques combinées.

Le ministère anglais distribuait les trésors par lesquels subsista constamment dans Paris un foyer de contre-révolution, sous les regards sourcilleux d'une police inquiète, dont l'action était arrêtée en lui présentant le rameau d'or avec lequel *Enée* se fraya la route des enfers. Ainsi le fils de *Chattam* se vengeait des manœuvres avec lesquelles, sous le règne de *Louis XVI*, le ministère français avait fomenté le soulévement de l'Amérique.

Ce comité anglais n'eut aucune influence sur la révolution du 18 brumaire. La brûlante activité du génie qui la conduisit, n'avait pas donné le tems aux royalistes d'en incliner les ressorts à leur profit. Cet événement inattendu

donna une autre direction aux projets contre-révolutionnaires. An 8.

CHAPITRE II.

Découverte d'une correspondance entre le ministère anglais et un comité contre-révolutionnaire établi à Paris.

Le gouvernement fit publier, dans les premiers mois de l'an 9, les pièces d'une correspondance découverte à Paris, entre le ministère anglais et les agens qu'il entretenait en France. Cette correspondance jetait un grand jour sur la nature des moyens adoptés par les ministres britanniques pendant le cours de la révolution, pour faire sortir de cet événement prodigieux la ruine entière de la France, et une augmentation de prospérité en faveur de la Grande-Bretagne. Cette collection, qui forme un volume de trois cents pages, ne saurait trouver place dans cet ouvrage, malgré son extrême importance.

Elle renferme vingt lettres de Paris à Londres, onze lettres de Londres à Paris, le chiffre dont les interlocuteurs se servaient, des feuilles de comptabilité, un certain nombre de passe-ports et de congés imprimés et manuscrits, et un plan de contre-police pour instruire les

1800. émigrés et les chouans des mesures que le gouvernement français prenait contre eux. Toutes les lettres étaient écrites sous des noms supposés ; et telle était la flexibilité des ressorts employés par le ministère de Londres, que, la correspondance saisie, et quelques-uns des principaux agens arrêtés, on ne parvint pas à connaître les complices et à dévoiler le tissu de cette vaste intrigue qu'avait intérêt de cacher une infinité de gens, dont quelques-uns peut-être entouraient le gouvernement.

Le chef du comité (1), correspondant avec

---

(1) *Procès-verbal de la remise des pièces aux conseillers d'état, commissaires du gouvernement.*

Le quatorze floréal an huit, nous, *Pierre Fardel*, juge de paix, attaché au ministère de la police, sur la présentation à nous faite d'un arrêté du premier consul, en date du 12, dont la teneur suit :

Conseil d'état.

Le premier consul annonce que le ministre de la police vient de faire saisir les membres et la correspondance du comité anglais, depuis long-tems établi à Paris. Il nomme les conseillers d'état *Chaptal*, *Emmery*, *Brune* et *Champagny*, pour examiner les pièces saisies, parapher celles qui leur paraîtraient les plus importantes, et en rédiger un procès-verbal historique.

Leur avons représenté, d'abord, le procès-verbal de l'arrestation d'*Anne-Louise Jeannin*, veuve *Mercier*, et des papiers trouvés chez elle, enfermés, lors de la saisie, dans un carton fermé d'une ficelle en croix, dont l'em-

le gouvernement anglais, était le chevalier *de Coigny*, connu pour un *roué* de l'ancien ré- An 8.

---

trémité a été scellée du cachet du commissaire, ce qui a été reconnu par ladite *Mercier*.

Avons ensuite présenté la minute de l'interrogatoire prêté devant nous par ladite *Mercier*, et les papiers-journaux, brochures, lettres et manuscrits saisis; les avons disposés en six liasses, dont la suscription est écrite de notre main. La première, intitulée pièces détachées, contient quatre-vingts pièces; la seconde, intitulée notes de comptabilité, contient trente-neuf pièces; la troisième, intitulée passeports, congés, cartes de sureté, contient cinquante pièces; la quatrième et la cinquième, intitulées correspondance, contiennent trente-quatre pièces; la sixième enfin, intitulée contre-police, contient cinquante-huit pièces.

Nous leur avons présenté aussi, 1.° plusieurs numéros d'un ouvrage périodique, intitulé: *Paris pendant l'année 1799*, par *Pelletier*, imprimé à Londres; 2.° Six exemplaires des adieux à *Bonaparte*; 3.° les deux premiers numéros de l'avant-courier; 4.° quelques brochures anglaises.

Ce fait, avons déclaré que nous laissions lesdites pièces sur le bureau du cabinet joignant celui du ministre de la police, pour, par lesdits conseillers d'état, s'en aider, au desir de l'arrêté ci-dessus rapporté.

Lecture faite en commun desdites pièces, il a été extrait, savoir; de la première liasse, intitulées *pièces détachées*, quarante-quatre pièces, qui ont paru mériter plus d'attention, et qui ont, en conséquence, été numérotées par le citoyen *Chaptal*; et de la seconde note de comptabilité, dix pièces, qui seules ont été jugées dignes d'attention, et qui ont été pareillement numérotées et paraphées par le citoyen *Chaptal*.

1800. gime, et caché dans Paris sous le nom de *Dubois*. Il avait pour coopérateurs deux hommes, dont le premier prenait le nom tantôt de *Paul Berri* et tantôt de *Neuville*; le second voyageait perpétuellement de Londres à Paris, sous le nom de *Ferrand*.

La troisième liasse, intitulée *congés, passeports, cartes de sureté*; contenant des pièces nécessaires à conserver; ces pièces, au nombre de cinquante-sept, ont toutes été paraphées par le citoyen *Chaptal*.

Le citoyen *Champagny* a paraphé les trente-quatre pièces qui composent les quatrième et cinquième liasses jugées toutes intéressantes. Le même jugement ayant été porté sur les cinquante-huit pièces composant la sixième liasse, intitulée *contre-police*, elles ont toutes été paraphées par le citoyen *Emmery*.

Il a été convenu, entre lesdits conseillers d'état, qu'il serait fait une notice des pièces détachées, un rapport sur les notes de comptabilité, une notice des congés, passeports et cartes de suretés, un précis de la correspondance, et un autre précis de la contre-police; ces différentes notices étant faites, ont été vérifiées en commun, et signées par lesdits conseillers d'état.

Et seront aujourd'hui remises aux consuls, pour qu'ils en prennent connaissance, avec la copie exacte des pièces comprises dans les quatrième et cinquième liasses qu'il a paru convenable de mettre toutes entières sous les yeux du gouvernement.

Paris, le 21 prairial an 8.

Signé Chaptal, Emmery, Champagny.

An 8.

CHAPITRE III.

Plan de la contre-police pour instruire les émigrés et les chouans des mesures que le gouvernement français prenait contre eux.

La contre-police était dirigée par *Duperou*, chargé, en 1793, sous le ministère de *Lebrun*, de voyager en Allemagne, pour pressentir les dispositions politiques des princes de l'empire, et qui avait eu ensuite la direction secrète de la police de Paris, dans le tems que la Gironde luttait contre les jacobins.

Il avait fait valoir ces titres dans une pétition qu'il adressait en frimaire an 8, au ministre des relations extérieures, pour obtenir d'être employé dans la carrière diplomatique. Cette pétition, écrite et signée par *Duperou*, étant de la même main que deux mémoires intitulés, l'un, *établissement de la contre-police*; l'autre, *service de la contre-police*; et la plus grande partie des rapports, rédigés sous le nom de *Marchand*, il n'est pas possible de révoquer en doute que *Marchand* ne fût un nom simulé, et que cet individu était *Duperou*.

Le but que se proposait *Duperou*, sous le nom de *Marchand*, se trouvait clairement énoncé dans le mémoire intitulé, *établissement*

de la contre-police ; c'était de favoriser le re-
1800. tour de l'ancien ordre de choses. Il s'agissait moins de créer que de perfectionner un établissement qui existait, *mais qu'on avait laissé à l'arbitraire de chaque agent.* Il fallait une organisation plus régulière, à l'aide de laquelle les chefs connus ou secrets de la cause royale, trouvassent leur sûreté confondue avec celle de tous les royalistes.

Duperou assurait qu'il entretenait les plus étroites liaisons avec plusieurs agens du gouvernement, et que la contre-police serait dans la plus entière activité, pourvu qu'on lui donnât deux cents louis par mois. Cette dépense ayant été jugée trop forte, il présenta, le 10 nivose an 8, un second mémoire intitulé, *service de contre-police* ; il y déclarait que d'après le plan économique qu'on avait adopté provisoirement, il ne pouvait ni tenir de védette à l'état-major, ni établir une petite poste, mais qu'il garantissait les principaux avantages qu'il avait promis.

Ces avantages étaient d'obtenir chaque jour les rapports du bureau central, de connaître les dénonciations faites contre les royalistes, de savoir quels sont les individus dont la police fait épier les démarches, ou qu'en termes de police on met en surveillance, et d'être instruit à tems de tous les mandats d'arrêt qui devaient être lancés contre les royalistes.

Les rapports journaliers commencent au 12 nivose, et, à quelques lacunes près, se suivent jusqu'au 18 ventose. An 8.

Les principales relations de *Duperou* étaient au bureau central, il donnait jour par jour la note des individus dénoncés à la police. En supposant, disait-il, (22) * que des personnes mises en surveillance ne soient pas attachées à la cause, il serait cependant convenable de les faire prévenir, attendu qu'elles servent au moins indirectement le parti. Cette précaution est plus indispensable lorsqu'il s'agit d'un émigré...... Encore une fois, (23) et par respect pour la cause, ne négligez pas de donner l'éveil aux personnes suspectées.

Ainsi, la contre-police couvrait de son égide protectrice tous les ennemis du gouvernement. On voyait les effets de leurs intrigues, sans en pouvoir arrêter le cours. Les royalistes s'assemblaient, leurs libellistes écrivaient, les agens du prétendant et des puissances étrangères remplissaient leur mission; ils semaient au milieu de nous, et presque sans danger pour eux, l'inquiétude, la défiance, la discorde. Les chouans entretenaient des recruteurs dans Paris; ils y achetaient des armes et des munitions; ils y avaient même levé une

* Les chiffres entre deux parenthèses indiquent le numéro de la pièce comprise dans la liasse, intitulée contre-police, dont on a extrait le passage cité.

1800. petite armée que le chouan *Joubert* commandait sous le nom de chevalier de *Margadel*.

On compte plus de deux cents individus qui, dans l'intervalle du 12 nivose au 18 ventose, furent l'objet des révélations de la contre-police. Dans ce nombre, on distingua *Damejan*, que la police regardait comme un des principaux agens du prétendant, *de Mancy* et le marquis d'*Epinai* (9). *Moucher-de-Mallebranche* fut l'objet de trois avertissemens.

Le 7 janvier (5), le rapport annonçait que la maison de M. *Moucher-de-Mallebranche* serait cernée dans peu de jours. On ajoutait le 14 janvier (12), que quatre dénonciations existaient contre *Moucher*, et qu'il devait écarter tous papiers qui tendraient à le compromettre. Cet homme excitait sans doute un bien vif intérêt, puisqu'on exigea que *Duperou* prît des observations plus précises. Chargé, dit-il, dans son rapport du 2 février (35), de prendre de nouveaux renseignemens sur l'état des dénonciations portées contre M. *Moucher-de-Mallebranche*, voici le résultat de mes recherches : il est propriétaire d'une maison boulevard Caumartin, où les chefs royalistes se réunissent souvent, ainsi qu'à l'hôtel de Duras, rue Saint-Honoré. M. *Moucher* est encore dénoncé comme un homme donnant de l'argent pour la cause royale, et offrant un asyle à des émigrés et à des chouans.

Dans une note du 31 janvier (32), *Duperou* s'exprimait en ces termes : On m'a chargé de vérifier si un drap mortuaire attaché, le 21 janvier, au clocher de l'église de la Madeleine, n'a pas jeté des soupçons sur MM. *de Villiers*, *Castillon*, *Fabry*, *de Nuly*, *Durocher*, *Delinville* et *d'Hommenai*. Il résulte de mes recherches que ces individus ne sont pas soupçonnés, et que l'affaire elle-même, tout en faisant une assez grande sensation, n'a eu aucune suite, parce que la police s'est laissé persuader que le drapeau noir avait été arboré par les jacobins. An 8.

Le drapeau noir avait été placé par les royalistes. Cela est prouvé par la correspondance dans laquelle sont exagérés les prétendus bons effets produits par ce coup de théâtre; et, ce qui est sans réplique, on trouve dans leur compte un article de 184 francs pour prix de ce drapeau noir.

Au premier février (34), *Duperou* rapportait qu'un membre du comité royaliste était dénoncé au ministre de la police pour avoir tenu dans un bal les propos les plus injurieux au gouvernement; mais que l'affaire n'avait eu aucune suite. Quoique ce rapport fût tranquillisant, l'individu qui en était l'objet recommanda à *Duperou* de s'assurer plus particulièrement des circonstances de la dénonciation. D'après mes renseignemens, disait-il le 3

février (36), aucune dénonciation nouvelle
1800. n'aurait été portée au bureau central contre *Paul Berry*. On m'a fait dire que s'il était dénoncé ou surveillé, le coup ne pouvait partir que du ministre de la police. Il prévint en effet le lendemain, 4 février (37), que le ministre de la police *avait mis en surveillance Paul Berry*, sans motif déterminé.

Il avertit le 5 (39), qu'au premier moment la police ferait une descente dans la maison de *Paul Berry*.

Duperou disait dans son rapport du 12 février (42) : « On vient de me remettre des renseignemens sur le compte de M. *de Coigny*. Il en résulte qu'il fut mis en surveillance vers la fin de décembre dernier ; mais qu'aucune donnée défavorable n'étant transmise à son sujet, l'affaire n'eut pas de suite. D'après cela, je pense que M. *de Coigny* peut être sans inquiétude. Je serai averti à tems, dans le cas où de nouveaux orages s'éleveraient sur son compte. »

Il ajoutait, le 24 février (43), qu'encore qu'il eût jugé les propos tenus sur M. *de Coigny* infiniment vagues, il avait cependant pris de nouveaux renseignemens, desquels il résultait qu'il était faux que M. *de Coigny* eût été mis de nouveau en surveillance par la police. Je tiens cette déclaration rassurante d'un ami particulier du citoyen *Duterrage*, secré-

taire de *Fouché* (de Nantes). Si une dénonciation semblable eût été portée contre M. *de Coigny*, assurément *Duterrage* en eût eu connaissance. An 8.

Ce n'était pas seulement par des avis individuels que *Duperou* servait ceux qui le payaient, mais en leur faisant connaître les espions dont ils étaient entourés. « Les amis de » la cause française, disait-il dans son rapport » du 5 janvier (3), doivent se défier de..... Il » est attaché à la police pour espionner la » conduite des nobles. La baronne de....... est » aux dépenses secrètes. Elle fréquente les » meilleures sociétés. Avec le rapport de ce » jour, 14 janvier (12), je vous fais passer » une liste de mouchards de haute volée, que » j'ai extraite de ma liste générale. »

Cette liste générale fut trouvée parmi les papiers saisis. Elle contenait les noms d'un très-grand nombre d'espions, depuis ceux qui exercent leur métier dans les rues, jusqu'à ceux qui sont reçus dans les salons dorés. Cette liste devait être imprimée au moment de porter les grands coups, c'est-à-dire, lorsqu'après le débarquement des princes dans la Vendée, on devait en même tems leur livrer Brest, assassiner *Bonaparte*, et dépêcher de Paris des courriers qui, parcourant simultanément toute la France, auraient excité un soulévement gé-

néral, en publiant que *Louis XVIII* avait été
1800. proclamé dans la capitale.

Duperou avait promis des avis utiles à ceux qui auraient à craindre l'action de la police. Il s'était encore engagé à surveiller les individus dont on lui remettrait la liste. Cette partie de son travail ne fut pas fort active. Le ministre des relations extérieures fut l'objet de quatre rapports. On disait à quelle heure il était sorti de chez lui, à quelle heure il y était rentré, chez qui il avait dîné. On se lassa bientôt d'un espionnage insignifiant.

Deux billets sans date prouvent qu'il fut aussi question de faire suivre *Sieyes*. C'était, disait *Duperou*, une opération d'autant plus difficile, que les agens royaux se seraient trouvés en concurrence avec le ministre de la police, qui le faisait observer de son côté. Dans un second billet, *Duperou* insistait sur la dépense que devait entraîner la surveillance de *Sieyes*. Il paraît que cet objet fut abandonné.

Duperou, encouragé par l'approbation du ministère anglais et du comte *d'Artois*, étendit plus loin sa sollicitude. Il assurait ses commettans que le mécontentement était extrême en France; qu'on regardait *Bonaparte* comme un usurpateur et un tyran, auquel on ne s'était rallié momentanément, que parce qu'on lui avait supposé une secrète intention d'employer sa puissance au rétablissement de *Louis XVIII*.

« L'esprit d'indépendance se glisse parmi les généraux, dont plusieurs ont refusé de quitter Paris pour se rendre à leurs postes respectifs. Le germe de la résistance prend racine jusque parmi les marins; *Truguet*, nommé commandant du port de Brest, a refusé de s'y rendre (2). *Bonaparte* se dépopularise de jour en jour, la contre-révolution mûrit sensiblement (4). Les royalistes prennent l'influence la plus marquée; leur doctrine fait de rapides progrès..... le système d'aujourd'hui sera bientôt culbuté. On se plaint de la rareté du numéraire; une secousse est nécessaire pour remettre les choses dans leur ordre naturel. Les divisions existantes entre les consuls, les tribuns et le sénat conservateur, doublent les espérances des royalistes.

» D'après les renseignemens recueillis, il paraît que les Vendéens ont gagné une partie de l'état-major de Paris. Tout le monde crie contre *Bonaparte*; la multitude donne des regrets à la mort de *Louis XVI*. On dit que ce n'était pas la peine de détruire le trône de ce prince, pour élever un autre trône en faveur d'un mitrailleur (8).

» Des groupes nombreux se forment sur les places publiques; on fait courir le bruit qu'il y a de la mésintelligence entre le consul *Bonaparte* et ses deux collègues (11).

» Le cri de l'indignation se fait entendre

contre les diverses proclamations de *Bonaparte*
1800. aux insurgés de la Vendée. Le ton farouche que respire la dernière, n'a pas peu contribué à lui enlever l'estime que le peuple lui avait accordée le 18 brumaire. Il se prépare un coup qui ne tardera pas à éclater. *Bonaparte* redoute jusqu'à l'ombre de l'opposition qui s'annonce dans le sein des autorités législatives; *Bonaparte* vise à la tyrannie la plus complette; sa chûte paraît non-seulement certaine, mais prochaine.

» On ne s'occupait, hier 15 janvier, que des négociations de paix entamées avec les cours de Vienne et de Londres. La paix étrangère, sanctionnant l'autorité de *Bonaparte*, la consoliderait à l'intérieur. Le peuple, accoutumé à n'écouter que le besoin du moment, oublierait les crimes de l'usurpateur, pour ne s'occuper que des douceurs de la paix qu'il lui ferait goûter. Heureusement pour la cause de la civilisation, les puissances étrangères se respecteront assez elles-mêmes pour repousser toute proposition qui leur viendrait de la part des chefs révolutionnaires.

» Hier toutes les classes d'ouvriers ont adressé des pétitions au consul *Bonaparte*, pour obtenir de l'ouvrage. On dit qu'ils ont menacé d'une insurrection, si le gouvernement ne venait pas promptement à leur secours. La police pense que les royalistes, aidés par les

jacobins, sont parvenus à pousser les ouvriers à ces démarches tumultueuses. An 8.

» Les exclusifs sont si mécontens de la conduite du premier consul, laquelle paraît s'établir sur le système des contre-poids, qu'ils commencent à parler d'une coalition entre les royalistes et les patriotes. La réalisation de cette idée pourra seule mettre un terme au règne de l'usurpation. Je suis en ce moment en conférence avec un chef des exclusifs ; le tems mûrira la grande entreprise (18).

» La pacification de la rive gauche de la Loire paraît l'effet de la corruption et du désespoir, autant que celui de la nécessité. Le général *Brune*, en se rendant à l'armée de l'Ouest, emporta huit millions, dont la majeure partie devait être employée à gagner les chefs vendéens. Si l'on devait en croire l'opinion des hommes attachés à la police, on penserait que la distribution des sommes considérables parmi les commandans royalistes sur la rive gauche de la Loire, aurait essentiellement contribué à la pacification : voilà pour la corruption. Quant au désespoir, voici comment les hommes de la police l'expliquent. Les chefs des insurgés, disent-ils, n'ont pris les armes que sur la promesse formelle d'avoir, au premier signal, un prince français à leur tête. Cette assurance, donnée aux habitans des campagnes, les avait principalement déterminés à

lever l'étendard de l'insurrection. Ils attendent vainement, depuis six mois, l'arrivée d'un prince. Désespérés d'un semblable abandon, ils ont quitté les armes avec intention de les reprendre, lorsqu'ils seront commandés par des *Bourbons* (30) ».

1800.

CHAPITRE IV.

Précis de la correspondance entre le ministère anglais et ses agens à Paris.

DUPEROU correspondait non-seulement avec le comité royaliste à Paris, mais à Londres, avec le comte *d'Artois*, et avec d'autres individus désignés sous des noms supposés. Le comité royaliste existait à Paris long-tems avant la révolution du 18 brumaire. *Paul Berry* et *Ferrand* étaient à Londres, à cette époque, occupés, avec les agens des princes, à concerter un plan contre le directoire, qui serait bien parvenu sans eux à perdre la république.

A leur retour à Paris, ils trouvent le directoire détruit; cette révolution suspend l'activité de leurs projets; elle met (*) de l'incertitude dans les vues du ministère anglais. Il

(*) Correspondance d'Angleterre, n.° 1, 19 novembre.

veut, avant de se décider à poursuivre les plans qui lui ont été soumis, connaître le caractère de cette révolution nouvelle, et quels en seront en France les résultats. Un homme étranger au comité directeur fut consulté. Ses conseils (*) et les renseignemens obtenus d'ailleurs déterminent à reprendre les projets suspendus. En conséquence, *Dutheil*, agent du prétendant à Londres, qu'on appèle, dans la correspondance, tantôt *Charron*, tantôt *Robert*, mande que (**) les observations du comte *d'Artois* ont fait revenir les ministres anglais aux projets arrêtés par *Dubois*, *Ferrand* et *Paul Berry*. On promet de l'argent, qui doit être remis par *Jules Caron*. AN 8.

Pendant que ces promesses se font à Londres, *Ferrand* était reparti pour l'Angleterre (***). *Paul Berry* se proposait d'ouvrir une négociation avec *Bonaparte* et *Talleyrand*, pour déterminer le premier à épouser la cause du prétendant; à l'entendre, il ne désespérait pas de parvenir à ce but, pourvu que le ministère anglais repoussât toute idée de paix avec la France. Il ne perdait cependant pas de vue les projets hostiles contre

(*) Correspondance de Paris, n.° 1.
(**) Correspondance de Londres, 20 frimaire.
(***) Correspondance de Paris, 18 frimaire.

le gouvernement français. Il travaillait à
1800. perdre *Bonaparte* dans l'opinion publique, à détacher de lui les royalistes qui penchaient en sa faveur, à corrompre des républicains, sur-tout des militaires et des hommes importans par leurs places. Il espérait de renverser le premier consul; mais, pour cela, il fallait beaucoup d'or, il ne cessait d'en demander au ministère anglais.

La correspondance de Paris annonce que la négociation de *Paul Berry* est entreprise, mais que son succès est incertain. Il conseille de diriger contre *Bonaparte* les projets destinés contre le directoire. Un nouveau moyen qu'il imagine, est de faire venir *Pichegru* à Paris, pour l'envoyer dans les départemens insurgés, et pour placer sous ses ordres les Russes cantonnés dans l'île de Gersey. Cette armée le mettait en état de recevoir le comte *d'Artois* et le duc de *Berry* dans Brest, dont on allait se rendre maître par surprise. Le nom de *Pichegru* devait entraîner les généraux secrétement dévoués au parti royaliste.

On annonçait, dans la correspondance de Londres, que la négociation qu'on se proposait de tenter avec *Bonaparte*, ne convenait pas aux agens de *Louis XVIII*. Les agens de Paris avaient engagé le comte *d'Artois* à écrire

à *Bonaparte*; ils lui avaient même envoyé le projet de lettre (*); il refusa d'en faire usage. An 8.

On insistait, en son nom, sur les moyens de corruption; on aurait voulu séduire jusqu'aux ambassadeurs de la république dans les cours étrangères, mais on avertissait qu'il fallait cacher la faiblesse de cette ressource aux ministres anglais. Un projet plus grand, auquel

---

(*) Monsieur le général,

Un grand homme ne se laisse pas gagner, mais un grand homme peut se laisser convaincre. Ce n'est pas un prince ne consultant que son intérêt qui vous écrit; c'est un Français, c'est un soldat qui ne cesse de faire des vœux pour sa patrie. Général, que de maux ont affligé la France! Que de maux peuvent l'affliger encore! Son bonheur, cependant, ne dépend que de vous. Que Bonaparte s'arrête à cette douce idée, et qu'il voye, à côté de sa gloire acquise, toute celle qu'il peut encore acquérir!

Général, que vous deveniez usurpateur, vous avez tout fait pour vous, rien pour la paix du monde! La postérité ne voit plus en vous qu'un illustre ambitieux qu'elle condamne. Que vous consentiez à partager le pouvoir avec des hommes qui ne peuvent s'élever qu'à l'ombre de vos lauriers, ces mêmes hommes sont là pour vous trahir, pour vous frapper peut-être. Que vous rendiez, au contraire, aux Français le gouvernement qui peut les rendre heureux; que, par vous, les abus qui pouvaient exister sous l'ancien régime, disparaissent avec les crimes du nouveau; qu'il ne reste de cette révolution que ce qu'elle a produit de glorieux... Le reste manque.

le comte *d'Artois* attachait la plus haute impor-
1800. tance, était la surprise de Brest.

Le comité de Paris, poursuivant ses opérations, annonçait, le 7 janvier, que *Ferrand* était arrivé sans apporter de l'or. *Paul Berry* avait reçu des renseignemens plus développés sur la manière dont Brest devait être surpris; il les jugeait d'un tel intérêt, qu'il dépêchait sur-le-champ M. *de Vaux-Noir* pour Londres. *Vaux-Noir* devait passer par les îles Saint-Marcou; il était chargé de communiquer les renseignemens à l'amiral anglais, stationné sur les côtes de France : M. *Bourmont* était également prévenu.

On instruisait le comte *d'Artois*, par la correspondance de Paris du 23 nivose (10), que la négociation avec *Bonaparte* n'avait eu aucun succès. On désabusait les royalistes sur les idées conçues par plusieurs d'entre eux, que *Bonaparte* voulait rétablir la royauté. Le grand projet allait s'exécuter; ses dispositions étaient que M. *de Bourmont* recevrait l'argent nécessaire pour se mettre en campagne; que les chouans recommenceraient la guerre; qu'ils seraient soutenus par des débarquemens anglais; que *Pichegru* serait à la tête de l'armée royale, et que des intelligences sures livreraient Brest. Le comte *d'Artois* et le duc *de Berry* devaient être reçus dans cette ville. On aurait alors publié des proclamations pour séduire

les soldats, pour rassurer les possesseurs de domaines nationaux, en leur laissant l'espoir de ne pas tout perdre; pour gagner les insoucians, et pour répandre la terreur sur les républicains, en désorganisant leur gouvernement.

Cette désorganisation devait commencer à Paris par la publication de la liste des mouchards, qu'on s'était procurée moyennant 30 louis. Le débarquement effectué, des courriers devaient partir de Paris pour annoncer que la contre-révolution était faite dans la capitale. Le gouvernement devait être paralysé par le meurtre de *Bonaparte*; et une petite armée qui existait dans Paris, sous les ordres de M. *Joubert*, devait favoriser le mouvement général.

Les agens de Paris demandaient, le 25 nivose, l'approbation de ce plan; ils avertissaient qu'ils avaient réduit la dépense de la contre-police à cent louis par mois; qu'elle ne laissait pas cependant d'arrêter l'action de la police ministérielle. On suppléait à plusieurs journaux que les consuls venaient de supprimer, par l'établissement d'une feuille secrète, l'*Invisible*, destinée à critiquer les opérations du gouvernement, et par d'autres brochures tendantes au même but.

Le comité mande, le 25 janvier, qu'il a fait placer, le 21, un drapeau noir sur le clocher

de la Magdeleine, et afficher dans Paris une
1800. proclamation du comte *d'Artois* et le testament de *Louis XVI*. *Vaux-Noir*, parti de Londres le 5 pluviose, arrive le 14 à Paris, apportant l'approbation du plan pour l'enlévement du port de Brest.

Au milieu de ces projets et de ces espérances, les fonds manquent; les lettres-de-change tirées par *Paul Berry*, ont été protestées; le tems s'écoule ; les circonstances deviennent plus critiques. Le deuxième commandant de la garde consulaire, sur lequel on comptait, est destitué. Bientôt on publie que *Châtillon*, *d'Autichamp* et *Suzanet* ont fait la paix. Enfin, la surprise de Brest échoue entiérement.

CHAPITRE V.

Le comité anglais cherche une ressource dans le pillage des voitures publiques.

Une entière pénurie de moyens pécuniaires avait décidé le comité anglais à soudoyer des troupes de brigands pour piller les voitures publiques et les acquéreurs de domaines nationaux ; ces vols devinrent une des sources les plus fécondes des finances royales. Ces faits sont encore prouvés par les rapports de la contre-police.

« J'ai vu notre employé à la trésorerie, écrivait *Duperou*, le 28 janvier (29) ; il renonce à toute espèce d'appointemens, à condition qu'on lui remettra le cinquième de chaque capture ; adhérez-vous à la proposition ? Réponse sur-le-champ. Il est possible que, d'ici à quelques jours, nous ayons une bonne entreprise à tenter. Il ajoutait, le 31 janvier, (31), j'ai lieu de croire que, sous peu, nous atteindrons le but de nos vœux par une capture intéressante. Les ruses de la trésorerie, pour masquer les envois d'argent, sont d'un genre singulier. *Duperou* les développe, et conclut que, pour des voleurs, la difficulté ne consiste pas à enlever l'argent, mais à le garder. » An 8.

Dans un billet sans date (53), on lit le passage suivant : « *Durocher* vous a parlé de *Husson* ; celui-ci a cinq hommes à sa disposition. Jugez combien j'aurais desiré de vous voir, pour vous parler, avec quelque étendue, sur l'organisation de cette affaire, à laquelle j'aurais voulu donner le développement le plus régulier. La première quinzaine, peut-être le premier mois, auraient seuls nécessité quelques avances ; les bénéfices résultans de l'établissement, auraient bientôt couvert toutes nos dépenses. »

Enfin, le 3 février (36), *Duperou* s'exprimait encore plus clairement ; « d'après les don-

nées que j'ai recueillies, je demanderai la per-
1800. mission de présenter quelques observations que réclame la situation des choses. Il nous importe, ce me semble, dans la position où nous sommes, d'écarter toutes les propositions, de rejeter toutes les mesures, d'éviter toutes les démarches qui tendraient à irriter en pure perte les dispositions farouches du gouvernement.

» Il me paraît démontré que c'est à l'arboration du drapeau noir, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, que c'est aux affiches répandues, qu'il faut en grande partie attribuer la sévérité de la police. Qu'on cesse de se faire illusion, on ne parviendra point à organiser dans Paris un mouvement général d'insurrection; la force seule des choses l'amenera. Il ne se prononcera que lors de l'entrée des troupes de la coalition sur les terres de France; que lors d'un débarquement nombreux sur les côtes de l'Ouest; sur-tout, lors de l'arrivée d'un prince francais. Nous ne pouvons, dans notre position actuelle, que transmettre des renseignemens exacts sur le véritable état des choses; que pourvoir à notre défense par une surveillance active, exercée dans les bureaux de la police. Nous ne pouvons que tenter l'enlévement des caisses publiques, des messageries, fourgons ou courriers de malles, qui seraient porteurs de fonds appartenant à la république. Tout ce qui serait au delà, devien-

drait inutile, téméraire, et peut-être nuisible au véritable intérêt de la cause royale.» An 8.

Ce n'était pas seulement sur les voitures publiques que ces bandes royales tentaient leurs brigandages; *Duperou* écrivait le 14 nivose (3): « L'amiral *Bruix* devait partir demain, 15 nivose, à six heures du matin. Une légère indisposition lui étant survenue, il est incertain s'il partira le matin ou le soir. On ignore la route qu'il tiendra; mais ce sera probablement celle de Rennes. Au surplus, il n'aura point d'escorte en sortant des barrières.»

Enfin, dans un rapport du 12 février (42), on annonçait le projet d'une attaque contre un acquéreur de biens nationaux. « J'ai l'honneur de vous prévenir que, dans la nuit du samedi au dimanche, il y aura une attaque contre la maison d'un acquéreur de domaines nationaux, à trois lieues de Paris. On m'a fait espérer que nous y trouverions quelque argent. Je m'empresserai de rendre compte du résultat de cette démarche.»

1800.

CHAPITRE VI.

Effets de cette Manœuvre.

Le précis que je viens de mettre sous les yeux de mes lecteurs, retrace avec fidélité l'esprit et les propos de toutes les cotteries royales répandues dans Paris et dans les départemens, leurs souhaits, leurs exagérations, leurs espérances, leur crédulité. J'ai rapporté les moyens qu'employait un intrigant subalterne, sous la direction d'un comité royal, pour persuader au ministère anglais que les Français partageraient le délire d'une poignée d'orgueilleux incorrigibles, gens sans génie comme sans courage, dont les projets, aussi ridicules qu'odieux, attestaient uniquement l'impuissante fureur qui les agitait.

Fabricateurs d'un tissu de mensonges, dont ils devenaient ensuite les échos au dedans et au-dehors de la France, les puissances étrangères furent long-tems leurs dupes; mais le texte de la correspondance atteste que les princes français ne partagèrent pas cette erreur. Elle atteste que, s'ils desiraient que le cabinet de Saint-James fût trompé sur la véritable disposition des esprits en France, c'est uniquement qu'ils craignaient que la faiblesse de leurs ressources à Paris, se trouvant di-

vulguée à Londres, le gouvernement britannique ne fît la paix avec *Bonaparte*. An 8.

Tandis que les agens des princes à Paris assuraient vainement aux puissances étrangères que la France entière se disposait à faire cause commune avec elles, ils assuraient encore plus vainement que ces puissances étaient unanimement d'accord pour continuer la guerre contre la France. On exagérait leurs forces; on vantait la justice et la clémence du *souverain légitime*; on lançait en même tems tous les traits de la calomnie contre les chefs du gouvernement; on les rendait responsables de tout le mal qu'on avait fait avant eux, et de tout le bien qu'il n'était pas en leur pouvoir d'opérer; on provoquait l'impatience; on aigrissait les souvenirs; on entretenait l'inquiétude en répandant des bruits alarmans et absurdes. Les diatribes les plus virulentes contre le premier consul circulaient dans Paris. On annonçait sa mort prochaine comme devant être le signal de la restauration de la chose publique; et pour augmenter le désordre, les lâches assassinats se multipliaient dans les provinces, tandis qu'une main, aussi sure qu'invisible, semblait conduire les brigands sur toutes les voitures publiques, chargées de sommes appartenant au gouvernement. Les vols des finances de l'Etat devenaient si nombreux que, si le gouvernement n'eût pris, pour les arrêter, une mesure extraordinaire, dont je parlerai

dans la suite, le service de la république aurait pu en souffrir.

1800. J'ai rapporté la lettre de *Duperou*, dans laquelle il mandait que la difficulté pour les voleurs consistait moins à enlever l'argent de la république, qu'à le serrer. On ne concevait pas en effet dans quel magasin pouvaient être déposées les sommes que les brigands enlevaient tous les jours ; mais on comprenait très-aisément que les voleurs qui arrêtaient toutes les voitures chargées d'argent pour le gouvernement, et qui laissaient passer celles dont le chargement appartenait à des particuliers, devaient avoir des complices dans l'administration des postes, dans la trésorerie, dans les principales autorités. Ces complices étaient si nombreux, et jouissaient d'un si grand crédit, que le ministre de la police, ayant dans ses mains toutes les pièces de conviction qui annonçaient l'existence d'un plan immense d'insurrection, dirigé par un comité, fomenté par les manœuvres les plus viles au dedans, et par les intrigues les plus insidieuses au dehors, il était impossible d'arrêter les sinistres effets d'une machination parfaitement connue, mais que des agens mystérieux semblaient mettre hors des atteintes de l'administration.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE
DES LIVRES ET CHAPITRES
Contenus dans le Tome neuvième.

LIVRE VINGT-SIXIEME.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

Fin de la Table.



